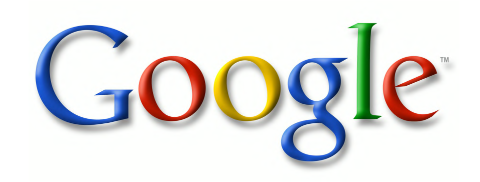



Storage
DC
122.9
.S9
A3
1814
v.3


EX LIBRIS
JAMES FREDERIC JOY.
FROM THE LIBRARY OF
Henry Bourne Joy
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sully, Maximilien de Béthune, duc de, 1559

MÉMOIRES DE SULLY,

PRINCIPAL MINISTRE DE HENRI-LE-GRAND.

NOUVELLE ÉDITION,

PLUS EXACTE ET PLUS CORRECTE QUE LES PRÉCÉDENTES.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

Chez AMABLE COSTES, Libraire, Hôtel de la Rochefoucault, rue de Seine, n°. 12.

1814.

MÉMOIRES

DE

SULLY.

SOMMAIRE DU LIVRE DOUZIÈME.

Mémoires de l'année 1601. Affaires de finances, de monnoie, de commerce, etc. Défense de transporter les espèces d'or et d'argent hors du royaume. Chambre de justice établie avec peu de fruit. Réflexions de l'Auteur sur le luxe et la corruption des mœurs. Suppression d'officiers de robe et de finance. Voyage de Henri IV à Orléans. Affaires des Provinces-Unies. Henri va à Calais. Insulte faite à Madrid à l'ambassadeur de France. Ambassade du Grand-Seigneur et des Vénitiens. Elisabeth vient à Douvres. Lettres réciproques de Henri et d'Elisabeth. Rosny va à Douvres. Entretien entre Elisabeth et lui, où ils jettent les fondemens du grand dessein contre la maison d'Autriche. Sagesse de cette Reine. Mort du jeune Châtillon-Coligny. Naissance de Louis XIII. Henri fait tirer son horoscope par La Rivière. Affaires des Iles avec le grand duc de Toscane, terminées. Rosny fait donner l'ambassade de Rome au comte de Béthune, malgré Villeroi et Sillery. Opposition de ces ministres aux sentimens et à la politique de Rosny. Particularités sur la conspiration du maréchal de Biron. Rosny cherche à le faire rentrer dans son devoir. Henri envoie Biron en ambassade à Londres, en Suisse. Il reprend ses brigues à son retour. Déposition de La Fin. Question du faux D. Sébastien, et autres faits étrangers.

MÉMOIRES
DE SULLY.

LIVRE DOUZIÈME.

Je viens d'achever le dernier détail militaire qu'on verra dans ces mémoires, du moins qui regarde la France. La vie de Henri-le-Grand, passée toute entière jusqu'ici dans le tumulte des armes, n'offrira plus dans la suite que des actions d'un Roi pacifique et d'un père de famille. La manière dont avait été conduite et terminée la campagne de Savoie, ne laissant aucun lieu de douter que la paix ne dût plus être troublée cette fois par aucun des anciens ennemis de cette monarchie, et qu'elle ne subsistât autant qu'il plairoit à sa Majesté, je repris de nouveau, par ses ordres et sous ses yeux, les projets de finance que la guerre avoit encore suspendus, et pour ne plus les interrompre. Après l'idée que j'ai ci-devant donnée de l'état des affaires qui concernent l'intérieur du royaume, on auroit tort assurément de regarder comme un genre de vie oisive, celui qu'elles nous firent embrasser à ce prince et à moi; s'il est moins tumul-

tueux et moins bruyant, il n'est peut-être que plus occupé.

Me voilà donc encore renfermé dans mon cabinet, où j'épluche avec la dernière attention tous les abus qui restoient à extirper dans la chambre des comptes (*), les bureaux des finances, le domaine, les aides, les gabelles, les tailles, les équivalens, les cinq grosses fermes, les décimes et tout le reste. Je travaille en même temps pour le présent et pour l'avenir, en m'attachant à faire en sorte que l'ordre que j'établis dans la direction de toutes ces parties, ne puisse être renversé dans la suite. Je m'occupe des moyens d'enrichir le Roi, sans appauvrir ses sujets, d'éteindre ses dettes, de réparer ses maisons, de perfectionner l'art de fortifier les villes encore davantage que celui de les attaquer et de les défendre, de faire provision d'armes et de munitions. Je médite sur la manière de rétablir et de recommencer les ouvrages publics, comme chemins, ponts, levées et autres bâtimens, qui ne font pas moins d'honneur au Souverain que la magnificence de ses propres maisons, et qui sont d'une utilité générale. Je commence pour cela à rechercher quel emploi on avoit fait des deniers octroyés à ce sujet aux villes et communautés, ou plutôt de quelles friponneries on avoit usé dans le maniement de ces fonds.

L'idée de dresser pour chaque partie des finan-

(*) Consultez aussi sur ces opérations, P. Mathieu, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 444.

ces, des états généraux qui en prescrivent nettement et uniformément la forme, m'a toujours paru si heureuse et si propre à conduire à la plus grande exactitude, que j'étendis cette méthode sur tout ce qui en étoit susceptible. Dès le premier jour de cette année, en présentant au Roi les jetons d'or et d'argent, suivant la coutume, je lui présentai en même temps cinq de ces états généraux, dont chacun avoit rapport à quelqu'un de mes emplois, compris dans un volume que j'avois fait relier fort proprement. Dans le premier, qui étoit le plus important, parce que j'y entrois dans le détail de tout ce qui me regardoit comme surintendant, étoit renfermé, d'une part, tout ce qui se lève d'argent en France par le Roi, de quelque nature qu'il puisse être; d'une autre, tout ce qui doit en être déduit en frais de perception, et conséquemment ce qui revient de net dans les coffres de sa Majesté. Je ne saurois croire que l'idée de ces sortes de formules ne soit pas venue à quelqu'un, depuis que les finances ont été assujetties à quelques réglemens; l'intérêt seul doit en avoir empêché l'exécution. Quoiqu'il en soit, je soutiendrai toujours que sans ce guide, on ne peut travailler qu'en aveugle ou en fripon.

Le second de ces états étoit fait uniquement pour l'instruction du garde du trésor royal. Il y apprenoit de quelle part et à quel titre lui étoit remis tout ce qui passoit de deniers royaux par ses mains pendant l'année de son administration; ensuite, de combien il pouvoit disposer sur cette

somme totale, et à quoi l'employer. Le troisième avoit été fait pour la grande-maîtrise de l'artillerie. Un mémoire exact de recette et de dépense, un inventaire fidèle de tout ce qui fait partie de l'artillerie, comme le nombre et la qualité des canons et autres armes, la quantité des instrumens de guerre, et celle des provisions de bouche répandues dans les différentes places ou magasins; l'état des arsenaux et des places de guerre, et autres observations à ce sujet : voilà ce qui le composoit. Le quatrième appartenoit à ma charge de grand-voyer, et exposoit les frais faits et à faire pour la réparation de tout ce qui est de la dépendance de cet emploi, tant à la charge du Roi, qu'à celle des provinces. Enfin, le cinquième comprenoit le dénombrement de toutes les villes et châteaux, particulièrement sur les frontières, qui demandoient actuellement quelques dépenses, avec une espèce de devis des travaux qu'il falloit y faire, tiré de leur situation et de leur état présent.

Le Roi corrigea, sur mes représentations, quantité d'abus dans la monnoie, principales causes du dépérissement du commerce qui roule sur elle. Le premier est celui par lequel il étoit permis de constituer de l'argent au denier douze, et même au denier dix (1); loi aussi dommageable pour la

---

(1) C'est ainsi qu'a pensé de nos jours un prince connu par son habileté et ses lumières supérieures pour le gouvernement, fortement persuadé qu'il y avoit à gagner en toutes manières pour l'Etat, dans une opération qui mettoit les particuliers pécunieux

noblesse, que pour le peuple : pour la noblesse, parce que toute sorte de trafic lui étant interdit en France, sa seule richesse est dans les fonds de terre, qui en demeuraient avilis; pour le peuple, parce que content d'une indolence qui lui rapportoit autant qu'auroit pu faire son industrie, il laissoit inutile à l'Etat une quantité immense d'argent, qu'il auroit cherché sans cela à faire fructifier d'une manière lucrative pour tout l'Etat. Le denier douze fut défendu, et le denier seize lui fut substitué.

La monnoie frappée au coin des différens princes de l'Europe, avoit eu cours en France jusques-là, et s'employoit indifféremment avec la monnoie marquée de l'empreinte du souverain, à l'exception de la monnoie d'Espagne, dont la privation subite auroit produit un trop grand vide dans le négoce; il fut défendu d'exposer aucune autre monnoie que celle de France (1). Il étoit

---

dans la nécessité de recourir au commerce et à la culture des terres, infiniment préférables au stérile produit des rentes.

(1) Il est vrai que les espèces d'or et d'argent étrangères ne doivent pas avoir cours, et être confondues avec celles du prince dans le commerce intérieur, et dans les paiemens de particuliers à particuliers ; mais n'est-il pas évident que plus elles abonderont dans nos monnoies, plus notre commerce sera florissant? Aussi l'historien Mathieu remarque, *tom.* 2, *liv* 3, *pag.* 446, que cette défense fit tomber presqu'entièrement le commerce en France; et le duc de Sully convient lui-même, plus bas, qu'il fut obligé de recourir à un autre moyen. Nous examinerons cette question avec lui, lorsqu'il y reviendra, dans le livre suivant. Quant à la défense d'employer l'or et l'argent dans les habillemens et les meubles, nous aurons aussi occasion dans la suite de dire notre sentiment sur les principes qu'il établi par rapport au luxe.

encore plus nécessaire de se passer des marchandises de nos voisins, que de leur monnoie. Le royaume étoit entièrement rempli du travail de leurs manufactures; et il est incroyable quelle plaie lui causoient ces étoffes, surtout celles d'or et d'argent. L'entrée de celles-ci et de toutes les autres y fut défendue sous de très-grandes peines; et comme la France ne pouvoit pas trouver chez elle de quoi remplir cette quantité d'étoffes précieuses qui s'y consommoient, on eut recours au véritable remède, qui est de s'en passer. L'usage de toute étoffe, où il entreroit de cette matière précieuse, fut aboli par le Prince (*).

Toutes ces déclarations tendoient à une dernière, par laquelle on défendit de transporter hors du royaume aucune espèce d'or ou d'argent. A la peine de confiscation des espèces qui seroient interceptées dans le transport, on joignoit celle de tous les biens des contrevenans, tant ceux qui feroient par eux-mêmes, que ceux qui favoriseroient ce transport. Le Roi témoigna publiquement combien il avoit cette affaire à cœur, par le serment qu'il fit de n'accorder aucune grace pour cette sorte de malversation, et même de regarder

(*) « Il montroit, par son exemple, à retrancher la superfluité » des habits, car il alloit ordinairement vêtu de drap gris, avec » un pourpoint de satin ou taffetas sans découpure, passement, » ni broderie. Il louoit ceux qui se vêtoient de la sorte, et se » moquoit des autres, qui portoient, disoit-il, leurs moulins et » leurs bois de haute-futaie sur leur dos ». *Péref.* 3 *part.*

de mauvais œil tous ceux qui oseroient le solliciter d'en accorder. Tout cela n'étoit capable que d'obliger les contrevenans à se cacher plus soigneusement. Je crus qu'un exemple auroit plus de force que toutes les menaces contre un mal aussi invétéré. Je n'ignorois pas que plusieurs personnes très-considérables, et de la cour même, se faisoient un fonds de ce mauvais trafic, en faisant passer ces espèces sous leur nom, ou en vendant bien chèrement l'autorité que leur donnoit leur correspondance chez l'étranger et dans les endroits de passage. Je jugeai à propos de me tourner du côté de ceux qu'on employoit pour ces correspondances, et je leur promis, pour récompense de leur avis, le quart des sommes qui seroient saisies par leur moyen. Je pouvois en disposer, le Roi m'avoit attribué ces confiscations en entier; moyennant cela je fus bien servi.

Un mois s'étoit à peine écoulé, que je reçus avis par un homme de néant, les auteurs n'ayant pas voulu se nommer, qu'il se préparoit un transport de deux cent mille écus en or, qui devoit se faire en deux voitures, dont la première seroit moindre de beaucoup que la seconde. Après avoir pris toutes mes précautions, comme je trouvai cette somme un peu forte, je crus être obligé d'en parler au Roi, qui apporta cette modification au droit qu'il m'avoit donné; que si la somme ne passoit pas dix mille écus, je pouvois me l'approprier toute entière; mais que l'excédent seroit pour lui : « ce qui lui viendroit, disoit-il,

» bien à propos, ayant fait quelques pertes au » jeu, qu'il n'avoit osé me faire connoître, ni » prendre sur ses propres deniers ». Je n'avois pas des vues assez mercenaires pour attendre à profiter de la seconde voiture. Je fis épier la première, et avec tant de vigilance, qu'elle fut arrêtée à demi-lieue hors des terres de France. Elle n'auroit pu l'être dans le royaume, ne fût-ce qu'à un quart de lieue de la frontière, sans fournir aux contrevenans un prétexte pour se la faire relâcher. Il s'y trouva en écus au soleil, pistoles, pistolets et quadruples, quarante - huit mille écus qu'on avoit enfermés dans le fond de quelques ballots de marchandise commune. Les conducteurs ne se réclamèrent de personne : la volonté du Roi étoit trop connue sur cet article : ainsi quelque bruit que fit cette prise à la cour, elle fut désavouée de tout le monde, et le partage en fut fait par sa Majesté de cette manière; elle s'en réserva soixante-douze mille livres, en fit donner vingt-cinq mille livres au donneur d'avis, et m'abandonna les quarante-sept mille livres restantes, en me promettant que, quelque considérable que pussent être les autres captures qui seroient faites dans la suite, elle ne m'en retrancheroit plus rien. Mais il ne sortit plus d'argent, l'exemple avoit dégoûté d'un trafic aussi ruineux.

Ceux que préparoit la chambre de justice (*),

(*) Autrement appelée chambre royale : elle étoit composée d'un président du parlement de Paris, de deux conseillers, de

qu'on voit la noblesse elle-même penser sur cet article précisément comme le peuple, et ne pas

---

quer, que de toutes les professions, c'est celle pour qui le luxe et la mollesse sont le plus à craindre ; de là cet éloignement dans les officiers de résider à leurs régimens, et cette aversion de la jeune noblesse pour une étude qui devroit l'occuper toute entière ; de là cet attirail asiatique de bonne chère et de plaisir dont on s'accoutume à surcharger les armées ; de là les fatigues et tous les autres travaux de la guerre, impossibles à supporter à des corps que la débauche a usés presque dès la plus grande jeunesse. Enfin on conviendra encore avec M. de Sully, que l'abus des mésalliances est aujourd'hui porté à un point qui a quelque chose de honteux, et qu'en général nous avons trop négligé un point de la police, qui a toujours été regardé, avec raison, comme un des principaux fondemens de la force d'un Etat, l'attention à procurer et à mettre en honneur le mariage. Mais après tous ces aveux, il faut aussi convenir qu'un des principaux soins du souverain devant être de maintenir et d'affermir l'union parmi ses sujets, en bannissant la jalousie entre les conditions, et la haine des différens ordres l'un pour l'autre, et que la guerre n'étant plus, comme autrefois, le vrai et même le seul moyen de rendre un royaume florissant, la plus grande partie des maximes dictées dans cet esprit, porte à faux. Ne seroit-il pas bien plus à propos d'obliger les familles nombreuses à se partager entre la guerre, la marine, l'église, le commerce, etc. et de permettre ce dernier à la noblesse, comme un moyen sans lequel il est désormais impossible que les grandes familles se soutiennent? Nous reviendrons encore plus d'une fois à traiter ce sujet; mais il est certain en général, et une médiocre attention suffit pour s'en convaincre, que les maximes de gouvernement pour la politique, la police, le commerce, etc. ne doivent pas être aujourd'hui absolument les mêmes qu'il y a mille ans. On pourroit s'imaginer d'abord que sur les changemens nécessaires à tous égards, on ne sauroit mieux faire que de se reposer sur le temps et sur les dispositions naturelles qui rendent tous les hommes si éclairés sur leurs propres intérêts et leur bien-être; cependant une malheureuse expérience n'a que trop appris combien il est dangereux de laisser à la multitude le choix des moyens d'y parvenir. De ces changemens il y en a qui doivent ou s'accompa-

se soucier de mêler, par une honteuse alliance avec un sang pur et illustre, celui d'un roturier, qui ne connoît que le change, la boutique, le comptoir ou la chicane?

Cet abus en produit nécessairement deux autres; la confusion des états et l'abatardissement des races : celui-ci se prouve encore mieux par l'expérience que par la raison. Il ne faut que jeter les yeux sur tant de gentilshommes métifs, dont la cour et la ville sont pleines, vous n'y voyez plus rien de cette vertu simple, mâle et nerveuse de leurs ancêtres, nuls sentimens, nulle solidité dans l'esprit, air étourdi et évaporé, passion pour le jeu et la débauche, soin de leur parure, raffinement sur les parfums et sur toutes les autres parties de la molesse : vous diriez qu'ils cherchent à l'emporter sur les femmes. Ils prennent encore le parti des armes, mais de quoi sont-ils capables avec de pareilles dispositions, auxquelles se joint fort souvent un mépris secret pour une profession qu'ils n'embrassent que par contrainte? ce renversement est déplorable, mais il est inévitable tant que le métier qui n'a pour objet que la gloire, ne sera pas en possession et du plus haut rang et des pre-

gner ou se suivre, et être subordonnés les uns aux autres; c'est ce qu'elle ne sait ni discerner, ni goûter. Il y a en tout excès ou abus, et c'est ce qu'elle ne sait ni prévoir, ni prévenir. Voilà le grand point de la science de gouverner, science qui demande une étude et une attention continuelles. La main du pilote n'est pas nécessaire pour soutenir le vaisseau sur les flots; mais sans elle il échouera pourtant à la fin, ou du moins il n'arrivera jamais à son but.

miers honneurs. Pour cela il faut les enlever aux gens de fortune, et puisque la honte même dont on trouveroit couvertes ces créatures du hasard, si on vouloit bien les examiner, ne suffit pas pour nous les faire mépriser, il est besoin de leur marquer par de véritables flétrissures, quel est le rang qu'ils doivent occuper.

Ces raisons sont sensibles, le Roi les goûta fort, et cependant il n'arriva de cette chambre de justice que ce qui en arrivera toujours; il n'y eut que quelques larroneaux qui payèrent pour tout le reste, les principaux coupables trouvèrent une ressource assurée dans ce même métal, pour lequel on les poursuivoit. Ils employèrent une petite partie en présens et sauvèrent l'autre. Ce tempérament n'auroit pas absolument réussi auprès du Roi, en l'employant directemeut, mais on trouva accès auprès des dames de la cour et de la Reine même; on gagna le Connétable, Bouillon, Bellegarde, Roquelaure, Souvré, Fontenac et quelques autres, qui pour n'être pas de cette volée, ne savoient pas moins tourner l'esprit du Roi : tels étoient Zamet, La-Varenne, Gondy, Boneuil, Concini et autres de cette espèce. La complaisance de ce Prince pour tous ceux auxquels il laissoit prendre quelque familiarité avec lui, et surtout pour les femmes, détruisit toutes ses belles résolutions, de manière que l'orage ne tomba que sur ceux qui pouvoient se reprocher de n'avoir pas encore assez volé pour mettre leurs vols à couvert. On pourroit presque regarder comme une opération de

chambre de justice le retranchement qui fut fait dans le même temps, d'une partie de ces officiers de toute espèce, dont le barreau et les finances abondent, et dont la licence, aussi bien que l'excessive quantité, sont des certificats sans réplique des malheurs arrivés à un Etat, et les avant-coureurs de sa ruine.

Au mois de mai, le Roi et la Reine eurent la dévotion d'aller gagner le jubilé à Orléans. J'accompagnai leurs Majestés jusqu'à une demi-lieue par-delà Fontainebleau, d'où elles vinrent coucher à Puiseaux. Je profitai de cette petite vacance, pour aller visiter la terre de Baugy, qui venoit de m'être adjugée par décret, pour de grandes sommes qui m'étaient dues sur cette terre, et sur laquelle j'avois aussi-tôt commencé à faire bâtir, de l'argent de la confiscation des espèces interceptées, dont je viens de parler. Je fus arrêté à deux lieues de ma couchée par un courrier de sa Majesté qui se faisoit entendre de fort loin derrière moi. Il m'apportait une lettre du Roi, qui contenoit ce peu de mots. « Je vous avois donné dix jours pour » votre voyage de Baugy, mais j'ai reçu des let- » tres importantes de Buzenval, que je veux vous » faire voir. Vous me ferez plaisir de venir ce soir » coucher ici à Puiseaux, où vous n'avez que » faire de rien apporter. J'ai fait donner ordre » pour votre logis, j'y ai envoyé mon lit de chasse, » et fait commander à Coquet de vous tenir un » souper prêt et votre déjeûner du matin, car je

» ne vous tiendrai pas plus long-temps. Adieu,
» mon ami que j'aime bien ».

Je donnai le bon soir à mon épouse, qui m'accompagnoit. Je ne pris avec moi que deux gentilshommes, un page, un valet-de-chambre et un palefrenier, et je vins à Puiseaux, où je trouvai le Roi, qui se divertissoit à faire jouer la jeunesse de sa suite au saut et à la lutte dans la cour du Prieuré. Sitôt qu'il me vit, il appela Pasquier, qui étoit venu de la part de Villeroi lui apporter les lettres de Buzenval. Buzenval mandoit au Roi que le Prince Maurice s'étoit mis en campagne avec son armée grossie des garnisons qu'il avoit tirées de ses quartiers, et escortées de près de deux mille charriots. Qu'avec cette armée il comptait (comme lui, Buzenval, l'avoit su des officiers du Prince d'Orange et du Prince lui-même) traverser le Brabant, le pays de Liége, le Hainaut et l'Artois, gagner le dessus des rivières le long des frontières de France, dont il s'attendoit d'être assisté, et venir faire la guerre aux environs de Gravelines, Bergue-Sain-Vinox, Dunkerque et Nieuport; que l'Archiduc, fort inférieur au Prince d'Orange, parce qu'il n'avoit pas encore reçu les troupes qu'il attendoit d'Italie et d'Allemagne, regardoit avec surprise ces préparatifs, et n'osoit s'opposer à sa marche, mais qu'il se contentoit de le côtoyer, afin de l'obliger à se tenir serré, le retarder et se trouver proche de l'endroit où il verroit fondre l'orage : qu'il avoit trouvé cette démarche qu'on lui avoit communiquée, si im-

portante, qu'il avoit jugé en devoir faire part au Roi.

La connoissance que j'avois des Pays-Bas me fit trouver ce dessein du prince d'Orange si hasardeux, que je jugeai qu'il pouvait lui attirer une défaite totale. Il lui falloit faire un trajet fort long, en présence et sur les terres des ennemis, par un pays si plein de bois, de haies, de chemins creux et étroits, tel est particulièrement le Liégeois, que je le regardois comme inaccessible à tant de charriots. Mon sentiment se trouva conforme à celui du Roi. Après que nous en eumes long-temps conféré ensemble, il résolut d'en dire son avis au Prince Maurice. Je repris ma route de Baugy, sur laquelle je visitai en passant Sully, que j'avois dessein d'acheter et que j'achetai en effet l'année suivante. Le Roi de son côté continua son pélerinage d'Orléans. Il y posa la première pierre pour la réédification de l'église de Sainte-Croix, puis s'en revint à Paris où je m'étois rendu trois jours avant sa Majesté.

Les lettres de Henri firent changer d'avis à Nassau. Il assiégea Rhimberg (*) et le prit le 10 juin. L'archiduc Albert prit sa revanche, en venant investir Ostende (*) le 4 juillet. Maurice, de son côté, mit le siége devant Bolduc,

(*) Place sur le Rhin.

(*) Il en sera souvent parlé; ce siége, où de part et d'autre, il se fit de belles actions, ayant duré plus de trois ans; mais c'est dans M. de Thou, le Septénaire et autres Historiens, qu'il faut en voir le détail.

pour lui faire abandonner son entreprise, ou pour s'en dédommager par la prise de cette place, estimée la plus importante forteresse du Brabant. Je jugeai encore qu'il ne feroit ni l'un ni l'autre, et lorsque le Roi m'appela pour en savoir ma pensée, en présence des courtisans, qui s'étoient trouvés à l'ouverture du paquet par lequel il en reçut la nouvelle, et qui en parloient tous fort différemment, je répondis, que quoique je fusse encore fort jeune lorsque j'avois visité Bolduc, j'avois pourtant conservé le souvenir de cette place; et que sans parler de sa situation qui rendoit ce siége d'un travail immense, il me paroissoit impossible, vu la grandeur de la place et sa nombreuse bourgeoisie, d'en faire l'enceinte de manière qu'on empêchât personne d'y entrer et d'en sortir, à moins d'une armée de vingt-cinq mille hommes. Le prince d'Orange manqua effectivement Bolduc, mais tout cela ne se passa qu'au mois de novembre.

La guerre qui s'allumoit si près de notre frontière, fit résoudre Henri à s'approcher de Calais, comme s'il n'avoit eu d'autre intention que de visiter ce pays. Quoiqu'il se défiât toujours des Espagnols, il ne craignoit point, dans l'état où étoient les affaires de cette couronne, de la voir se porter à rompre la paix; mais il ne fut pas fâché de leur donner un peu d'inquiétude pour se venger de tous les sujets de mécontentement qu'il en recevoit journellement. Ils en faisoient assez pour obliger sa Majesté à quelque chose de plus, si la politique

ne l'eût emporté sur le ressentiment. Après les ressorts qu'ils avoient fait jouer inutilement pour rompre l'alliance des cantons Suisses avec la France, et pour empêcher le Pape de juger comme arbitre dans le différend du marquisat de Saluces, parce que sa Sainteté n'auroit pu se dispenser de condamner le duc de Savoie, ils avoient envoyé à ce duc, dans la dernière campagne, des troupes par le comte de Fuentes. Leurs sollicitations continuelles auprès du maréchal de Biron, de Bouillon, d'Auvergne, du prince de Joinville et de plusieurs autres, n'étoient plus ignorées de personne. Biron en avoit fait de sa propre bouche l'aveu à sa Majesté. En dernier lieu, le Roi avoit reçu à son retour d'Orléans, des avis certains de leurs pratiques dans les villes de Metz, de Marseille et de Bayonne.

Sa Majesté avoit dissimulé tout cela, mais rien ne l'aigrit si fort contre cette couronne, que la manière outrageante dont (*) La-Rochepot, notre ambassadeur à Madrid, son neveu et toute sa suite, venoient d'être traités en cette cour. La-Rochepot

---

(*) Antoine de Sully, comte de La-Rochepot. Son neveu étant à se baigner avec quelques seigneurs Français, fut insulté par des Espagnols, qui jetèrent leurs habits dans la rivière. Les Français se vengèrent de cette injure, en tuant et blessant quelques-uns de ces Espagnols qui revinrent ensuite forcer la maison de l'ambassadeur, et traînèrent son neveu en prison, avec quelques autres Français. Ce différend fut appaisé par le Pape, qui se fit envoyer à Rome les prisonniers, et les remit au comte de Béthune, frère de M. de Sully, ambassadeur de France de cette cour. Voyez les Historiens ci-dessus, *année* 1601.

en fit le détail dans ses lettres. « Pardieu! j'en » jure, s'écria Henri dans un violent mouvement » de colère, si je puis une fois voir mes affaires » en bon ordre et assembler de l'argent, et le reste » de tout ce qui m'est nécessaire, je leur ferai » une si furieuse guerre, qu'ils se repentiront de » m'avoir mis les armes à la main ». Il ferma pourtant encore les yeux sur un violement si marqué du droit des gens, mais ce ne fut pas sans se faire une grande violence. « Je vois bien, me disoit » quelquefois ce Prince, que par jalousie de » gloire et intérêt d'Etat, il est bien difficile que » la France et l'Espagne sympatisent jamais en- » semble, et qu'il faut prendre avec cette cou- » ronne d'autres fondemens que de simples pa- » roles données, si l'on veut s'établir dans une » parfaite sûreté ». Il étoit assez détrompé du sentiment politique de Villeroi et de Sillery, qui soutenoient quelquefois contre moi en sa présence, qu'une étroite liaison avec l'Espagne, non-seulement n'étoit ni impossible, ni dangereuse pour la France, mais encore que c'étoit le vrai système auquel on devoit s'attacher. Je leur opposois la rivalité naturelle entre ces deux couronnes, l'opposition d'intérêt, et la mémoire de tant d'injures si récentes, et je concluois qu'avec un voisin aussi rusé et aussi fourbe, il ne restoit d'autre parti à prendre, que de se défier et se défendre. Les dernières nouvelles venues de Madrid me donnèrent cette fois gain de cause sur mes adversaires, du moins dans l'esprit du Roi,

qui ne balança pas à se mettre en chemin du côté d'Ostende, après qu'il eut satisfait à deux ambassades célèbres qu'il reçut en ce temps-là.

L'une de ces ambassades fut de la part du Grand-Seigneur, qui ayant su que le sophi de Perse, son ennemi, avoit fait une députation solemnelle vers le Pape, l'Empereur et le roi d'Espagne, sans faire mention du roi de France, contre lequel il sembloit leur offrir son amitié en demandant la leur, usoit du réciproque. Sa H. se servit en cette occasion de son (*) médecin, qui étoit chrétien, et qu'elle revêtit du titre d'Ambassadeur. Les termes avec lesquels ce superbe Potentat s'exprimoit en parlant des Français (*), marquent une distinction dont on voit peu d'exemples. Il faisoit plus de cas, disoit-il, de l'amitié et des armes des seuls Français, que de tous les autres peuples chrétiens ensemble; et quand même ceux-ci s'uniroient tous avec la Perse contre lui, il croyoit pouvoir mépriser leurs efforts, d'abord qu'il pourroit s'assurer de l'alliance et du secours d'un Roi dont il paroissoit bien ne pas ignorer la supériorité sur tous ses

(*) Barthelemi Cœur, Marseillais renégat : il demanda au Roi, de rappeler le duc de Mercœur de Hongrie, parce qu'entre les prophéties que les Turcs croient, il y en a une, dit-on, qui porte que les Français chasseront les Turcs de l'Europe.

(*) « Au plus glorieux, magnanime et plus grand Seigneur de » la créance de Jésus...... terminateur des différends qui sur- » viennent entre les princes chrétiens, seigneur de grandeur, » majesté et richesse, et glorieux guide des plus grands, Henri IV, » empereur de France, etc. ». Tels étoient les titres que sa hautesse y donnoit au Roi. *Mss. de la bibliot. du Roi, vol.* 9592.

voisins, quant aux qualités personnelles. L'ambassadeur Turc présenta à sa Majesté, de la part de son maître, quantité de riches présens, et me donna deux cimeterres d'une façon exquise, que je garde soigneusement.

L'autre Ambassadeur fut de la part de la république de Venise. Cet Etat étoit uni depuis longtemps avec la France par des alliances particulières souvent renouvellées, et par l'intérêt commun contre la puissance espagnole. Il avoit été des premiers à complimenter sa Majesté très-chrétienne sur son mariage et sur la paix, par les sieurs Gradenigo et Delfin, celui-ci étoit encore de cette dernière ambassade. Henri voulut qu'on reçût ces ambassadeurs à Paris, avec la plus haute distinction. Il les fit servir avec sa propre vaisselle d'argent, et les combla de riches présens. Il en avoit fait de même valeur aux premiers. Toutes les lettres qu'il m'écrivit alors, ne rouloient presque que sur ce détail, car il étoit à Fontainebleau avec la Reine qui étoit fort avancée dans sa grossesse; ce qui fit que le Roi ne pouvant venir sitôt à Paris, encore moins la Reine, qui avoit tant de part à cette ambassade, sa Majesté eut cet égard pour les ambassadeurs Vénitiens, de ne pas leur faire attendre son retour à Paris; il manda qu'il les recevroit à Fontainebleau, où ses carrosses et ses équipages les conduisirent avec le même honneur.

Les archiducs ne manquèrent pas d'entrer en soupçon que le Roi, en marchant vers Calais,

pouvoit bien chercher à traverser leurs desseins sur Ostende, par représailles des mauvais traitemens faits à La-Rochepot. Pour essayer de découvrir le but de ce voyage, ils lui députèrent le comte de Solre en qualité d'ambassadeur, sous prétexte de lui faire les mêmes complimens qu'il recevoit de toutes parts, sur la grossesse de la Reine. Ils enjoignirent à cet ambassadeur de profiter d'un moment favorable pour jeter quelques propos en forme de plainte sur ce voyage. Solre ouvrit parlà un beau champ au Roi, qui au lieu de le satisfaire sur ces plaintes, en fit à son tour de fort graves contre l'Espagne, et l'assura pourtant, mais d'une manière bien générale, que la rupture ne viendroit point de lui, pourvu que les Espagnols ne l'y forçassent point en continuant leurs mauvais procédés; l'ambassadeur feignit d'être content de cette assurance.

La reine d'Angleterre ne sut pas plutôt le Roi à Calais, qu'elle crut l'occasion favorable pour satisfaire l'impatience qu'elle avoit de voir et d'embrasser son meilleur ami. Henri ne souhaitoit pas moins cette entrevue pour conférer avec cette Reine, tant sur les affaires politiques de la chrétienneté, que sur les leurs propres, et en particulier sur celles dont les ambassadeurs Anglais et Hollandais lui avoient touché quelque chose à Nantes. Elisabeth lui écrivit la première une lettre également polie et plaine d'offres de services; elle lui fit faire ensuite les complimens ordinaires, et réitérer ces assurances par milord Edmond, qu'elle

lui députa à Calais pendant qu'elle s'avançoit elle-même jusqu'à Douvres, d'où elle fit partir milord Sidney avec de secondes lettres.

Henri ne voulut pas demeurer en reste de courtoisie Il répondit à ces avances d'une manière aussi pleine d'égards et de respects pour le sexe d'Elisabeth, que d'estime et d'admiration pour sa personne. Ce commerce dura quelque temps, au grand chagrin des Espagnols, auxquels un pareil voisinage, et une si étroite correspondance donnoient beaucoup de jalousie : mais de toutes les lettres que s'écrivirent ces deux Souverains en cette occasion, il ne m'est resté entre les mains que celle où Elisabeth instruit le Roi des obstacles qui l'empêchent de s'aboucher avec lui, en plaignant le malheur des têtes couronnées, de se voir, malgré elles, esclaves des formalités et de la circonspection, parce que c'est cette lettre (*) qui

(*) Cette lettre, et ce détail du duc de Sully sur les voyages de Henri IV et d'Elisabeth à Calais et à Douvres, suffisent sans autres réflexions, pour faire voir combien sont faux tous les jugemens qu'on porta en ce temps-là, et qui sont rapportés dans différens Historiens, sur ces deux têtes couronnées. On a dit qu'Elisabeth fit proposer à Henri, ou de passer à Douvres, ou du moins de s'aboucher avec elle à moitié chemin de ces deux villes, et que cette proposition cachoit un piège dans lequel Elisabeth avoit envie de faire tomber Henri, qui étoit de s'assurer de sa personne dans cette entrevue, et de le retenir prisonnier, jusqu'à ce qu'il lui eût cédé Calais; que Henri IV ne s'en dispensa, que parce qu'il se douta du tour qu'on vouloit lui jouer; d'autres disent, parce qu'il craignoit si fort la mer, qu'il ne put se résoudre à s'embarquer. Personne ne se douta du vrai motif qui fit proposer cette entrevue, qui occasionna toutes ces let-

fût la cause du voyage que je fis vers cette princesse. Elle y marquoit à son très-cher et bien-aimé frère, c'est ainsi qu'elle appeloit le roi de France, qu'elle en étoit d'autant plus fâchée, qu'elle avoit quelque chose à lui faire savoir, qu'elle n'osoit ni confier à personne, ni mettre sur le papier, et que cependant elle étoit sur le point de reprendre la route de Londres.

Ces dernières paroles piquèrent la curiosité du Roi, qui se donna inutilement la torture pour deviner à quoi elles pouvoient avoir rapport. Il envoya le secrétaire Féret me chercher, et me dit : « Je viens de recevoir des lettres de ma bonne » sœur la reine d'Angleterre, que vous aimez tant, » plus pleines de cajoleries que jamais; voyez si » vous devinerez mieux que moi ce qu'elle veut » dire sur la fin de sa lettre ». Je convins avec Henri que ce n'étoit pas sans quelque grand sujet qu'elle s'exprimoit de la sorte. Il fut résolu que je passerois le lendemain à Douvres, comme si je

tres de part et d'autre, et qui fit faire à M. de Solly le voyage secret à Douvres, dont il rend compte. Siri ne manque pas une occasion d'appuyer sur le ressentiment qu'il suppose qu'Elisabeth conserva toujours, soit de la paix de Vervins, soit du refus de Calais, ainsi que sur la crainte qu'avoit cette princesse, que Henri ne s'agrandit trop, et sur la jalousie de la nation Anglaise contre la France. (*Mém. Recond. Vol.* 1, *pag.* 130, 150, etc.). Mais cet écrivain suffisamment versé dans les négociations étrangères, surtout dans celles de l'Italie et de l'Espagne, n'est sûr ni pour les faits, ni dans les jugemens qu'il porte de l'intérieur de notre cour et de notre conseil sous le règne de Henri IV. Il n'a connu ni ce prince, ni le duc de Sully.

n'avois d'autre dessein que de profiter de la proximité de la mer, pour faire un tour à Londres, afin de voir quel parti prendroit la Reine sur mon arrivée dont nous nous doutions bien qu'elle ne manqueroit pas d'être instruite. Je ne parlai à qui que ce soit de mon passage, excepté à ceux de mes domestiques qui devoient venir avec moi, et que je pris en fort petit nombre.

Je me mis dans une barque de grand matin, et j'arrivai sur les dix heures à Douvres, où parmi la foule de ceux qui débarquoient et se rembarquoient, je fus tout d'abord reconnu par milord Sidney, qui m'avoit vu il n'y avoit que cinq ou six jours à Calais. Il étoit avec MM. Cobham, Raleich et Greffin, et fut encore joint dans le même moment par deux autres Anglais, qui étoient les comtes d'Evencher et de Pembrok. Il me demanda, en m'embrassant, si je ne voulois pas voir la Reine. Je lui répondis que non, je l'assurai même que le Roi ne savoit rien de mon voyage, et je le priai de n'en rien dire non plus à la Reine, parce que n'ayant pas eu intention de la saluer, je n'avois aucune lettre à lui donner, et que je cherchois à faire *incognito* un voyage à Londres, qui seroit très-court. Tous ces Messieurs reprirent en riant, que j'avois pris une précaution inutile, parce que le vaisseau de garde avoit peut-être en ce moment déjà donné avis de mon arrivée, et que je devois m'attendre à voir bientôt un messager de la Reine, qui ne me laisseroit pas aller de la sorte, n'y ayant que trois jours qu'elle avoit parlé publiquement

de moi, et dans des termes très-obligeans. Je feignis d'être extrêmement mortifié de ce contretemps, mais de compter pourtant sur le bonheur de n'être point découvert, pourvu que ces Messieurs voulussent bien me garder le secret sur l'endroit où j'étois logé, et d'où je les assurai en les quittant brusquement, que je partirois aussitôt que j'aurois mangé un morceau. Je ne faisois qu'entrer dans ma chambre où je parlois à mes gens, lorsque je me sentis embrasser par derrière, par quelqu'un qui me dit qu'il m'arrêtoit prisonnier de la part de la Reine; c'étoit le capitaine de ses gardes. Je lui rendis son embrassade, et lui répondis en souriant, que je tenois cette prison à grand honneur.

Il avoit ordre de m'emmener à l'heure même vers la Reine, et je le suivis. « Eh quoi! M. de » Rosny, me dit cette princesse, est-ce ainsi que » vous rompez nos haies, et passez sans me venir » voir? J'en suis bien étonnée : car j'ai vu que » vous m'affectionnez plus qu'aucun de mes ser- » viteurs, et je ne crois pas vous avoir donné » sujet de changer cette bonne volonté ». Je répondis en peu de mots, ce qu'un accueil aussi gracieux exigeoit que je répondisse. après quoi je passai sans affectation à entretenir Elisabeth des sentimens que le Roi avoit pour elle. « Pour vous » témoigner, reprit-elle, que je crois tout ce que » vous me dites de la bienveillance du Roi mon » frère, et de la vôtre, je veux vous parler de la » dernière lettre que je lui ai écrite. Je ne sais

» si vous ne l'aurez point vue, car Staffort (c'est » le nom de milord Sidney) et Edmond m'ont dit » qu'il ne vous cachoit guère de ses secrets ». Elle me tira à quartier en me disant ces paroles, afin de pouvoir m'entretenir en liberté sur l'état présent des affaires de l'Europe, ce qu'elle fit avec tant de netteté et de solidité en reprenant les choses depuis le traité de Vervins, que je convins que cette grande Reine étoit digne de toute la réputation qu'elle s'étoit acquise dans l'Europe. Elle n'entroit dans ce détail que pour montrer la nécessité où étoit le Roi de France, de commencer, de concert avec elle, les grands desseins que l'un et l'autre méditoient contre la maison d'Autriche; nécessité qu'elle établissoit sur les accroissemens qu'on voyoit prendre chaque jour à cette maison. Elle me rappela ce qui s'étoit passé à ce sujet en 1596, entre le Roi et les ambassadeurs Anglais et Hollandais, et me demanda si ce Prince ne persistoit pas toujours dans les mêmes sentimens, et pourquoi il différoit tant à mettre la main à l'œuvre.

Je satisfis à ces demandes d'Elisabeth, en lui disant: que sa Majesté très-chrétienne pensoit en ce moment comme elle avoit toujours pensé; que ce n'étoit pour aucune autre fin qu'elle faisoit provision d'argent, de munitions et d'hommes de guerre; mais qu'il s'en falloit encore de beaucoup que les choses fussent en France au point où il falloit qu'elles fussent, pour entreprendre de détruire une puissance aussi affermie que celle des

Princes Autrichiens, ce que je justifiai par les dépenses extraordinaires que Henri avoit été obligé de faire depuis la paix de Vervins, tant pour les besoins généraux de son Etat, que pour réprimer les entreprises des séditieux, et pour la guerre qu'il venoit de finir avec la Savoie. Je ne dissimulai point à cette Princesse ce que j'ai toujours pensé sur cette entreprise : c'est que quand même l'Angleterre et les Provinces-Unies feroient tous les plus grands efforts dont elles sont capables contre la maison d'Autriche, à moins qu'elles ne soient aidées de même de toutes les forces de la monarchie Française, à qui le premier rôle dans cette guerre tombe de droit par mille raisons, la maison d'Autriche, en unissant les forces de ses deux branches, pouvoit sans peine non-seulement se soutenir contr'elles, mais encore rendre la balance égale. Or, n'étoit-ce pas une entreprise inutile et même pleine d'imprudence, de n'employer, pour saper cette puissance formidable, que les mêmes moyens par lesquels on se tiendroit simplement sur la défensive avec elle? qu'il étoit donc indispensable d'attendre encore quelques années à se déclarer, pendant lesquelles la France acquerroit ce qui lui manquoit, et pour mieux assurer le coup qu'on préparoit contre l'ennemi commun, travailleroit avec ses alliés à faire conspirer dans la même vue les Rois, princes et Etats voisins, principalement ceux d'Allemagne, qui sont le plus fortement menacés de la tyrannie de la maison d'Autriche.

trer jusque dans les plus petites particularités de son dessein. Mais comme j'aurai une ample occasion de traiter cette matière lorsque je déduirai les grands desseins que la mort prématurée de Henri-le-Grand a fait échouer, je n'exposerai point le lecteur à des redites inutiles. J'indiquerai seulement ici en peu de mots les cinq points auxquels sa Majesté Britannique réduisit un projet aussi étendu que celui qu'on verra dans ces Mémoires. Le premier, de remettre l'Allemagne dans le même état de liberté, par rapport à l'élection de ses Empereurs et à la nomination du Roi des Romains, où elle étoit anciennement. Le second, de rendre les Provinces-Unies absolument indépendantes de l'Espagne, et d'en composer une République puissante, en y joignant, s'il étoit besoin, quelques provinces démembrées de l'Allemagne. Le troisième, d'en faire autant de la Suisse, en y incorporant quelques pays limitrophes, et surtout l'Alsace et la Franche-Comté. Le quatrième, de partager toute la Chrétienneté en un certain nombre de puissances à-peu-près égales. Le cinquième, d'y réduire toutes les religions aux trois qui paroissent avoir le plus de cours en Europe.

Notre entretien fut fort long. Je ne puis louer la Reine d'Angleterre autant qu'elle mérite de l'être, par les qualités du cœur et de l'esprit, que je lui remarquai dans ce peu de momens que je passai avec elle. Je fis mon rapport au Roi, qui goûta extrêmement tout ce qui m'avoit été

dit. Pendant le reste du temps que leurs Majestés passèrent à Calais et à Douvres, elles s'en entretinrent par lettres. On convint de tous les préliminaires; il fut même pris des arrangemens sur l'objet principal, mais avec tant de secret, que toute cette affaire est demeurée jusqu'à la mort du Roi, et même long-temps après, au nombre de celles sur lesquelles on n'a proposé que des conjectures aussi hasardées qu'opposées entr'elles.

Le Roi ne revint pas à Paris sans avoir exactement visité toutes les places de sa frontière, et pourvu à leur sûreté. Du reste il se montra spectateur indifférent de la querelle des Espagnols et des Flamands, et ne fit rien en faveur d'Ostende, dont le siége continuoit, sinon qu'il ne s'opposa pas que plusieurs Français prissent parti dans les troupes du Prince d'Orange. Il en coûta la vie à quelques-uns d'eux, parmi lesquels on dut compter pour une perte considérable la mort du jeune (*) Châtillon-Coligny, qui eut la tête emportée d'un boulet de canon devant Ostende. Le Roi dit hautement en l'apprenant, que la France venoit de perdre un homme d'un grand mérite. J'y fus en mon particulier extrêmement sensible. Dans

(*) Henri de Coligny, seigneur de Châtillon, fils de François, et petit-fils de l'amiral de Coligny; il avoit amené au secours d'Ostende un régiment de huit cent Français. Selon Brantome, la maison de Châtillon - Coligny étoit originaire de Savoie, « d'un très-haut et ancien lignage » (c'est ainsi qu'il en parle) « et autresfois Souverain, et très-grand » *Tom. 6, pag. 284, édit. de* BASTIEN.

un âge si peu avancé, Coligny avoit déjà su réunir presque toutes les qualités qui font le grand homme de guerre : la valeur, le sang froid, la prudence, l'étendue de l'esprit et l'art de se faire aimer également du soldat et de l'officier.

Mais la jalousie des courtisans fit bientôt à Coligny un crime de toutes ces vertus dans l'esprit du Roi. Il étoit protestant. On rapporta à sa Majesté qu'il ambitionnoit déjà la qualité de chef des réformés dedans ou hors le Royaume, à quoi il étoit sollicité par le duc de Bouillon; qu'en toutes occasions il avoit montré n'avoir point de plus forte passion que de suivre les traces de son père et de son aïeul, ou même de les surpasser; qu'il avoit assuré qu'il ne regretteroit point la perte de sa vie, pourvu qu'il eût eu la satisfaction de la perdre à la tête d'une armée, pour le salut de ses frères. Son affection pour les soldats fut traitée de manège adroit et dangereux. On fit entendre au Roi, qu'il avoit déjà donné de la jalousie au Prince d'Orange, et que sa Majesté auroit eu tout à craindre un jour, du rejeton d'une souche qui avoit fait tant de mal à nos Rois: En sorte que lorsque j'allai trouver Henri, pour le prier d'accorder quelques graces à la mère et au frère du mort, il ne fit que me répéter tous ces discours auxquels il n'avoit que trop ajouté foi, et il me parut non-seulement consolé de la mort de Châtillon, mais encore si prévenu contre toute cette famille, que je me désistai d'une sollicitation qui ne pouvoit plus que m'être nuisible à moi-même, par mes

liaisons et ma conformité de religion avec le mort.

Le Roi eut le plaisir de retrouver la Reine à Fontainebleau dans une aussi bonne santé qu'il l'avoit laissée. Il ne la quitta que très-peu pendant le temps de sa grossesse, et parut prendre tout le soin possible de sa santé (1). « N'amenez point » avec vous pour cette fois des personnes d'af- » faires », m'écrivit-il quelques jours avant l'accouchement de la Reine, « il n'en faut point par- » ler pendant la première semaine des couches de » ma femme; nous serons assez occupés à empê- » cher qu'elle ne se morfonde ».

Le moment arriva qui devoit combler de joie le Roi, la Reine, et tout le Royaume. La Reine mit au monde le 17 septembre (2), un Prince qui, par sa bonne santé et celle de sa mère, donna les plus heureuses espérances (3). Je crois pouvoir

---

(1) « Nous lisons, dit Bayle, (Rép. des let. janvier 1686, dans » Louise Bourgeois, sage-femme fort habile) que Henri IV lui re- » commanda de faire si bien son devoir auprès de la reine Marie de » Médicis, qu'il ne fût pas nécessaires de recourir à un homme; » car la pudeur, ajouta-t-il, en souffriroit trop ».

(2) La nuit du jeudi au vendredi, sur le minuit.

(3) Péréfixe dit au contraire : « L'enfantement fut difficile, » et l'enfant si travaillé, qu'il en étoit tout violet; ce qui peut-être » lui ruina au dedans les principes de la santé et de la bonne » constitution. Le Roi invoquant sur lui la bénédiction du ciel, lui » donna la sienne, et lui mit son épée à la main, priant Dieu » qu'il lui fit seulement la grace d'en user pour sa gloire, et pour » la défense de son peuple ». P. Mathieu en parle dans les mêmes » termes : Mamie, dit-il â la Reine, réjouissez-vous, Dieu nous » a donné ce que nous désirions ». Cet écrivain ajoute, qu'on sentit

dire qu'aucune satisfaction n'égala la mienne. J'étois attaché à la personne du Roi par les liens les plus étroits; j'avois cette qualité de plus que les bons Français et les plus fidèles de ses sujets, pour m'intéresser à cet événement. Il en étoit si bien persuadé, qu'il me fit l'honneur de m'en donner avis par un billet, qu'il fit partir de Fontainebleau à dix heures du soir pour Paris, où j'étois alors. « La Reine, me disoit - il en deux mots, » vient d'accoucher tout présentement d'un fils. » Je vous en donne avis afin que vous vous en » réjouissiez avec moi ». Outre ce billet, dans lequel il ne consulta que son cœur, il m'en écrivit un second le même jour, comme grand - maître d'artillerie, et me le fit rendre par la Varenne. Il y parloit de la naissance du nouveau Dauphin, comme d'un sujet de joie pour lui, qu'il ne pouvoit assez exprimer : « Non pas encore tant pour » ce qui me touche (ce sont ses termes) que pour » le bien général de mes sujets ». Il m'ordonnoit de faire tirer le canon de l'Arsenal, ce qui fut exécuté de manière que le bruit s'en fit entendre jusqu'à Fontainebleau. Les ordres étoient inutiles en cette occasion. Depuis le premier jusqu'au dernier des sujets de sa Majesté, les témoignages d'allégresse ne tinrent rien de la crainte ni de la politique.

Celle du Roi ne fut altérée que par un léger

---

un tremblement de terre à deux heures après-minuit, *tom.* 2. *liv.* 3. *pag.* 441.

chagrin qu'il se procura volontairement. Il avoit pour premier médecin la Rivière (*), qui n'avoit guère plus de religion que n'en ont ordinairement ceux qui se mêlent de professer publiquement l'astrologie judiciaire, quoiqu'on lui fit l'honneur dans le monde de dire qu'il cachoit un cœur protestant sous les dehors d'un catholique. Henri, qui sentoit déjà pour son fils une passion qui lui donnoit la plus vive impatience sur ses destinées, et qui entendoit dire d'ailleurs que la Rivière avoit souvent très-bien réussi, lui recommanda de tirer l'horoscope du Dauphin avec toutes les attentions et les formalités de son art : afin de savoir le moment précis de sa naissance, il avoit cherché la plus excellente montre qu'on eût pu trouver. Il parut que cette idée lui étoit ensuite sortie de l'esprit, jusqu'à ce que nous étant retrouvés seuls sa Majesté et moi, environ quinze jours après, et notre entretien ayant tombé sur ses prédictions, dont j'ai déjà ci-devant parlé, que la Brosse avoit faites au sujet de sa Majesté et de moi, et qui s'étoient trouvées si parfaitement accomplies, l'envie reprit à Henri plus fortement qu'auparavant d'en faire l'essai sur la personne de son fils.

Il fit appeler la Rivière, qui, sans en rien dire, n'avoit pas laissé que de travailler, et lui dit en ma présence, mais sans aucun autre témoin : « A pro-

---

(*) La Rivière succéda à d'Aliboust, dans la place de premier médecin; il avoit été au duc de Bouillon, qui le donna au Roi.

» pos, M. de la Rivière, vous ne me dites rien
» sur la naissance de M. le Dauphin : qu'en avez-
» vous trouvé? J'en avois commencé quelque
» chose, répondit la Rivière; mais j'ai tout laissé
» là, ne me voulant plus amuser à cette science
» que j'ai en partie oubliée, parce que je l'ai
» toujours reconnue extrêmement fautive ». Le Roi vit tout d'abord qu'il ne parloit pas sincèrement, soit que ce fut par crainte de déplaire à sa Majesté, soit mauvaise humeur et fantaisie, soit manège d'astrologue qui se défie de ses secrets. « Je vois bien, lui dit Henri, que ce n'est
» pas là où il vous tient, car vous n'êtes pas de
» ces gens si scrupuleux; mais c'est qu'en effet
» vous ne voulez me rien dire, de peur de
» mentir ou de me fâcher : mais, quelque chose
» qu'il y ait; je le veux savoir, et je vous com-
» mande même, sur peine de m'offenser, de m'en
» parler librement ». La Rivière se le fit encore dire trois ou quatre fois, et dit enfin avec un air de mutinerie feint ou véritable : « Sire, votre fils
» vivra âge d'homme, et régnera plus que vous;
» mais vous et lui serez d'inclinations et d'humeurs
» bien différentes. Il aimera ses opinions et ses
» fantaisies, et quelquefois celles d'autrui : plus
» penser que dire sera de saison : désolations me-
» nacent vos anciennes sociétés : tous vos ména-
» gemens seront déménagés. Il exécutera choses
» fort grandes, sera fort heureux en ses desseins,
» et fera fort parler de lui dans la Chrétienneté;
» toujours paix et guerre; de lignée il en aura,

d'attention, et le duc de Florence fit partir peu de temps après, le chevalier Vinta (*), pour finir avec Gondy l'affaire des îles sur ce plan.

Les deux agens ne sortirent point du conseil pour chercher leurs cautions, et la chose me fut proposée comme aux autres. Je trouvai quelque chose de si singulier dans cette façon de procéder avec un Roi, dont la puissance n'est ignorée en aucun endroit de l'Europe, que je ne fis que rire au nez de ceux qui vinrent m'en parler. Villeroi eut beau me représenter la nécessité de dégager la parole de d'Ossat, je lui répondis qu'il n'y avoit jamais eu de banquiers dans ma famille; en effet, c'étoit plutôt là une affaire de banquiers que de gentilshommes. « Tous les » autres, repliqua-t-il, n'en ont fait aucune dif- » ficulté. Je le crois, lui répondis-je avec quel- » qu'indignation, aussi n'y en a-t-il pas un qui » ne soit sorti, ou du trafic, ou de la robe ». Il y eut là-dessus une petite contestation dans le conseil, qui fut rapportée au Roi. Ce prince, n'en fit que sourire, et dit qu'on avoit mal fait de m'en parler sans le prévenir, parce qu'il ne m'en avait pas parlé lui-même. « Je m'étonne, » ajouta-t-il, qu'il ne vous ait pas répondu en- » core plus rudement; ne connaissez-vous pas » bien quel homme c'est, et combien il fait d'état » de sa noblesse? Achevez cette affaire sans qu'il » s'y oblige, ni nul autre aussi, aussi bien n'avois-

(*) Chancelier de Savoie.

que de coutume. Celle où il parle du maréchal (*) d'Ornano est singulière. Ce maréchal lui avoit donné quelques sujets de plaintes. « Je n'ai jamais vu, dit Henri, tant d'ignorance et d'opiniâtreté ensemble, mais je dis, très-dangereuses; il a fait le Corse à toute outrance. Faites qu'il ne me donne pas sujet de le faire connaître pour ce qu'il est, c'est-à-dire, indigne des honneurs qu'il a reçus de moi; sa seule fidélité m'y obligeoit, ses désobéissances me dispenseront bientôt d'user de ce terme : il faut dire vrai, je suis fort rebuté de lui ». Les Etats de Languedoc s'étant tenus cette année, ce Prince m'écrivit qu'il falloit transférer le lieu de leur tenue dans le Bas-Languedoc, « afin, dit-il, que mes serviteurs n'aillent pas, pour la première fois, où étoient ceux de la ligue ». Il m'ordonne, dans une autre, de faire venir des poulains de son haras (*) de Meun, et dans une autre, de

(*) Alphonse d'Ornano, fils de San-Pietro de Bastelica, colonel des Suisses.

(*) « Dès son jeune âge, dit Brantome, parlant de Henri II, » (*Vies des hommes illustres, tom.* 5, *pag.* 356.) il avoit toujours fort aimé cet exercice de chevaux. Aussi l'a-t-il continué, » et en avoit toujours une grande quantité en sa grande écurie, » fût aux tournelles où étoit la principale, à Mehun, à Saint-Léger, à Orion, chez M. le grand-écuyer de Boissy, et la plupart, quasi voire les meilleurs, étoient de ses haras, qui se plaisoit à les bien faire entretenir ». Il ajoute que ce prince ayant un jour fait voir ses chevaux au grand-écuyer de l'Empereur, celui-ci, lui dit, « que l'Empereur son maître n'avoit point d'écurie » plus belle, il s'en falloit beaucoup, et la loua en toute extrémité, » et surtout de quoi la plupart de ses chevaux étoient de son ha-

propos de m'écrire à ce sujet. Sa lettre est datée du 3 janvier; elle ne roule que sur l'injustice qu'on lui fait auprès du Roi, et que sa Majesté lui fait elle-même de le croire capable de desseins dont il n'a pas la moindre pensée. Il me demande mon secours pour lui aider à faire connoître son innocence. Il justifie son voyage en Bourgogne, par les affaires domestiques qui le lui rendoient indispensable, et assure qu'il sera de retour dans deux jours. Enfin il me prie d'ajouter foi à tout ce que me dira de sa part Prevôt, l'un de ses agens ordinaires, et qu'il avoit jugé à propos de me députer. Les convictions de l'infidélité du maréchal de Biron ont suivi cette lettre de trop près, pour qu'on puisse la juger sincère : aussi, loin de le croire, je ne fis que m'en défier encore davantage.

Pendant le séjour que fit le Roi à Calais, il reçut de nouveaux avis contre Biron, encore plus clairs et mieux circonstanciés; parce qu'apparemment Biron, qui se crut moins éclairé, se licencia aussi davantage. Sur quoi Henri, au lieu de prendre le parti qu'il ne devoit pas tarder plus long-temps à prendre, ne pouvant encore regarder cet homme comme incurable, résolut au contraire de n'omettre rien de tout ce qu'il crut capable de le guérir par la douceur, les bons traitemens et les distinctions si sensibles au cœur d'un honnête homme. Biron avoit demandé à sa Majesté une gratification de trente mille écus: le Roi y trouva de la justice, et ne balança pas

effets de la désobéissance; que si cela arrivoit, comme il l'avoit déjà montré dans les occasions où il avoit sauvé la vie à ce maréchal, et en dernier lieu à Fontaine-Française, qu'il ne lui cédoit en rien du côté de l'intrépidité, il sauroit bien lui faire voir encore qu'il ne le craignoit pas. Le Roi ne changea donc rien à sa conduite à l'égard de Biron, que pour le caresser encore davantge, et pour le combler d'honneurs, ce qu'il regardoit comme le véritable remède à son mal.

Il l'envoya ambassadeur vers la reine Elisabeth, avec laquelle il eut une conversation singulière (*). Il fut assez imprudent, non-seulement pour lui rappeler l'affaire du comte d'Essex, auquel cette princesse venoit de faire couper la tête, mais encore pour plaindre le comte, de ce que tant de bons services ne lui avoient attiré qu'une fin si tragique; et Elisabeth eut la complaisance de répondre à un discours si impertinent en exposant les raisons qui justifioient l'action à laquelle elle s'étoit portée. Elle lui rapporta comment Essex s'étoit précipité follement dans des projets beaucoup au-dessus de ses forces, et comment après les preuves, et même une pleine conviction de sa révolte, pouvant encore, par sa soumission obtenir son pardon, ni ses amis, ni ses parens n'avoient pu le résoudre à deman-

(*) Le [illegible] de cette ambassade se voit dans P. Mathieu. *Tom.* [illegible] *et suivantes.*

der sa grace. Je ne sais si la reine d'Angleterre voyoit dans l'ambassadeur Français plusieurs traits de ressemblance avec le favori Anglais; les réflexions sensées sur le caractère des têtes royales et sur le devoir des sujets, par lesquelles elle finit son récit, semblent le donner à entendre; mais Biron n'en tira aucun fruit.

De retour de Londres, le Roi le nomma encore ambassadeur extraordinaire en Suisse, pour le renouvellement d'alliance des cantons avec la France; toujours prévenu qu'un emploi qui emporteroit l'esprit de Biron loin des armes, et le mettroit en commerce avec un corps aussi sage et aussi politique que le sénat helvétique, en arracheroit à la fin toute semence de mutinerie; mais malheureusement il est des passions qui ne vieillissent jamais; ce sont l'ambition, l'envie et l'avarice; et qui auroit bien sondé le cœur de Biron, l'auroit peut être trouvé atteint de toutes les trois. Il fut à peine revenu de cette seconde ambassade, que, comme s'il avoit cherché à se payer du temps perdu, il travailla plus fortement que jamais à réaliser toutes ses anciennes chimères; soit qu'il y fut entraîné par le duc de Bouillon et le comte d'Auvergne, qui avoient aussi leur parti formé, soit qu'il les entraînât lui-même dans le sien.

Pour se lier ensemble de façon qu'ils ne pussent plus après cela se manquer les uns aux autres, ces trois Messieurs signèrent une formule d'association, dont ils gardèrent chacun un original.

Cette pièce singulière a été produite au procès du maréchal de Biron. Ils s'y engagent réciproquement, foi et parole de gentilhomme et d'homme de bien, de demeurer unis pour leur commune conservation, *envers et contre tous, sans nul excepter*, (tous ces termes méritent d'être remarqués); de se garder le secret inviolablement sur ce qui pourra être révélé à l'un d'eux, et de brûler cet écrit en cas d'accident à quelqu'un de ses associés. Leurs desseins ne pouvoient réussir que par l'opération de l'Espagne et de la Savoie. Ils renouèrent plus fortement qu'auparavant leurs intelligences avec ces deux puissances; et pour les seconder de leur côté, ils alloient ramassant tout ce qu'ils pouvoient trouver de mutins dans la noblesse et parmi les gens de guerre. Pour entraîner dans la rebellion plusieurs des villes les plus éloignées de Paris, principalement dans la Guienne et le Poitou, ils se servirent de la mutinerie qu'y avoit excitée l'établissement du sol pour livre, contre lequel je m'étois si fort élevé dans l'assemblée des notables, et qu'il n'avoit pas été en mon pouvoir de faire supprimer depuis : il avoit été seulement converti, parce qu'il étoit impossible de l'établir selon la première idée, en un subside évalué à huit cent mille francs, dont la moitié avoit été fondue dans la taille, et l'autre dans les entrées des marchandises.

Biron et ses associés joignoient à ce motif celui de la gabelle, qu'ils persuadoient à ces

peuples qu'on étoit sur le point d'imposer chez eux, pour achever de les accabler. Des gens apostés, qu'ils tenoient en grand nombre à leurs gages dans toutes ces provinces, les entretenoient dans des alarmes continuelles. Quel gouvernement pourra jamais se croire exempt de ces fléaux de la tranquillité publique, puisque celui de Henri-le-Grand, si doux, si sage et si populaire, ne l'a pas été! Ne nous en prenons pourtant qu'à la malheureuse influence que répandent les guerres civiles sur les mœurs des hommes. C'est leur poison qui engendre ces esprits turbulens, que le repos fatigue, et pour qui la condition la plus heureuse n'est qu'une espèce de langueur. De là cette manie qui les fait vivre sans cesse hors d'eux-mêmes, se prendre à Dieu et aux hommes des tourmens qu'ils se donnent à eux-mêmes, et répandre leur fiel contre les princes, dont toute la puissance, qui est pour eux un supplice, ne suffiroit pas à satisfaire leur folle cupidité.

Henri ouvrit enfin les yeux sur le caractère du maréchal de Biron, qu'il s'étoit flatté de bien connoître, et commença à croire qu'il seroit obligé d'en venir au plus violent remède pour arrêter la contagion. Les avis se multiplioient. Ils venoient des personnes non suspectes. Ils se rapportoient tous. Quelques-uns parloient de l'acte d'association, et en articuloient les termes, pour l'avoir vu. Le plus circonstancié et le plus suivi de tous ceux qui furent envoyés au Roi,

fut celui que lui donna Calvairac (*). Il contenoit, outre les rumeurs publiques, que Biron et ses adjoints avoient touché plusieurs milliers de pistoles, par les mains de personnes venues d'Espagne; qu'ils attendoient de plus grandes sommes encore et des secours d'hommes; que le conseil de Madrid y avoit mis pour condition, que les rebelles commenceroient par s'emparer de quelques bonnes places maritimes, ou frontières d'Espagne; que, conformément à cette clause, il y avoit déjà des entreprises formées sur Blaye, Bayonne, Narbonne, Marseille et Toulon, et que le comte d'Auvergne ne faisoit qu'attendre qu'elles s'exécutassent, pour faire éclater celle qu'il avoit faite personnellement sur Saint-Flour (1).

Tous ces avis méritoient bien qu'on mit tout en usage pour en approfondir le sujet. Le Roi vint exprès à l'arsenal, où il me trouva occupé à presser les travaux commencés, pour me communiquer ce qu'il venoit d'apprendre, et il m'en fit le détail, appuyé sur le balcon de la grande allée. Je le suivis à Fontainebleau, dont il prit ensuite le chemin : c'est-là que nous devions prendre les dernières mesures au sujet du maréchal de Biron. Il s'étoit long-temps servi, pour les négociations étrangères, de (2) La-Fin, homme

(*) Jean de Sudrie, baron de Calvairac.

(1) Dans la haute Auvergne.

(2) Jacques de La-Fin étoit gentilhomme Bourguignon, de la

de se rendre utile et très-recommandable dans le royaume par les moyens que je lui avois dit. J'y disois encore à Biron, que moi qui étois toujours auprès du Roi, je ne lui avois point entendu tenir les discours qu'il vouloit que sa Majesté eût tenus contre lui; que je ne lui conseillois pas d'en parler ainsi dans le monde, parce qu'on ne manqueroit pas de croire et de dire qu'il ne feignoit du mécontentement contre sa Majesté, que parce que sa conscience lui reprochoit beaucoup à lui-même : voilà comment on peut avoir mal interprété ce que je ne disois que dans la vue de rendre Biron plus sage.

Le sentiment de Henri fut, comme il me le dit quelque temps après, que cette accusation n'avoit été faite contre moi, ni par Biron, ni par aucun de ses affidés, mais par La-Fin seul, à l'instigation de ceux qui croyoient par là me faire perdre ma place. Quoiqu'il en soit, cette fausseté fit si peu d'impression sur l'esprit du Roi que ce prince, qui venoit de me donner le gouvernement de la Bastille, ayant cru que les provisions n'en devoient point paroître sous mon nom, mais seulement sous celui de la Chevalerie, changea d'avis à l'occasion de l'affaire de Biron, et les fit expédier sous le mien; « ne voyant, » disoit-il, que moi qui le put bien servir, s'il » lui arrivoit d'avoir des oiseaux en cage ». L'ordre en fut donné à Villeroi, qui m'apporta ces provisions peu de jours après, mais au commencement de l'année suivante.

gative d'infaillibilité sur ce point, tant d'autres droits dont ils font déjà jouir si gratuitement le Pape; et les protestans traitant cette doctrine de ridicule (1).

La guerre allumée en Transilvanie, continua au désavantage des Vaivodes, Battory et Michel, révoltés contre l'Empereur; ils furent défaits par Georges Baste, et Clausembourg fut pris. Le duc de Mercœur ne se signala pas moins à la tête des troupes impériales contre les Turcs (2). Il prit Albe-Royale en Hongrie, forteresse réputée imprenable, et ensuite en chassa les Turcs qui y revinrent mettre le siége, pendant que l'Archiduc (3) plus malheureux échoua devant Canise (4), et que les chevaliers de Malte prirent et détruisirent la ville de Passava dans la Morée.

Constantinople et l'intérieur du palais même du Grand-Seigneur n'étoient pas moins agités par le mécontentement des Janissaires qui vinrent étran-

---

(1) Ce sera pourtant toujours, aux yeux des personnes non prévenues, l'un des faux dogmes de Calvin les plus insoutenables, que cette attribution qu'on donne au sens des saintes écritures, de suffire à se faire connoître de soi-même, ou ce qui est encore pis, de pouvoir être déterminé par l'esprit particulier. C'est la principale source de cette monstrueuse confusion de sectes dont la prétendue-réformée fut tout d'abord inondée.

(2) Le duc de Mercœur acquit par ses grands exploits, la réputation d'un des premiers hommes de guerre de son temps. Voyez-le dans les Historiens, ainsi que les autres faits dont il est parlé ici.

(3) Ferdinand d'Autriche.

(4) Appelée Chateauneuf par les Chrétiens.

gler, en présence de Mahomet III lui-même, sept mignons de son sérail, et le menacèrent de le déposer. C'étoit à la vérité un homme bien peu digne du trône; lâche, cruel, traître, avare et enseveli dans la débauche.

Fin du douzième Livre.

SOMMAIRE DU LIVRE TREIZIÈME.

Mémoires de l'année 1602. Princes étrangers à Paris. Henri IV va à Blois. Sujet de ce voyage. Suite de la conspiration du maréchal de Biron. Conseil tenu à Blois à cette occasion. Dessein d'arrêter les ducs d'Epernon et de Bouillon. Le premier se justifie. Manège adroit du second. Brouillerie entre le Roi et la Reine. Conversation de Henri avec Rosny à ce sujet. Fruit du voyage de Henri dans les provinces. Il se détermine à faire arrêter Biron. Particularités sur sa détention et celle du comte d'Auvergne; sur son procès. Son exécution. Quelle part eut Rosny dans toute cette affaire. Henri pardonne au baron de Lux, au comte d'Auvergne, qui le trahit de nouveau. Raisons qu'il eut d'en user ainsi avec le comte d'Auvergne. Le prince de Joinville est arrêté. Le Roi lui pardonne aussi, et le retient en prison. Le duc de Bouillon se défend adroitement de venir à la cour. Soupçons que les courtisans jettent dans l'esprit de Henri contre Rosny. Conversation curieuse entr'eux à cette occasion. Affaire des Avocats. Discours de Sigogne. Edits et règlemens sur la monnoie, le commerce, la finance, etc. Mines découvertes en France. Edit contre le duel. Renouvellement de l'alliance avec les Suisses. Voyage de Henri à Calais. Suite des expéditions militaires entre les Espagnols et les Flamands. Autres affaires étrangères.

MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE TREIZIÈME.

L'AGITATION des esprits, causée par tous les soulèvemens domestiques qu'on vient de voir dans le dernier livre, n'empêcha point qu'on ne se livrât cet hiver aux plaisirs et aux spectacles ordinaires. On travailla, par ordre, et pour le divertissement de la Reine, à la composition d'un ballet d'une grande magnificence. L'arsenal étoit le lieu que le Roi avoit choisi pour la représentation de ces spectacles, à cause de la commodité de ses appartemens spacieux, soit pour les acteurs, soit pour les spectateurs. Comme je me trouvois hors d'état de donner les ordres nécessaires chez moi pour l'exécution de celui-ci, parce que dans le temps qu'il devoit se faire, la plaie que j'avois reçue à la bouche pendant le siége de Chartres, vint à se rouvrir, on avoit déjà jeté les yeux sur un autre endroit que l'arsenal; mais le Roi aima mieux qu'on attendît que je fusse guéri, ce qui retarda le ballet d'une huitaine.

Vers la mi-carême, le comte de Schombourg, grand-maréchal de l'Empire, envoyé de la cour de Vienne, arriva à Paris où il fit son entrée avec une suite de quarante ou cinquante chevaux. Sa Majesté lui fit rendre tous les mêmes honneurs que le maréchal de (*) Bois-Dauphin avoit reçus à Vienne. Le prince, fils du marquis de Brandebourg, fit aussi quelque séjour à Paris. Quoique ce ne soit pas la coutume de défrayer les personnes de ce rang, principalement comme le remarquoit sa Majesté, lorsqu'elles ne suivent pas la cour, elle voulut qu'on eût tous les égards possibles pour ce prince, dont la maison, d'ailleurs des premières de l'Allemagne, faisoit profession d'un attachement particulier à la France. Je reçus ordre du Roi de lui faire chaque jour, de la part de sa Majesté, des présens de vins et de viandes des plus rares.

Lorsque tout fut prêt pour le départ du Roi, et que sa Majesté eut donné, dans les différens voyages qu'elle fit à Paris, les ordres nécessaires, tant pour assurer la paix et la tranquillité dans cette ville et dans les provinces dont elle alloit s'éloigner, que pour ce qui concernoit celles où elle alloit passer, elle partit de Paris vers le 20 mai, et vint à Fontainebleau, d'où elle s'achemina vers Blois. La Reine fut de ce voyage, avec toute sa maison. Je le fis aussi, mais je ne partis que quelques jours après sa Majesté, qui me fit savoir

(*) Urbain de Laval, marquis de Sablé, mort en 1629.

en cette occasion à faire voir son innocence, et à publier ses louanges.

D'Epernon, entendant parler sourdement à la cour de brigues et de cabales, comprit aisément que comme on juge ordinairement du présent par le passé, son nom ne manqueroit pas d'avoir place parmi ceux qu'on disoit les ennemis de l'Etat. Cela lui fit prendre les précautions de renouveller à sa Majesté, lorsqu'elle étoit encore à Fontainebleau, les assurances de sa fidélité. Il n'avoit point d'autre preuve à lui en donner, et le malheur est que Henri, prévenu de longue main contre d'Epernon, n'y ajoutoit pas beaucoup de foi. Il ne laissa pas de lui savoir gré de cette démarche, et parce que d'Epernon, en lui parlant, m'avoit cité pour quelque chose, le Roi, en me mandant à Paris ce qui venoit de se passer, me manda en même-temps que d'Epernon lui avoit paru dans le dessein de me rechercher, et m'ordonna de le prévenir en tout, afin que si le crime qu'on lui imputoit, n'étoit encore qu'en dessein, on n'eût point à se reprocher de l'avoir laissé se précipiter, lorsqu'il ne falloit peut-être que de bons conseils et de bons traitemens pour l'en empêcher.

Je fis ce que le Roi m'ordonnoit, et dès ce moment je tins le duc d'Epernon dans mon esprit pour suffisamment disculpé. Il parla à Blois au Roi de la même manière qu'à moi. Il ne nia point qu'il n'eût entendu parler de mouvemens et d'intrigues secrètes; mais il dit que ç'avoit toujours été d'une manière si vague, et quelquefois même si

contradictoire, qu'il ne lui étoit pas venu dans l'idée qu'on pût y ajouter aucune croyance; que ceux qu'on en disoit les auteurs ou les fauteurs, ne lui en ayant jamais donné rien à connoître, ni à entrevoir, il avoit traité de fable un projet dans lequel il ne trouvoit d'ailleurs que de l'extravagance; les conjonctures présentes en rendant l'exécution visiblement impossible. Quel qu'il fût, il offrit au Roi de demeurer près de sa personne, pour lui servir de caution de lui-même, pendant six mois; et si ce temps ne suffisoit pas, il lui jura qu'il ne le quitteroit point que ses soupçons ne fussent entièrement dissipés. Le Roi n'eut rien à répliquer, et commença aussi à trouver le duc d'Epernon beaucoup moins coupable qu'il ne l'avoit pensé.

Il s'en fallut de beaucoup que le duc de Bouillon montrât dans ses paroles la même sincérité. A la première ouverture que lui fit sa Majesté, il traita tout de calomnies inventées par des espions et des délateurs contre les grands du royaume, afin de se faire valoir et de paroître du moins gagner l'argent qu'on leur donnoit pour exercer cet emploi. Il joignoit à ce reproche, qui attaquoit tacitement sa Majesté, une application du passage du nouveau Testament : qu'il est nécessaire que les scandales arrivent, et que malheur à ceux qui les causent; passage qui auroit été plus juste contre Bouillon et ses partisans, en le prenant dans son sens naturel. Bouillon ne s'en tint pas là : il continua en disant, qu'il étoit vrai qu'il avoit entendu

intentions. Bouillon garda, en recevant ce com une présence d'esprit singulière; il fit une excla mation de joie et d'admiration des sentimens que sa Majesté lui témoignoit; il répondit sur le fond de la proposition, qu'il alloit se mettre en état de satisfaire, non-seulement pour six mois, mais pour toute sa vie, s'il étoit nécessaire, en faisant un voyage dans toutes ses maisons, afin que rien n'in terrompît ensuite le long séjour qu'il comptoit faire à la cour. C'est ainsi qu'en paroissant faire tout ce que souhaitoit sa Majesté, il se réser pourtant de ne faire que ce qu'il voudroit lui- même, et qu'il sut la prévenir adroitement sur le départ subit auquel il se préparoit.

Henri comprit tout cela; c'est ce qui le fit ré soudre à assembler un conseil secret pour délibé rer sur ce qu'il avoit à faire en cette conjoncture. Il n'y eut d'appelés à ce conseil que MM. le comte de Soissons, le Chancelier, Villeroi, Maisse et moi. On y entendit, avant toutes choses (*) Descures, qui avoit été envoyé convier le maré chal de Biron, de la part de sa Majesté, de venir à la cour, et dont le rapport fut tel, qu'il n'y eut qu'une voix sur la détention de ce maréchal et du comte d'Auvergne, sitôt qu'ils seroient arrivés. Le Roi proposa ensuite s'il ne seroit pas à propos d'en faire autant des ducs de Bouillon et d'Epernon, pendant qu'ils étoient à la cour. Presque tous les

(*) Pierre Fougueuse, sieur Descures.

assistans furent encore de cet avis, et le plus distingué de la troupe ne le modifia que pour dire que Biron étoit le seul auquel il faudroit ensuite faire grace, parce que, ne faisant rien de lui-même, on le rameneroit aisément à la raison, lorsqu'on lui auroit ôté ceux dont la société le perdoit. Je remarque cet avis à cause de sa singularité.

Le mien fut totalement opposé. Je ne pus goûter qu'on arrêtât d'Epernon, ni même Bouillon. Si les soupçons tiennent lieu de preuves en ces matières, il falloit donc aussi arrêter tous ceux que La-Fin avoit chargés, et moi-même tout le premier : c'est ainsi que je m'expliquai. Qu'on suppose après cela qu'ils soient trouvés innocens, on manque par cette action précipitée les vrais coupables, Biron et d'Auvergne, qu'il étoit impossible d'arrêter au même moment, et dont la fuite ôtoit encore toute espérance de rien prouver contre les prisonniers. Le malheur est que, criminels ou innocens, on ne pouvoit plus après cela se dispenser de les traiter comme réellement coupables, dans la crainte des effets où le ressentiment d'un outrage de si grand éclat étoit seul capable de les porter. Le Roi se rendit à cette opinion, sépara le conseil, l'heure de dîner étant venue, et, voulant m'entretenir seul sur ce qui venoit d'être agité, il me dit de dîner en soldat, et de le venir retrouver avant que tout le monde se fût rassemblé.

Etant descendu dans la cour où j'étois attendu par cette foule qui s'attache aux personnes en

place, je vis venir à moi le duc d'Epernon, qui me dit avec la même assurance que je lui avois remarquée, que des conseils si longs et si secrets alarmoient une infinité de personnes, mais qu'il n'étoit pas de ce nombre, parce qu'il n'avoit rien à se reprocher. Je lui répondis qu'en ce cas il n'avoit en effet rien à craindre, le Roi étant bien plus disposé à pardonner à de véritables coupables, qui avoueroient leurs fautes, qu'à punir sur un simple soupçon, ceux qui ne l'étoient pas. « Je vois, lui dis-je, force gens qui s'éloi-
» gnent de la cour, mais ceux qui ont la cons-
» cience nette ne le doivent pas faire. Je suis de
» ce nombre, reprit d'Epernon, et je ne partirai
» point de la cour tant que ces ombrages dure-
» ront. Vous ne sauriez mieux faire, monsieur,
» lui répliquai-je, et je vous promets que je ferai
» valoir dans l'occasion cette résolution que vous
» prenez ».

En arrivant chez moi, je dis à mon maître d'hôtel qu'il retranchât tout un service, et qu'il me servît ce qu'il avoit de prêt. Nicolas (*) arriva, comme je me mettois à table. « Lavez prompte-

---

(*) Simon Nicolas étoit un secrétaire du Roi, « poëte, diseur » de bons mots, vieux pécheur, dit le journal de Henri IV, croyant » en Dieu par bénéfice d'inventaire, et qui n'en étoit que mieux » reçu dans les compagnies, selon l'humeur corrompue de ce » siècle misérable. Il mourut deux ans après, âgé de soixante-dix » ans. Comme on lui parloit de Dieu, de la mort et d'une vie » éternelle, il fit réponse qu'il eût quitté volontiers sa part de » Paradis pour cinquante ans de vie de plus ». *Journal de Henri IV*

» ment, lui dis-je, sans l'avertir des ordres don-
» nés à la cuisine, et vous mettez à table. ». Il fut bien surpris, lorsqu'après avoir bu deux coups et mangé un morceau à la hâte, il vit que je demandois le fruit, et en même temps le cheval sur lequel je devois monter pour retourner au château. Cet ordre ne lui plut pas, car il n'aimoit pas moins la bonne chère que la plaisanterie. « Par-
» dieu, monsieur, me dit-il, je ne m'étonne pas
» que vous passiez pour un des plus habiles sei-
» gneurs de France, je ne connois personne qui
» puisse boire trois coups pendant votre dîner.
» Là, là, M. Nicolas, lui répondis-je, ne laissez
» pas d'achever de dîner ; pour moi j'ai une affaire
» qui m'appelle ailleurs ».

Je rapportai à sa Majesté les paroles que venoit de me dire le duc d'Epernon. Elle convint qu'il pouvoit bien ne s'être pas embarqué dans une affaire qu'il voyoit traiter par des personnes d'humeur et de religion si différentes, et où tant s'en faut qu'il y eût rien à gagner pour lui, il y risquoit au contraire à se faire dépouiller de son bien et de ses charges. D'Epernon avoit assez d'esprit pour soutenir que le projet des séditieux n'avoit rien que de ruineux. « Ce n'est pas, ajoutoit le
» Roi, qu'en son cœur il ne fût peut - être bien
» aise que quelqu'un me traversât, afin que j'eusse
» d'autant plus affaire de lui; mais il sait par sa
» propre expérience combien de pareils desseins
» sont sujets à échouer ». Sa Majesté me chargea de l'entretenir dans ces dispositions, et de faire

encore un effort auprès des ducs de Bouillon et de la Trémouille, pour les arrêter à la cour, mais d'attendre pour cela qu'on fût arrivé à Poitiers, parce que jusqu'à ce temps-là il pouvoit lui venir des avis qui le détermineroient. Je m'y employai de tout mon pouvoir et en présence de MM. de la Noue, de Constant, d'Aubigny et de Préaux, mais tout ce que je pus leur dire fut inutile.

Il se traita à la cour, pendant le séjour que firent leurs Majestés à Blois, d'une autre affaire fort différente de celle-ci, dont le récit me met dans quelqu'embarras, parce qu'elle fit un assez grand éclat pour ne devoir pas être passée sous silence, et que, d'un autre côté, il ne m'est pas permis de la révéler ici, dans la crainte que j'ai de trahir le secret que j'ai voué au Roi et à la Reine, qui ne s'en sont ouverts qu'à moi seul, et qu'elle regarde personnellement. Le tempérament dont je vais me servir, est de ne rien rapporter au delà de ce qui transpira au dehors, et vint à la connoissance du courtisan.

Il se répandit donc un bruit que le Roi et la Reine avoient eu un différend ensemble, ce qui fut confirmé, parce qu'un jour le Roi m'envoya chercher par Armagnac (*) de si grand matin, qu'il étoit encore au lit aussi-bien que la Reine, et, contre leur coutume, chacun dans leur appartement. On remarqua que j'avois fait plusieurs allées et venues de l'un à l'autre, on sut que je

(*) Premier valet de chambre du Roi.

m'étois mis trois ou quatre fois à genoux devant le Roi et la Reine, comme si j'avois eu une grande grace à obtenir d'eux. Comme rien n'échappe en ces occasions aux courtisans curieux, ils tirèrent chacun leurs conjectures de ce que parmi les noms du Roi et de la Reine, on avoit aussi entendu prononcer ceux du duc et de la duchesse de Florence et de Mantoue, de Virgile Ursin, de don Joan, de Bellegarde, de Trainel, Vinti, Joannini, Conchini, la Léonor, Gondy, Catherine Selvage, avec celui de la marquise de Verneuil. D'autres personnes furent désignées, disoit-on encore, sous le nom mystérieux de *couleur de tanné*. On chercha à faire parler mon épouse, parce qu'on découvrit que Conchini, qui avoit souvent affaire à elle, et qui lui rendoit publiquement le même respect qu'un serviteur à sa maîtresse (il l'appeloit même souvent de ce nom), étoit venu la chercher plusieurs fois de la part de la Reine, avec laquelle, tantôt seule, tantôt la Léonor avec elle, elle étoit demeurée secrètement enfermée plusieurs après-dînées entières.

Mais ce qui fournit le plus de matière aux discours, c'est que dans le temps que la contestation étoit le plus échauffée, La-Varenne vint m'avertir un matin que le Roi m'attendoit dans la nouvelle galerie qu'il avoit fait bâtir à Blois, au-dessus de celles qui règnent le long des jardins d'en bas, c'est celle où l'on voit la représentation singulière d'une biche avec le bois d'un cerf. On prit garde que sa Majesté fit mettre en sentinelle

au bout de cette guerre, qui n'étoit pas encore fermée, deux Suisses qui ne savoient pas un mot de françois, et qui pendant deux heures et plus que nous y demeurâmes, [illegible] nous vit parler avec beaucoup [illegible], malgré la distance, [illegible] de nos paroles, dont on [illegible]. Il n'en fut pas de même de [illegible] qu'on entendit proférer à sa Majesté [illegible], et qu'on recueillit soigneusement : « Il n'en faut plus parler, je me conduirai » en tout par vos conseils, afin qu'il ne me soit » plus reproché que je fais toutes choses de ma » tête : mais souvenez-vous que peut-être vous » et moi nous en repentirons un jour : car il ne » sauroit pleuvoir sur moi, qu'il ne dégoutte sur » vous. Je connois l'esprit de ceux qui s'en mêlent, ils seront cause de beaucoup de mal. Je » ne nie point que la douceur et l'indulgence ne » soient fort louables : mais vous ne nierez pas » aussi que l'excès n'en soit pernicieux ». On distingua aussi ces paroles, que je répondis au Roi, qu'à la vérité il y avoit de la prudence à prévoir et à prévenir les accidens fâcheux, mais qu'il falloit aussi se donner de garde de les avancer par des recherches trop curieuses. C'est sur ce fondement qu'on soupçonna que le Roi avoit eu dessein de se porter à quelque démarche violente contre certaines personnes de la maison et du conseil de la Reine. (1) Je ne puis en dire davantage.

(1) C'est dire la chose assez clairement, et les autres mémoires

de l'étranger. Descures et Jeannin agissoient avec eux de manière à leur inspirer cette sécurité. La-Fin, de son côté, avoit assuré très-positivement à Biron (*) que non-seulement il ne l'avoit pas trahi, mais que n'ayant cherché à entretenir le Roi que pour le sonder, il l'avoit trouvé fort loin de son but, ce qu'il lui confirma encore à Fontainebleau, où il dit en passant ces deux mots: « Mon maître, courage et bon bec ». Le secret, d'ailleurs, avoit été si bien gardé de la part du conseil, qu'on n'avoit à la cour aucune idée de ce qui se tramoit contre Biron, et que d'Epernon sachant qu'il arrivoit à Fontainebleau, envoya au-devant de lui, lui faire des offres de services d'usage entre les grands (**); en quoi il commet-

(*) Le maréchal de Biron croyoit lui avoir vu jeter au feu le traité fait avec l'Espagne; mais La-Fin l'avoit trompé en ne brûlant, au lieu de ce traité, qu'un morceau de papier indifférent.

(**) Le duc d'Epernon ne s'est point défendu d'avoir rendu en cette occasion au maréchal de Biron tous les bons offices qu'il pouvoit attendre d'un ami. « Lorsqu'il traita avec lui de cette » affaire, dit l'Historien de sa vie, il ne le fit point en termes » ambigus, comme les autres, mais fort sérieusement. Il lui apprit » la trahison de La-Fin, et lui en donna toutes les preuves, et » l'exhorta à recourir à la bonté du Roi. Voilà ce qui justifie le » duc d'Epernon. Duplessis-Bossonnière, gentilhomme d'honneur, » et fort attaché au duc, qui est celui qu'il envoya au devant » du Maréchal, étoit principalement chargé de le porter par toutes » sortes de motifs à obtenir du Roi le pardon de sa faute. Aussi ne » put-on jamais engager ce gentilhomme, assuré de son innocence » et de celle de son maître, à se retirer dans les pays étrangers, » après que le Roi, qui n'avoit pas ignoré cette démarche, eut » fait arrêter le maréchal de Biron; en quoi il rendit un grand » service au duc d'Epernon, et lui donna ensuite un second con» seil dont le duc se trouva fort bien; c'est d'avouer sincèrement

toit une grande imprudence, après ce qui s'étoit passé à Blois, comme il l'a avoué lui-même bien des fois depuis ce temps-là.

J'étois allé faire un tour à Moret, lorsque Biron arriva à la cour. Le Roi m'en donna avis par ce billet : « Mon ami, notre homme est venu il » affecte beaucoup de retenue et de sagesse; ve- » nez en diligence, afin que nous avisions à ce que » nous avons à faire. Adieu, je vous aime bien ». Je revins aussitôt de toute la vitesse de mon cheval, et je trouvai le Roi qui se promenoit devant le pavillon où j'étois logé, avec Praslin (1), qu'il

---

» à sa Majesté cette démarche auprès du Maréchal, et de lui dire » en même temps dans quelle intention il l'avoit faite ». Le même Historien mêle dans ce détail quelques traits qui découvrent le fond des sentimens du duc d'Epernon, et servent en même temps à faire connoître son caractere. « Le duc d'Epernon, dit-il, et » Biron étant allés de compagnie au Louvre, pour faire leur cour » après-dîner, sa Majesté avertie de leur venue, se mit à la fenêtre » pour voir au travers de la vitre leur démarche et leur conte- » nance. Un ami du duc d'Epernon, qui étoit auprès du Roi, l'en » fit avertir, afin qu'il composât ses actions...... Il fit tout le » contraire de ce qu'on lui vouloit persuader; et s'étant confirmé » de plus en plus dans les témoignages qu'il recevoit de sa bonne » conscience, rempli d'une juste et généreuse indignation de voir » sa fidélité soupçonnée, il marcha la tête droite et les yeux tournés » vers la fenêtre où il savoit que le Roi étoit appuyé. Le Roi le » remarqua et le fit remarquer à ceux qui étoient près de lui..... Sa » Majesté fit ensuite une partie à la paume. Le comte de Soissons » étoit avec le Roi contre le duc d'Epernon et le Maréchal. C'est » à cette partie que les Historiens de ce temps-là ont fait dire au » Duc un bon mot parlant au Maréchal: qu'il jouoit bien, mais » qu'il faisoit mal ses parties, etc. ». *Histoire de la vie du duc d'Epernon, ann.* 1602, *pag.* 205 *et suiv.*

(1) Charles de Choiseul, marquis de Praslin, capitaine de la

quitta pour venir à moi, Il me prit par la main, et m'apprit, en continuant à se promener, qu'il avoit essayé inutilement, par toutes sortes d'endroits, à arracher de Biron (1) l'aveu de sa faute; quoiqu'il cachât si mal tout ce qu'il avoit dans l'esprit, qu'on lisoit sur son visage. Sa Majesté me découvrit ensuite ses plus secrets sentimens par rapport au maréchal. Elle avoit encore pour lui toute son ancienne tendresse, et ne le regardoit qu'avec compassion. Elle auroit fort souhaité qu'on eût pu lui enseigner des moyens, sans rien risquer, de ne point le traiter en criminel d'Etat; c'est ce qui n'étoit pas facile, du caractère dont on connoissoit Biron. S'il étoit dangereux de le laisser échapper,

---

première compagnie des gardes, mort maréchal de France en 1626.

(1) « Le Roi, ennuyé de ses rodomontades et de son opiniâtreté, » le quitta, lui disant pour dernières paroles : Hé bien! il faudra » apprendre la vérité d'ailleurs. Adieu, baron de Biron. Ce mot » fut comme un éclair avant-coureur de la foudre qui l'alloit ter- » rasser, le Roi le dégradant par là de tant d'éminentes dignités » dont il l'avoit honoré.... Le même jour, après souper, le comte » de Soissons l'exhorta encore de la part du Roi de lui confesser » la vérité, et conclut sa remontrance par cette sentence du Sage : » Monsieur, sachez que le courroux du Roi est le messager de la » mort ». *Péref. ibid.* « Après le dîner, dit le Septénaire, il vint » trouver le Roi qui faisoit un tour dans sa grande salle, lequel lui » montrant sa statue en relief triomphant au-dessus de ses victoires, » lui dit : Hé bien, mon cousin, si le roi d'Espagne m'avoit vu » comme cela, qu'en diroit-il? Il répondit au Roi légèrement : » Sire, il ne vous craindroit guères; ce qui fut noté de tous les » seigneurs présens. Et lors le Roi le regarda d'une œillade rigou- » reuse, dont il s'aperçut, et soudain r'habillant son dire, il ajou- » ta : j'entends, Sire, en cette statue que voilà, mais non pas en » cette personne ».

lorqu'il témoignoit ne se repentir de rien, il ne l'étoit guères moins de le relâcher sur sa bonne foi, après lui avoir témoigné qu'on avoit en main la preuve de sa trahison.

Le Roi revint encore une dernière fois au parti que sa douceur naturelle lui avoit toujours dicté, de chercher à faire rentrer le maréchal de Biron en lui-même, et comme il n'avoit pu y réussir, il me chargea de l'entreprendre, et promit de m'avouer de tout ce que je pourrois dire à Biron pour l'entraîner aux pieds de sa Majesté, pourvu cependant que je ne lui donnasse rien à connoître de ce qu'avoit dit La-Fin, afin de ne pas nuire au dessein de l'arrêter, auquel il faudroit bien revenir, s'il persistoit dans son opiniâtreté. « S'il s'ou-
» vre à vous, me dit Henri, sur la confiance que
» vous chercherez à lui inspirer en ma bonne vo-
» lonté, assurez-le qu'il peut, sans crainte, me ve-
» nir trouver et m'avouer tout. S'il ne me déguise
» rien, je vous donne ma parole royale que je lui
» pardonne de bon cœur ».

J'allai chercher le maréchal dans le château, où je le trouvai dans la chambre de sa Majesté, s'entretenant avec La-Curée au chevet du lit. J'étois suivi d'un assez grand nombre de personnes. Il entendit qu'on me faisoit place, et s'avança pour me saluer, ce qu'il fit très-froidement. Je crus devoir commencer par chercher à lui faire oublier le ressentiment que je savois qu'il avoit contre moi. « Hé! qu'est ceci, monsieur, lui dis-je en l'embras-
» sant étroitement? Vous me saluez en sénateur,

» contre votre ordinaire : ho ! il ne faut pas ainsi
» faire le froid ; embrassez-moi encore une fois,
» et allons causer ». Lorsque nous fûmes assis au
chevet du lit de sa Majesté, et que personne ne put
nous entendre : « Hé bien ! monsieur, lui dis-je, du
» ton que je crus le plus propre à le gagner, quel
» homme êtes-vous ? Avez-vous salué le Roi ?
» quel accueil vous a-t-il fait ? que lui avez-vous
» dit ? Vous le connoissez, il est libre et franc,
» et veut que l'on soit de même que lui. L'on m'a
» dit que vous avez fait le réservé avec lui ; cela
» n'est point de saison, ni selon son humeur et la
» vôtre. Je suis votre parent, votre serviteur et
» votre ami ; croyez mon conseil, et vous vous en
» trouverez bien. Dites-moi librement ce que vous
» avez sur le cœur, et soyez sûr que j'y apporterai
» remède ; ne craignez point que je vous trompe ».

A tout cela, Biron se contenta de répondre à la fin indifféremment : « J'ai fait la révérence au Roi
» avec tout le respect que je lui dois. Je lui ai ré-
» pondu sur tout ce qu'il m'a demandé ; mais ce
» n'a été que des propos communs et des questions
» générales ; aussi n'avois-je rien davantage à lui
» dire. Ah ! monsieur, repris-je, ce n'est pas là
» comme il faut en user avec le Roi ! Vous con-
» noissez la bonté de son cœur ; ouvrez-lui le
» vôtre, et lui dites tout, ou à moi, si vous l'ai-
» mez mieux, et je vous réponds qu'avant qu'il
» soit nuit, vous demeurerez contens l'un de
» l'autre. Je n'ai rien à dire au Roi, répliqua le
» maréchal, ni à vous de plus que j'ai fait ; mais

» si sa Majesté a quelque défiance ou quelque » mécontentement de moi, qu'elle ou vous me le » disiez librement, sur quoi que ce puisse être, » et j'y répondrai de même ». Ce qui fâche le plus le Roi, lui dis-je, dans l'envie que j'avois de le sauver, « ce sont vos froideurs; car d'autres » particularités, ajoutai-je aussitôt, il n'en sait » point; mais que votre conscience vous juge vous- » même, et conduisez-vous de la même manière » que si vous saviez que nous fussions informés » de tout ce que vous avez fait, dit et pensé de » plus secret, car je vous jure ma foi que c'est le » vrai moyen d'obtenir du Roi tout ce que vous » pouvez désirer. Je ne vous donne point d'autre » conseil que celui que je prends ordinairement » pour moi-même. S'il m'est arrivé de faire quel- » que peccadille, je m'en accuse au Roi comme » d'un grand péché, et c'est alors qu'il fait tout » ce que je veux. Hé! pardieu, poursuivis-je » avec vivacité, si vous me voulez croire, vous » et moi nous gouvernerons la cour et les affaires. » Je veux bien vous croire, répondit encore Bi- » ron avec la même nonchalance; mais je n'ai à » confesser ni péché ni peccadille; je sens ma » conscience fort nette depuis ce que j'ai avoué » au Roi (*) à Lyon ». Je n'en avois peut-être déjà que trop dit; je ne pus pourtant m'empê-

(*) « Il avoit négligé, dit M. de Péréfixe, d'en prendre abolition » contre le conseil que lui avoit donné le duc d'Epernon, qui étoit » plus sage et plus avisé que lui ».

cher de lui faire encore plusieurs instances qui ne reçut pas mieux. Il se retira chez lui après cet entretien.

Le Roi entra dans ce moment. Je lui redis, sans rien oublier, tout ce que je venois de dire à Biron, et tout ce qu'il m'avoit répondu. « Vous » avez été un peu bien avant, me dit ce prince, » et même assez pour le mettre en soupçon et » faire qu'il s'en aille ». Entrez dans cette galerie, ajouta sa Majesté, après quelques momens de réflexion sur l'aveuglement et l'opiniâtreté avec lesquels le maréchal de Biron couroit à sa perte, « et m'y attendez. Je veux parler à ma femme et » à vous ensemble, et qu'il n'y ait personne que » nous trois ». Il revint en effet au bout de quelques instans avec la Reine seule, et ayant fermé la porte de la galerie au verrou, il nous dit que l'obligation où il étoit, comme Roi et comme père, de veiller à la sûreté de l'Etat, menacé de retomber peut-être dans sa première misère, ne lui laissant d'autre parti à prendre que d'arrêter le maréchal de Biron et le comte d'Auvergne, il ne s'agissoit plus que de mettre en délibération la manière dont on s'en assureroit, afin de ne pas manquer son coup (*). Le sentiment de sa Ma-

(*) Il auroit été manqué, si le maréchal de Biron avoit profité des avis qu'on lui donna. « Un quidam lui porta une petite lettre » comme il entroit chez le Roi après souper, sous le nom de la » comtesse de Roussy sa sœur. Et comme il lui demanda de ses » nouvelles, voyant qu'il ne répondoit rien, il se douta que c'é-

jesté étoit qu'on attendît qu'ils fussent retirés chacun chez eux et couchés, et qu'alors on fît investir leurs appartemens par des gens armés. Je proposai qu'on les amusât l'un et l'autre dans le cabinet du Roi bien avant dans la nuit, et qu'après que presque tous les autres courtisans en seroient sortis, lassés d'attendre l'heure du coucher de sa Majesté, on les fît saisir dès qu'ils se retireroient. « Je ne vois point d'apparence à ce que vous » dites, reprit Henri, si je ne veux voir ma » chambre et mon cabinet remplis de sang, car » ils ne manqueront pas de mettre l'épée à la » main, et de se défendre ; je ne veux point, si » cela doit arriver, que ce soit en ma présence, » ni dans mon appartement, mais dans le leur ». Je trouvois qu'il étoit surtout à propos d'éviter, en cette occasion, la rumeur et l'éclat : mais Henri s'en tint toujours à sa première idée. « Allez» vous-en chez vous souper, me dit-il en me

» toit autre chose, et l'ayant ouverte, trouva qu'on l'avertissoit » que s'il ne se retiroit dans deux heures, il seroit arrêté. Soudain » il la montra à un des siens, nommé de Carbonnières, qui lui » dit alors : Adieu, monsieur, je voudrois avoir un coup de poi» gnard dans le sein, et que vous fussiez en Bourgogne. A quoi il » répondit : Si j'y étois, et que j'en dusse avoir quatre, le Roi » m'ayant mandé, j'y viendrois. Quoi fait, il entra en la chambre » du Roi, où il joua à la prime avec la Reine. Ainsi qu'il y jouoit, » on aperçut le sieur de Mergé, gentilhomme de Bourgogne, qui » lui dit quelque chose à l'oreille, et ne l'entendant point, le » comte d'Auvergne vint aussi qui lui donna de la main au côté » par deux fois, et lui dit : Il ne fait pas bon ici pour nous ». *Septén. ibid.*

» congédiant ; bottez-vous et faites botter tous » vos gens sur les neuf heures ; faites tenir prêts » vos chevaux et les leurs, et soyez-le vous » même à partir au moment que je vous le man» derai ».

Je me retirai dans mon pavillon, où, après avoir donné mes ordres conformément à ceux que je venois de recevoir de sa Majesté, j'entrai dans mon cabinet, dont la commodité étoit que je pouvois voir de là tout ce qui se faisoit autour de l'appartement de Biron, qui étoit dans le pavillon opposé au mien. Je lisois et me promenois alternativement, sans cesser de faire attention à ce côté là, où je m'attendois à chaque moment de voir commencer une attaque, et de recevoir de nouveaux ordres du Roi sur ce que j'avois à faire. Neuf heures sonnèrent, dix et même onze, enfin minuit, sans que je visse aucun mouvement. Pour lors je ne doutai point que quelque contre-temps n'eût fait manquer le coup. « Je crains bien », dis-je en entrant dans ma chambre, où tous mes domestiques, les uns en jouant ou s'entretenant, les autres en dormant, attendoient la scène qui se préparoit, « je crains bien que pour n'avoir pas » bien pris ses mesures, on n'ait laissé échapper » des oiseaux si aisés à retenir, et qui ne se rat» trapperont pas si facilement. Qu'on aille brider » mes chevaux et charger mon bagage, pendant » que je m'en vais dans mon cabinet écrire un » mot ».

J'y fus bien encore une demi-heure, après quoi

l'entendis du bruit à la porte du pavillon du côté des grands jardins, et une voix qui cria : « Mon» sieur, le Roi vous demande ». Je mis la tête à la fenêtre, et je reconnus La-Varenne, qui continuoit en disant : « Monsieur, venez prompte» ment, le Roi veut parler à vous, et vous en» voyer à Paris donner ordre à tout, car MM. de » Biron et d'Auvergne sont arrêtés prisonniers. » Et où ont-ils été pris? lui dis-je (*). Dans le ca» binet du Roi, me répondit-il. Dieu soit loué! re» pris-je, que le Roi ait suivi ce conseil ». Je courus vers l'appartement de sa Majesté qui me dit: « Nos gens sont pris : montez à cheval ; allez leur » préparer leur logis à la Bastille. Je les enverrai » par bateau à la porte de l'Arsenal, qui est du » côté de l'eau ; faites-les y descendre, qu'il ne » s'y trouve personne, et les menez où il faut, » sans bruit, au travers de vos cours et de vos jar» dins. Lorsque vous aurez tout disposé de cette

---

(1) Vitry arrêta le maréchal de Biron en sortant de l'antichambre du Roi. « Monsieur, lui dit-il, le Roi m'a commandé de » lui rendre compte de votre personne : baillez votre épée. Tu te » railles, lui répondit Biron. Monsieur, répartit Vitry, le Roi » me l'a commandé. Hé! je te prie, répliqua le maréchal, que je » parle au Roi. Non, Monsieur, reprit Vitry, le Roi est retiré.... » Praslin attendoit pendant ce temps-là le comte d'Auvergne à la » porte du château, et lui dit : Monsieur, demeurez, vous êtes » prisonnier du Roi. Moi! moi! répondit le comte d'Auvergne » surpris : oui, vous, Monsieur, lui répondit Praslin ; de par le » Roi, je vous arrête : rendez l'épée. Tiens, prends-la, reprit » d'Auvergne, elle n'a jamais tué que des sangliers : si tu m'eusses averti de ceci, il y a deux heures que je serois couché et » endormi ».

» manière à l'Arsenal, avant qu'ils arrivent, s'il
» se peut, ce qu'ils feront peu de temps après
» vous, allez au Parlement et à l'Hôtel-de-ville;
» faites-leur entendre ce qui s'est passé, dites-leur
» qu'ils en sauront les raisons à mon arrivée, et
» qu'ils les trouveront justes ». Tout cela fut exécuté de point en point, et avec beaucoup de bonheur. Au moment que les prisonniers mettoient pied à terre à l'Arsenal, ma femme accouchoit de celle de mes filles qui a porté le nom de mademoiselle de Sully.

Je confiai la garde des prisonniers à des soldats de la garde du Roi, joints aux miens. Par les postes que je leur fis occuper, on peut dire qu'ils se gardoient encore en quelque manière les uns les autres. Je fis placer outre cela un corps-de-garde sur le bastion qui répond aux fenêtres de la chambre des prisonniers, et un second sur les terrasses du donjon. De cette manière il étoit impossible qu'ils se sauvassent, à moins que les Anges ne s'en mêlassent. Ce sont les termes dans lesquels j'en écrivis au Roi, dont les avis redoublés étoient ce qui me faisoit prendre tant de précautions. Il me mandoit peu de jours après la détention des deux prisonniers, qu'il étoit instruit qu'il y avoit un dessein formé pour les faire évader, et que je veillasse avec soin, parce que j'en répondrois. Je consentis d'en répondre, me fiant à la fidélité de mes soldats, qu'il auroit fallu corrompre tous jusqu'au dernier. Une autre fois, le Roi m'avertissoit que le complot formé pour la

délivrance de Biron et d'Auvergne, étoit en même temps contre ma personne. Un bateau plein de soldats devoit s'avancer pendant la nuit le long de la rivière, et aborder à l'escalier de la porte de derrière de mon appartement qui est sur la rivière, la faire sauter par le pétard, en faire autant de la seconde, monter dans ma chambre en même temps, pendant que je serois encore au lit, et m'enlever en Franche-Comté avec des relais disposés de dix en dix lieues, afin de me traiter par représailles, ainsi que Biron le seroit lui-même. Ce dernier avis, quoique si bien circonstancié, ne me parut pas moins frivole que les autres. Je remerciai pourtant sa Majesté de ce qu'en me le donnant, elle avoit la bonté de m'ordonner de veiller avec le dernier soin à ma conservation, et de m'assurer que si l'entreprise concertée contre moi venoit malheureusement à s'exécuter, elle ne balanceroit pas à donner, pour me racheter, les prisonniers; et s'il en étoit besoin, disoit-elle, des choses de bien plus grande valeur encore. Pour la satisfaire, je mis en faction à cette porte de derrière un autre petit corps-de-garde.

Le premier Président, le président de Blancmesnil (1), et les deux conseillers de Fleury et de Thurin furent nommés par le Parlement pour in-

(1) Achille de Harlay, premier président; Nicolas de Potier, sieur de Blancmesnil, président; Etienne de Fleury, doyen; Philibert de Thurin, conseiller en la grand'chambre.

terroger les accusés, que je fis amener pour ce effet dans le petit pavillon du milieu de la grande allée de l'Arsenal. Comme il fut nécessaire qu'ils allassent ensuite subir l'interrogatoire en plein Parlement, je fis préparer un bateau couvert, dans lequel ils furent menés et ramenés sans être vus de personne. Toute l'histoire de ce procès, et les particularités de l'événement que j'écris, ne sont ignorées de personne. Le public est informé que le maréchal de Biron (1), ayant reconnu le lieutenant civil Miron au pied de l'échafaud, il l'avertit de se défier de La-Fin; qu'il dit adieu à Rumigny le père, en le priant de faire ses baise-mains à mademoiselle de Rumigny, qui étoit, dit-il, tout le présent qu'il avoit à lui faire, et plusieurs autres traits de cette nature. Les emportemens, les erreurs, la foiblesse et le peu de courage que témoigna, à l'heure de l'exécution, cet (*) homme qui avoit acquis la réputation d'in-

(1) Le détail des choses qu'indique ici l'auteur, se trouve dans tous les historiens et dans plusieurs autres écrits.

(*) Tous ces mouvemens allèrent jusqu'à l'aliénation d'esprit, et mirent bien en peine tous les assistans, l'exécuteur surtout, qui n'osoit montrer son épée, et qui cependant prit si bien son temps, en amusant le maréchal, qu'il lui fit voler la tête d'un seul coup, porté si prestement, qu'à peine le vit-on passer. Je ne puis m'empêcher de remarquer, à l'avantage des lettres, qu'autant que le maréchal de Biron, le père, avoit de lecture et d'érudition, autant le fils en avoit peu. A peine savoit-il lire. Je prendrai dans la Chronologie Septénaire de quoi achever de faire connoître son caractère. L'auteur, après avoir remarqué qu'il avoit presque toutes les qualités nécessaires pour faire un grand homme de guerre, qu'il étoit brave, heureux, infatigable, sobre, tempérant, etc., dit en-

trépide dans les plus grands dangers de la guerre, ont fourni matière à mille conversations, et ne seront pas apparemment oubliés par les historiens. Pour moi, je n'ai rien à apprendre de nouveau, excepté peut-être quelques faits qui me regardent personnellement.

Pendant qu'on instruisoit le procès des deux criminels d'État, ils demandèrent plusieurs fois

---

suite : « Il étoit surtout ami de la vanité et de la gloire ; même » on l'a vu maintes fois mépriser le manger, se contenter de peu » de chose, pour repaître sa fantaisie de gloire et de vanité. Il » étoit hasardeux en guerre, ambitieux outre mesure. Il devint tellement présomptueux, qu'il crut que le Roi ni la France ne se » pouvoient passer de lui. Il étoit aussi devenu si médisant, qu'il » parloit mal de tous les princes.... On l'a vu souventefois se » moquer de la messe et rire de ceux de la religion prétendue réformée. Il se raconte une infinité de traits de son peu de religion.... Il se fioit fort au dire des astrologues et devineurs ». L'auteur raconte ensuite l'aventure qui lui arriva en allant consulter, sous un nom supposé, le vieux astrologue la Brosse, le même dont M. de Sully parle si souvent dans ses Mémoires. « Ce » bonhomme, dit-il, qui lors étoit dans une petite guérite qui lui » servoit d'étude, lui dit : Hé bien, mon fils, je vous dirai que » je vois que celui-là de qui est cette géniture, parviendra à de » grands honneurs par son industrie et vaillance militaire, et pour» roit parvenir à être Roi ; mais il y a un *caput algol* qui l'en em» pêche. Et qu'est-ce à dire ? lui dit alors le baron de Biron. Qu'est» ce à dire ? dit la Brosse. Mon enfant, ne me le demandez pas. » Non, dit le baron, il faut que je le sache. Après toutes ces alter» cations qui furent longues entr'eux, la Brosse lui dit finalement : » Mon enfant, c'est qu'il en fera tant, qu'il aura la tête tranchée. » Sur laquelle parole, le baron de Biron le commença à battre » cruellement, et l'ayant laissé demi-mort, descendit de la guérite, » emportant la clef de la porte, etc. ». Tout est plein de prétendues prédictions semblables à celle-ci, qui lui furent faites, et auxquelles je ne crois pas qu'aucun homme de bon sens puisse s'arrêter.

qu'on les fît parler à moi (*). Deux considéra-tions m'empêchèrent de leur donner cette satisfac-tion : la première, parce qu'inutilement j'aurois essayé les prières et les sollicitations en faveur de Biron, dont la mort importoit trop à la sûreté de l'Etat, et étoit trop irrévocablement résolue par sa Majesté, pour qu'on pût demander sa grace; la seconde, qu'ayant été compris moi-même dans les dépositions de La-Fin, je ne voulus rien faire qui pût donner aux esprits malins ou foibles, un soupçon, même éloigné, que j'avois cherché à ménager les deux prisonniers, ou que j'eusse eu simplement besoin de leur parler. J'ai voulu au contraire qu'on pensât que, s'il étoit vrai que j'eusse jamais eu la moindre liaison avec Biron, le

(*) « Il pria le sieur de Baranton, lieutenant de M. de Praslin, » d'aller de sa part trouver M. de Rosny, lui dire qu'il désiroit le » voir, sinon qu'il le supplioit d'intercéder pour sa vie envers le » Roi, et qu'il l'attendoit de lui; qu'il l'avoit toujours honoré et » trouvé son ami, et tel que s'il l'eût cru, il ne fût au lieu où il » étoit; qu'il y en avoit de plus méchans que lui, mais qu'il étoit » le plus malheureux; qu'il consentoit être mis entre quatre mu- » railles, lié de chaînes. Bref, les supplications qu'il faisoit rappor- » ter par le sieur de Baranton, émurent tellement M. et Madame » de Rosny, le sieur Zamet et autres, qui étoient là, qu'ayant tous » les larmes aux yeux, nul ne pouvoit proférer une parole. Enfin » le sieur de Rosny dit : Je ne puis le voir, ni intercéder pour lui; » c'est trop tard : s'il m'eût cru, il ne fût pas là; il devoit dire » à sa Majesté la vérité dès son arrivée à Fontainebleau; pour ne » l'avoir pas dite, il lui a ôté le moyen de lui donner la vie, et à » tous ses amis de la demander pour lui, etc. ». *Chronologie Septénaire, année* 1602. Tout ce qui concerne cette affaire doit être lu dans l'historien Mathieu, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 482-534, où ce qui regarde le duc de Sully, est rapporté conformément à nos Mémoires.

refus que je fis de le voir, l'auroit déterminé à ne garder aucune mesure à l'égard d'un homme, que par plusieurs autres motifs, il devoit déjà dans cette supposition regarder comme un traître. Il respecta mon innocence; et s'il parla de moi, comme il fit plusieurs fois, ce ne fut que pour louer hautement les conseils que lui avois donnés, et s'accuser de ne les avoir pas suivis.

Deffunctis, grand-prévôt de l'Ile-de-France, recueillit sur un papier tous les discours où mon nom avoit été prononcé par le maréchal de Biron, et me le donna quelque temps après : c'est par là, que j'appris que Biron, en sortant de la Chapelle, où il s'étoit confessé aux sieurs Garnier et Maignan, docteurs de Sorbonne, demanda s'il n'y avoit là personne à M. de Rosny, et que comme on lui eut répondu qu'Arnaud le jeune y étoit, il l'appella et lui dit : « Monsieur Arnaud, je » vous prie de baiser les mains de ma part à M. de » Rosny, et de lui dire qu'il perd aujourd'hui un » des meilleurs et des plus affectionnés amis, pa- » rens et serviteurs qu'il eût. J'ai toujours fait » beaucoup d'état de son mérite et de son amitié ». Ah! dit-il ensuite, en élevant sa voix, et en répandant tant de larmes, qu'il étoit obligé de tenir son visage couvert de son mouchoir, « si je l'eusse » cru, je ne serois pas ici. Je vous supplie de lui » dire que je lui recommande mes frères, parti- » culièrement mon frère (*) Saint-Blancard, qui

---

(1) Jean de Gontaut, seigneur de Saint-Blancard, avoit épousé

» est son neveu, et qu'il fasse donner à mon » jeune frère une charge chez le Dauphin ; qu'on » leur dise que si j'ai été méchant, ils n'en soient » pas moins gens de bien, et qu'ils servent tou- » jours fidèlement le Roi ; mais qu'ils ne viennent » pas sitôt à la cour, de peur qu'on ne leur fasse » quelque reproche à mon occasion ». Biron dit une autre fois : « Ah ! que c'est un bon et fidèle » serviteur du Roi et de l'Etat, que M. de Rosny, » et un sage conseiller d'Etat ; et que le Roi fait » sagement et prudemment de se servir de lui ! » car tant que sa Majesté s'en servira, les affaires » de la France n'iront que bien ; et si je l'eusse » cru, les miennes iroient bien ». En toute autre occasion je me garderois bien d'insérer dans ces Mémoires de pareils discours à ma louange ; mais j'ai cru qu'il ne m'étoit pas permis d'altérer tant soit peu le sens des paroles du maréchal. J'ignorois ces témoignages publics d'estime qu'il me rendoit, lorsque je me joignis à tous ses parens (*)

---

mademoiselle de Saint-Geniès, nièce de M. de Sully. Le maréchal de Biron n'avoit point d'autres frères vivans. L'auteur comprend sans doute sous ce nom ses beaux-frères.

(*) Messieurs de Saint-Blancard, de la Force, le comte de Roussy, de Châteauneuf, de Thémines, de Salignac et de Saint-Angel allèrent trois jours après la détention du maréchal de Biron, se jeter aux pieds du Roi, à Saint-Maur des Fossés ; mais ils ne purent obtenir que la grace dont l'auteur parle ici. Henri IV les consola, en leur rapportant l'exemple du connétable de Saint-Paul, allié à la maison de Bourbon, décapité pour un semblable crime, et du prince de Condé, qui l'eût été, sans la mort de François II, etc. *Mss. Bibliot. royal. vol.* 9129, dans

pour lui faire obtenir une grace, légère à la vérité, c'étoit de changer le lieu de l'exécution. En effet, au lieu de la place de Grève que l'arrêt de mort portoit, le Roi accorda que Biron fût décapité dans la cour de la Bastille.

La cabale se trouva entièrement déconcertée par le coup qui lui enlevoit son chef. Lavardin, que sa Majesté avait fait partir en même temps pour la Bourgogne, à la tête d'un corps de troupes, s'empara sans coup férir de toutes les places qui tenoient pour le maréchal de Biron, et manda au Roi par Sénecé, que cette province étoit soumise. Ce gouvernement fût donné à M. le Dauphin, auquel M. le Grand servit de lieutenant. Henri ne porta pas plus loin les effets de sa justice, et excepté Fontenelles (1), qu'il crut devoir faire encore servir d'exemple, quoiqu'il ne parût pas, à bien des gens, être l'un des principaux coupables, il pardonna à tous les autres. Le nombre des complices étoit fort grand; et en examinant bien, quantité de personnes des

---

lequel on voit aussi un recueil de pièces sur le procès du maréchal de Biron.

(1) Guyr Eder de Beaumanoir, baron de Fontenelles, étoit gentilhomme Breton. Il fut convaincu d'avoir voulu livrer le fort de Douarnenès aux Espagnols, traîné sur la claie, et rompu vif en place de Grève. « Le Roi, dit M. de Pérefixe, en considération » de sa maison qui est fort illustre, accorda aux parens, que » dans l'arrêt il ne seroit point appelé de son nom propre; mais » l'histoire ne l'a pu taire ». M. de Thou, *liv.* 128, en parle comme d'un brigand, qui avoit été employé en Bretagne par la Ligue.

plus considérables de la cour (1) s'y seroient trouvées impliquées assez avant. Je fortifiai de tout mon pouvoir le penchant que le Roi marquoit avoir vers la douceur. Je prévins ceux que je savois bien avoir eu quelque part aux conseils de Biron; et je sus si bien leur persuader qu'il ne leur restoit d'autre parti à prendre que d'aller se jeter aux pieds du Roi, qu'il n'y en eut presque point qui ne prissent ce parti. Le secret que je leur ai promis demande que leur nom ne paroisse point ici. Loin d'avoir eu sujet de se repentir d'une démarche qui n'eut pour témoins que le Roi et moi, ils durent bientôt s'apercevoir que sa Majesté, non-seulement n'en gardoit aucun ressentiment, mais encore qu'elle parut les en aimer plus tendrement. Hébert fut aussi arrêté : c'étoit le secrétaire du parti, et celui qu'on savoit avoir fait plusieurs voyages à Milan et par toute l'Italie, au nom du maréchal de Biron. Je fus chargé d'interroger Hébert en présence du comte d'Auvergne, et de recevoir ses dépositions, le Roi lui ayant promis sa grace, à condition qu'il déclareroit avec sincérité toutes les choses dont il avoit connoissance. La principale, et qui donnoit une plus forte conviction de la perfidie de l'Espagne, étoit celle qui regardoit l'envoi de Roncas et d'Al-

---

(1) Selon Siri, il y eut quelque chose de plus que de simples soupçons contre le connétable de Montmorency, et même contre M. le duc de Montpensier. *Mém. second, volume* 1, *pag.* 103.

phonse Cazal, soit ensemble, soit séparément, pour apporter ou faire toucher différentes fois des sommes d'argent considérables au maréchal de Biron. Pour convaincre Hébert que sa Majesté ne cherchoit point à le surprendre, je commençai par mettre aux mains du comte d'Auvergne la lettre d'abolition signée du Roi.

Le baron de Lux eut aussi part à l'amnistie. Il se trouva extrêmement embarrassé, lorsqu'il eut appris l'emprisonnement de son ami, parce qu'il voyoit presque un péril égal pour lui à vouloir sortir du royaume, et à y demeurer. Il étoit dans cette perplexité, lorsqu'il vit arriver la Plume, par lequel sa Majesté lui commandoit de venir la trouver, en l'assurant de son pardon, s'il le méritoit par son obéissance et son repentir. De Lux, encore plus alarmé qu'auparavant, parce qu'il sentoit tout ce qu'il avoit à se reprocher, répondit pourtant qu'il étoit prêt à faire ce que sa Majesté exigeoit de lui, pourvu qu'elle l'assurât qu'il ne seroit pas exposé à la honte d'aucun interrogatoire ni confrontation; qu'il seroit maintenu dans sa charge (*); et qu'il lui seroit permis de se retirer de la cour après sa déposition. Il craignoit qu'on ne le retînt, sous prétexte qu'elle n'auroit pas été complète ou sincère. Au défaut de lettre de sa Majesté, de Lux parut être content d'une

(*) Il étoit gouverneur du château de Dijon et de la ville de Beaune.

assurance de ma main, qu'il ne lui seroit fait aucun mal.

Le Roi ayant accordé au baron tout ce qu'il souhaitoit, il vint à Paris. Il rencontra sa Majesté qui alloit à la chasse; et se jetant à ses pieds, il voulut commencer un grand discours. « Allez-vous-en voir M. de Rosny, lui dit Henri, » en l'arrêtant court, parce qu'il n'avoit pas de » temps à lui donner, et puis je parlerai à vous ». Cet ordre, le ton dont de Lux crut s'apercevoir qu'il étoit donné, et le lieu où on l'envoyoit, commencèrent à l'inquiéter, de manière qu'il fut tenté de prendre la fuite. Il vint pourtant à l'Arsenal, mais si effrayé, qu'au lieu d'écouter ce que je lui disois, il portoit sans cesse les yeux de tous côtés. Sa peur augmenta encore lorsqu'il vit les gardes de sa Majesté entrer en défilant dans la cour de l'Arsenal. Le Roi les y avoit envoyés, parce qu'il comptoit repasser par là au retour de la chasse. « Hé! monsieur, me dit de Lux, qui » pour cette fois se crut perdu, je suis venu sur » la parole du Roi et la vôtre, ne me la voudriez- » vous pas tenir? Pourquoi dites-vous cela? mon- » sieur, lui demandai-je. Oh! monsieur, me ré- » pondit-il, les gardes que je vois ainsi entrer à » la file, me font juger que ce n'est pas le Roi » qui vient, et qu'ils ne peuvent être envoyés » que pour moi ». Il me supplia, sans me donner le temps de le détromper, qu'avant de le resserrer, on le fît parler au Roi, et promit très-sincèrement, je crois, de ne lui rien cacher. « Je

» vois bien depuis long-temps, lui dis-je, que
» vous avez l'esprit fort agité; mais n'ayez point
» peur, je n'ai nul ordre de vous faire arrêter :
» parlez librement au Roi; jurez-lui fidélité, et
» la lui gardez, et ne craignez rien. Si le duc de
» Biron en avoit voulu faire autant, il seroit plein
» de vie ». On vint nous avertir en ce moment que le Roi étoit au Louvre, et qu'il me demandoit. La chasse l'avoit mené si avant dans la nuit, qu'au lieu de venir à l'Arsenal, il avoit cru devoir s'en retourner au Louvre; ce qui calma les frayeurs du baron de Lux.

Il entretint le lendemain sa Majesté plus de quatre heures. Il ne donna pas lieu qu'on l'accusât de mauvaise discrétion; il chargea au contraire une quantité si prodigieuse de personnes, que Henri étant bien aise de pouvoir trouver dans des accusations si générales un prétexte pour n'en rien croire et se tranquilliser, n'en traita pas moins favorablement tous ces accusés, qui étoient pour la plupart sans cesse à ses côtés. Ce n'est pas qu'il ne pût y en avoir beaucoup parmi eux qui eussent eu connoissance des mauvais desseins du maréchal de Biron. L'espérance de demeurer inconnu dans la foule, les détermina, malgré les avances et les promesses que je fis à tout le monde, à ne point s'accuser eux-mêmes. Il n'en fut pas de même de M. le connétable. Il avoit, avec le duc de Biron, je ne sais quelle liaison que la prudence n'avoit assurément point formée. Comme j'étois persuadé qu'elle ne s'étendoit pas plus loin que

leurs personnes, je crus devoir justifier les sentimens du connétable à sa Majesté, qui ne pouvoit s'empêcher de le regarder de mauvais œil, malgré les assurances que celui-ci lui avoit données de sa fidélité; et je puis dire que je ne contribuai pas peu à le faire rentrer dans les bonnes graces du Roi. Quoi qu'il en soit, ce prince n'eut pas sujet de se repentir de l'indulgence dont il usa envers les uns et les autres (*), si l'on excepte le comte d'Auvergne, auquel il est temps de revenir.

La qualité du crime qui lui étoit commune avec le duc de Biron, et l'égalité de preuves fournies contre eux, leur préparoient, selon toutes les apparences, un châtiment égal; cependant leur sort fut bien différent. Non-seulement le Roi fit grace au comte de la vie, ce qu'il lui fit dire par le connétable, mais encore il lui adoucit beaucoup le séjour de sa prison. Il lui permit de s'ac-

---

(*) Il n'est pas certain que Henri IV n'ait point eu lieu de se repentir de cette indulgence. Sur le fait de l'assassinat de ce prince, il est resté bien des doutes dont l'éclaircissement devient de plus en plus difficile à faire; mais en supposant, ce qui est très-vraisemblable, que le coup qui enleva Henri IV ne partit en aucune manière de la conspiration dont il fait mention ici, on peut toujours croire que peut-être il ne seroit point arrivé, si elle avoit été poursuivie avec plus d'attention et de sévérité. En ce cas, il faudroit convenir que Henri IV et M. de Rosny furent trompés par leur trop de facilité, et que le prince en fut la victime. Ce que l'auteur dit quatre lignes plus haut, de ceux qui se cachèrent hardiment dans la foule, montre assez que l'esprit de révolte ne s'éteignit pas par la mort de son chef.

que de paroître reprendre avec cette cour ses premiers erremens; qu'il sauroit bien la tromper, et lui faire prendre pour vrai ce qui, de sa part, ne seroit que feint; mais qu'il étoit nécessaire, pour que sa feinte ne lui attirât pas en Espagne le châtiment d'un traître, que sa Majesté ne parlât à aucun de ses ministres de ce qu'il lui disoit alors, et qu'elle ne prît point d'ombrage elle-même de ses voyages en Espagne, ni des paquets qu'il en recevroit.

Le Roi ajouta, après ce récit, qu'il avoit eu de la peine à en croire d'Auvergne, et même à s'imaginer qu'il voulût s'abaisser jusqu'à faire le métier d'espion et de traître; mais qu'après que le comte l'eut rassuré sur tout cela, quoiqu'il l'en haït encore davantage, il s'étoit enfin déterminé à attendre l'effet de ses promesses, et à s'en servir pour tirer l'éclaircissement des démarches de l'Espagne, qu'on ne pouvoit avoir d'ailleurs; que, dans cette pensée, il avoit promis à d'Auvergne le secret, et tous les autres points qu'il lui avoit demandés.

Ce que je pus conclure de tout ce que me venoit de faire entendre le Roi, est qu'il fut en toutes manières trompé par le comte d'Auvergne; ou plutôt, je le repète, abusé par sa propre foiblesse pour sa maîtresse : c'est cela seul qui lui fascina les yeux sur d'Auvergne, et qui, après lui avoir déjà fait accorder la grace de la vie pour le coupable, lui arracha encore celle de la liberté sur un fondement si frivole, qu'il ne feroit pas

d'honneur à la prudence de Henri, si l'on s'en rapportoit à ce qu'il m'en dit. Ce n'est pas qu'on ne puisse mettre en question si le comte d'Auvergne avoit alors envie de tenir sa parole, et s'il ne redevint traître à son prince, que parce qu'il se laissa séduire une seconde fois.

On ne sauroit nier d'ailleurs qu'il ne fût fin, adroit, pénétrant, inventif et naturellement éloquent, qualités très-propres au personnage qu'il supposoit devoir jouer. Mais pour ne rien dire ici de son opinion, de son penchant à la débauche, de ses autres passions, il avoit dans le cœur un fonds si naturel de méchanceté et de perfidie, qu'il étoit aisé de voir qu'il reviendroit à son premier caractère. Il y revint avec tant d'adresse, que le Roi ne s'aperçut point quand il lui échappa, supposé qu'il ne lui eût pas échappé dès le premier moment. Il entretenoit souvent sa Majesté du roi d'Espagne, et lui en disoit bien du mal, pour mieux jouer son rôle; mais ce qu'il en disoit, se réduisoit au fond à des choses de nulle conséquence, pendant qu'il instruisoit bien plus solidement le conseil d'Espagne de tout ce qu'il voyoit se passer dans celui de France. Il nous obligera encore à parler de lui dans la suite.

Le prince de Joinville (*), sur lequel Henri étendit aussi ses bontés, étoit un jeune homme d'un autre caractère. Il n'y a jamais rien eu de si léger, ni de si évaporé. Il se trouva engagé en

(*) Claude de Lorraine, quatrième fils de Henri, duc de Guise de Chevreuse, depuis duc en 1657, et mort tué à Blois.

mauvaise compagnie, où, pour être à la mode, et se donner l'air d'homme d'importance, il falloit paroître avoir des correspondances hors du royaume; c'en fut assez pour le gâter. Sur les avis qui furent donnés à sa Majesté qu'il faisoit sa brigue en Espagne, par le comte de Chamnite, gouverneur de Franche-Comté pour le roi d'Espagne, et l'un de ses ministres, le Roi le fit arrêter. Lorsqu'il se vit pris, il dit, comme tous les autres, qu'il étoit prêt à tout déclarer, pourvu que ce fût au Roi en personne et moi présent. J'étois parti la veille, pour aller visiter ma nouvelle acquisition de Sully, et pour y faire tracer des bâtimens qui le rendissent plus logeable qu'il n'étoit alors. Je venois d'y arriver, et je m'étois mis à souper, parce qu'il étoit nuit, lorsque j'entendis le cornet du postillon de sa Majesté. Je me doutai aussitôt que mon séjour à Sully n'alloit pas être long. Le billet qui me fut rendu de sa Majesté, ne contenoit qu'un simple ordre de me rendre auprès d'elle, sans autre explication. Je jugeai que l'affaire étoit importante et pressée; de manière que je partis le lendemain, de si grand matin, que je ne vis Sully qu'aux flambeaux. Lorsque je sus de quoi il étoit question, je crus devoir intercéder pour un jeune homme sans expérience, et qui ne péchoit que par étourderie. Joinville, amené devant nous deux, avoua tout ce qu'on voulut. Le Roi le connut bientôt pour ce qu'il étoit; et le traitant comme il méritoit, il envoya chercher la duchesse de Guise, sa mère, et le duc de Guise, son

frère, auxquels il dit dans son cabinet : « Voilà » l'enfant prodigue en personne ; il s'est mis dans » la tête des folies ; je le traite en enfant, et je » lui pardonne pour l'amour de vous et de M. de » Rosny, qui m'en a prié à jointes mains ; mais » c'est à condition que vous le chapitrerez bien » tous trois, et que vous, mon neveu, dit-il en se » tournant vers le duc de Guise, vous en répon- » drez à l'avenir. Je vous le donne en garde, afin » de le rendre sage, s'il y a moyen ».

Ce changement n'étoit pas facile à opérer dans un esprit vif, indocile, et qui avoit déjà pris son pli. On le laissa quelques mois en prison, où il se mutina, tempêta, et promit par ennui de se bien comporter, si on le tiroit de là. Le Roi y consentit, et lui fit dire qu'il allât demeurer dans le château de Dampierre. Joinville ne se trouva guères mieux là que dans sa prison. Il fit représenter au Roi qu'il ne pouvoit demeurer dans un château qui n'étoit point meublé. Le Roi savoit le contraire, malheureusement pour lui, parce que la chasse l'ayant assez souvent mené de ce côté là et à Chevreuse, qui en est proche, le concierge de ces maisons étoit venu lui offrir des appartemens et des lits. Il se souvint même d'avoir couché à Chevreuse, où il se trouva neuf ou dix lits de maître, et que madame de Guise lui avoit dit que Dampierre n'étoit pas moins bien meublé que Chevreuse. Cela l'aigrit contre Joinville, jusqu'à m'attirer un reproche de l'intérêt que je prenois à toute cette maison, et un ordre de ne

n'en plus mêler à l'avenir. Loin de révoquer la sentence, sa Majesté y ajouta qu'elle vouloit qu'on entendît de nouveau le prisonnier avant de l'élargir. Le jeune homme, retombé dans sa première peur, assura qu'il alloit faire une seconde confession encore plus exacte que la première; mais comme il craignoit, disoit-il, que sa Majesté ne fût en colère contre lui, il pria encore que ce fût à moi à qui on le fît parler.

Le duc de Bouillon n'avoit eu garde de revenir de ses terres, comme il l'avoit promis au Roi. Ce prince jugea à propos de lui écrire, après qu'il eut fait arrêter le duc de Biron, afin de voir si Bouillon ne donneroit point, en cette occasion, quelques preuves de ses liaisons avec le prisonnier. Il lui mandoit que le maréchal de Biron avoit été convaincu de conspirer contre l'Etat, et qu'il lui en feroit voir les preuves et lui en apprendroit les particularités la première fois qu'il viendroit à la cour : ce qu'il se contentoit de lui insinuer de cette manière, sans y joindre d'ordre. Le duc de Bouillon connut d'abord le but de cette lettre, et y répondit en faisant partir à l'heure même un gentilhomme chargé de féliciter sa Majesté du péril qu'elle disoit avoir évité, et d'une lettre pour moi. Il eut grand soin de n'y donner aucune prise sur lui, soit qu'il fût déjà prévenu sur l'emprisonnement de son associé, ou qu'il sût prendre promptement et habilement son parti. Il me mandoit que jamais surprise n'avoit été égale à la sienne, lorsqu'il avoit appris que l'Etat et la per-



sonne du Roi avoient été en péril; que sa fidélité et son attention à se porter partout où son devoir l'appelleroit, convaincroient sa Majesté de plus en plus, qu'elle n'auroit jamais rien de semblable à craindre de sa part; qu'il attendoit les ordres du Roi et mes bons conseils pour les suivre. C'est sur ce ton qu'étoit écrite la lettre toute entière. Il n'avoit pu cependant s'empêcher de glisser un mot en faveur du coupable, mais d'une manière si générale, qu'elle ne pouvoit lui préjudicier : c'est qu'en témoignant qu'il souhaitoit que cet événement ne troublât point le repos de sa Majesté, il ajoutoit ces mots : « et qu'il n'altérât pas la douceur de son naturel ».

Lorsque je montrai cette lettre au Roi, il crut qu'on pouvoit s'en servir pour engager Bouillon à venir le trouver. Il n'avoit osé se servir de son autorité pour le lui commander, parce que, sur son refus, il se trouvoit comme forcé d'aller tirer raison de sa désobéissance par les armes, ce que sa Majesté ne vouloit, ni ne devoit faire. Il me dit donc que, puisque Bouillon me demandoit conseil sur ce qu'il avoit à faire dans cette conjoncture, je lui répondisse qu'il étoit vrai qu'on avoit fait entendre au Roi qu'il n'avoit pas ignoré les menées du duc de Biron; mais que cela lui devoit faire prendre encore plus fortement le parti de venir trouver sa Majesté, soit pour lui faire connoître son innocence, soit pour obtenir le pardon de sa faute, en la lui avouant; que je l'assurois, que je lui donnois même ma parole, et, s'il le falloit, me

rendois caution qu'il seroit reçu du prince à bras ouverts, bien loin qu'il eût rien à en appréhender. Comme Henri, en me parlant de la sorte, n'ignoroit pas ma délicatesse sur ces sortes de paroles qu'il me faisoit porter, il me prévint de lui-même, et me dit qu'il me donnoit sa parole royale que le duc de Bouillon seroit traité de la même manière que je lui demanderois; et non content de cette promesse verbale, Henri m'en donna une par écrit, en ces termes : « Je promets à M. de Rosny, que si » M. de Bouillon vient me trouver sur les lettres » qu'il lui aura écrites de sa main, et sur les assu- » rances qu'il lui donnera et les promesses qu'il lui » fera, je les observerai toutes, sans y manquer, » ou lui permettrai de se retirer librement où bon » lui semblera, sans qu'en venant, ni retournant, il » lui soit fait aucun déplaisir ni empêchement; de » quoi je donne ma foi et ma parole royale audit » sieur de Rosny. Fait à Paris, ce 24 juin 1602 ».

J'écrivis au duc de Bouillon; et, sans lui donner connoissance de l'engagement que sa Majesté venoit de prendre avec moi par rapport à lui, je le pressois, dans les termes et par les motifs les plus forts, de venir se fixer auprès de la personne du Roi. Bouillon reçut cette lettre à peu près dans le même temps que la reponse verbale que le Roi lui fit faire par son député; et il prit occasion de ce que ce prince ne le pressoit plus lui-même de venir, de me répondre que les conseils que je lui donnois ne s'accordant pas avec les ordres de sa Majesté, il n'avoit pu les suivre, quelqu'envie qu'il en eût,

et qu'il s'étoit contenté d'envoyer, comme sa Majesté le souhaitoit, une personne au rapport de laquelle on pouvoit ajouter foi comme au sien même. Cette personne étoit un gentilhomme nommé Rignac, qui vint en effet à la cour au même temps que la réplique de Bouillon à ma réponse, et qu'il fallut défrayer, comme si son voyage eût été fort important, parce qu'il paroissoit être venu sur l'ordre de sa Majesté. Pour le duc de Bouillon, au lieu de venir, il s'éloigna encore, et s'en alla à Castres.

Je ne m'étonne pas que mes raisons n'aient eu, en cette occasion, aucun pouvoir sur son esprit, moi qu'il regardoit comme son ennemi mortel; c'est ainsi qu'il s'en expliquoit publiquement, et le Roi le savoit bien, pour me l'avoir mandé lui-même dans une lettre du 28 décembre de cette année. Je ne suis pas plus surpris de la conduite que Bouillon tenoit en tout cela avec sa Majesté. Dès qu'il eut pu s'apercevoir, ce qui n'étoit pas bien difficile, qu'elle prenoit le parti de dissimuler avec lui, il comprit qu'il lui étoit aisé de jouer le Roi et son conseil sans aucun risque. Il ne s'agissoit que de (*) répondre toujours à l'extérieur par beaucoup de soumission, sans jamais rien faire de

(*) Les lettres du duc de Bouillon au Roi, sont rapportées dans le troisième tome des Mémoires d'Etat de Villeroi, *pag.* 158 *et suiv.* Voyez aussi les raisons dont se sert l'Historien de sa vie, pour le justifier sur l'accusation d'avoir trempé dans la conspiration du maréchal de Biron, sur son refus de venir trouver le Roi, sur sa fuite à Castres. *liv.* 5, *pag.* 222 *et suiv.*

[illegible] formellement. Il se [illegible] de ce manége, et s'en servit long-[illegible] modeste, ni de si [illegible] écrivoit sur ce sujet à [illegible] des mains de sa Majesté passa [illegible] pour être communiquée au Chan-[illegible] d'Epernon, avec lesquels je traitois [illegible] cette affaire très-méthodiquement. [illegible] avoit lui-même tout entier, et [illegible] entretenir, sur le sujet du duc de [illegible] et Saint-Aubin toute une après-[illegible] inutilement.

[illegible] plus singulier encore, est celui que [illegible] en cette rencontre le roi d'Espagne et le [illegible] Savoie. Toutes les puissances amies de [illegible] surtout l'Angleterre et l'Ecosse, dont les [illegible] étoient encore à Paris, faisant faire [illegible] Majesté des complimens sur le bonheur avec [illegible] elle avoit étouffé une aussi dangereuse cons-[illegible]. Philippe et Charles-Emmanuel se mon-[illegible] des plus empressés. Je ne sais pas par quel [illegible] si ce n'est celui de la crainte, ils purent [illegible] recours à un manége aussi grossier. Henri [illegible] sincère avec eux. Il leur déclara qu'il étoit [illegible] informé de la part qu'ils avoient eue dans [illegible] complot, dont ils imputèrent tout le tort [illegible] de Fuentes, aussi hardiment que s'il leur [illegible] possible de faire croire que cet Espagnol [illegible] avec le maréchal de Biron et les au-[illegible], de son propre mouvement.

[illegible] étant venu à l'Arsenal quelques jours

après l'exécution du maréchal de Biron, j'eus avec ce prince un entretien qui mérite bien d'être rapporté. « Vous voyez, me dit ce prince, en commençant par les réflexions qu'il lui étoit ordinaire de faire sur l'ingratitude de MM. de Biron, d'Auvergne, de Bouillon et de trois autres des plus distingués de la cour auxquels il avoit pardonné, et qu'il nomma; « vous voyez que ceux à qui j'ai fait le » plus de faveurs, sont ceux-là même dont l'am- » bition, le caprice et la cupidité m'ont fait le » plus souffrir ». Sur quoi il me fit observer que ces six personnes avoient reçu de lui, à différentes fois, des sommes plus considérables que les cinq rois ses prédécesseurs, en exceptant seulement Henri III, accusés d'être si prodigues, n'en avoient donné à leurs favoris. Henri ajouta que pour fermer la bouche à ceux qui relevoient à tous propos les services de ces messieurs, il falloit que je lui fisse un mémoire des gratifications qu'il leur avoit accordées depuis qu'ils le servoient; car il ne prétendoit y comprendre que ce qui étoit de pure libéralité, et non point ce que son secours et sa protection leur avoient mérité de biens en différentes occasions : telle est, par exemple, la principauté de Sedan, sur laquelle Bouillon lui avoit la double obligation de la lui avoir procurée, et ensuite assurée, comme on l'a vu ci-devant, dans un pas assez embarrassant.

Le Roi, qui n'avoit commencé ce propos que pour le faire tomber sur mon propre chapitre, me dit qu'il n'avoit pas prétendu par ce discours,

[illegible] rapport à la situation
[illegible] me faire une leçon,
[illegible] me croyois assez fidèle pour
[illegible] Cependant, qu'après avoir
[illegible] sur la manière dont il
[illegible] avec moi, pour ne point
[illegible] la confiance qu'il avoit en
[illegible] prendre deux précautions
[illegible] les bienfaits que méritoient mes
[illegible] : ainsi le disoit ce prince,
[illegible] et l'autre par rapport à
[illegible], que ces bienfaits ne fus-
[illegible], ni si excessifs, qu'ils me ren-
[illegible] publique, toujours dis-
[illegible] les premiers ministres; et
[illegible] ces biens et ces honneurs fussent
[illegible] quelquefois, par le motif de
[illegible], je devenois capable de
[illegible] devoir, ils ne me missent pas
[illegible] mon bienfaiteur même, ou
[illegible] mort à son successeur, et de
[illegible] danger. En un mot, me dit ce
[illegible] prévenu que, comme il al-
[illegible], il vouloit que je lui
[illegible] ma pensée, « je veux m'ôter
[illegible] moindre soupçon contre
[illegible] mon amitié pour
[illegible] tant d'infidélités
[illegible] point, que je sens
[illegible] défiant. Ne
[illegible] vous rende maître

» de grandes villes et de fortes places, qui, avec » votre crédit et votre capacité, vous missent en » état de vous passer de moi, et de troubler un » jour la tranquillité du royaume, quand bon vous » sembleroit. Je ne veux point faire pour vous » plus que ne doit faire pour un serviteur, quel- » que fidèle qu'il soit, un Roi qui a soin de son » honneur, de sa réputation et du bien de ses » peuples ».

Henri ajouta encore, avant que j'eusse eu le temps de lui répondre, qu'en attendant les occasions d'ajouter ce qui manquoit encore à ma fortune, il joignoit, dès ce moment, à mes gages et à mes pensions, qui ne suffisoient qu'aux dépenses de ma table et de ma maison, un extraordinaire de cinquante ou soixante mille livres tous les ans, afin que les unissant à mon propre revenu, je pusse en acquérir encore quelques terres, les bâtir, les meubler et les embellir; et de plus, établir avantageusement mes enfans, sur lesquels sa Majesté me dit, avec beaucoup de bonté, qu'elle se réservoit encore à me donner des marques de sa bienveillance et de sa libéralité. « J'ai d'autant moins de regret » à tout cela, poursuivit-elle, que je sais bien » que vous ne dépensez pas follement ces som- » mes en festins, en chiens, chevaux, oiseaux et » maîtresses ».

Pendant ce discours assez long de Henri, je m'étois senti agité de plusieurs pensées différentes, qui me l'avoient fait écouter sans rien dire. Les réflexions que je fis me laissèrent plus touché en-

core de sa franchise et de sa confiance, que mécontent d'une délicatesse que mille autres en ma place auroient peut-être trouvée excessive. Je répondis enfin, ce prince m'ayant encore ordonné de le faire avec toute la sincérité dont j'étois capable : Que, quoique j'eusse dès ce moment une entière certitude que ni lui, ni ses successeurs, ni l'Etat, n'auroient jamais rien à craindre de ma part de tout ce que sa sagesse lui avoit fait envisager, je trouvois cependant moi-même qu'elle n'alloit pas trop loin; l'une des principales maximes du gouvernement étant, selon moi, que le prince ne doit pas se livrer trop aveuglément à une seule personne, quelques services qu'il en ait reçu, parce qu'il est presqu'impossible que personne réponde jamais de ses dispositions pour l'avenir. Qu'ainsi, au lieu de me plaindre, je ne trouvois lieu, dans tout ce que sa Majesté venoit de me dire, qu'à admirer sa prudence, et à la remercier de ce que ses récompenses, quelques bornes qu'elle y mît, surpasseroient toujours de beaucoup mon attente et mes services.

Comme je ne pouvois douter que les insinuations malignes des courtisans, jaloux de ma faveur, n'eussent eu quelque part aux craintes que le Roi venoit de témoigner à mon égard, je pris ce moment pour une explication sur cet article, à laquelle je prévis dès ce moment qu'il seroit nécessaire de revenir plus d'une fois. Je priai sa Majesté qu'elle me permît de lui représenter qu'elle ne pouvoit, sans injustice, ajouter foi aux rapports empoisonnés des délateurs, sans avoir bien avéré

mon tort auparavant, et sans m'avoir entendu moi-même. Je l'assurai qu'elle me trouveroit d'une sincérité à les avouer, qui méritoit seule qu'elle en usât ainsi avec moi, et qu'elle verroit que ce que mes ennemis me supposoient de vues criminelles, se réduisoit au plus à un tort, dont je ne faisois aucune difficulté de convenir en ce moment, et pour lequel j'avouois avoir besoin de son indulgence; c'est lorsque dans l'impatience de l'obstacle ou du retardement que je voyois apporter à quelque disposition que je jugeois nécessaire, il m'échappoit quelque parole d'aigreur et de plainte contre la trop grande facilité du Roi, dont mes envieux ne manquoient pas de tirer avantage contre moi, quoique la pureté de mes intentions fût facile à apercevoir dans l'action même qui servoit de fondement à la calomnie.

Ce que je disois en ce temps-là au Roi, je le dis aujourd'hui à mes lecteurs, et non point par un air de modestie affectée, qui me tienne lieu de justification. Je sens que je n'en ai réellement aucun besoin; mais parce que, quelque irréprochable qu'ait été ma conduite, j'ai pourtant été obligé, plus d'une fois, de me justifier auprès du prince que j'ai servi. Si cet aveu n'empêche pas qu'on ne me rende toute la justice qui m'est due, il ne fera pas non plus juger moins favorablement de Henri, pour peu qu'on fasse attention aux conjonctures et aux maximes du temps où nous avons vécu l'un et l'autre. En tout temps il

n'y a rien dont il soit si difficile de se défendre, que d'une calomnie travaillée de main de courtisan. Quel effet ne devoit-elle pas produire dans l'esprit d'un prince qui se rappeloit mille exemples de trahison, d'infidélité et de désobéissance, et presque pas un de véritable attachement? Pour connoître le fond des sentimens de Henri-le-Grand pour moi, je puis dire qu'il ne faut pas le considérer dans ces momens où le souvenir de tant d'ingratitudes, réveillé par d'adroites impostures, ouvroit son cœur, comme malgré lui, au soupçon et à la défiance; mais lorsque revenu de l'impression que lui causoient ces complots, dans lesquels on cherchoit à m'embarrasser, il me donnoit les marques les moins équivoques de sa tendresse. Au reste, qu'on juge comme on voudra de ces petites disgraces que j'ai eu à essuyer pendant le cours de ce qu'on appellera ma gloire et mes prospérités, et que tout autre auroit peut-être supprimées, pour se faire honneur d'avoir tourné à son gré tous les penchans de son maître; pour ne rien déguiser ni supprimer sur ce sujet, il me suffit de la vérité et de l'instruction : l'une est mon guide, et l'autre mon objet.

Le duc de Luxembourg ayant en cette année un procès au parlement, les avocats, qui avoient plaidé sa cause, furent assez hardis pour exiger quinze cents écus. Il en porta ses plaintes au Roi, qui enjoignit au parlement de donner un arrêt, par lequel le salaire des avocats fût réduit et taxé, eux obligés de donner quittance de l'argent qu'ils

recevroient, et un récépissé de toutes les pièces qu'on leur auroit mises en mains, afin qu'on pût les contraindre à rendre celles qu'ils gardoient ordinairement jusqu'à ce qu'ils fussent satisfaits. Il avoit toujours paru si nécessaire de mettre un frein à la cupidité de ces messieurs, que les Etats avoient déjà ordonné la même chose, sans qu'on y eût eu aucun égard. Le parlement accorda l'arrêt qu'on lui demandoit (1); mais les avocats, au lieu de s'y soumettre, allèrent au nombre de trois ou quatre cents, remettre leurs chaperons au greffe, ce qui fut suivi d'une cessation d'audiences. Il se fit un murmure presque général dans Paris, surtout de la part des pédans et des badauds, deux misérables espèces dont cette ville abonde, et qui se croyant plus sages que le Roi, le parlement, l'assemblée des pairs et les Etats, décidoient contr'eux en faveur des avocats (2). Ceux-ci trouvèrent bientôt des partisans jusqu'à la cour, qui surent si bien grossir un mal très-peu considérable en soi, et d'un remède très-facile, que le Roi, étourdi de leurs clameurs, commença à s'alarmer sur les conséquences.

Pendant que cette affaire étoit encore en branle,

---

(1) Ordonnance de Blois, art. 162.

(2) P. Mathieu en rapportant cet incident, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 478, semble aussi prendre le parti des avocats; ce qui n'empêche pas que tous les bons esprits ne soient du sentiment du duc de Sully. Il proposera dans la suite de ces Mémoires, des moyens de diminuer considérablement le nombre des procès; et c'est à cela en effet qu'on doit d'abord s'appliquer pour remédier aux abus dont il se plaint.

un jour que sa Majesté s'en entretenoit dans son cabinet avec les courtisans, et qu'elle rapportoit toutes les instances qui lui avoient été faites en faveur des avocats : « Pardieu! Sire, je ne m'en » étonne pas, dit Sigogne en élevant sa voix, et » de l'air d'un homme piqué, ces gens-là mon- » trent bien qu'ils ne savent à quoi s'occuper, » puisqu'ils se tourmentent tant l'esprit d'une » chose si frivole. Vous diriez, à les entendre » criailler, que l'Etat seroit perdu, si on n'y voyoit » plus ces clabaudeurs; comme si le royaume » sous Charlemagne et tant de grands Rois, pen- » dant le règne desquels on n'entendoit parler ni » d'avocats, ni de procureurs, n'avoit pas été » aussi florissant qu'il peut l'être aujourd'hui, que » nous sommes mangés de cette vermine ». Sigogne apporta ensuite pour preuve, que l'établissement des avocats n'est pas fort ancien en France, le protocole de la chancellerie, dont la première lettre est intitulée : *Lettre de grace à plaidoyer par procureur*. Et comme il vit qu'on l'écoutoit avec plaisir, il ajouta que cet art s'étoit établi à la ruine de la noblesse et du peuple, et au dépérissement du trafic et du labourage. « Il n'y a, » dit-il, ni artisan, ni pasteur, ni laboureur, » ni même simple manouvrier qui ne soit plus » utile que cette fourmilière de gens qui s'enri- » chissent de nos folies et des raffinemens qu'ils » ont inventés pour étouffer la vérité et renverser » le bon droit et la raison ». Si nous sommes si aveugles, continua-t-il avec une vivacité tout-à-

fait plaisante, « que nous ne voulions, et si mal-
» heureux que nous ne puissions nous en passer
» tout-à-fait, il n'y a qu'à leur ordonner de se
» remettre dans huit jours, tout au plus tard, à
» continuer leurs fonctions, aux conditions por-
» tées par la cour, sous peine d'être obligés de
» retourner reprendre la boutique ou la charrue
» qu'ils ont quittées, ou de s'en aller servir l'Etat
» en Flandre un mousquet sur l'épaule, et je vous
» réponds qu'on les verra bientôt courir pour re-
» prendre ces magnifiques chaperons, comme ver-
» mine vers un tas de froment ».

Il n'y avoit personne dans la compagnie qui pût s'empêcher de rire de la saillie de Sigogne. Le Roi s'en divertit le premier, et convint que ces raisons étoient bonnes; mais, soit qu'il se fût laissé aller aux sollicitations (*), ou ébranler par la crainte de joindre encore ce nouveau trouble à ceux qui agitoient déjà l'intérieur du royaume, ou, comme il s'en expliqua, qu'il se réservât à faire quelque jour sur cette matière un règlement

(*) Le tempérament que firent apporter dans cette affaire les gens du Roi, qui sous main favorisoient les avocats, fut que le Roi renvoya de nouvelles lettres au Parlement, par lesquelles il étoit enjoint aux avocats de reprendre et continuer leurs fonctions, à condition pourtant d'obéir aux arrêts du Parlement et à l'ordonnance des Etats; mais comme ces lettres leur permettoient en même temps de faire les remonstrances qu'ils croiront justes par rapport à l'exercice de leurs charges, et qu'on leur assura en particulier, qu'en attendant ils pouvoient agir comme auparavant, ils n'eurent aucune peine à s'y soumettre. *De Thou, liv.* 128. *Septénaire, année* 1602.

général dans lequel, non-seulement les avocats, mais encore les procureurs, et tout le corps même de la justice fussent compris, il consentit que, pour cette fois, l'arrêt demeurât sans effet; et c'est ainsi que se termina cette risible affaire, sur laquelle je renvoie pour les réflexions, au propre discours de Sigogne; aussi bien demeura-t-on persuadé dans le monde, que c'étoit moi qui l'avois fait parler (*).

Ce sujet amène à propos le grand procès intenté cette année par le tiers-état de Dauphiné contre le clergé et la noblesse, sur la manière dont les impôts sont assis et répartis dans cette

(*) Le Journal de Henri IV rapporte une petite histoire, qui trouvera sa place ici. Henri chassant du côté de Grosbois, se déroba de sa compagnie, comme il faisoit souvent, et vint seul à Creteil, qui est une lieue par-delà le pont de Charenton, sur l'heure de midi, et affamé comme un chasseur. Il entra dans l'hôtellerie, et demanda à l'hôtesse si elle avoit quelque chose à lui donner à dîner. Elle répondit que non, et qu'il étoit venu trop tard. Elle ne le prenoit que pour un simple gentilhomme. Henri lui demanda pour qui donc étoit une broche de rôti qu'il voyoit au feu. L'hôtesse lui dit que c'étoit pour des messieurs qui étoient en haut, et qu'elle croyoit être des Procureurs. Le Roi les envoya prier fort civilement de lui céder un morceau de ce rôt pour de l'argent, ou de lui donner place au bout de leur table, en payant son écot; ce qu'ils refusèrent. Henri IV envoya chercher secrètement Vitry et huit ou dix autres de sa troupe, auxquels il dit de prendre ces Procureurs, de les mener à Grosbois, et de les bien fouetter, pour leur apprendre à être une autre fois plus civils avec les gentilshommes. « Ce que » ledit sieur de Vitry exécuta fort bien, et promptement, dit » l'auteur, nonobstant toutes les raisons, prières, supplications, » remontrances et contredits de messieurs les Procureurs ».

province. Je fus nommé pour en connoître avec treize autres commissaires choisis parmi les personnes les plus distinguées du royaume; mais il se passa six ans avant qu'il pût être vidé, l'animosité des parties étant si grande, qu'on fut obligé de renvoyer une seconde fois informer sur les lieux. Je fis une plus prompte justice du nommé Jousseaume, receveur général des finances, qui avoit fait banqueroute et emporté les deniers royaux. Je le fis saisir à Milan où il s'étoit retiré, et attacher à une potence. Toute action capable d'entraîner avec soi la ruine d'une infinité de familles, ne peut être poursuivie trop sévèrement. Le Roi prit encore l'intérêt de ses finances dans l'affaire des receveurs et des trésoriers généraux de Bourgogne. On leur avoit donné quelques assignations pour le paiement des garnisons et ouvrages de fortifications, qu'ils n'avoient point acquittées par négligence ou malversation. Sa Majesté envoya, suivant mon conseil, un commissaire honnête homme, qui commença par interdire ces employés, fit lui-même la charge de trésorier, et commit quelqu'un à la recette générale. Tous les frais qui furent faits dans cette occasion, furent pris sur les gages des receveurs et trésoriers, « afin, dit Henri, que je ne paye pas la » peine de la faute qu'ils font contre mon service » et leur devoir ».

Je trouvai un remède plus court et moins violent que les châtimens et les confiscations, pour empêcher les transports des espèces d'or et d'ar-

gent hors du royaume; ce fut de les hausser (*). Ne pouvant y avoir d'autre cause de cet abus, que la trop grande disproportion entre la valeur de

(*) L'écu d'or au soleil, qui valoit soixante sous tournois, fut mis à soixante-cinq; l'écu d'or nommé l'écu pistolet, de cinquante-huit sous, à soixante-deux, et ainsi des autres espèces d'or. Le franc d'argent de vingt sous, haussa d'un sou quatre denier, et le reste à proportion. C'est au mois de Septembre que fut portée cette double ordonnance du surhaussement des monnoies et du rétablissement du compte par livres. Car le compte par écus n'avoit lieu que depuis vingt-cinq ans, c'est-à-dire depuis l'ordonnance de 1577, qui avoit aboli le compte par livres. Mathieu approuve fort ces deux opérations du duc de Sully, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 540. Le-Blanc prétend au contraire, *pag.* 351, 372 *et suiv.* qu'en dérogeant dans tous ses points à cette fameuse ordonnance de 1577, quelque fortes raisons qu'on ait cru avoir, on fit un très-grand mal, soit dans la monnoie, parce que les espèces d'or et d'argent haussèrent ensuite autant en sept années seules, qu'elles avoient fait pendant les soixante et quinze années précédentes; soit dans le commerce, parce que les marchandises et denrées renchérirent à proportion. Le sentiment de ce dernier me paroît appuyé sur de meilleures raisons. Le compte par écus avoit été établi en faveur de ceux qui avoient leur revenu en argent, de ceux qui le faisoient valoir par la voie de constitution et autrement, de ceux qui vendoient à terme des effets, etc. L'ordonnance de 1577 assuroit les biens de ce nombre considérable de citoyens; et d'ailleurs si l'on avoit vu du désordre dans les monnoies, elle n'en étoit, ni pouvoit être la cause, mais uniquement l'état violent où les guerres civiles avoient réduit ce royaume.

Le duc de Sully imagina les deux opérations dont il est ici question, pour arrêter ces désordres, qui étoient, selon lui, la trop grande abondance des espèces étrangères qui prenoient la place des nôtres dans le commerce; en second, le surhaussement des denrées; enfin le transport des espèces d'or et d'argent chez nos voisins. Il est également facile de lui faire voir que ses plaintes, à tous ces égards, ne portent sur rien, non plus que le remède qu'il veut y apporter. Nous avons déjà montré plus haut, en quel sens c'est un bien que cette quantité de monnoie étrangère qui abonde dans notre commerce; et si on pouvoit l'appeler un mal,

nos espèces d'or et d'argent, et celle de nos voisins, j'établis en même-temps dans le royaume le compte par livres, qui auparavant s'y faisoit

---

l'augmentation de la valeur numéraire des espèces à laquelle il a recours, étoit plus propre à l'augmenter qu'à le faire cesser.

Pour ce qui est de l'enchérissement des denrées, la même augmentation ne pouvoit qu'y donner lieu encore davantage, et la raison pour y obvier, qu'il tire de là stipulation par livres, paroîtra à tout le monde très-insuffisante et même frivole. D'ailleurs il me semble que l'enchérissement des denrées suit comme un effet nécessaire de la multiplication qui s'est faite en Europe des métaux d'or et d'argent depuis la découverte de l'Amérique. Pour que cela ne fût pas, il faudroit que nous nous interdissions tout commerce, non-seulement avec l'Espagne, dont les mines nous fournissent ces métaux, mais encore avec tous nos voisins, chez lesquels ils circulent, aussi-bien que chez nous. L'Etat où l'on se conduiroit suivant ce principe, feroit avec tous les autres Etats de l'Europe la même figure que faisoit la république de Sparte avec les autres républiques de la Grèce. La seule attention qu'on doit avoir (et elle est d'une extrême conséquence), est que toutes les marchandises et denrées, et généralement tout ce qui fait partie du commerce, hausse en même-temps et dans la même proportion. Si l'on enchérit le produit des manufactures, sans enrichir le bled, par exemple, l'agriculture est négligée. Si l'on ne proportionne pas à l'un et à l'autre le salaire des journaliers, ils ne peuvent plus se nourrir et payer les impôts.

Quant au transport des espèces hors du royaume, qui paroît avoir été le principal objet du duc de Sully, il est vrai que l'augmentation de leur valeur numéraire pouvoit en quelque sorte le prévenir, en anéantissant ou diminuant le profit des billonneurs; et il y a apparence que ce fut cette raison qui le détermina. Les lumières bornées de son siècle sur les finances, et plus encore sur le commerce, ne lui permirent point d'envisager qu'il détruisoit un abus léger par un beaucoup plus grand, ni de remonter jusqu'à la source du mal. Il auroit senti qu'il est tout naturel que l'avantage du commerce, et conséquemment la plus grande quantité d'or et d'argent, demeure à la nation qui aura mis toutes les autres dans la plus grande dépendance de ses richesses, soit

par écus. Quelqu'un trouvera peut-être cette idée trop subtile, l'une et l'autre manière de compter devant revenir au même. Je n'en juge pas ainsi,

---

naturelles, soit acquises, et que tant que la balance du commerce sera en faveur de quelqu'un de nos voisins, cette défense de transporter les matières d'or et d'argent n'est ni juste ni praticable. Aujourd'hui que nous commençons à voir un peu plus clair sur cette matière, il n'y a plus personne qui ne convienne que toutes ces opérations et toute cette façon de penser ne frappoient guères droit au but.

Quoique l'exigence des cas, qui est infinie, ne permette ni de tout prévenir, ni de tout assujettir à une seule règle, on peut dire cependant qu'il y a sur l'article de la monnoie et du commerce, deux maximes générales et très-simples, qu'on doit regarder comme invariables : c'est d'éviter avec le plus grand soin de toucher aux monnoies, et de travailler sans relâche à rendre le Français le plus laborieux, le plus industrieux et le plus économe qu'il est possible.

Les fréquentes variations dans les monnoies portent des plaies mortelles au commerce intérieur et étranger, par l'extinction de la confiance, le resserrement des bourses, les embarras et le désavantage du change, le renversement des fortunes, etc. Tout cela est palpable et connu. On peut y ajouter que le Roi, qui paroît être le seul qui gagne à ces opérations, à bien examiner la chose, y perd toujours considérablement plus qu'il n'y gagne. Outre que l'insolvabilité de ses sujets est un mal qu'il partage toujours avec eux, et même dont il se sent plus long-temps qu'eux; toutes ses dépenses augmentent avec la monnoie, pour ne plus diminuer, lors même que ces espèces diminuent.

L'autre principe a encore moins besoin de preuve. Il semble que la nature a réservé à la France l'empire du commerce par l'avantage de sa situation, et par l'excellence de son terroir, qui met une grande partie de ses voisins dans la nécessité d'avoir recours à elle pour toutes les choses qui font les premiers et essentiels besoins de la vie. Il ne s'agit plus pour elle que de partager du moins également avec eux le commerce de toutes celles qui ne sont que de simple commodité, ou que le luxe a introduites en Europe. Si la consommation de celles-ci absorbe au delà du produit des pre-



sur l'expérience que je crois avoir faite, que l'habitude de nommer un écu, faute d'une dénomination plus propre aux petits détails, porte insensi-

---

mières, mal à propos nous plaindrions-nous de notre état : car prétendre empêcher le transport de nos matières d'or et d'argent chez l'étranger, lorsque c'est nous qui redevons à cet étranger, c'est vouloir faire cesser l'effet sans ôter la cause; mais appliquer les Français au commerce qui se fait par la mer, aux manufactures, aux arts, l'empêcher, autant qu'il se peut, de trop dépenser aux choses qui viennent de l'étranger, et qui ne sont que superflues, et, d'un autre côté, augmenter ses richesses propres, en animant la culture de ses terres : voilà ce qu'on appelle tirer parti du commerce.

Outre le Blanc et Mathieu, consultez sur le sujet de cette note, de Thou, *liv.* 129, le Grain, *liv.* 8, Pérefixe, et autres écrivains de ce temps-là, mais seulement pour y chercher l'historique de ces opérations de finances et de commerce : car dans la vérité, les raisonnemens de ces écrivains sur toute cette matière ne sont guères satisfaisans. On pourroit dire d'eux ce que disoit le duc de Sully du parlement de Paris : « Ce sont des maîtres ès arts » qui tous n'y entendent rien ». *Mém. pour l'hist. de France.*

Comme M. de Sully ne revient plus à traiter les affaires de la monnoie, j'y suppléerai par les mêmes mémoires, *tom.* 2, *pag.* 275 *et suiv.*, quoique cet écrivain paroisse ne pas même entendre l'état de la question, et qu'il parle peu avantageusement du Roi et de son ministre. « En ce temps, dit-il, (et il parle de tous les mouvemens qui se firent à ce sujet en 1609), « fut mis sur le tapis du conseil, et proposé un nouvel édit des monnoies, lesquelles on vouloit décrier et changer, c'est-à-dire, les affoiblir, » et par même moyen ruiner le peuple. Chacun en murmuroit; le » Roi seul, pour avoir son compte, en rioit et se moquoit de tout » le monde, même de ses officiers, et de leurs remontrances, comme il fit du premier président des monnoies (Guillaume le » Clerc), lequel s'étant troublé en sa harangue, ayant été deux » fois interrompu par sa Majesté; le Roi se prenant à rire, le fit » demeurer au beau milieu de sa harangue : ce que sa Majesté » voyant, lui dit : continuez M. le président; car ce que je ris n'est » pas que je me moque de vous, mais c'est que mon cousin le

blement toutes les parties du commerce dans les ventes et dans les achats, au delà de leur vraie valeur.

Le commerce se trouva encore intéressé dans la nouvelle que le Roi reçut de plusieurs endroits du royaume, que ceux qui avoient été préposés pour y chercher des minières d'or et d'argent, en avoient trouvé de fort abondantes (*). Le bruit en fut ré-

» comte de Soissons, qui est près de moi, me disoit qu'il sentoit » l'épaule de mouton. Laquelle recharge lui ôta tout-à-fait la pa- » role. Et le Roi se prenant à rire, s'en alla et le laissa là. Un Pé- » rigourdin, lequel étoit un des principaux qui avoit donné au Roi » l'invention de cet édit, en pressoit fort l'exécution. Le Roi qui » connoissoit bien l'iniquité de l'édit, se voyant continuellement » occupé de ce rustre de partisan, lui demanda enfin de quel pays » il étoit : je suis du Périgord, répondit ce vilain. Ventresain- » gris, répartit sa Majesté, je m'en suis toujours douté : car en ce » pays-là ce sont tous faux monnoyeurs.... Le samedi 5 septem- » bre, la cour assemblée sur l'édit des monnoies, le rejeta tout-à- » fait : *Nec debemus, nec possumus*, conclurent-ils tous d'une » même voix. MM. des Monnoies y furent mandés, entre lesquels » un de la religion, nommé Bizeul, triompha de parler, et opina fort » librement, dont il fut grandement loué. M. le premier président dit : » *Non in parabolis iste locutus est nobis*.... Est à noter qu'aus- » sitôt que messieurs de la Monnoie furent entrés dans la chambre, » le premier président leur dit : Seyez-vous, et vous couvrez, puis » vous parlerez.... Le mardi 8, sur le soir, M. de Sully alla voir » le premier président, pour le prier d'induire la cour à passer les » édits; sur quoi il le trouva inflexible. Et comme le président lui » en remontroit l'injustice, M. de Sully lui répondit : Le Roi ne » doit estimer injuste ce qui accommode ses affaires.... Le mardi » 15 septembre, le Roi envoya ses lettres-patentes à la cour, pour » prolonger encore le parlement de huit jours, pendant lequel temps » il leur étoit enjoint de vaquer à la vérification des édits, deux » desquels étoient comme révoqués, et des autres on espéroit qu'ils » iroient à vau-l'eau, etc. ».

(*) Le Septénaire nomme ainsi les endroits où furent trouvées

qui vint visiter le Roi de la part de sa Sainteté. Il donna son consentement à l'alliance que la république de Venise fit avec les Ligues des Grisons contre l'Espagne.

Les armemens et autres préparatifs considérables qu'on voyoit faire à cette couronne pour l'année suivante, tenoient toujours le conseil de France extrêmement attentif, et furent cause que Henri, dont le principe a toujours été que la seule puissance militaire rend un Etat florissant, non-seulement rejeta la proposition que je lui fis de réformer une partie de ses troupes, et surtout de diminuer les compagnies de ses gardes de douze ou quinze cents hommes, mais encore qu'il prit la résolution de faire une nouvelle levée de six mille Suisses, que j'obtins à grande peine qu'on différât jusqu'au mois de septembre. Il veilla plus exactement qu'auparavant au paiement de ses gens de guerre, et j'eus obligation à M. le Connétable d'avoir sollicité fortement pour celui de ma compagnie de gendarmes. Enfin il se détermina encore à faire le voyage de Calais; c'est le plus considérable de tous ceux que sa Majesté fit cette année, après celui qu'elle avoit fait dans les provinces.

Henri prit sa route par (*) Verneuil sur la fin du moins d'août, laissant la Reine son épouse dans

(*) Verneuil, près de Senlis, château qu'il avoit donné à mademoiselle d'Entragues, sa maîtresse, et d'où elle prit le nom de marquise de Verneuil.

le même état que l'année précédente, lorsqu'il fit le même voyage, c'est-à-dire, fort avancée dans sa grossesse, puisqu'elle accoucha de Madame sa fille aînée dans le mois de novembre (1). Aussi ne me recommanda-t-il rien tant que de me rendre assidu auprès d'elle, pour lui faire goûter ce voyage, et lui procurer tous les divertissemens propres à la désennuyer pendant les premiers jours de son absence. Il ne m'écrivit point pendant sa route, sans s'informer de l'état de la santé de cette princesse, et de la manière dont elle passoit le temps. On peut dire qu'il n'oublioit rien du côté des égards et de la circonspection de ce qui étoit capable de lui faire oublier les sujets de chagrin qu'elle recevoit de ses galanteries; je crois que la légitimation du fils que ce prince avoit eu de la marquise de (2) Verneuil, qui fut faite en ce temps-là, ne fut pas un des moins sensibles à la Reine. Henri fut obligé de s'arrêter à Monceaux, ayant gagné la fièvre à se refroidir en se promenant la nuit, et à voir travailler ses maçons. Le remède dont il se servit pour s'en guérir, fut d'aller à la chasse le lendemain. Lorsque je lui eus mandé à Boulogne que les choses étoient de la part de la Reine dans la situation où il les souhaitoit, il m'écrivit de l'aller trouver en cette ville

(1) Elisabeth de France, née le 22 novembre 1602, et mariée à Philippe IV, roi d'Espagne, en 1615.

(2) Henri de Bourbon, duc de Verneuil: il fut d'abord évêque de Metz, et se maria ensuite à Charlotte Séguier.

avec le président Jeannin, dont il comptoit avoir besoin.

C'est de cet endroit que sa Majesté fut témoin d'une partie des événemens et des exploits de la campagne entre les Espagnols et les Flamands, sans vouloir désarmer, quelqu'assurance que lui fît donner le roi d'Espagne, jusqu'à ce qu'il eût vu quelle face prendroient les affaires des Pays-Bas. Elles y continuèrent sur le même pied que l'année précédente. Le siége d'Ostende fut poursuivi avec plus de vigueur du côté des assiégés que des assiégeans. Le prince Maurice de Nassau, après être demeuré quelque temps à Berg, incertain de ce qu'il devoit entreprendre, alla le 19 septembre investir Grave, devant laquelle il se retrancha, ne doutant point qu'il ne dût être troublé dans ce siége. En effet l'amirante d'Arragon, en l'absence de l'archiduc Albert, qui étoit demeuré malade à Bruxelles, essaya, par le moyen d'un pont qu'il jeta sur la rivière, d'emporter un des quartiers des assiégeans, et de secourir la place, à quoi il ne réussit pas; il eut même le chagrin de voir plusieurs de ses compagnies Espagnoles se mutiner et s'emparer d'Hoëstrate et de Dèle, après s'être séparées du gros de son armée. Il s'y prit si mal pour les ramener, qu'il les porta à rechercher le prince d'Orange. Celui-ci leur donna pour retraite la ville de Grave, qu'il avoit prise, et que ces Espagnols lui rendirent, lorsqu'à force de ravages et de violences sur les terres de l'Archiduc, ils l'eurent comme forcé de traiter avec

eux, et de les recevoir à des conditions tout-à-fait étranges (*).

L'envie d'avancer la guerre, faisoit cependant résoudre dans le conseil d'Espagne à faire de nouveaux efforts. Une escadre de douze grandes galères et pataches, équipée en Sicile avec beaucoup de soin et chargée du nombre de soldats et de toutes les provisions nécessaires, partit à cet effet des ports d'Espagne, pour venir croiser dans la Manche. Le commandement fut donné à Frédéric Spinola, cousin du marquis de ce nom, qui conduisoit le siége d'Ostende. Il se flattoit de se rendre le maître de la mer et de porter le dernier coup aux Flamands. Vaine espérance! Des douze bâtimens, il en périt deux avant qu'ils eussent seulement quitté les côtes d'Espagne. Les dix autres rencontrèrent ensuite une escadre Hollandoise, qui les prit ou coula à fond presque tous. Le dernier qui échappa, et dans lequel étoit Spinola lui-même, vint échouer à la vue de Calais, si maltraité du canon et si délabré, que les forçats qui le remorquoient s'étant révoltés et enfuis, le général se vit obligé d'aborder seul et avec beaucoup de peine à Calais, d'où il alla à Bruxelles se plaindre à l'archiduc, de la mer et des vents.

L'Espagne se racquitta de ces infortunes, en faisant saisir par le comte de Fuentes le mar-

(*) Voyez dans les historiens les particularités de toutes ces expéditions, qui ne sont marquées ici qu'en abrégé.

quisat de Final. Cette usurpation ne pouvoit être colorée par aucun prétexte, ce petit Etat, qui est sur la côte de Gênes, étant incontestablement fief de l'Empire. Cependant lorsque l'Empereur pour conserver, du moins en apparence, le droit de l'Empire, offrit d'envoyer des commissaires sur les lieux, pour discuter cette affaire, son offre fut rejetée avec mépris par le roi d'Espagne (1). Il usa de la même violence à l'égard de Piombino, aussi fief de l'Empire qui lui donnoit un port à sa bienséance. Il avoit sans doute de pareilles vues sur Embden, lorsqu'il entreprit de soutenir, contre les bourgeois (2), le seigneur de cette ville, quoiqu'il s'avouât protestant ; mais il ne réussit pas ; ceux d'Embden se maintinrent en liberté, malgré l'un et l'autre, et se joignirent aux Etats.

Le duc de Savoie n'eut pas un meilleur succès dans l'entreprise qu'il fit faire par (3) d'Albigny sur la ville de Genève. Cette expédition finit très-malheureusement pour les agresseurs. Quoiqu'ils se fussent ouvert un passage dans la ville par escalade, et qu'ils y fussent même déjà entrés au nombre de plus de deux cents, après avoir égorgé

(1) Le marquis de Final obtint seulement, à force de se plaindre, une pension sa vie durant.

(2) Il s'appeloit le comte d'Oste-Frise. Voyez l'origine de ces troubles dans la Chronologie Septenaire, année 1598, et leur fin, année 1602.

(3) Charles de Simiane d'Albigny. *De Thou*, *liv.* 129. *Septén.* ann. 1602. *Mathieu*, *ibid.* 544.

la sentinelle, qu'ils obligèrent de leur dire le mot du guet, ce qui leur servit encore à se défaire de la ronde; enfin qu'ils eussent passé sur le ventre au premier corps-de-garde, ce qui sembloit devoir les mettre en possession de la ville: les bourgeois tirant de nouvelles forces de l'extrémité où ils se voyoient, les assaillirent avec tant de furie, qu'ils les rechassèrent, et leur firent abandonner la ville. Une partie de ces Savoyards se précipita par-dessus les murs, pour échapper à ces ennemis; plusieurs autres furent pris par les vainqueurs, qui les pendirent sans miséricorde. L'Espagne trempa bien avant dans ce noir dessein, qui fut suivi de la paix entre le duc de Savoie et la république de Genève (1).

La révolte de Battori contre l'Empereur fit continuer la guerre en Hongrie. Le duc de (*)

(1) Le traité en fut passé l'année suivante à Rumilly, par la médiation des cantons Suisses. *Siri, ibid. pag.* 200.

(*) Charles de Gonzague, duc de Mantoue, de Nevers, de Clèves et de Réthel, mort en 1637. Voyez comment la Chronologie Septénaire rapporte une action dont M. de Sully parle avec une espèce de mépris : « Le duc de Nevers pensant par son exemple » rehausser le courage à ceux qui s'en retiroient pour le péril, et » y amener les autres, alla droit à la brèche, traversant d'un » même pas le nombre des morts, que celui des blessés et des » fuyards; mais il y reçut une grande arquebusade, tirée parmi » une extrême quantité d'une des épaules de ladite brèche, qui » l'atteint justement au côté gauche, pénétrant dans le thorax, près » du cœur et du poumon; mais si divinement conduite, que ne lui » rompant ni offensant aucune partie noble, lui laissa pour jamais » autant de gloire que de miracle de sa conservation ».

Ecoutons aussi cet écrivain sur la mort du duc de Mercœur :

Nevers y passa, croyant aller succéder à la place et à la réputation du duc de Mercœur; mais s'étant attaché au siége de Bude, après celui de

---

« Désirant, dit-il, revenir en France, se préparer à une plus » grande expédition contre les Turcs, il passa de Vienne à Prague, » là où il prit congé de l'Empereur; mais étant à Nuremberg, » il fut saisi d'une fièvre pestilente, jetant le pourpre.... Il n'eut » pas plutôt vu le saint sacrement, que tout languissant et foible » de corps, mais fort et ferme d'esprit, *ayant plus de foi que de* » *vie*, (la devise du duc de Mercœur étoit, *Plus fidei quàm* » *vitæ*,) il se jeta hors de son lit, et se prosternant en terre, il » adora son Sauveur plein de larmes, de paroles dévotes et de mou- » vemens religieux ». Tout ce que cet auteur ajoute sur les actions, les discours et les sentimens du duc de Mercœur, jusqu'au moment de sa mort, est tout-à-fait touchant, et suffit pour faire un grand éloge. « L'oraison funèbre fut prononcée dans l'église » Notre-Dame de Paris, par messire François de Salles, coadjuteur » et élu évêque de Genève. Les Turcs estimoient que les affaires des » Chrétiens ne succédoient heureusement que là où ce prince étoit ». Après l'éloge de sa maison, l'historien passe à celui de ses vertus. « Il étoit des plus tempérans en son vivre, attendu qu'il ne man- » geoit que comme par force, et ne buvoit presque que de l'eau; » il ne l'étoit pas moins aux autres voluptés temporelles. Sobre en » la possession des grandeurs et faveurs immenses, dont le ciel l'a- » voit comblé, et n'en abusa jamais. Il donnoit un accès égale- » ment facile et gracieux aux petits et aux grands. Il étoit sobre en » ses récréations.... Les assemblées inutiles lui étoient en extrême » mépris. Tellement que le temps qui lui restoit pour son plaisir, » il l'employoit partie à la lecture des bons livres. Il avoit une » exacte connoissance et pratique des mathématiques. Il avoit aussi » l'usage de l'éloquence, et la grace de bien exprimer ses belles » conceptions, non seulement en la langue française, mais même » en l'allemande, italienne et espagnole, esquelles il étoit plus » que médiocrement disert, et néanmoins il n'employa jamais son » bien-dire qu'à la persuasion des choses utiles, louables et ver- » tueuses ». La description que cet écrivain fait ensuite de sa manière de vivre par rapport aux devoirs de sa religion et de sa condition, de sa piété, de sa prudence et de ses autres vertus, forme

l'est pris par les Chrétiens, les Turcs, qui de leur côté s'étoient mis enfin en possession d'Albe-royale, y accoururent avec de si grandes forces, qu'ils firent lever ce siége. Le duc de Nevers se retira blessé. On a beaucoup loué un trait de Georges Baste, général des Impériaux (*). Les révoltés du parti de Battori ayant emporté Bistrith, Baste reprit cette place par une capitulation, qui fut violée pendant son absence par quelques soldats Allemands; ce qu'il n'eut pas sitôt appris à son retour, qu'il fit pendre tous ces soldats, et paya de ses deniers aux habitans le dommage qui leur avoit été fait. Cette action toucha si fort les révoltés, qu'ils se soumirent tous à l'Empereur, sans demander d'autre caution que la parole de Baste.

---

un tableau qui pourroit servir de modèle à tous les grands, en retranchant de la vie du duc de Mercœur, ce qu'un peu trop d'ambition et de zèle de religion mal entendu lui fit entreprendre contre son souverain. *Mathieu, ibid.* 456, en parle de même.

(*) Autrement Nissa, place forte en Transilvanie.

Fin du treizième Livre.

SOMMAIRE DU LIV. QUATORZIÈME.

MÉMOIRES de l'année 1603. Troubles à Metz. Henri y va, et en chasse les Soboles. Autres affaires traitées pendant ce voyage. Mémoires contre le cardinal d'Ossat. Examen des sentimens et de la conduite de ce cardinal. Suite des affaires des Pays-Bas. Brigues du duc de Bouillon, et nouvelles mutineries des Calvinistes. Mort d'Elisabeth. Jacques I, roi de la Grande-Bretagne. Retour de Henri, ses conversations avec Rosny sur la mort d'Elisabeth : il se détermine a l'envoyer ambassadeur à Londres. Délibération dans le conseil, et intrigues à la cour sur cette ambassade. Maladie du Roi. Instructions publiques et particulieres données à Rosny. Il part avec une suite nombreuse. Caractere du jeune Servin. Rosny s'embarque à Calais. Insulte qui lui est faite par le vice-amiral anglais, maniere dont il est reçu à Douvres, à Cantorbery, etc. Il est reçu dans Londres avec les plus grands honneurs. Sa sévérité dans l'affaire de Combaut. Etat des affaires politiques de la Grande-Bretagne : caractere des Anglais, du roi Jacques, de la Reine, etc. Factions différentes en cette cour. Conférence de Rosny avec les conseillers anglais, avec les députés des Etats-Generaux, avec le résident de Venise, etc. Il obtient sa premiere audience : sa peine de ne pouvoir y paroître en habit de deuil.

MÉMOIRES
DE SULLY.

LIVRE QUATORZIÈME.

La ville de Metz étoit agitée depuis quelque temps de dissentions intestines, qui éclatèrent au commencement de cette année. Le duc d'Epernon, qui en étoit gouverneur, et de tout le pays Messin, y avoit établi pour ses lieutenans, Sobole (*) et son frère. Ceux-ci usèrent si mal de leur autorité, qu'ils se firent bientôt haïr de toute la bourgeoisie. La différence de religion se joignant à cette aversion, il se fit un cri général, tant de la part des bourgeois, que des habitans de la camgagne, qui obligea d'Epernon à se transporter sur les lieux, pour connoître des griefs des uns et des autres, et tâcher de les concilier. Sobole se plaignoit de ce que la ville lui refusoit les provisions de bouche nécessaires aux gens de guerre, et la ville rejetoit à son tour ce tort sur Sobole. Il étoit encore question d'un certain pro-

(*) Raimond de Comminge, sieur de Sobole, et son frère, gentilshommes Gascons.

vençal, prisonnier à Vitry, à quoi l'aigreur, et l'envie de se venger, avoient joint une infinité d'autres sujets moins considérables, qui avoient amené la chose au point qu'on commençoit à appréhender une révolte.

Le duc d'Epernon comprit aisément que la justice n'étoit pas du côté des Soboles (*), du moins quant au premier grief, qui étoit le principal, et qu'ils n'occasionnoient cette querelle que pour avoir un prétexte d'ouvrir les magasins de la citadelle, auxquels il n'est permis de toucher que dans les cas de la guerre ou d'un siége, et pour s'en rendre les maîtres. Il eût bien voulu pacifier toutes choses, sans être obligé de chasser ses deux créatures. Il comprit même que ce coup d'autorité étoit au-dessus de ses forces; les deux frères se trouvant à la tête d'un parti capable de résister au gouverneur aussi-bien qu'aux bourgeois.

Les choses étoient en cet état lorsque la nouvelle en fut apportée au Roi, qui me fit savoir qu'il viendroit en communiquer avec moi à l'Arsenal, où il me demanda à souper pour lui et pour six autres personnes, dont il se feroit accompagner. Il me mena seul dans les grandes halles aux canons et aux armes, proche la Bastille, où, après avoir commencé comme d'ordinaire, par l'état des

---

(*) Sobole accusoit la ville de Metz d'intelligence avec le comte de Mansfeld, pour se donner au roi d'Espagne. La fausseté de cette accusation fut découverte. *Vie du duc d'Epernon*, pag. 217.

affaires quant aux séditieux du royaume, il m'entretint sur les nouvelles qu'il venoit de recevoir de Metz. Henri prit sans peine la résolution de se transporter jusque-là, sur la réflexion que si Metz, qui est une ville assez fraîchement démembrée de l'Empire, venoit malheureusement à se séparer de la France, dans la conjoncture présente, on seroit assez embarrassé à se la faire rendre. La politique lui conseilloit encore ce voyage pour plusieurs autres motifs, outre celui d'ôter au duc d'Epernon une citadelle dont il pouvoit abuser, et un pays considérable où il s'étoit comporté sous le règne de Henri III, moins en gouverneur qu'en prince souverain. Si quelque jour ses grands desseins venoient à s'exécuter, il falloit trouver toutes les facilités possibles dans le gouverneur de ce pays, important par sa situation; ce qu'il ne se promettoit pas du duc d'Epernon. Il pouvoit de plus se présenter quelque occasion favorable de joindre la Lorraine à la France, qui demandoit que sa Majesté prît par elle-même connoissance de cet Etat, et qu'elle eût un homme de confiance dans celui de ces gouvernemens qui le confine. Enfin ce voyage lui serviroit à connoître une partie des princes d'Allemagne, à les sonder au sujet de la maison d'Autriche, pour voir s'il pouvoit en attendre quelque chose dans une conjoncture avantageuse, et même à se les attacher en les réconciliant entr'eux sur plusieurs différends qu'il n'ignoroit pas.

Il fut convenu entre nous que sa Majesté se

mettroit en marche sans perdre de temps, afin que se faisant voir à Metz avec toute sa cour (car nous arrêtâmes que la Reine même seroit du voyage), dans un temps où les deux factions n'avoient point encore pu se porter jusqu'à prendre un parti contraire au Roi, de part et d'autre, on ne songeât qu'à justifier sa conduite et à se soumettre. Le Roi ne voulut pas même attendre que les hoquetons de ses gardes, que l'on faisoit habiller de neuf, fussent prêts. Je demeurai à Paris pour la correspondance. Villeroi fut celui de ses secrétaires d'Etat dont sa Majesté se fit accompagner; et sans plus de délai elle partit à la fin de février, malgré l'incommodité de la saison, qui rendoit les chemins bien mauvais pour faire voyager des dames, prenant sa route par la Ferté-sur-Jouarre, Dormans-sur-Marne, Epernai, Châlons-sur-Marne et Clermont. La cour arriva à Verdun, d'où elle vint quatre ou cinq jours après à Metz, par Fresne en Verdunois.

L'arrivée de Henri imposa silence à tout le monde, et on ne parla que de soumission. Ce n'est pas que Sobole, qui connut que cette affaire ne finiroit que par son expulsion, n'eût assez d'ambition et de résolution pour entreprendre de se maintenir dans la citadelle, malgré sa Majesté. Il s'en ouvrit à ses amis particuliers, mais les plus prudens lui représentèrent tous qu'il se perdroit sans ressource par ce dessein. De sorte que, souscrivant à l'arrêt de son bannissement, il remit la citadelle sans aucune condition, et sortit de Metz

et de tout le pays Messin. Le Roi nomma en sa place Montigny (*) pour son lieutenant dans la province, et d'Arquien son frère, pour servir de lieutenant au gouverneur dans la ville de Metz et dans le château. Montigny se défit pour cela de son gouvernement de Paris, dont il toucha pourtant encore les appointemens cette année. L'ancienne garnison fut remplacée par une autre, composée dans le régiment même des gardes. Le bruit courut que d'Epernon n'avoit pas vu de trop bon œil tous ces changemens, ce qui n'est pas difficile à croire, les deux lieutenans ne lui ayant aucune obligation de leur élévation; mais il n'eut rien à répondre, parce que lui-même ayant, par nécessité, demandé le premier qu'on chassât les Sobole, il paroissoit qu'il ne s'étoit rien fait que de son consentement.

J'ai pris tous ces détails dans les lettres que sa Majesté me fit l'honneur de m'écrire. Elle s'y étendoit bien davantage sur la manière dont elle avoit été reçue à Metz, et sur cette ville elle-même, trois fois plus grande qu'Orléans, belle et bien

(*) François de la Grange, seigneur de Montigny, Sery, etc. Il fut premier maître-d'hôtel de Henri III, gouverneur de Berry, Blois, etc. chevalier du Saint-Esprit, mestre-de-camp-général de la cavalerie légère, gouverneur de Paris, ensuite de Metz, pays Messin, Toul et Verdun, enfin maréchal de France, et mourut en 1617. Son frère est Antoine, seigneur d'Arquien, commandant de la citadelle de Metz, gouverneur de Calais, Sancerre, etc. Il est appelé mal à propos par quelques-uns, Jean-Jacques d'Arquien, et d'Arcy par le P. Daniel. Jean-Jacques d'Arquien étoit neveu du maréchal de Montigny.

située, mais dont elle trouvoit que le château ne valoit rien. Elle me mandoit encore qu'elle me souhaitoit dans ce pays, pour me faire visiter toute la frontière, et qu'avant six jours elle auroit mis les choses en état de pouvoir quitter Metz. Le Roi n'y mit en effet guère plus de temps, et il ne fut retenu que par une indisposition qui l'obligea de prendre une médecine, dont il se trouva très-bien, quoiqu'elle fût suivie d'un accès de fièvre, que ce prince attribua au rhume. Madame sa sœur, duchesse de Bar, vint l'y trouver, le 16 mars, et le duc de Deux-Ponts y arriva trois jours après avec sa femme et ses enfans. Le reste du temps que sa Majesté séjourna dans cette province, fut employé à conclure le mariage de mademoiselle de Rohan avec le jeune duc de Deux-Ponts (1); à accommoder le différend entre le cardinal de Lorraine et le prince de Brandebourg (2), au sujet de l'évêché de Strasbourg; ce qui se fit en partageant également entr'eux le revenu de cet évêché, sans égard à leurs titres et à leurs prétentions; à pacifier cette ville et quelques autres, et à rendre service à tous les princes

---

(1) Jean II, duc de Deux-Ponts, branche de la maison de Bavière, épousa Catherine, fille de Henri, duc de Rohan.

(2) Jean Mandrescheidt, Evêque Catholique de Strasbourg, étant mort en 1594, le cardinal Charles de Lorraine obtint cet évêché du Pape; et les Protestans firent élire de leur côté Jean-George, frère de l'électeur de Brandebourg, d'où s'ensuivit une guerre qui dura jusqu'en cette année. Voyez les Historiens. Mém. de Bassompierre, *tom.* 1. Septenaire, etc.

qui l'en requirent. Le nom de Henri en devint si respectable dans cette contrée, que plusieurs souverains d'Allemagne résolurent de le venir saluer, lui offrirent leurs services et lui demandèrent sa protection : ce qu'ils ne purent faire que depuis et par ambassadeurs, le temps qu'il leur falloit pour se mettre en équipage étant trop long pour celui que sa Majesté avoit destiné de passer à Metz. Il n'y eut que le cardinal de Lorraine, le duc de Deux-Ponts, le marquis de Brandebourg et de Poméranie, le landgrave de Hesse, et trois ou quatre autres des plus voisins du Rhin, qui y vinrent en personne.

Les Jésuites, qui, depuis leur bannissement, n'avoient point cessé de mettre tout en usage pour se faire rétablir en France, ne se montrèrent pas les moins empressés à faire leur cour à ce prince. Ils firent agir fortement leurs pères de Verdun (*),

(*) Les pères Ignace Armand, provincial, Châteiller, Brossard et la Tour, conduits par la Varenne, vinrent le Mercredi-Saint se jeter aux pieds du Roi, pour le supplier de leur accorder leur rétablissement en France. Henri IV ne voulut pas souffrir que le provincial, qui portoit la parole pour tout l'ordre, lui parlât à genoux. Lorsqu'il eut achevé, ce Prince leur répondit, que pour lui il ne vouloit aucun mal aux Jésuites. Il leur demanda par écrit ce qu'ils venoient de lui dire, et les fit demeurer tout le jour auprès de lui. Ils revinrent le Lundi de Pâques, et le Roi leur promit de les rétablir : il dit même au père provincial de venir le trouver à Paris, et d'amener avec lui le père Cotton : « Je » vous veux avoir, ajouta ce Prince, vous estime utiles au pu- » blic et à mon Etat ». Il les congédia après les avoir embrassés » tous quatre. *De Thou, liv.* 129. *Chronol. Septén. année* 1603. *Mss. Biblioth. Royale, vol.* 9129, *etc. Mathieu, tom.* 2, *liv.* 3, *pag* 556.

secondés de la Varenne, qui s'en déclaroit le protecteur, afin qu'un jour ils pussent être les siens, et payer son zèle par l'élévation de ses enfans, pour lesquels il convoitoit déjà les plus brillantes et plus éminentes dignités dans l'église. D'Ossat, pour être éloigné de France, n'en travailloit pas non plus avec moins de vivacité ni de succès en leur faveur. L'ambition d'être l'arbitre des affaires de l'Europe, a souvent fait que cet homme s'est ingéré de traiter des choses absolument étrangères à sa commission. Les difficultés qu'on a vu qui furent à Rome au sujet du mariage de Madame, sœur de sa Majesté, en sont une preuve; ses sollicitations pour les Jésuites en sont une seconde; c'est que le rétablissement de cette société étoit regardé de lui, aussi-bien que de Villeroi, de Jeannin et des autres créatures de la cour romaine en France, comme la partie peut-être la plus essentielle du système politique, qu'ils s'efforçoient d'y faire prévaloir sur celui qu'ils voyoient qu'on suivoit dans le conseil.

D'Ossat, en faisant imprimer ses lettres (*), qui

(*) Pour prouver ses accusations contre le cardinal d'Ossat, l'auteur cite quatorze lettres tirées du recueil imprimé de ces lettres en 1627, huit au Roi, et six à M. de Villeroi; et de ces six dernières il s'attache principalement à deux, dont il donne même un extrait. Il y a quelques fautes dans ces citations, qu'on peut mettre sur le compte de l'impression : mais la vérité l'oblige d'avouer qu'il y ici quelque chose à objecter au prétendu auteur de ce mémoire de Rome, de plus grief que des fautes d'impression, et quoique l'extrait de ces lettres soit conforme aux paroles du texte, cependant on peut dire qu'il n'en est pas plus fidèle; puisqu'on y remarque

font foi que je ne lui impute rien à tous ces égards, paroît même n'être pas embarrassé que le public connût ses véritables sentimens; mais

une affectation visible à supprimer les explications et les correctifs, qui adoucissent, et quelquefois même sauvent tout-à-fait le mauvais sens qu'on veut y faire trouver. Je crois qu'il est nécessaire de faire ici de courtes remarques sur chacune de ces lettres, tant pour suppléer à une discussion plus satirique qu'historique, que j'ai cru devoir supprimer, que pour rendre justice à qui il appartient, et achever de faire connoître les véritables sentimens d'un homme réputé parmi nous très-grand négociateur et très habile politique.

La première des huit lettres au Roi (et cependant l'auteur n'en compte que sept), est du 19 février 1600. Elle ne renferme que quelques plaintes du Pape, dont le cardinal d'Ossat rend compte à sa Majesté; de ce qu'elle a fait M. de la Trémouille, qui est un protestant, duc et pair, et de ce qu'elle a envie de le faire ensuite amiral, comme on le lui a fait entendre. D'Ossat en tout ceci ne met rien du sien, et s'attache même à justifier Henri. La seconde du 25 avril : c'est encore le Pape qui insiste sur la publication du concile de Trente, et sur le retour des Jésuites en France, et qui se plaint en même temps de quelques abus dans l'église gallicane : à quoi cette éminence ne répond rien autre chose, sinon que sa Majesté travaille sincèrement à satisfaire sa Sainteté. La troisième du 22 mai, la quatrième du 17 juin, et la cinquième du 20 du même mois, roulent sur l'affaire de la dispense de monsieur et de madame de Bar. Il y entretient le Roi des difficultés que souffre cette affaire à Rome : il y joint son sentiment, qui, dans la vérité, n'est pas favorable à l'intention de sa Majesté, mais qui n'empêche pas qu'il ne se prépare à le seconder par toutes les raisons qu'il peut imaginer, et surtout qu'il ne se montre extrêmement sensible à la honte qui rejailliroit sur la maison de France, si, comme M. le duc de Bar le disoit quelquefois, on se déterminoit à la cour de Lorraine à renvoyer la princesse en France. Nous avons marqué ci-devant que M. d'Ossat auroit fort souhaite la conversion de cette personne. La sixième du 26 novembre 1601, ne rend ce prélat coupable de rien, sinon, tout au plus, d'exposer peut-être avec trop de complaisance à Henri, le dessein qu'avoit formé sa Sainteté de transporter après la mort d'Elisabeth, la couronne d'Angleterre dans la

toutes ses paroles et ses écr
ministres, lorsqu'éloigné du
ne pouvoit rien en connoîtr
gens dont le témoignage de
homme d'esprit. On voit bi
en partie à faire ma propre
sat. Ce cardinal écrivit en
à Villeroi, dans laquelle i
buer la révolte du marécha
tentement des autres seign
satisfaction que la nobless
à l'oppression sous laqu
gémir le peuple. Pour m
homme, qui se piquoit d'
les affaires, donne en m

Joignez aux lettres citées ce qu'i
705, etc. sur la publication du
396, 400, 443, 466, 613, 615.
les Jésuites, 69, 287, 302, 3

Quand même le cardinal d'
son adversaire, il n'est point da
sage et aussi réservé qu'on convi
tement des sentimens si repro
lettres, entr'autres occasions,
doute il défend devant le Pa
400; qu'il approuve la prison
prend le parti de la reine Elis

Au reste, ce qui achève de
point à M. de Rosny personn
c'est que jamais son nom n'
fait mention *pages* 377, 440
se plaigne, mais avec tout
suspend le paiement de sa

n,
qu'à
cours
ue, je
ui étoit
tre d'un
is le parti
ur le com-
que j'écrivis
une apostille
t qui me re-
ation, je don-
n ami, les qua-
qu'il méritoit, si
lui. Si c'étoit une
Villeroi que j'au-
faisoit pour d'Os-
nace que je lui fai-
connoître à sa Ma-

gent. Il me conjura de
nsentis, me contentant,
de rendre les brigues de
s; celles en faveur des Jé-
ue cette année seulement,
ante ils furent rétablis.
rticle en son temps, et celui
era encore une fois mêlé, à
moire qui me fut adressé de
Ce qui me reste à en dire pour
le la coadjutorerie de Bayeux et
on, si pourtant la chose mérite
un grand détail. Il suffit de dire
nt obtenu d'être fait coadjuteur de
ant traité de son abbaye de Coulon
tenon, par un accord qui, ce me
it pas très-favorable à ceux-ci, sa
lonna cette abbaye, après avoir retiré
elle avoit donnée aux Maintenon, qui
nt rien, puisqu'ils en obtinrent l'équi-
l'évêché d'Evreux. Villeroi sollicita fort
té pour d'Ossat, et voulut m'intéresser
ami : Maintenon, au contraire, ne le vit
gret obtenir cette faveur.

once du Pape me fit une autre plainte, en
nce du Roi, sur le voyage que sa Majesté ve-
l'entreprendre. Sa Sainteté ne s'y intéressoit
parce que l'Espagne, la Savoie et leurs parti-
, joignant l'idée qu'ils se formoient du sujet
ce voyage, avec celles qu'ils avoient conçues
s armemens et des trésors de sa Majesté, que la

... grossis, faisoient passer leurs
... Pere. Henri, à qui je man-
... m'écrivit de le ras-
... de tirer l'Espagne et
... opinion.
... de la même manière, par let-
... moi, plusieurs différentes af-
... celles de Flandre. On comp-
... février de cette année, les
... perdu dix-huit mille hommes,
... cent cinquante mille coups
... Ostende, dont le siége étoit néan-
..., qu'ayant voulu donner dans
... un assaut général, ils furent repous-
... grande perte. L'archiduc jugea dès-
... tous ses efforts, il n'y auroit que
... le manque d'hommes et de munitions,
... que de bouche, qui lui livreroient
... Après Grave, Nassau, de son côté,
... : de là il alla investir Bolduc,
... assez de réflexion que cette entre-
... forces, Bolduc ne pouvant, com-
... remarqué, être pris avec si peu de
... pensa-t-il y perdre sa réputation et
...; mais il eut en revanche le plaisir
... Espagnols du château de Vactin-
... étoient déjà, pour ainsi dire, les
... garnison de cette place, trop foible
..., ne songeant plus qu'à se re-
... abandonné à leur discrétion la ville
..., lorsqu'elle fut jointe par quelques

troupes Hollandaises, qui passoient par là pour aller joindre l'armée du prince Maurice; et tous ensemble ils attaquèrent les Espagnols et les délogèrent du château (1).

Il est aisé de comprendre que toute cette guerre ne se faisoit pas de la part des Provinces-Unies, sans de grands frais d'hommes et d'argent, auxquels il étoit besoin que la France continuât à contribuer. Le siége d'Ostende leur avoit coûté seul cent mille coups de canon et sept mille hommes. Pour l'intérêt des deux puissances, sa Majesté tenoit dans ces provinces Buzenval (2), qui étoit alors sur le point de revenir en France, et les Etats avoient pour agent auprès du Roi un nommé Aërsens (3). Aërsens vint me représenter que ses compatriotes alloient se voir hors d'état de pouvoir se remettre en campagne, si sa Majesté ne leur permettoit de recruter de Français les compagnies françaises qu'ils avoient à leur service. Le Roi me

---

(1) *De Thou et Septénaire, année* 1603.

(2) Paul Choart de Buzenval.

(3) François Aërsens, résident, et ensuite ambassadeur des Etats de Hollande en France. Les Mémoires de ce temps là le représentent comme un homme d'un esprit extrêmement subtil, habile, et même dangereux. Le cardinal de Richelieu parle de lui, d'Oxenstiern, chancelier de Suède, et de Guiscardi, chancelier de Montferrat, comme des trois seuls politiques qu'il eût connus en Europe. « C'étoit l'opinion commune de ce temps là, dit Amelot de la Houssaye, que Henri IV couchoit avec la femme d'Aërsens, et que le mari en demeuroit content, à cause du grand profit qu'il en tiroit. Ce commerce fut le commencement de sa fortune. Il laissa cent mille livres de rente à son fils, appellé de Sommerdik ».

répondit de Châlons-sur-Marne, qu'il y consentoit, à condition que, pour ne pas paroître rompre ouvertement avec l'Espagne, ce seroit Aërsens qui se chargeroit lui-même de faire ses recrues le plus secrètement qu'il pourroit, et non les officiers, qui l'auroient fait avec trop d'éclat, ce qui avoit déjà attiré des reproches au Roi de la part du roi d'Espagne; que la chose se fît fort promptement; que les soldats engagés, dont il voulut savoir le nombre, défilassent à petit bruit jusqu'au lieu où se devoit faire leur embarquement, au nombre de six par bande, au plus, sans autres armes que leurs épées, ni d'argent que ce qu'il leur en falloit pour les conduire jusque là; qu'on préférât, pour l'embarquement, Dieppe à Calais, cette dernière ville étant trop remplie d'étrangers, et qu'on en donnât avis au commandeur de Chastes, qui en étoit gouverneur, et au vice-amiral de Vic, qui devoit concourir dans ce dessein, et pour lesquels il m'adressoit une lettre à cachet volant. Il y eut quelques changemens apportés à ces ordres. Aërsens ne put suffire seul à cette levée; et parce que je ne crus pas devoir m'en charger, les officiers la firent, mais avec tout le secret possible. Sa Majesté songea qu'il ne seroit pas mauvais de faire passer en Flandre la garnison qu'elle faisoit sortir de Metz, et jeta les yeux, pour la conduire, sur Béthune, mon cousin, de peur qu'elle ne prît parti avec les archiducs. A l'égard de la pension dont Aërsens m'importunoit beaucoup, Henri remit à en résoudre à son retour.

Le duc de Bouillon (*) mit aussi ses propres affaires sur le tapis pendant le séjour de sa Majesté à Metz. Il étoit alors retiré en Allemagne chez l'électeur Palatin, dont il étoit allié par l'électrice. Il engagea cet électeur à entreprendre sa justification, ou à tromper de nouveau Henri par une lettre que sa Majesté m'envoya aussitôt, en m'en demandant mon avis. La teneur de cette lettre, où l'électeur Palatin, qui avoit assez mal à propos affecté de traiter avec le roi de France, comme avec son égal, étoit que le duc de Bouillon étoit au désespoir que sa fidélité fût soupçonnée de sa Majesté, et qu'il l'avoit convaincu, lui électeur, de son innocence, par des preuves qui lui paroissoient sans réplique. Pour justifier le duc de ce que le Roi lui ayant mandé de venir s'expliquer avec lui, et ensuite fait savoir par la Trémouille, de s'arrêter du moins à Sedan, Bouillon n'avoit fait ni l'un ni l'autre, le Palatin alléguoit, quant au premier grief, la qualité de ses accusateurs, auxquels le duc n'avoit pu, avec prudence, s'abandonner; et pour le second, il disoit que le gentilhomme chargé de la lettre de sa Majesté, avoit trouvé Bouillon à Genève, d'où il avoit eu très-sincèrement intention de venir l'attendre à Sedan; mais qu'ayant cru devoir prendre sa route par l'Allemagne, pour éviter les pays de la dépendance de l'Espagne et de la Lorraine, et aussi pour saluer l'électeur son parent et l'élec-

(*) *Histoire de Henri, duc de Bouillon, liv.* 5.

trice, qu'il n'avoit point encore vue, ce trajet lui avoit fait manquer l'occasion de recevoir sa Majesté à Sedan. La lettre finissoit par de nouvelles assurances de l'attachement du duc, dont l'électeur apportoit en preuve la parenté qui étoit entre eux deux.

Henri répondit à cette lettre plus poliment que l'électeur ne devoit s'y attendre, et promit, comme il avoit toujours fait, de rendre ses bonnes graces au duc de Bouillon, mais à des conditions que Bouillon se sentoit trop coupable pour accepter. En effet, dans le même temps qu'il faisoit faire à sa Majesté ces nouvelles protestations, elle reçut à Metz un avis d'Heidelberg, qu'elle m'envoya, qu'un nommé Duplessis-Bellay, frère du gouverneur du jeune Châtillon, avoit été dépêché par le duc de la Trémouille vers le duc de Bouillon, avec des mémoires tout-à-fait intéressans pour sa Majesté; que ce courrier, qui étoit parti de Longjumeau, avoit ordre de passer par Sedan, sans se donner à connoître à personne, pas même à Du Maurier; qu'il devoit au retour repasser par Sedan et ensuite par Paris, portant la réponse de sa dépêche à la Trémouille, qu'il devoit trouver à Comblat. Sa Majesté n'entroit dans tout ce détail que parce qu'elle auroit souhaité (ce qui pourtant ne put s'exécuter) que j'eusse fait, de concert avec Rapin (*), arrêter ce courrier, non avant qu'il fût arrivé à Paris, mais dans le chemin de

(*) Nicolas Rapin, prévôt de la Connétablie.

tous ses desseins, que dans cette princesse, *l'ennemi irréconciliable de ses irréconciliables ennemis*, et *un second lui-même* : ce sont des termes dont se servoit Henri dans la lettre qu'il m'écrivit sur cet événement, et qui est également remplie des marques de sa douleur, et des éloges de cette reine.

Sa Majesté qui sentit dès le premier moment combien ce grand coup pouvoit influer sur les affaires politiques de l'Europe, se détermina à m'envoyer, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, à Londres. Elle me prévient sur ce voyage dans cette même lettre; et craignant peut-être les mêmes oppositions que j'y avois apportées autrefois, elle se sert des motifs les plus pressans, et qu'elle connoissoit les plus propres à faire impression sur mon esprit. J'étois le seul sur lequel Henri pût jeter les yeux. Je le dis après lui, et parce qu'il s'agissoit en effet de traiter des matières dont j'étois le seul homme en France qui avoit connoissance. Ma religion avoit déjà disposé le nouveau roi en ma faveur, et m'ouvroit un libre accès auprès de lui. Je n'ose rapporter ce qu'ajoute sa Majesté sur la réputation d'honneur et de bonne foi, qu'elle dit que je me suis acquise chez les étrangers. Henri suivit de fort près sa lettre; et partant de Nanci, il revint par Toul, Vitry, Reims, Villers-Cotterets et Saint Germain-en-Laye, à Fontainebleau, ce voyage ayant duré quelques jours moins de deux mois.

J'avois reçu ordre par une seconde lettre, qui

vint aussitôt après la première, d'aller à la rencontre de sa Majesté à quinze ou vingt lieues de Paris. Le bruit s'étoit répandu qu'Elisabeth n'avoit pas eu sitôt les yeux fermés, que les Espagnols avoient commencé à mettre tout en usage pour gagner le nouveau roi d'Angleterre. On verra dans la suite que ce bruit n'étoit que trop bien fondé. Henri avoit là-dessus mille choses à me dire, qui lui faisoient souhaiter de pouvoir s'entretenir librement avec moi. Je le joignis dans la maison de Monglat, où il n'avoit presque personne avec lui, dont il me parut fort content. Il m'embrassa étroitement trois fois, me dit deux mots en public sur la réussite de son voyage, et s'informa plus soigneusement de ses bâtimens (*) de Saint-Germain et de Paris. On travailloit alors à transporter des terres pour la construction de sa grande galerie du Louvre, de l'Arsenal, et des travaux que j'y faisois continuer; toutes choses sur lesquelles avoient roulé en partie les lettres que j'avois reçues de lui. Il m'avoit encore averti de faire travailler à la salle du Louvre, qu'on appelle *des Antiques*.

Après que je lui eus répondu sur tous ces articles, en peu de mots, et de manière à le satisfaire, il me prit par la main et me mena dans le jardin, à la porte duquel il ordonna que se tins-

(*) C'est Henri IV qui a fait bâtir le château neuf de Saint-Germain; étendu ses jardins jusqu'au bord de la Seine, et construit ses belles terrasses.

sent des archers de sa garde. L'ambassade en Angleterre fut le seul sujet de son entretien. Sa Majesté s'étoit d'abord déclarée devant les courtisans sur le dessein de cette ambassade, sans nommer la personne qu'elle avoit envie d'en charger. Cette proposition avoit excité les murmures des partisans du Pape et de l'Espagne, et fait dire que Henri sembloit ne s'attacher qu'à l'alliance des princes d'une religion contraire à la sienne; mais ç'avoit été encore pis, lorsque, malgré ces cris, le Roi avoit déclaré que c'étoit moi dont il prétendoit se servir en cette occasion. Toute cette cabale, qui ne m'avoit pas donné sujet de la regarder autrement que comme mon ennemie déclarée, représenta hautement à sa Majesté, que c'étoit compromettre l'Etat que d'envoyer un huguenot traiter des intérêts de l'Etat avec un prince de même religion, et surtout en lui donnant un plein pouvoir. Voyant qu'ils ne pouvoient faire révoquer ma nomination, ils se réduisirent à faire en sorte que ma commission ne s'étendît pas plus loin qu'à des condoléances sur la mort de la feue Reine, et à des complimens pour le nouveau Roi, tout au plus à une inspection de l'état des affaires de la Grande-Bretagne, sans aucun pouvoir de parler et d'agir quant à ce point.

Après m'avoir appris ces menées de cour, que j'ignorois, le Roi m'assura de nouveau qu'elles ne lui faisoient changer d'avis, ni sur l'ambassade, ni sur mon choix, ni enfin sur l'objet particulier qu'il avoit eu d'abord en vue; ce qu'il appuya de

la réflexion judicieuse, qu'une ambassade qu'on borneroit à une commission de pur cérémonial, étoit une démarche à peu près inutile, et que s'il y avoit quelqu'espérance de voir marcher un jour le nouveau roi d'Angleterre sur les traces d'Elisabeth, quant aux engagemens politiques formés par cette princesse, il n'y avoit presque pas de doute que la chose ne dépendît de la manière dont on préviendroit dans l'abord ce prince contre la maison d'Autriche, et en faveur de l'alliance avec la France et ses anciens partisans; mais il ne me nia point ensuite que cette affaire lui paroissoit si remplie de difficultés à tous égards, qu'à moins d'être maniée avec une extrême dextérité, soit dans le conseil de France, soit à la cour d'Angleterre, il vaudroit peut-être mieux n'y avoir point pensé du tout; qu'il s'agissoit, en premier lieu, de si bien faire illusion aux ennemis que j'avois dans la cour et dans le conseil, qu'ils ne soupçonnassent rien dans ma commission au-delà de ce qui me seroit déclaré en leur présence, et de leur consentement même. Sa Majesté rapporta à ce sujet le bon mot de la Rivière, qu'elle avoit assez souvent à la bouche, que le royaume de France est semblable à une boutique de droguiste où l'on trouve également les remèdes les plus salutaires et les poisons les plus subtils, et que c'est au roi à tirer parti des uns et des autres, comme fait un habile artiste, en le mixtionnant à propos; qu'il s'agissoit le plus d'user, dans les propositions que je pourrois faire aux ministres d'Angleterre,

de tout le ménagement nécessaire pour ne pas exposer le souverain du premier royaume de l'Europe, à la honte d'avoir fait des avances méprisées, et peut-être à la nécessité de les venger; ce qui étoit encore infiniment plus difficile, par rapport aux propositions plus secrètes dont j'aurois ensuite à m'ouvrir à sa Majesté britannique, afin de ne pas avancer par imprudence son engagement avec l'Espagne, peut-être jusque là incertain, ou du moins très-éloigné. Sa Majesté crut avoir satisfait à tout, autant qu'il étoit possible, en imaginant de me faire recevoir en plein conseil et par écrit, des instructions générales et de simple civilité sur le sujet de mon ambassade, que je pourrois produire en Angleterre, comme en France; mais qui ne m'empêcheroient pourtant pas de seconder les intentions particulières de sa Majesté, toutes les fois que l'occasion s'en présenteroit auprès du roi d'Angleterre, pourvu que je le fisse comme de moi-même, et sans donner à connoître à ce prince que j'y fusse autorisé par le Roi mon maître.

Ce que je venois d'entendre de la bouche de sa Majesté me parut d'une si grande importance, que je lui demandai quatre jours pour lui rendre ma réponse, et je vins faire mes réflexions à Paris, dont je pris le chemin en poste, pendant que Henri prenoit le sien par Jully. Je gagnai aisément sur moi de me conformer aux volontés du Roi sur tout ce qu'il m'avoit fait entendre, excepté que je crus devoir prendre la précaution de me

faire avouer par sa Majesté sur toutes ces propositions, qu'il m'étoit enjoint de faire au roi d'Angleterre, comme de moi-même, sans quoi je trouvai que je courois de trop grands risques. Pour me faire écouter favorablement de sa Majesté britannique, je devois commencer par m'attirer sa confiance; ma religion étoit mon meilleur titre pour l'obtenir; mais je sentois qu'il m'en coûteroit pour cela de franchir les bornes de la circonspection dont j'usois en France sur cet article, par respect pour la religion du prince. J'étois sûr que tout ce qui m'échapperoit de paroles un peu libres à cet égard, ne seroit pas moins soigneusement relevé par les ennemis que j'aurois en cette cour, qu'il eût pu l'être en France. J'avois raison de craindre que ces paroles ne fussent ensuite rapportées de manière à m'en faire un crime auprès de sa Majesté, qui avoit, comme les meilleurs princes, ses momens de défiance et de mauvaise humeur. Il ne faut quelquefois qu'un seul de ces momens pour perdre le ministre le mieux soutenu. Je l'avois pensé éprouver à mes dépens.

Toutes ces considérations me confirmèrent dans la pensée de ne point partir sans un écrit signé de sa Majesté et connu seulement de tous deux, par lequel je pusse, dans l'extrême besoin, justifier que quelle que fût ma conduite à la cour de Londres, et de quelques termes que je me fusse servi en parlant au roi d'Angleterre, je n'avois rien fait que pour le bien des affaires, et par ordre

exprès de sa Majesté. C'est ainsi que je déclarai à Henri, lorsqu'au bout de quatre jours il vint lui-même prendre ma réponse à l'Arsenal, et sans autrement envelopper la proposition, que de dire que je portois la crainte à l'excès dans les choses qui pouvoient me menacer du malheur de sa disgrace.

Nous étions seuls en ce moment. Henri, après s'être promené quelques momens dans la grande allée, au milieu des ouvriers dont il louoit le travail, m'avoit appelé et conduit, selon sa coutume, jusqu'au bout de cette allée qui se termine en forme de balcon, d'où l'on découvre Paris. Ma proposition le fit rêver quelques instans; il convint cependant qu'elle étoit raisonnable, et quelques jours après il vint lui-même m'apporter l'écrit que je lui demandois, et me le remit, après m'en avoir fait la lecture. Il étoit assez fort pour porter ce prince à ne pas m'obliger de le rendre public. Il m'y étoit permis de me montrer zélé avec le roi d'Angleterre et ses ministres, pour la religion réformée, au point de leur assurer que je la préférois à ma patrie et à mon Roi, et qu'elle ne m'attachoit pas moins au roi d'Angleterre qu'au mien propre. Après cela étoient détaillées les propositions que je pouvois faire à ce prince. Ce sont les mêmes qu'on a vu que je fis à la reine Elisabeth à Douvres, et que je ne mets point ici, parce qu'elles seront mieux dans l'endroit où je parlerai des grands desseins de Henri. Il m'y étoit marqué que je prierois sa Majesté britannique de ne

rien révéler en France de ce que je lui disois, si elle ne l'approuvoit pas, parce que je le lui disois sans aveu; et encore que je feindrois au roi d'Angleterre de remettre à proposer au Roi mon maître le projet fait entre nous (en supposant qu'il le goûteroit), jusqu'à ce que j'eusse vu s'il seroit aussi favorablement reçu des couronnes du Nord et des états généraux des Provinces-Unies, que de sa Majesté britannique.

Telle étoit ma lettre de créance. Je trouvai pour le moment que c'étoit beaucoup obtenir, comme sans doute sa Majesté trouva que de son côté c'étoit beaucoup accorder; cependant il est vrai que ni l'un ni l'autre nous n'en faisions pas encore assez : il falloit prévoir le cas d'un entier consentement du roi d'Angleterre aux intentions de sa Majesté, et se disposer à profiter d'un moment qui peut ensuite ne se retrouver plus; en un mot, je devois emporter avec moi un blanc signé du Roi, pour un traité. La crainte de la faction que nous avions à combattre dans le conseil, nous en ôta la pensée.

Pour les instructions générales dont j'ai parlé, le Roi remit à les dresser à Fontainebleau, dont il prit le chemin, suivi de toute sa cour, et devant l'être trois jours après par tout son conseil. Il fut contre-mandé, à cause d'une violente maladie qui saisit ce prince, sitôt qu'il fut arrivé à Fontainebleau, environ le 20 mai (*). Ce fut une réten-

(*) » Le Roi, dit le maréchal de Bassompierre, eut une réten-

tion d'urine si douloureuse, que ses médecins désespérèrent d'abord de sa vie. Le Roi, fortement persuadé lui-même que sa dernière heure n'étoit pas éloignée, et résolu de partager le peu d'instans qu'il croyoit avoir à vivre encore, entre le soin de son cœur et celui de son Etat, se tourna avec ferveur vers Dieu, et dicta cette lettre qui me fut envoyée en toute diligence à Paris, où j'étois demeuré pour faire les préparatifs de mon voyage, et où je ne m'attendois à rien moins qu'à un message si triste. « Mon ami, je me sens si mal, » qu'il y a apparence que Dieu veut disposer de » moi. Or, étant obligé, après le soin de mon » salut, de penser aux arrangemens nécessaires » pour assurer ma succession à mes enfans, et les » faire régner heureusement, à l'avantage de ma » femme, de mon Etat, de mes bons serviteurs et » de mes pauvres peuples, que j'aime comme mes » chers enfans, je désire conférer avec vous sur » toutes ces choses ; venez donc me trouver en dili- » gence, sans en rien dire à personne : faites seu- » lement semblant de venir au prêche à Ablon, et » y ayant secrètement fait trouver des chevaux de » poste, rendez-vous ici dès aujourd'hui ».

» tion d'urine la veille de la Pentecôte, qui le mit en peine, » mais il en fut bientot délivré. Les médecins s'étant assemblés (ce » sont les paroles qu'on lit dans le journal de l'Etoile), leur con- » clusion fut en ces termes : *Abstineat à quâvis muliere, etiam reginâ : sin minus, periculum est, ne ante tres menses elapsos, vitam cum morte commutet.* « Henri IV n'observa guères cette or- » donnance, et ne s'en trouva pas plus mal ».

(c'est le nom du nouveau Roi) à la couronne d'Angleterre. Ce baron du Tour étoit celui que Jacques avoit député à cet effet vers sa Majesté Très-Chrétienne. Il avoit dû partir de Londres le lendemain du jour que ce prince y fit son entrée, c'est à dire le 18 mai. Il arriva peu de jours après à Fontainebleau, où il s'acquitta de sa commission. Villeroi me mandoit encore que mon départ pour l'Angleterre ne pouvant plus pour ces raisons être reculé, le Roi m'appeloit près de lui, pour en savoir le jour de sa bouche; mais il changea d'avis sur ce point, et vint lui-même à Paris, parce qu'il trouva les sablons de Fontainebleau trop incommodes pour un convalescent. La chaleur étoit fort grande, et avoit commencé cette année de bonne heure.

Deux jours après que sa Majesté fut arrivée à Paris, elle fit assembler, pour le sujet de mon départ, le chancelier de Bellièvre, Villeroi, Maisse et Sillery, afin que je reçusse mes instructions publiques en leur présence. En entrant dans le cabinet du Roi, où se tenoit ce conseil, je dis à sa Majesté que je venois de voir M. le comte de Soissons dans la chambre, et qu'il me paroissoit

---

sont paisibles, dont je me réjouis avec vous, étant chose qui nous est à tous fort utile, et souhaitée des gens de bien.

MONSIEUR,

Votre très-humble cousin et serviteur,

signé, ROSNY.

convenable qu'il fût aussi introduit, pour y être le témoin de ma députation. Henri me répondit qu'il ignoroit que le comte fût là, et qu'il se serviroit de ce que je venois de dire pour nous remettre bien ensemble; car ses ressentimens duroient toujours. En effet, M. le comte me rencontrant deux jours après, comme j'étois chez le Roi, me dit qu'il avoit su de bon lieu que je lui avois rendu un office qu'il n'attendoit pas de moi; qu'il m'en remercioit; qu'il oublioit le passé, et vouloit être mon ami à l'avenir. Il ne persista pas longtemps dans ces sentimens.

L'objet de l'instruction publique étoit toujours une alliance étroite de la France avec l'Angleterre contre l'Espagne, quoi qu'eussent pu faire les partisans de cette couronne en France. Tout ce qu'elle avoit de différent de l'instruction secrète que je tenois du Roi, c'est que dans celle-là, sa Majesté cachoit le véritable motif de cette alliance. Je ne la transcrirai point ici. On y entre dans un trop grand détail. En voici seulement le précis. Entretenir le roi d'Angleterre de tous les procédés injustes et violens de l'Espagne, afin de lui donner de l'aversion pour cette couronne; représenter tout ce qu'elle avoit fait pour brouiller l'Europe; ses usurpations nouvelles en Italie; ses menées en Angleterre, par le moyen des Jésuites; ses brigues en Irlande et en Ecosse, soutenues des droits que le Pape prétend avoir sur ces royaumes; ses vues sur Strasbourg, en forçant le cardinal de Lorraine à consentir que le Pape en donnât la coadjutorerie

au beau-frère du roi catholique; enfin toutes ses démarches pour parvenir à la monarchie universelle, qui n'étoient que trop bien avérées.

Sur ces représentations, le roi d'Angleterre ne pouvoit prendre qu'une des résolutions suivantes: de la paix avec l'Espagne, d'une guerre déclarée, ou d'une guerre couverte avec cette couronne. Dans le premier cas, faire sentir à ce prince que la paix mettroit l'Espagne en état de s'assurer les Pays-Bas, après quoi elle ne manqueroit point de tourner ses armes contre l'un ou l'autre des deux rois; mais en premier lieu, contre celui d'Angleterre, que le Pape haïssoit depuis long-temps; détromper ce prince du bruit que l'Espagne faisoit courir, qu'elle ne cherchoit pas à s'emparer des Pays-Bas, mais à en fonder un royaume particulier, tel qu'avoit été celui de Bourgogne, qu'elle donneroit à l'archiduc; pour dernière ressource, se retrancher à demander qu'on fît du moins acheter cher cette paix à l'Espagne, ou qu'elle en eût obligation aux deux rois; surtout qu'elle abandonnât Ostende. Dans le cas d'une guerre ouverte, découvrir à quelle intention le roi d'Angleterre prenoit ce parti; chercher à l'éluder, et faire toujours commencer par secourir puissamment les Etats.

Enfin, dans le cas d'une guerre secrète, qui étoit le parti dans lequel je devois confirmer ou amener ce prince, lui faire envisager que la prudence demandoit qu'il commençât par s'affermir sur le trône, et l'assurer à ses descendans, et par

mettre l'Europe dans son parti, afin qu'un jour l'Espagne se vît attaquée de manière à ne pouvoir résister; qu'il falloit se contenter jusqu'à ce temps de tenir cette puissance en échec, et de lui faire user ses forces contre la Flandre sans fruit; qu'on pouvoit cependant convenir dès à présent des conditions de l'union, la cimenter par un double mariage des enfans des deux rois, qui ne seroit déclaré que lorsque ces deux monarques mettroient la main à l'exécution de leurs desseins; régler sur toutes choses la nature des secours qu'on donneroit provisionnellement aux Etats; empêcher le conseil d'Angleterre de demander les trois cent mille livres que cette couronne avoit prêtées aux Provinces - Unies, de peur de jeter celle - ci entre les bras de l'Espagne; au contraire, porter sa Majesté britannique à faire de nouveaux frais, de moitié avec sa Majesté Très - Chrétienne, en faveur de ces peuples, et à les assister des mêmes vaisseaux qu'avoit fait la reine Elisabeth; obtenir que les quatre cent cinquante mille livres que cette Reine avoit prêtées à la France, seroient appliquées aux besoins de la Flandre; qu'il en fût ajouté trois cent mille autres de la part de l'Angleterre, pour faire en tout un fonds de quinze cent mille livres avec sept cent cinquante mille livres que Henri s'obligeoit d'y joindre, pour les nécessités présentes des états généraux; se retrancher, en cas de refus sur ces articles, à décharger les Etats de leurs trois cent mille livres de dettes envers l'Angleterre, la France consentant à en de-



meurer obligée; faire en sorte que le roi d'Angleterre ne se fît point livrer par les Hollandais leurs places maritimes, pour caution de ces secours, et le sonder sur ce qu'il prétendoit faire de celles qu'il avoit déjà en Zélande; communiquer et agir sur ce plan avec Barnevelt et les députés des Etats à Londres; se les attacher; les entretenir de bonnes espérances; leur faire sentir qu'on prenoit leurs intérêts dans le conseil britannique, sans donner d'ombrage à celui-ci, et profiter des lumières qu'ils pouvoient avoir acquises sur le Roi et la nouvelle cour.

C'étoient là les points principaux de l'instruction. Il y en avoit encore quelques autres qui ne regardoient pas le même sujet, ou ne le regardoient qu'indirectement. Tel étoit celui des pirateries des Anglais. J'étois chargé de porter mes plaintes de ce que, depuis la paix de Vervins, ils avoient pris sur la France plus d'un million, et d'essayer de faire casser le traité sur le commerce fait par Charles IX en 1572 entre les deux couronnes, comme désavantageux à la France, qui n'avoit pas les mêmes priviléges et immunités en Angleterre, que les Anglais en France. L'étroite union d'Elisabeth et de Henri, avoit fait que sous le règne de cette princesse tout avoit été égal de part et d'autre, et ce traité regardé comme nul, quoiqu'il n'eût pas été annullé formellement, mais je devois user d'une grande discrétion sur cet article, et même le supprimer tout-à-fait, si je voyois qu'en le traitant je courusse risque de don-

tier au nouveau Roi un soupçon dont Elisabeth elle-même n'avoit pas été exempte, que le roi de France ne cherchoit qu'à embarquer l'Angleterre dans une guerre avec l'Espagne, dont il sauroit ensuite se retirer lui-même adroitement. Si ce que le baron du Tour avoit mandé en France, que sa Majesté britannique étoit résolue à secourir Ostende, se trouvoit fondé, je pouvois m'épargner une partie de ces précautions.

La manière dont je devois traiter avec les ambassadeurs du roi d'Espagne et des archiducs, l'attention que je devois apporter aux affaires d'Irlande et d'Ecosse, et la justification de Beaumont, contre laquelle on avoit prévenu le roi Jacques, et que j'étois chargé de faire jouir auprès de ce prince, des mêmes droits dont jouissoit son agent en France, étoient les autres articles de l'instruction. Un dernier regardoit le duc de Bouillon, sur lequel il m'étoit ordonné de garder le silence, à moins que le roi d'Angleterre ne m'en parlât, engagé à le faire par l'électeur Palatin. Je devois alors faire connoître Bouillon pour tel qu'il étoit, et n'engager à rien le roi de France à son sujet. On voit que ma négociation étoit d'un objet assez étendu, puisqu'il s'agissoit de connoître les dispositions, non-seulement du Roi et du peuple d'Angleterre au sujet de l'Espagne et de la Flandre, mais encore des rois du Nord. Pour bien dire, l'état politique de toute l'Europe étoit intéressé dans la démarche que j'allois faire, et dans l'issue qu'elle devoit avoir.

Cette instruction (*), dans laquelle sa Majesté joignit à toutes mes autres qualités, le titre de marquis, m'ayant été lue hautement, me fut remise en présence de M. le comte de Soissons, de Sillery et de Jeannin, signée de sa Majesté et de Villeroi. Henri y joignit six lettres; une de sa Majesté au roi d'Angleterre, outre une seconde au même prince, contre-signée pour la forme, deux semblables du Roi pour la reine d'Angleterre, et deux de la reine de France au roi et à la reine d'Angleterre. Sa Majesté me donna un chiffre connu du conseil; mais elle m'en donna secrètement un second, dont elle seule et moi avions la clef. Lorsque j'allai prendre congé de ce prince, il me donna sa main à baiser, et m'embrassa en me souhaitant un heureux voyage, et me répétant qu'il se reposoit sur moi, et qu'il attendoit un succès favorable.

Je pris au commencement de juin, le chemin de Calais, où je devois m'embarquer, ayant avec moi une suite de plus de deux cents gentilhommes, ou soi-disant tels, dont une partie étoit en effet de la première distinction. Le vieux Servin vint me présenter son fils, en me disant qu'il me sup-

---

(*) L'original de cette instruction, signé de la propre main de Henri IV, existe encore aujourd'hui, ainsi qu'une autre pièce, dont le titre, écrit de la main de M. de Rosny porte : *Mémoire par moi fait et baillé à M. de Villeroy, suivant ce qu'il a désiré, afin de lui aider à dresser mon instruction.* Cette pièce n'est en effet qu'une récapitulation de tous les points qui font l'objet de son ambassade à Londres. *Cabinet de M. le duc de Sully.*



ploit d'essayer à en faire un honnête homme; mais qu'il ne pouvoit s'en flatter, non faute d'esprit et d'étoffe dans le jeune homme, mais à cause de son inclination naturelle pour toutes sortes de vices. Il avoit raison. Ce qu'il venoit de me dire m'ayant donné la curiosité de connoître à fond le jeune Servin, je vis tout ensemble un miracle et un monstre. Je ne puis donner d'autre nom à l'assemblage des plus rares talens avec les plus vicieux. Figurez-vous un esprit si vif, qu'il n'ignoroit presque rien de ce qu'on peut savoir, une compréhension si prompte, qu'il saisissoit tout dès la première fois, et une mémoire si prodigieuse, qu'il n'oublioit jamais rien. Il possédoit toutes les parties de la Philosophie, les Mathématiques, particulièrement les fortifications et le dessin, et jusqu'à la Théologie, qu'il savoit si bien; qu'il étoit, quand il vouloit, excellent prédicateur et habile controversiste pour et contre la religion réformée indifféremment. Il avoit appris non-seulement le grec, l'hébreu, et toutes les langues qu'on appelle *savantes*, mais encore tous les indifférens jargons. Il en prenoit si naturellement la prononciation et les accens, que cela joint à une parfaite imitation, soit du geste, soit des différentes manières tant des peuples de l'Europe, que des provinces de la France, auroit pu le faire regarder comme étant de tout pays. Il avoit appliqué cette disposition à contrefaire toutes sortes de personnes, et s'en acquittoit singulièrement; aussi étoit-il le plus parfait farceur et le meilleur comé-

dien qu'on pût voir. Il faisoit bien des vers. Il jouoit de presque tous les instrumens, savoit la musique à fond, et chantoit aussi agréablement que méthodiquement. Il disoit la messe : car il vouloit tout faire, aussi-bien que connoître tout. Son corps étoit parfaitement bien assorti à son esprit. Il étoit adroit, souple, léger et propre à tous les exercices. Il montoit passablement à cheval, et on l'admiroit dans la danse, la lutte et le saut. Il n'y a point de jeux de récréation qu'il ne sût, et il s'aidoit de presque tous les métiers mécaniques. Tournez la médaille : il étoit menteur, double, traître, cruel, lâche, pipeur, ivrogne et gourmand, brelandier, débauché en tout, blasphémateur, athée, en un mot, on y trouvoit tous les vices contraires à la nature, à l'honneur, à la religion et à la société ; et il s'est montré à la fleur de son âge, en plein bordel, corrompu par la débauche, et tenant encore le verre en main, jurant et reniant Dieu.

Depuis le moment de mon départ, jusqu'à celui de retour, j'écrivis réglément à sa Majesté et lui rendis un compte exact de tout ce qui m'arrivoit. Mes lettres étoient de trois sortes. Je me servois du caractère ordinaire pour les choses indifférentes ; de mon chiffre général, pour celles qui ne devoient être connues que du conseil ; de mon chiffre secret, dans ce que j'adressois au Roi lui-même, et pour n'être vu que de lui seul. Ce Prince auroit souhaité que j'eusse écrit de cette sorte la plus grande partie de mes lettres, quoique la dif-

ficulté de les déchiffrer lui parût si grande, qu'il en donna enfin la clef à Loménie, qu'il encourageoit de temps en temps à s'y rendre versé; mais j'en sentois encore davantage toute la difficulté, lorsque j'avois à entrer dans des détails qui me faisoient passer de beaucoup la longueur ordinaire des lettres. Je ne laissai pas de me conformer autant que je pus, à l'intention de sa Majesté, surtout depuis l'aventure de la dépêche perdue. Pour informer exactement le public sur mon voyage de Londres, et sur ma négociation auprès du roi Jacques, il ne m'en coûtera que de tourner en récit toutes ces lettres que j'ai conservées.

Je séjournai tout le 14 à Calais, attendant Saint-Luc (1) et quelques autres qui me faisoient l'honneur de m'accompagner. Je trouvai les vaisseaux du vice-amiral (2) de France prêts à me recevoir, et les vice-amiraux anglais et hollandais vinrent en même temps me prier de m'embarquer dans les leurs. Le bruit qui courut à Calais, de la bonne intelligence des Anglais avec les Espagnols, fondé apparemment sur ce qui s'étoit passé à l'embarquement du comte d'Aremberg, ambassadeur des archiducs, et les plaintes que je voyois faire à de Vic, des entreprises des écu-

(1) Thimoléon d'Epinay de Saint-Luc.

(2) Dominique de Vic, seigneur d'Ermenonville, gouverneur de Saint-Denis, de Calais et d'Amiens, vice-amiral de France. Il mourut en 1610.

... ance, me
... res; mai
... e reçus de
... voulut me
... de Londres,
... deux grandes
... anglais m'avoit
... donner un
...

... à six heures
... qui me ser-
... dégénérer en
... long-temps. Au
... de leur com-
... Français, de Vic,
... de témoigner aux
... conservoit de toutes
... s'étant avancé, por-
... de France, je vis
... er en fureur d'une
... doit également le
... ance, dont je tenois
... core plus brusque,
... insulter, cinquante
... montés contre le vais-
... up de peine à me

... Septénaire, dont le témoi-
... qu'ils conviennent ensem-
... au vaisseau où étoit M. de
... français du vice-amiral.
... un peu adouci ce fait,

faire écouter ; et ce ne fut qu'à force de leur représenter que de Vic n'agissoit ainsi que pour me faire plus d'honneur, et aussi pour me donner une

---

pour l'honneur de la nation, ou peut-être par vanité, je vais le rapporter, comme on le voit détaillé dans le Septénaire. « De Vic, » vice-amiral de France, peu après qu'il eut mouillé l'ancre à la » rade de Douvres, où il venoit de débarquer une partie de la » suite de M. de Rosny, fit aussitôt voile pour revenir à Calais, » et passant près la ramberge, pour ce que M. de Rosny étoit » encore dedans, fit lever le pavillon, et le salua d'un coup de » canon, et tout aussitôt le pavillon fut relevé. Le capitaine an- » glais, qui étoit dans la ramberge, voyant le pavillon de France » levé, commanda aux siens de tirer sur le vice-amiral de France, » jurant Dieu en anglais, qu'il ne souffriroit aucun pavillon en » la mer Océane, que celui d'Angleterre. Un coup de canon fut » incontinent tiré contre le vaisseau où étoit ledit sieur de Vic, » qui en demanda l'occasion ; après l'avoir su, il se prépara à se » défendre. M. de Rosny s'en plaignit au capitaine anglais, et se » tint offensé de ce qu'il avoit fait tirer ce coup de canon ; mais » il parloit à un homme sans discrétion, qui ne lui répondit que » de furie et de colère. Il fallut qu'il cédât lors au plus fort, et » fit signe au vice-amiral de France d'abaisser son pavillon ; ce » qu'il fit. Le sieur de Vic en ayant demandé raison, l'amiral d'An- » gleterre lui dit que le roi d'Angleterre, son maître, n'avouoit point » ce que le capitaine avoit fait par présomption ; le pria d'excuser » son indiscrétion, etc. et que cela n'adviendroit plus. Cette ré- » ponse apaisa l'aigreur de ce rencontre ». *Chron. Sept. et de Thou, ann.* 1603. Le cardinal de Richelieu, dans son testament politique, se sert de cet exemple, pour prouver à Louis XIII l'obligation où il est d'avoir une puissante marine. « Les coups de canon, dit-il, » perçant le vaisseau, percèrent le cœur aux bons Français. Si les » paroles du roi Jacques furent plus civiles, elles n'eurent pour- » tant pas autre effet que d'obliger le duc à tirer satisfaction de » sa prudence, feignant être guéri, lorsque son mal étoit plus cui- » sant, et que sa plaie étoit incurable. Il fallut que le Roi votre » père usât de dissimulation en cette occasion ; mais avec cette ré- » solution, une autre fois, de soutenir le droit de sa couronne, par » la force que le temps lui donneroit le moyen d'acquérir sur la

plus grande déférence, en abaissant son pavillon à mon premier commandement. C'est le biais que je crus devoir prendre. Je gagnai sur eux qu'ils fissent leur décharge à coups perdus. Je fis un signal à de Vic, qu'il entendit parfaitement bien. Il abaissa son pavillon, mais en jurant, à ce qu'il me fut rapporté depuis, de s'en venger sur les Anglais, lorsqu'il les rencontreroit une autre fois. Je doute fort qu'il s'en fût tiré de celle ci à son avantage; quoi qu'il en soit, la querelle fut éteinte par ce moyen, et notre passage s'acheva tranquillement.

J'arrivai à Douvres sur les trois heures après-midi. Beaumont m'y attendoit avec le sieur de Lucnau, qui exerçoit en Angleterre la même fonction que Gondy en France. C'est cette partie de la réception des ambassadeurs, qui ne consiste qu'à leur faire trouver des logemens, des vivres, des chevaux ou des charriots, et autres choses de cette nature. Le maire de Douvres vint aussi me faire compliment, et le peuple faisoit tant d'acclamations, qu'il ne s'étoit jamais, disoit-on, passé rien de semblable pour aucun ambassadeur; mais je ne m'y laissai plus tromper, après l'échantillon que je venois de recevoir de la politesse anglaise,

---

» mer r. 2ᵉ *part. chap.* 9. *sect.* Pour ce qui regarde le fait qui est aussi rapporté dans ce testament, il y est altéré dans presque toutes ses circonstances. Je remarque aussi que M. de Sully, apparemment pour ne pas paroître avoir été aussi grièvement offensé, passe très-légèrement dans ses Mémoires, sur l'endroit où il parle de la satisfaction qu'il pria le roi d'Angleterre de lui faire donner.

dont j'eus une seconde preuve avant même que de sortir de Douvres.

Le gouverneur de cette ville m'envoya son neveu me prier de venir voir le château, ne pouvant venir lui-même me voir, à cause de la goutte qui le retenoit au lit. Cette invitation fut suivie d'une seconde, qui me donna bonne opinion de celui qui me la faisoit. J'aurois cru mettre le tort du manque de civilité de mon côté, si après cela j'étois parti de Douvres sans avoir salué ce gouverneur. J'y menai le lendemain tout mon monde. Je connus bientôt qu'on ne nous avoit appelés si honnêtement, que pour profiter de la rançon qu'on exige de ceux qui ont la curiosité de voir le château de Douvres. On l'exigea de chacun des gens de ma suite avec assez de rudesse, ce qui fut suivi de la cérémonie de faire quitter l'épée à tous, excepté à moi. Présentés au gouverneur, dont le nom est Thomas Wimes, qui nous reçut assis dans sa chaise, nous le vîmes faire une si laide grimace, d'abord que quelqu'un voulut attacher seulement les yeux sur les tours et sur les murailles du château, que je me retirai dans le moment, sans vouloir en voir davantage, prenant pour prétexte la peur de l'incommoder. J'avois exhorté mon escorte à se bien souvenir des règles de la politesse française, quelque chose qu'on pût faire ou dire; et il me parut que cet avertissement n'avoit pas été hors de saison.

Lorsqu'il fut question de prendre la route de Londres, Lucnau ne parut plus cet homme poli

et plein d'attention, qui un moment auparavant avoit demandé la liste de ceux qui m'escortoient, afin, disoit-il, de leur distribuer des chevaux et des charriots. Il m'obligea à croire qu'il n'avoit par-delà cherché qu'à surprendre cette liste pour l'envoyer à Londres, puisqu'il laissa tous mes gens se pourvoir de chevaux, comme ils purent, et à leurs frais; et ce peuple si doux les loua si chèrement, et en même temps avec tant d'arrogance, qu'il sembloit encore qu'on nous fît grâce. Aucun de nos Français ne fit semblant de s'apercevoir de l'incivilité de ces procédés : pour moi, j'entrai dans le carrosse du comte de Beaumont.

J'eus plus lieu d'être satisfait de la noblesse des environs de Cantorbery. Elle accourut sur mon passage, et pour me faire tous les honneurs imaginables, elle feignit d'en avoir reçu l'ordre du roi d'Angleterre. Cantorbery est une petite ville extrêmement peuplée et si polie, que je n'ai reçu nulle part un traitement si distingué. Les uns venoient m'embrasser la botte, les autres baiser les mains, d'autres me présentoient des fleurs; ce qu'il faut attribuer, non aux Anglais de cette ville, ils conservent partout leur caractère d'aversion pour les Français, mais aux Vallons et aux Flamands, qui s'étant réfugiés de tout temps en cette ville, pour le sujet de la religion, l'ont à la fin presque toute changée, et en composent aujourd'hui les deux tiers. Je visitai l'église de Cantorbery, et j'y assistai au service. Cette église est très-belle, et j'y entendis une excellente musique. Les chanoi-

nes me caressèrent encore bien davantage, lorsqu'ils surent que j'étois de leur religion. L'un d'eux se montra assez affectionné à la France, pour me faire donner un avis qui fut ensuite confirmé par Aërsens à Henri lui-même. Ce chanoine avoit connu particulièrement Arnaud, père de celui que j'avois avec moi pour un de mes secrétaires. Il vint trouver celui-ci, lorsqu'il eut appris que c'étoit le fils de son ami, et lui dit qu'il avoit su du secrétaire du comte d'Aremberg (*), ambassadeur de l'archiduc, qui venoit de passer il n'y avoit que peu de jours par Cantorbery, que son maître devoit représenter au roi d'Angleterre, pour l'engager dans une ligue avec l'Espagne; que Henri avoit de grands desseins contre l'Angleterre, qui devoient éclore avant deux ans, et offrir en même temps à sa Majesté Britannique de puissans secours du roi d'Espagne, pour prévenir ces desseins, en s'emparant de certaines provinces de France, qu'il disoit lui appartenir à bien plus juste titre.

Milord Sidney vint me complimenter en cet endroit de la part du roi d'Angleterre, et me faire mille offres obligeantes. Comme je sus que celui qui avoit été chargé du même office pour le comte d'Aremberg, étoit milord Howard, fort au dessus de Sidney pour la condition, puisqu'il étoit neveu du duc de Norfolk, oncle du grand-chambellan, membre du conseil privé, je craignis

(*) Jean de Ligne, prince de Barbançon, comte d'Aremberg.

d'abord dans cette députation quelque mépris du roi d'Angleterre; mais considérant ensuite que celui qui avoit reçu l'ambassadeur d'Espagne même, étoit encore de moindre condition que Sidney, je conclus que tout cela pouvoit bien être un effet du hasard, ne se pouvant rien ajouter d'ailleurs aux marques d'honneur que Sidney me rendit et me fit rendre par la noblesse. Je ne laissai pas de m'en ouvrir à Beaumont, en lui recommandant de tirer cette explication si adroitement, qu'il ne donnât pas sujet d'apercevoir de la mésintelligence là où personne n'en avoit vu. Beaumont s'adressa à Sidney même, et sut si bien le tourner, qu'il fut le premier à écrire à la cour de Londres, qu'on devoit envoyer au devant de moi un comte, et du conseil privé; ce qui fut exécuté. Le comte de Southampton, l'un des ministres et des confidens de Jacques, vint me trouver à Gravesend, au nom du Roi, avec une nombreuse escorte de noblesse. Nous passâmes par Rochester pour venir en cette ville. Nous trouvâmes une grande différence pour l'accueil, entre Rochester et Cantorbery. Les bourgeois de cette ville effaçoient les marques que les fourriers du roi d'Angleterre avoient faites à leurs maisons pour nous y loger.

J'entrai dans Gravesend, dans les barges du Roi. Ce sont des bateaux couverts, très-propres et très-ornés, et je remontai de cette sorte la Tamise jusqu'à Londres, où en arrivant, la tour seule nous salua de plus de trois mille coups de canon, sans compter les décharges de plusieurs

petites pièces de vaisseau, ni la mousqueterie du mole, et de la place qui est devant cette tour. Je n'ai guères vu de plus beau feu. Je pris terre au pied de la tour, où quantité de carrosses, dont Southampton et Sidney faisoient les honneurs, m'attendoient pour me mener avec toute ma suite à l'hôtel du comte de Beaumont, que j'avois choisi pour ce jour là. L'affluence du peuple étoit si grande, qu'à peine nous pûmes nous ouvrir un passage.

J'eus dès ce soir là même occasion de connoître les deux Anglais qu'on m'avoit adressés. Arrivé chez Beaumont, milord Southampton me prit à part; et après m'avoir dit que le Roi qui étoit à Vindsor, château à vingt milles de Londres, lui avoit ordonné d'aller l'y trouver ce jour là, quelque tard qu'il fût, pour l'informer de mon arrivée, et lui en rapporter les particularités, il me demanda avec empressement, et après m'avoir fait valoir son zèle, que je le chargeasse de quelques paroles particulières pour sa Majesté, sans doute dans l'intention de s'en faire honneur. Après lui, milord Sidney vint me faire la même requête, en me représentant fort affectueusement, que l'honneur qu'il avoit eu de m'être député le premier, et l'attachement dont il faisoit profession pour sa Majesté Très-Chrétienne, méritoient que je réservasse pour lui du moins quelques-unes des bonnes paroles dont j'étois chargé, et, ajouta-t-il, que je ne m'ouvrisse pas entièrement à Southampton. Je vis bien qu'il y

avoit entr'eux de la jalousie à qui porteroit la première parole au Roi. Je les remerciai tous deux très-poliment, et je donnai la préférence à Sidney; c'est-à-dire, que le premier n'eut que de fausses, et celui-ci que de générales confidences, dont je ne me souciois pas, et que j'étois même bien aise qui devinssent publiques.

Ils en usèrent tous les deux comme ils jugèrent à propos. Pour moi, je soupai et couchai ce soir chez Beaumont, et j'y dînai encore le lendemain, parce que si peu de temps ne suffisoit pas pour me trouver et me préparer un logement, en attendant celui qu'on me destinoit au palais d'Arondel, l'un des plus beaux et des plus commodes de Londres, par le grand nombre de ses appartemens de plain pied, et qu'on faisoit accommoder à cet effet. Cela mit dans un grand embarras tout mon cortége, qui ne pouvoit loger chez Beaumont. On chercha des maisons dans tout le quartier. La difficulté étoit d'en trouver; tous les bourgeois se défendant de recevoir nos Français à cause du traitement qu'ils se souvenoient d'avoir reçu assez récemment des gens du maréchal de Biron. La plus grande partie pensa passer la nuit dans la rue.

Il faut convenir que, si tout ce que j'entendis sur ce sujet dans tout ce quartier, étoit vrai, Biron n'avoit pas mal travaillé à justifier l'animosité de la nation anglaise contre la nôtre, par les excès auxquels il avoit souffert que toute sa maison se portât. Je ne veux rien dire à demi, prin-

cipalement lorsque ce que je dis peut être utile pour la correction de nos mœurs. Nos jeunes Français ne se sont pas encore défaits de cet air étourdi et évaporé, de ces manières libres et même effrontées, dont on nous a fait de tout temps le reproche. Le malheur est qu'ils ne sont pas plus capables de circonspection chez les étrangers que chez eux, où ils sont accoutumés à passer leur vie dans les brelands et les autres lieux de débauche, et à n'y garder aucune mesure.

Je me répondis bien à moi-même, que si ma conduite ne lavoit pas la France de ce reproche, du moins je ne l'encourrois pas dans ceux sur lesquels j'avois autorité, et je résolus d'exercer cette autorité d'une manière à contenir toute ma maison dans une police sévère. J'en fis publiquement la déclaration, et comme les leçons sur ce sujet sont presque toujours inutiles, j'y joignis l'exemple dans une occasion qui se présenta presque dans le moment, et que je vais rapporter.

Ayant été logé le lendemain dans une belle maison, qui répondoit à une grande place, autour de laquelle furent distribués les logemens de tous ceux de ma suite, quelques-uns s'en allèrent faire la débauche chez des femmes publiques. Ils y trouvèrent quelques Anglais avec lesquels ils prirent querelle, se battirent, et laissèrent un Anglais tué sur la place. Le peuple déjà assez mal disposé, et encore excité par la famille du mort, qui étoit un bon bourgeois, s'attroupa, et commença à menacer hautement de venir faire main-basse sur

tous les Français, jusque chez eux. La chose parut bientôt des plus sérieuses, parce qu'en un moment ce peloton se grossit jusqu'au nombre de plus de trois mille : ce qui fit résoudre nos Français à venir chercher un asile dans la maison de l'ambassadeur. Je n'y pris pas garde d'abord, il commençoit à être nuit, et je jouois à la prime avec le marquis d'Oraison, Saint-Luc et Blérancourt; mais en les voyant arriver par pelotons de trois ou quatre ensemble, et avec beaucoup d'émotion, je jugeai à la fin qu'il y avoit quelque chose d'extraordinaire; et ayant questionné du Terrail et Gadancourt, je sus le sujet de cette rumeur.

L'honneur de la nation, le mien, l'intérêt de ma négociation, furent les premiers objets vers lesquels mon esprit se porta avec un vif sentiment de chagrin que mon entrée dans Londres fût marquée par un début si fâcheux. Je suis persuadé que tout ce qui parut en ce moment dans mon extérieur, exprimoit fidèlement ce qui se passoit dans mon cœur. Je me levai de ma place, guidé par mon premier mouvement; je pris un flambeau sur la table, et ordonnant à tous ceux qui étoient dans l'appartement, de se ranger le long des murs (ils étoient bien une centaine), je comptai que le meurtrier n'échapperoit pas à mes recherches. En effet je le connus aisément à son agitation et à sa peur. Il voulut nier au commencement; mais je le mis bientôt au point de tout avouer. C'étoit un jeune homme, fils unique du sieur de Combaut, grand-audiencier de la chancellerie, très-riche, et

de plus, parent de Beaumont, qui entra dans le moment même, et me pria de le lui remettre entre les mains, afin d'essayer à le sauver. « Je » ne m'étonne pas, répondis-je à Beaumont » avec autant d'autorité que d'indignation, s'il » y a du mal-entendu entre vous et les Anglais, » puisque vous êtes capable de préférer votre inté- » rêt et celui de vos parens à celui du Roi et » du public. Je ne veux pas que le service de mon » maître et de tant de gentilshommes de bonne » maison, souffre pour un petit damoiseau bour- » geois sans cervelle ». Je déclarai tout net à Beaumont, que dans quelques momens Combaut alloit avoir la tête coupée. « Comment! Monsieur, » s'écria Beaumont, faire trancher la tête à un de » mes parens, qui a deux cent mille écus! un fils » unique. C'est bien mal le récompenser de la » peine qu'il a prise, et de la dépense où il s'est » mis pour vous accompagner ». « Je n'ai que faire » de pareille compagnie », lui dis-je encore aussi absolument; et, pour couper court, j'ordonnai à Beaumont de sortir de mon appartement, parce que je ne voulois pas qu'il assistât au conseil que j'allois assembler dans le moment même, pour y porter un arrêt de mort contre Combaut.

Je n'y appelai que les plus vieux et les plus sages, et la chose ayant été conclue en un instant, j'envoyai Arnaud en informer le maire de Londres, et le prier de faire tenir prêts le lendemain six archers, pour conduire le coupable au lieu de l'exécution, et d'y faire trouver le mi-

nistre de la justice. Le maire me fit réponse, qu'il avoit commencé par arrêter la populace mutinée, comptant bien que je lui ferois raison, et qu'il alloit partir pour venir me le demander, quand il avoit reçu la lettre et la sentence. Il m'exhortoit à la modérer, soit que ma sévérité l'eût désarmé, ou, comme il y a toute apparence, qu'il se fût déjà laissé gagner par les présens de la famille du criminel. Je renvoyai dire à ce magistrat, que je ne révoquerois pas un arrêt qu'aucune autorité supérieure et aucun respect humain n'avoient pu ni m'obliger, ni m'empêcher de porter, et qui justifioit au Roi mon maître et à toute la nation anglaise, que j'avois fait tout ce qui étoit de mon devoir en cette occasion; que je ne pouvois plus rien dans cette affaire, que de m'en décharger en l'en chargeant lui-même, et lui abandonnant le prisonnier, pour le punir comme il croiroit le devoir faire, suivant les règles de la justice anglaise; et je le lui envoyai effectivement, ce qui fit de cette procédure une affaire particulière entre le maire et Combaut, ou plutôt Beaumont, qui acheva aisément de gagner le magistrat, et d'en obtenir l'élargissement de son parent, sans qu'on pût m'accuser de lui avoir prêté la main. Je m'aperçus au contraire que les Français, aussi-bien que les Anglais, demeurèrent persuadés qu'entre mes mains cette affaire ne se seroit pas passée si doucement. Ce qui produisit deux effets tout différens : les uns commencèrent à m'en aimer, et les autres à m'en craindre davantage.

C'étoit déjà un obstacle de moins au succès de ma négociation, et il en restoit assez d'autres, tant de la part de la nation en général, que de celle du Roi et des autres particuliers différemment intéressés à la traverser. Il est certain que les Anglais nous haïssent, et d'une haine si forte et si générale, qu'on seroit tenté de la mettre au nombre des dispositions naturelles de ce peuple. Elle est plus véritablement l'effet de leur orgueil et de leur présomption, puisqu'il n'y a point de peuple en Europe plus hautain, plus dédaigneux, plus enivré de l'idée de son excellence. Si on les en croit, l'esprit et la raison ne se trouvent que chez eux; ils adorent toutes leurs opinions, et méprisent celles de toutes les nations, et il ne leur vient jamais en pensée, ni d'écouter les autres, ni de se défier d'eux-mêmes. Au reste, ils se font, par ce caractère, bien plus de tort à eux-mêmes qu'à nous. Ils sont par là à la merci de tous leurs caprices. Environnés de la mer, on diroit qu'ils en ont contracté toute l'instabilité; tout change chez eux au gré de leurs dispositions actuelles, et la seule différence entr'eux et les peuples de l'Europe qui passent pour les plus changeans, c'est que chez eux, le changement n'est point un effet de légèreté, mais d'une vanité qui se reproduit sans cesse sous mille formes. Esclaves, par amour-propre, de toutes leurs fantaisies, ce qu'ils croient avoir très-sensément arrangé, ou très-constamment résolu, se trouve anéanti, sans qu'ils en sachent ni puissent apporter de raison. Aussi sont-

ils si peu d'accord avec eux-mêmes, que vous ne les prendriez pas pour les mêmes personnes, et qu'ils paroissent quelquefois surpris de se retrouver toujours dans l'irrésolution. Examinez ce qui s'appelle chez eux *maximes d'Etat*, vous n'y trouverez que les lois de l'orgueil même, adoptées par arrogance ou par paresse.

Sur ce portrait, il semblera d'abord qu'il ne doit pas être extrêmement difficile à un ambassadeur de leur inspirer de nouvelles résolutions, et cela est vrai, mais seulement pour le moment présent; passé ce moment, ils ne se souviennent plus de ce que vous leur avez le plus fortement persuadé : en sorte qu'il faudroit qu'un roi de France eût continuellement auprès d'eux une personne d'esprit et d'autorité, qu'il s'en fit écouter comme malgré eux, et les forçât, pour ainsi dire, à être raisonnables; encore resteroit-il toujours, dans ce cas, à combattre leur orgueil, qui leur inspire de se croire infiniment supérieurs à tous les peuples de l'Europe (1).

Ainsi la France ne doit pas plus compter sur les

(1) J'aurois souhaité de tout mon cœur pouvoir supprimer tout ce qu'il y a dans ce tableau et dans toute cette relation de peu avantageux à une nation, qui ne s'est pas rendue moins respectable par ses vertus, qu'estimable par ses talens. Tout ce qu'on peut dire, pour mettre la vérité d'accord avec la bonne foi de l'auteur, c'est qu'il a peint les Anglais tels qu'ils lui ont paru être en ce temps là. C'est un des plus heureux effets de la culture des arts et du progrès des sciences, d'avoir dissipé ces préjugés et ces partialités, qu'ont produits la haine et la jalousie. Voyez ce que nous avons dit sur ce sujet, dans la préface de cet ouvrage.

Anglais que sur ses autres voisins, et la vraie bonne politique qu'elle a à suivre, pour le dire ici en passant, est de se mettre au dedans d'elle-même en état, non-seulement de n'avoir besoin de personne, mais encore de contraindre toute l'Europe à sentir le besoin qu'elle a d'elle, ce qui n'est difficile, après tout, que pour les ministres qui n'imaginent point d'autre moyen pour arriver à ce point, que la force et la guerre. Loin de cela, que le souverain se montre ami du repos, désintéressé dans ce qui le regarde, plein d'équité à l'égard des autres, il est assuré de tenir ses voisins dans la dépendance qui est seule durable, parce qu'elle gagne les cœurs, au lieu d'assujettir les personnes (1).

Je vais plus loin, et je soutiens que la paix est le grand et commun intérêt de l'Europe. Ses petits princes doivent être continuellement occupés à y maintenir les plus puissans, par les moyens les plus doux et les plus puissans, à y forcer les

(1) Il n'est pas surprenant d'entendre raisonner de cette manière aujourd'hui, qu'on a pris des idées plus saines sur la politique et la guerre, et que la France est parvenue à un si haut degré de gloire, que les conquêtes ne peuvent y ajouter rien, ou fort peu de chose ; mais quelle opinion ne doit-on pas avoir des vues et de la pénétration de M. de Sully, lorsqu'on le voit établir des principes si peu propres en apparence à l'état de misère et d'épuisement dans lequel étoit alors ce royaume, ou du moins d'où il ne faisoit que sortir ? C'est par des maximes si vraies, si solides et si sages, que les Mémoires de Sully sont devenus la source où ont puisé tout ce que nous avons eu depuis d'habiles Ministres. *Voyez la Préface.*

petits, s'il est nécessaire, en prenant le parti des foibles et des opprimés; c'est le seul usage qu'ils doivent faire de leur supériorité. J'admire combien l'Europe, pour être composée de peuples si civilisés, se conduit encore par des principes sauvages et bornés. A quoi voyons-nous que se réduit la profonde politique dont elle se pique, sinon à se déchirer elle-même sans cesse? De toutes parts elle revient à la guerre, elle ne connoît aucun autre moyen, et n'imagine aucun autre dénoûment. C'est la ressource unique du moindre souverain, comme du plus grand potentat. La seule différence entr'eux, est que celui-là la fait à plus petit bruit, et en second; et celui-ci, avec grand appareil, et souvent seul, pour faire montre de sa grandeur, ce qui est assurément la plus insigne méprise. Eh! pourquoi faut-il que nous nous soyons imposé la nécessité de passer toujours par la guerre, pour arriver à la paix? car enfin la paix est le but de quelque guerre que ce soit, et c'est la preuve toute naturelle qu'on n'a recours à la guerre, que faute d'un meilleur expédient. Cependant nous confondons si bien cette vérité, qu'il semble tout au contraire que nous ne faisons la paix que pour avoir la guerre. Mais retournons à nos Anglais.

On pouvoit compter à la cour de Londres quatre sortes de personnes qui composoient autant de factions différentes, et de cela seul on peut déjà conclure, ce qui est vrai, que tout y étoit plein de soupçons, de défiance et de jalousie, de mécon-

tens secrets, et même publics. Je puis assurer, au reste, que je ne vais rien dire, dont je ne crois avoir eu une pleine connoissance, soit par moi-même, soit par les discours des partisans de la France, de ceux qui se disoient l'être, des mécontens, enfin par toutes sortes d'autres moyens. La première de ces factions étoit la faction écossaise, qui rouloit sur le comte de Mare, milord Montjoie, le chevalier Asquins, Kenlos, et autres gentilshommes de la chambre, ou, comme on les appeloit, de la couche. Ils tenoient pour la France, et ils pouvoient attirer à ce parti le Roi, qui paroissoit d'humeur à se laisser entièrement gouverner. Quelques-uns d'eux étoient assez bons hommes de guerre, mais ils n'avoient aucun usage des affaires de cabinet. Je n'ai point mis le comte de Lenox de ce nombre, parce que, quoiqu'il fût aussi porté d'inclination pour la France, il avoit pourtant parmi les Ecossais, un parti séparé de celui du comte de Mare, et même qui lui étoit opposé, non pas, à la vérité, quant à la politique, mais quant à l'avantage d'avoir l'oreille du maître, et ils se haïssoient fort. Ainsi la faction écossaise se subdivisoit en deux.

La seconde, tout-à-fait contraire à celle-ci, étoit la faction espagnole; tous les Howards y entroient, ayant à leur tête l'amiral de ce nom, le grand chambellan, le grand écuyer, les Humes et autres moins distingués. La troisième étoit composée d'un nombre de vieux Anglais, qui, mettant la France et l'Espagne au même niveau, ou

... deux nations, ne s'atta-
... l'autre, et songeoient à ren-
... indépendante d'elles, en ressusci-
... royaume de Bourgogne. Les princi-
... cette faction étoient le chancelier,
... et le secrétaire d'Etat Cécil, du
... qu'on le pouvoit conjecturer d'un
... tout mystère; car il se séparoit
... autres, ou il se réunissoit à eux,
... jugeoit à propos, pour l'intérêt de
... particulières. Il avoit eu la principale
... ancien gouvernement, et il prétendoit,
... subtilité, parvenir à gouverner le
... Son expérience, aussi-bien que son
... faisoit déjà regarder du Roi et de
... comme un homme nécessaire. Enfin,
... une quatrième de ceux qu'on voyoit
... affaires, sans aucune liaison avec tous
... viennent d'être nommés, sans même
... fixe entr'eux, sinon qu'ils ne se sé-
... ient, et qu'ils ne s'uniroient avec per-
... séditieux, de caractère purement an-
... à tout entreprendre en faveur des
... contre le Roi même. Ils avoient
... comtes de Northumberland, de Sou-
... de Cumberland, milords Cobham,
... et autres.

... encore de bien clair dans toutes ces
... jalousie et la haine mutuelle des
... autres, et il étoit impossible de
... prendroit le dessus dans la suite,

et auroit le prince pour elle. A en juger par les apparences, sa faveur ne pouvoit être disputée qu'entre des gens de plume et les favoris de la chambre; les premiers, parce qu'étant fins et intelligens, ils s'y prennent ordinairement mieux que les autres, pour s'attacher leur maître; les seconds, parce qu'ils avoient l'avantage de la familiarité, et d'être admis aux parties de plaisir. Mais l'humeur et les inclinations du Roi n'étoient elles-mêmes pas encore assez bien connues, et son avénement à une couronne telle que l'Angleterre, pouvoit d'ailleurs y apporter trop de changemens, pour qu'on pût s'assurer d'avoir deviné juste.

Tout ce qui étoit à craindre pour moi, étoit que de tous les sentimens qu'on cherchoit à faire prendre à Jacques, le plus difficile ne fût celui qui l'attacheroit à la France. Il avoit pensé jusque là, comme faisoient les puissances du Nord, qui divisoient en trois la maison d'Autriche, celle d'Espagne, celle d'Allemagne et celle de Bourgogne. Ils détestoient la première comme trop puissante et trop entreprenante. Ils méprisoient la seconde, et s'en seroient pourtant bien accommodés, en la désunissant d'avec le Pape, l'Espagne et les Jésuites. Pour la troisième, qui n'étoit pour eux qu'en idée, elle étoit si fort de leur goût, qu'ils n'auroient rien épargné pour la rétablir, pourvu qu'ils l'eussent aussi séparée d'intérêt d'avec l'Espagne et l'Allemagne, ou du moins que ces puissances eussent renoncé à rien prétendre les unes sur les autres.

Jacques I n'étoit pas ensuite si bien prévenu, à beaucoup près, en faveur de Henri, que l'avoit été Elisabeth. On lui avoit rapporté qu'il l'appeloit par dérision, *capitaine ès arts*, et *clerc aux armes*. Il étoit assez difficile qu'il ne donnât pas dans les commencemens quelqu'accès dans son esprit à ces anciennes prétentions de l'Angleterre sur la France, dont on n'avoit pas manqué de l'entretenir fort sérieusement. A mon égard, on avoit fait entendre à ce prince, que mon frère et moi nous avions tenu des discours peu respectueux sur sa personne. Ajoutons, pour faire connoître plus particulièrement ce prince, qu'il étoit droit et consciencieux, qu'il avoit de l'éloquence et même de l'érudition, moins pourtant que de pénétration et de disposition à être savant. Il aimoit à entendre parler des affaires d'Etat, et qu'on l'entretînt de grandes entreprises, qu'il pesoit lui-même avec un esprit de méthode et de système, mais qu'il étoit bien éloigné de pousser plus avant, car il haïssoit naturellement la guerre, et encore plus à la faire; étoit indolent dans toutes ses actions, excepté lorsqu'il étoit à la chasse, et inappliqué dans les affaires: tous indices d'un esprit doux et timide, et qui ne peut guères manquer de se laisser gouverner. Il étoit facile de le conclure de la conduite qu'il avoit tenue à l'égard de la Reine son épouse (*).

(*) Anne, fille de Frédéric II, roi de Danemarck, reine d'Ecosse, et ensuite de la Grande-Bretagne, morte en 1619.

Cette princesse n'avoit dans son caractère aucun trait de rapport avec son mari. Elle étoit d'un naturel hardi et entreprenant. Elle aimoit l'éclat et la pompe, le tumulte et la brigue. Elle étoit entrée fort avant dans toutes les factions civiles, non-seulement en Ecosse, au sujet des catholiques qu'elle soutenoit, qu'elle avoit même recherchés, mais encore en Angleterre, où les mécontens, qui n'étoient pas en petit nombre, n'étoient pas fâchés de s'appuyer d'une princesse destinée à devenir leur Reine. On sait que les femmes, qui ne sont que des instrumens assez foibles dans les affaires solides, jouent souvent un rôle dangereux dans les brouilleries. Le Roi ne pouvoit l'ignorer, mais il avoit le foible de ne pouvoir jamais lui résister, ni la contredire en face, pendant qu'elle ne faisoit aucune difficulté de témoigner publiquement, de son côté, qu'elle n'étoit pas toujours d'accord avec lui. Il vint à Londres long-temps avant elle. Elle étoit encore en Ecosse, lorsque j'arrivai dans cette ville, et l'intention de Jacques auroit été qu'elle n'y fût point venue sitôt, persuadé qu'il étoit, que sa présence ne pouvoit qu'empirer les affaires. Il le lui envoya signifier, et d'un air d'autorité qui ne coûte rien à prendre contre les absens, mais dont elle ne s'émut pas beaucoup.

A lieu d'obéir, la Reine se disposa à quitter l'Ecosse, après s'être donné, de son propre mouvement, et contre la volonté du Roi, un grand-chambellan de sa maison. Les comtes d'Ortenay

et de Liscois, deux Ecossais, l'accompagnoient par honneur. Elle faisoit apporter avec elle le corps de l'enfant mâle dont elle étoit accouchée en Ecosse, parce qu'on avoit voulu persuader au public que sa mort n'étoit que supposée, et elle amenoit le prince son aîné, qu'elle affectoit en public de gouverner absolument, et auquel on disoit qu'elle n'inspiroit que des sentimens espagnols, car on ne doutoit point que son inclination ne se déclarât entièrement de ce côté. Il est vrai pourtant que le jeune prince ne lui donnoit aucun lieu de se louer de sa déférence, il haïssoit naturellement l'Espagne, et affectionnoit la France, augure d'autant plus heureux, qu'il paroissoit par le mélange d'ambition, d'élévation et de générosité, qu'on remarquoit déjà en lui, tout propre à devenir quelque jour un de ces princes qui font beaucoup parler d'eux. Il connoissoit de réputation le roi de France, et se proposoit de le prendre pour son modèle, ce qui étoit un supplice pour sa mère, qui avoit résolu, dit-on, de lui faire perdre l'air français, en le faisant transporter et nourrir en Espagne.

Voilà quel étoit l'état de la cour de Londres, lorsque j'y commençai ma négociation. Le caractère du reste des principales personnes qui y eurent part, se découvrira dans la suite, autant qu'il en est besoin pour ces Mémoires. J'ajoute seulement, qu'outre le comte d'Aremberg pour la part des archiducs, et le prince Henri de Nassau, avec les autres députés des Etats généraux,

que j'y trouvai arrivés avant moi, on y attendoit incessamment l'ambassadeur de sa Majesté Catholique, et les envoyés de Suède et de Danemarck. Ces derniers y arrivèrent un jour après moi. Il y en avoit encore quelques autres, mais qui n'y figurèrent pas assez pour être nommés ici; il semble que tous les princes de la chrétienté regardoient comme un coup de parti, de s'assurer de l'Angleterre.

Les premiers que je vis furent ceux de l'électeur Palatin, qui, ayant déjà fait leur compliment au nouveau Roi, et étant prêts à retourner chez eux, vinrent prendre congé de moi, presqu'aussitôt après mon arrivée. Il n'y eut rien de particulier entre nous. Quelque temps après qu'il furent sortis, Cécil envoya son premier commis savoir de Beaumont à quelle heure commode il pourroit me trouver chez moi; il vint l'après-midi. Tant que nous eûmes des témoins, il ne me parla que de l'affection du roi d'Angleterre pour le roi de France, du désir qu'il avoit de lui en donner des marques, et autres choses sur le même ton, qui ne doivent être prises que pour compliment. Je feignis pourtant de les regarder comme très-sérieuses, lorsqu'il fut dans ma chambre seul avec Beaumont, afin d'avoir une occasion naturelle de lui représenter tout l'avantage qui résulteroit pour les deux couronnes, de l'union des deux Rois, et de faire valoir leurs services et leurs engagemens déjà contractés.

Ce début général devant me servir du moins à

Barneveld commença, comme ses collègues, à m'exagérer la misère à laquelle étoient réduites les Provinces-Unies, les dépenses qu'elles avoient faites depuis la paix de Vervins, leurs dettes, leur épuisement. Il assura que les Etats ne pouvoient plus, ni retenir Ostende, ni résister aux Espagnols, si le roi de France ne faisoit avancer sans délai une armée puissante, qui entrât par terre en Flandre, soit par la frontière de Picardie, ou par les terres appartenantes à l'archiduc, parce qu'il n'y avoit que ce seul moyen de chasser les Espagnols de vive force de devant Ostende; l'expérience ayant appris, disoient-ils, qu'il étoit facile aux Espagnols de défaire l'un après l'autre tous ces petitssecours qu'on leur envoyoit par mer, à mesure qu'ils faisoient leur descente. Il conclut, après toutes ces plaintes, comme avoient fait ses collègues, que Henri devoit se déclarer leur protecteur, en faisant une ligue offensive et défensive avec eux.

Je répondis nettement à Barneveld, qu'il falloit qu'ils renonçassent à cette espérance, Henri n'étant nullement d'humeur à s'attirer, par complaisance pour eux, toutes les forces de l'Espagne, ni à soutenir seul le fardeau d'une guerre dont il ne devoit recueillir aucun fruit, ce qui étoit indubitable dans la supposition que le roi d'Angleterre ne voulût entrer pour rien dans cette affaire. Je lui dis que par cette raison je ne pouvois, ce qui étoit vrai, ni prendre de résolution, ni leur rien dire de positif, jusqu'à

ce que j'eusse du moins pressenti les dispositions de ce Prince à leur égard. Je lui demandai ce qu'il en avoit pu découvrir, lui qui, séjournant à Londres depuis plus long-temps, pouvoit mieux connoître la personne du Roi. Il me répéta que ce prince, entraîné dans le commencement à l'avis de la paix par ses conseillers et par son propre penchant, leur avoit long-temps ôté toute espérance; mais qu'ayant apparemment fait réflexion que cette paix coûteroit bien cher à l'Angleterre, s'il falloit que, par son inaction, les Flamands retournassent sous la domination espagnole, ou qu'ils ne pussent s'en délivrer qu'en acceptant celle de la France leur protectrice, et ayant peut-être senti ce que l'Angleterre avoit à craindre elle-même d'une puissance qui s'attachoit, sans droit ni raison, à tout ce qui étoit à sa bienséance, lorsque d'ailleurs tous autres objets manquoient à sa convoitise, ces considérations avoient paru le jeter dans une incertitude d'où il n'étoit pas encore sorti sans doute, puisqu'il n'avoit pu leur dire autre chose, sinon qu'il ne se sépareroit pas de la France; que bien loin de cela, il ne faisoit qu'attendre l'arrivée de l'ambassadeur français, pour s'unir plus étroitement avec Henri, et former les nœuds d'un double mariage dans leurs familles.

Ce que me disoit Barneveld auroit pu dissiper une partie de mes craintes, si le roi d'An-

gleterre avoit été un de ces Princes sur lesquels on peut compter; mais je ne pouvois voir de sa part en tout cela, que de la dissimulation, ou du moins de l'irrésolution, lorsque ceux de ces ministres que je devois croire le plus au fait des affaires secrètes de son cabinet, n'avoient point d'autre discours à me tenir, sinon qu'on cherchoit en vain à leur faire craindre l'Espagne, la situation seule de leur île les mettant à couvert contre les entreprises de quelque prince étranger que ce fût. Il eût même été de la dernière imprudence aux Etats et à Barneveld d'en juger autrement, et d'attendre à prendre les mesures pour prévenir leur dernier malheur, que Jacques se fût déterminé. Je croyois les Etats trop fins politiques, pour avoir fait cette bévue. M'attachant à cette idée, que je communiquai à Barneveld, je le conjurai par tout l'intérêt de sa patrie, de ne me rien déguiser des résolutions les plus secrètes qu'on y avoit prises, dans la supposition que l'Angleterre les abandonnât, ou même, ce qui n'étoit que trop possible, qu'elle cherchât à augmenter leur embarras, en prenant ce temps pour demander les places d'otage offertes à Elisabeth.

Barneveld se sentant pressé, et me regardant comme le confident d'un prince qui étoit le seul véritable ami de sa patrie, ne balança plus à m'avouer tout; et après s'être seulement fait un mérite auprès de moi de ce secret important, il m'apprit que le conseil des Provinces-Unies avoit résolu d'éluder, à quelque prix que ce fût, la



remise des places d'ôtage; que les termes de leur traité avec Elisabeth leur en fourniroit des moyens, par le temps qu'il faudroit mettre à en examiner la teneur; que s'ils se trouvoient trop pressés par les Anglais ou les Espagnols, ils chercheroient à faire remettre sur le tapis le traité de Brunswick et Vandrelep, offrant de mettre Ostende en sequestre, jusqu'à ce que ce traité eût été amené à sa fin; que pendant cet intervalle, il se présenteroit peut-être quelque conjoncture favorable, et qu'ils y gagneroient du moins d'arrêter pour le temps présent, le puissant secours préparé en Espagne contre Ostende.

Pour l'intelligence de ce qui vient d'être dit des traités avec Elisabeth et avec l'Espagne, il faut savoir que la feue reine d'Angleterre avoit demandé aux Etats certaines villes (*) pour lui servir de caution des sommes qu'elle leur avoit prêtées, avec cette clause gracieuse pour ceux-ci, qu'ils ne les lui remettroient entre les mains, qu'au cas qu'ils fissent sans elle leur accommodement avec l'Espagne; et pour ce qui regarde l'autre traité, il fut proposé dans le fort des hostilités entre l'Espagne et les Provinces-Unies, de remettre les pays contestés sous la puissance de la maison d'Autriche, non de celle qui règne en Espagne, mais de celle qui tient l'empire d'Allemagne. Ce traité qui fut entamé par le duc de Brunswick, et continué par

(*) Flessingue et La Brille.

le comte de Vandrelep, n'eut aucun effet, soit qu'il tînt aux Etats ou à l'Espagne, ou assez vraisemblablement à tous les deux. Les premiers demandèrent que dans ce traité fussent comprises les provinces et les villes dont l'Espagne étoit demeurée ou rentrée en possession en Flandre; parce que, dirent-ils, ils risquoient trop à demeurer si voisins de l'Espagne, qui à la faveur d'une fausse paix, se ressaisiroit aisément de ce qu'elle sembloit abandonner, et celle-là ne voyant qu'à regret démembrer un si beau fleuron de sa couronne.

L'après-midi de ce jour, je fus visité par le résident de Venise qui étoit le secrétaire de cette république. Il me parla avec la même ouverture que Barneveld, parce que son Etat étoit dans le même cas de plainte et de jalousie contre l'Espagne, et de liaison avec la France. Il me confirma encore tout ce que je pensois de l'esprit d'irrésolution de Jacques. Il me dit que ce prince, qui faisoit sonner si haut et si souvent ce grand mot de politique de l'Europe, ne s'embarrassoit de rien moins dans le fond, et que toute la dissimulation dont on lui faisoit un mérite, n'avoit jamais consisté qu'à donner des espérances à tout le monde, et jamais d'effets à personne; qu'il ne changeroit pas de maxime, lui à qui on avoit souvent entendu dire qu'il n'y avoit que ce manége adroit qui lui eût fait parer les dangers qu'il avoit courus, étant roi d'Ecosse; qu'il en feroit même encore plus d'usage qu'auparavant, dans un com-



mencement de regne, et à la tête d'un grand royaume, dont il ne connoissoit encore ni les peuples, ni les affaires, ni les voisins : toutes circonstances favorables à son principe.

Ces réflexions du Vénitien étoient censées. Il m'instruisit encore de la conduite du duc de Bouillon avec le nouveau Roi; qu'il l'avoit fait solliciter par les envoyés de l'électeur Palatin, de parler pour lui; mais que Jacques leur avoit répondu, en coupant court sur cette proposition, qu'il ne convenoit point à un grand prince de s'entremettre pour un sujet rebelle. Je ne sais ce que pensa après cela Bouillon, d'une idée, que lui, la Tremouille, d'Entragues et Duplessis avoient trouvée fort heureuse; c'étoit de faire le roi d'Angleterre protecteur du parti calviniste en France, et l'électeur Palatin, son lieutenant. Bouillon avoit pour agent à Londres, un Anglais nommé Wilem, qui avoit passé à son service, après avoir quitté celui de sa Majesté, dont il étoit sonneur de cor, et l'un des valets de sa chambre, connu sous le nom français de Le Blanc. Celui d'Entragues étoit un nommé Du Pan; il hantoit fort chez Beaumont, et sa principale correspondance étoit avec le duc de Lenox et son frere. C'est Henri qui me donna tous ces avis dans ses lettres; et après les recherches que j'en fis par son ordre, il ne s'y trouva rien que de très-vrai. Certainement d'Entragues gagnoit à negocier ainsi par second. Il auroit été bientôt connu à Londres pour ce qu'il étoit; c'est-à-dire, pour un homme de beaucoup

de paroles, et de peu d'esprit. Le certificat que je lui rendis là-dessus en toute occasion, n'avança pas ses affaires.

Le comte d'Aremberg m'envoya aussi faire visite ce même jour, s'excusant de n'y pas venir lui-même, sur ce que la coutume ne vouloit pas qu'on en fît aucune, avant que d'avoir reçu la première audience du Roi. Elle se passa toute en courtoisie, en assurances de services, de paix et d'amitié, auxquelles il ne manquoit que la sincérité.

Le roi d'Angleterre, qui m'avoit déjà fait savoir qu'il me donneroit audience le 22, qui étoit un dimanche, envoya un gentilhomme me le confirmer, me dire que je ne m'ennuyasse point, et savoir de sa part, comment j'étois logé, et si rien ne me manquoit. A cette faveur fut joint le présent d'une moitié de cerf, qui étoit le premier, à ce que me fit dire ce prince, qu'il eût pris en sa vie, quoique grand chasseur, n'y en ayant point en Ecosse. Il prit de là occasion de me faire un compliment pour Henri, en disant qu'il attribuoit sa bonne fortune à l'arrivée d'un homme qui venoit de la part d'un prince, regardé comme le roi des Veneurs. Je fis réponse que cette conformité d'inclination entre leurs Majestés, m'étoit un garant de l'union de leurs personnes, à moins que la jalousie de la chasse n'y mît obstacle; qu'en ce cas, je prenois la liberté de m'offrir pour arbitre entre leurs Majestés, étant si désintéressé et si froid sur cet article, que quand le Roi mon maî-



tre partoit pour une partie de chasse, bien loin de penser comme le roi d'Angleterre, que ma présence pût porter bonheur, il me renvoyoit ordinairement me mêler d'autres affaires dans mon cabinet, où il disoit que j'étois plus heureux Quoiqu'il n'y eût rien de sérieux dans ces paroles, je ne fus pas fâché qu'elles pussent servir à me donner quelque crédit auprès de sa Majesté Britannique. Je tournai encore à dessein mon compliment, de manière à satisfaire l'amour propre de Jacques, qui se sentoit extrêmement flatté, comme je le savois bien, de toute comparaison avec le roi de France. J'envoyai la moitié de mon présent au comte d'Aremberg, en lui rendant sa civilité.

Un des ordres que j'avois donnés pour la disposition de la cérémonie de mon audience, étoit de faire prendre l'habillement de deuil à toute ma suite, pour satisfaire à la première partie de ma commission, qui consistoit à complimenter le Roi sur la mort d'Elisabeth, quoique j'eusse appris dès Calais, que personne, ni ambassadeur, ni étranger, ni même Anglais, ne s'étoit présenté devant le nouveau Roi en noir, et que Beaumont m'eût encore représenté depuis, que certainement mon dessein seroit vu de mauvais œil dans une cour où il sembloit qu'on eût si fort affecté de mettre en oubli cette grande Reine, qu'on n'y faisoit jamais mention d'elle, et qu'on évitoit même de prononcer son nom.

J'aurois bien voulu pouvoir me cacher la néces-

sité où j'étois de paroître dans un habillement qui sembloit faire un reproche au Roi et à toute l'Angleterre, mais mes ordres là-dessus étoient positifs, et d'ailleurs très-justes ; c'est ce qui fit que je n'eus aucun égard à la prière que me fit Beaumont, d'attendre à faire cette dépense, qu'il en eût écrit au chevalier Asquins et à quelques autres qui étoient le plus au fait du cérémonial de la cour; ce qu'il ne laissa pas de faire. Il ne reçut aucune réponse le jeudi, le vendredi, ni même le samedi de tout le jour, et je persistai dans ma résolution, malgré les raisons qu'il ne cessoit point de m'apporter. Le samedi au soir, veille du propre jour de l'audience, et si tard que je me couchois, Beaumont vint me dire qu'Asquins lui avoit mandé que tous les courtisans regardoient mon action comme un affront que je voulois leur faire, et que le Roi m'en sauroit si mauvais gré, qu'il n'en falloit pas davantage pour faire échouer ma négociation dès le commencement. Cet avis se rapportant à ceux de milord Sidney, du vicomte de Saraot, de La Fontaine et des députés des Etats, il me fut impossible d'en douter. De peur d'un plus grand mal, je fis changer d'habillement à toute ma maison, qui s'en fournit d'autres partout où elle put. Lucnau étant venu m'avertir le lendemain matin, que je serois présenté au Roi sur les trois heures après midi, je connus, à la joie qu'il témoigna du nouvel ordre que j'avois donné, qu'il avoit été indispensable de vaincre ma répugnance. Elle me fit pourtant presqu'autant

d'honneur dans le public, qué si je l'avois poussée jusqu'au bout, parce qu'on n'ignora pas que je n'avois cédé qu'à la seule nécessité.

Fin du quatorzième Livre.

SOMMAIRE DU LIVRE QUINZIÈME.

SUITE des Mémoires de 1603. Continuation de l'ambassade de Rosny à Londres. Détail de ce qui se passa à sa première audience : entretien public du roi d'Angleterre avec lui sur différens sujets : avec quelle faveur il est traité par ce Roi. Plaisir que ressentoit le roi Jacques dans les rapports qu'il croyoit avoir avec Henri IV. Réponse de Sully à ce sujet. Evénemens à la cour de Londres ; favorables et contraires à sa négociation : dispositions des différentes cours de l'Europe. Première conférence de Rosny avec les ministres anglais. Intrigues de l'Espagne. Seconde audience, et entretien particulier du roi Jacques avec Rosny, qui lui persuade de soutenir les Provinces-Unies : autres matières traitées entr'eux. Seconde conférence de Rosny avec les ministres de sa Majesté Britannique, qui cherchent à faire échouer sa négociation. Procédé imprudent du comte d'Aremberg. Troisième audience : Rosny est admis à la table du roi d'Angleterre : entretien public sur différens sujets. Troisième conférence de Rosny avec les conseillers anglais et les députés des Provinces-Unies : artifice et mauvaise foi de Cécil. Quatrième audience : entretien secret de Rosny avec le roi Jacques, où il lui communique les desseins politiques de Henri IV et de la reine Elisabeth, et les lui fait goûter : explication sommaire de ces desseins. Jacques se déclare publiquement en faveur de Rosny.

MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE QUINZIÈME.

Les gardes du roi d'Angleterre, ayant à leur tête le comte Derby, vinrent me prendre au palais d'Arondel, et me servirent d'escorte jusqu'à la Tamise, dont ils bordoient le quai, pendant que je me rendois à Greenwich. Je fis ce trajet sur les barges du Roi, ayant avec moi cent vingt gentilshommes, choisis sur tout mon monde. Le comte de Northumberland me reçut au débarquement, et me conduisit au palais du Roi, au travers d'une multitude infinie.

J'entrai dans une chambre où l'on nous présenta la collation, contre la coutume établie en Angleterre, de ne point traiter les ambassadeurs, ni même de leur offrir un verre d'eau. Sa Majesté m'ayant fait avertir d'entrer dans sa chambre, je fus plus d'un quart d'heure avant que de pouvoir arriver au pied de son trône, tant par l'affluence de ceux qui y étoient déjà, que parce que je fis marcher ma maison devant moi. Ce prince ne m'eut pas plutôt aperçu, qu'il descendit deux de-

grés; il alloit les descendre tous, tant il montroit d'empressement de m'embrasser, si l'un des ministres qui étoient à ses côtés, ne lui avoit dit tout bas, qu'il ne devoit pas aller plus loin. « Quand » j'honorerois, dit-il tout haut, cet ambassadeur- » ci outre la coutume, je n'en prétendrois pas » que cela tirât à conséquence pour les autres. Je » l'estime et aime particulièrement, par l'affection » que je sais qu'il a pour moi, par sa fermeté » dans notre religion, et sa fidélité envers son » maître ». Je n'ose rapporter tout ce qu'il dit encore à mon avantage. Je reçus avec tout le respect que je devois, une déclaration si obligeante, et j'y répondis, non par une harangue, telle qu'on s'attend peut-être à en voir ici, et que les pédans de cour trouveroient plus de leur goût, mais par un simple compliment qui en disoit bien autant, et convenoit mieux à mon état. Le regret de Henri sur la mort d'Elisabeth; sa joie de l'avénement à la couronne du Roi régnant; les louanges des deux Rois, tout cela fut achevé en deux mots. Je m'excusai sur mon insuffisance, et sur ce que sa Majesté Très-Chrétienne avoit elle-même expliqué ses sentimens. Je présentai en même temps les lettres de leurs Majestés, parmi lesquelles je fis remarquer à sa Majesté Britannique celle qui étoit de la main de Henri. Elle les lut elle-même, et ensuite les donna à Cécil en témoignant combien elle étoit sensible à ce qu'elles contenoient, par ces paroles : « Qu'elle n'avoit » pas laissé en Ecosse la passion avec laquelle elle

régler les finances, et à résister aux importunités des grands du royaume, et il en rapporta des traits dont j'avois moi-même perdu la mémoire. Il me demanda ensuite brusquement, et en s'interrompant lui-même, comment se portoit le roi de France? Je jugeai aisément, à l'air dont cette question me fut faite, qu'il étoit vrai qu'on avoit voulu persuader à ce prince que Henri ne pouvoit pas vivre long-temps après sa dernière maladie; qu'il y avoit ajouté foi, et que cette prévention seroit le plus puissant motif qui l'empêcheroit de contracter avec la France, ne pouvant faire beaucoup de fond sur un Roi enfant. Je m'attachai à le détromper de tous ces faux bruits, et j'y réussis. Il ajouta seulement qu'on lui avoit encore dit une chose de Henri, dont il étoit bien fâché : que les physiciens de ce prince (c'est le nom qu'il donna à ses médecins), lui avoient interdit la chasse. Je répliquai à sa Majesté que ce n'étoit qu'un conseil dont lui-même feroit bien de profiter; en effet, il avoit failli à se rompre un bras à la chasse, et il me rapporta la manière dont cet accident lui étoit arrivé.

Lorsque je mandai au Roi cet endroit de notre conversation sur la chasse et sur sa santé, il m'écrivit de dire au roi d'Angleterre, que suivant l'avis des médecins, il chassoit plus modérément qu'auparavant; et qu'il s'étoit trouvé, depuis que j'étois parti, à la mort de cinq ou six cerfs, sans la moindre incommodité. « Hé bien! me dit » le roi d'Angleterre, toujours sur la chasse,

» vous avez envoyé de ma chasse au comte
» d'Aremberg ; comment pensez - vous qu'il ait
» pris cette courtoisie? elle ne lui a été nulle-
» ment agréable : il dit que vous ne l'avez fait que
» pour montrer qu'on faisoit plus de cas de vous
» que de lui, en quoi il a raison ; car je sais bien
» faire différence entre le Roi mon frère, et ses
» maîtres, qui m'ont envoyé un ambassadeur qui
» ne peut ni marcher ni parler ; il m'a demandé
» audience dans un jardin, parce qu'il ne peut
» monter dans une chambre ». Jacques me de-
manda si l'ambassadeur espagnol qu'on lui en-
voyoit avoit passé par la France ; et sur ce que je
lui répondis qu'oui : « l'Espagne, dit-il, m'envoie
» un ambassadeur postillon, afin qu'il aille plus
» vite, et qu'il fasse nos affaires en poste ». C'est
ainsi qu'en toute occasion il invectivoit contre
les Espagnols. Taxis (1), courrier - major de sa
Majesté Catholique, avoit en effet pris la route de
Flandre par la France, pour se rendre de là à
Londres, et il avoit fait ce voyage avec beaucoup
de précipitation ; mais il n'avoit ordre que de dé-
couvrir les intentions du roi d'Angleterre : le vé-
ritable ambassadeur étoit Vélasque (2), connétable
de Castille, qui partit après lui.

Jacques voulut savoir après tout cela (car il
n'arrêtoit pas long-temps sur une même matière)
si j'allois au prêche à Londres. Sur la réponse que

---

(1) Jean Taxis, comte de Villa-Mediana.
(2) Jean-Ferdinand de Velasco, duc de Frias.

je fis que j'y allois : « Vous n'êtes donc pas résolu, » me dit-il, de quitter la religion, comme on me » l'a fait entendre, à l'exemple de Sancy, qui a » cru par là bien assurer sa fortune, et par une » permission de Dieu, a fait tout le contraire » ? Je traitai ce rapport de calomnie, et je dis que ce qui y avoit peut-être donné lieu, c'est qu'on me voyoit en France ami de plusieurs ecclésiastiques, et souvent visité par le nonce du Pape. « Traitez- » vous le Pape de Sainteté? reprit-il. Oui, répar- » tis-je, pour m'accommoder à l'usage établi en » France ». Il voulut me prouver que cet usage offensoit Dieu, auquel seul convenoit cette qualité. Je répliquai que je ne croyois pas faire un plus grand mal que lorsqu'on donne, comme on fait souvent aux princes, des qualités qu'on sait bien qu'ils ne méritent pas. Il me parla de du Plessis, et parut prendre quelqu'intérêt à sa fortune et à son état : il me dit que je ne devois pas l'oublier tout à fait; qu'il avoit, à la vérité, très-grand tort d'avoir publié son dernier livre sous son nom, parce que, par les qualités qu'il y prenoit, il obligeoit le roi de France à s'élever contre ce livre; mais que cela n'empêchoit pas qu'on ne dût toujours se souvenir des services qu'il avoit rendus à l'Eglise réformée. Il ne me dit rien ni de la Hollande ni du duc de Bouillon, il trouva seulement que Henri avoit fort bien fait de châtier le duc de Savoie, qui étoit, dit-il, un homme inquiet et ambitieux.

Je crois n'avoir rien oublié d'important de tout

ce qui me fut dit par le roi d'Angleterre dans ma première audience. Quand il voulut qu'elle finît, il rentra dans son cabinet, en me disant qu'il étoit temps que j'allasse souper et me reposer. Je fus salué et abordé en sortant de la chambre, par l'amiral Howard, milords Montjoye et Staffort, et le grand chambellan. Le chevalier Asquins, en me reconduisant hors l'enceinte du château, me parla de son dévoûment à sa Majesté Très-Chrétienne, et de la passion qu'il avoit d'être de mes amis. Le comte de Northumberland m'en dit autant en me ramenant jusqu'à la rivière. Aucun de tous les seigneurs anglais n'a plus d'esprit, de capacité, de courage, et même d'autorité. Il me témoigna avoir beaucoup d'envie de conférer avec moi dans un tête-à-tête sur les affaires présentes. Il me donna assez à entendre, quoiqu'il parlât en mots couverts, qu'il n'étoit pas content du gouvernement; qu'il blâmoit la plus grande partie des actions du Roi; enfin, qu'il n'avoit pas, pour le dire, un fort grand fonds de fidélité, ni même d'estime pour Jacques. Il n'est pas nécessaire de dire avec quelle réserve et quelle circonspection j'entendis tenir un pareil discours.

La déclaration si précise du roi d'Angleterre contre l'Espagne, avoit commencé à me donner quelqu'espérance qu'on se tourneroit insensiblement à la cour de Londres contre cette cour. Il se passa dans l'intervalle de ma première et de ma seconde audience, plusieurs choses qui aug-

mentèrent encore mes espérances. Un catholique anglais, et Jésuite (c'est ainsi que fut d'abord divulguée cette histoire), fut arrêté sur les terres d'Angleterre, dans un bâtiment de passage; et ayant subi l'interrogatoire, il déclara qu'il s'étoit ainsi déguisé pour délivrer l'Eglise catholique de l'oppression du nouveau roi d'Angleterre, s'il ne rétablissoit la religion romaine dans ses Etats, seule, ou du moins avec un avantage égal à celui dont y jouissoit la réformée, et s'il ne se déclaroit de même contre les protestans de Hollande; que huit autres Jésuites avoient conspiré avec lui dans le même dessein, et qu'ils étoient actuellement répandus aux environs de Londres, pour chercher les occasions de se défaire de ce prince. Il est certain que ce bruit étoit faux quant à la personne de cet Anglais si suspect, qui n'étoit point un Jésuite (*), mais un simple prêtre séminariste. Si l'on avoit bien approfondi de même toutes les autres circonstances, je crois qu'il se seroit réduit à fort peu de chose; mais c'est ce qu'on ne fit pas. Jacques prenant d'abord ombrage, suivant le caractère de son esprit, s'imagina que si le comte d'Aremberg ne lui demandoit pas son audience, ce n'étoit point qu'il fût malade, mais qu'il feignoit de l'être, et qu'il attendoit que les prétendus conjurés achevassent leur coup,

(*) M. de Thou, non plus que M. de Sully, ne nomme aucun [illegible] Jésuites dans cette conspiration, qui est la même dont [illegible] plus bas. [illegible]

ou du moins par leurs brigues dans le royaume, ils occasionnassent une révolution qui l'auroit dispensé de rechercher le Roi.

On ne sauroit croire jusqu'à quel point fut poussé à la cour ce soupçon, tout frivole qu'il étoit. La Reine approchoit de Londres dans le même temps : c'étoit, dit-on, pour favoriser la brigue espagnole; et le Roi en parut si troublé, qu'il fit partir incontinent le comte de Lenox, avec expresse défense à cette princesse de continuer son voyage. Soit que ce comte ne pût, ou qu'il n'eût pas envie de réussir, la Reine n'obéit point : Lenox fut rappelé, et le Roi n'en demeura que plus intrigué. A son exemple, les courtisans, les ministres, et particulièrement la vieille cour, imbue des maximes du règne précédent, commencèrent à s'élever fortement contre la Reine et contre l'Espagne. On rappela la conduite et la politique d'Elisabeth, qui avoit vécu dans une perpétuelle défiance avec la cour de Madrid. On lui prodiguoit en ce moment les louanges dont on avoit été si avare, et l'on murmuroit de l'indifférence qu'on avoit montrée pour sa mémoire, sans oublier qu'il avoit presque fallu me faire violence pour me ranger à l'exemple commun.

Je crois que pendant tout cela, les partisans espagnols n'étoient pas peu en peine; car, au lieu qu'on ne parloit auparavant que de paix et de neutralité avec tout le monde, rien n'étoit plus commun alors, que d'entendre dire qu'il n'y

avoit aucune sûreté à contracter avec l'Espagne, bien loin qu'on pût faire aucun fond sur ce qu'elle appeloit son amitié et son alliance; que l'ambassadeur de cette cour n'avoit osé se présenter dans Londres, et qu'assurément il n'y viendroit pas, dans la crainte d'y être l'objet, et peut-être la victime de l'indignation publique. On opposoit à la conduite de sa Majesté Catholique, celle de sa Majesté Très-Chrétienne. On trouvoit, de la part de Henri, un procédé si franc et si éloigné de toute supercherie, qu'il se faisoit sentir par lui-même. Il n'auroit pas, disoit-on, envoyé en Angleterre l'homme de son royaume qui lui étoit le plus nécessaire, pour tramer une fourberie indigne de tous les deux. Je n'aurois pas moi-même, en quittant la cour, laissé le champ libre à la malignité de mes envieux, pour venir jouer un de ces personnages dont la suite la plus ordinaire est de se voir en même temps déshonoré et sacrifié à la haine publique. Enfin, si l'union des deux couronnes, que je proposois, n'étoit pas tout ce qu'on pouvoit faire de mieux, c'étoit du moins ce que l'on pouvoit faire de plus sûr; car, que pouvoit l'Espagne, tant que l'un des deux Rois alliés ne couroit aucun hasard qui ne lui fût commun avec l'autre. C'est ainsi qu'on discouroit quelquefois dans le conseil, et en présence du roi d'Angleterre, à la satisfaction de ceux de ses conseillers qui prenoient nos intérêts, et qui ne négligeoient aucune occasion d'y amener ce prince. Milord Montjoye, dont je fis mon ami

intime, parce qu'il faisoit une profession presque publique d'attachement à la France, s'y employoit de tout son pouvoir.

Mais tout cela ne dissipoit qu'une partie de mes craintes. Je trouvois tant d'autres obstacles, que je retombois presqu'aussitôt dans le découragement. La Reine m'en paroissoit, elle seule, un presqu'absolument insurmontable. Je ne craignois guères moins le secrétaire Cécil. Il étoit alors séparé de ses anciens amis, et il s'étoit réuni aux Ecossais. Je tâchois de pénétrer le vrai motif de ce changement, car j'étois fortement persuadé qu'il ne falloit rien attendre de sincère de cet homme artificieux. Peut-être espéra-t-il se rendre maître, en assez peu de temps, du parti écossais, pour n'en faire ensuite qu'un seul avec les Anglais, qu'il n'avoit abandonnés qu'en apparence; mais ces seigneurs écossais étoient si difficiles à manier, et si fort en garde contre les Anglais, qu'il ne pouvoit ne pas échouer au milieu de ses efforts; et lui-même étoit trop pénétrant, pour ne l'avoir pas senti mieux que personne. Aussi, disoit-on, et je me rangeai de ce sentiment, lorsque j'eus mieux connu les allures de ce secrétaire, qu'il n'avoit recherché les Ecossais, actuellement confidens et favoris de sa Majesté, que pour se faire connoître et se rendre nécessaire à ce prince; que quand il en seroit venu là, il sauroit bien attirer tout à lui, se servir du nom de l'autorité du Roi, pour réduire au silence la Reine, les Anglais et les Ecossais eux-mêmes, ou du moins ne laisser à ceux qu'il

jugeroit à propos, que quelqu'ombre de faveur, et reprendre alors son véritable caractère. Ce qu'il y a en ceci de plus singulier, c'est qu'il n'est pas hors de vraisemblanceque cet homme si rusé, ne fût lui-même la dupe des Ecossais, qui feignoient d'être la sienne. Etoit-il possible que Cécil, connu de toute l'Angleterre pour l'esprit le plus ambitieux et le plus convoiteux de gouverner, qui ait jamais été, ne fût méconnu que d'eux seuls? mais ils savoient aussi que l'oreille seule du prince ne suffit pas pour se maintenir à la tête des affaires. Ils n'en avoient pas la moindre teinture, et le secrétaire seul pouvoit la leur donner.

En supposant la faction écossaise un point assuré à la France, il restoit un grand doute à lever, savoir, si les Anglais, ce peuple si fier, se laisseroit donner la loi dans son propre Etat, par des etrangers, et encore par les Ecossais, de tout temps l'objet de leur aversion. Il eût fallu de plus être assuré que ceux-ci demeureroient toujours en possession de la personne du Roi, au lieu que l'amitié qu'il avoit déjà commencé à témoigner aux comtes d'Essex et de Southampton, et à milord Montjoye, prouvoit assez qu'il pouvoit leur échapper. Pour dernier malheur, les deux rois de Suède et de Danemarck, dont les représentations auroient pu être d'un grand poids pour fixer ce Prince, si, constamment unis avec Henri, on les avoit vus concourir dans tous ses desseins, ou ne le faisoient pas, ou le faisoient si foiblement, que leur exemple n'étoit pas capable d'inspirer une grande [illegible]

lution. Dans les fréquentes conférences que j'eus avec eux, en présence du comte de Mare, de milord Montjoye et du chevalier Asquins qui s'y trouvèrent trois fois, sans aucune qualité que celle d'amis communs, ils me donnèrent les meilleures paroles du monde. Leur aversion pour l'Espagne parut égaler la mienne. Ils en vinrent jusqu'à composer une espèce de projet, dans lequel ils ratifioient tout ce que Henri pourroit faire pour eux tous, et même jusqu'au partage des conquêtes qu'ils convenoient qu'il seroit facile de faire, moyennant une liaison durable et bien cimentée. Mais hors de là, ils ne se souvenoient plus de ce qu'ils venoient de promettre. Ils ne voyoient plus que des obstacles, sur lesquels ils gardoient en ma présence un profond silence; conduite bizarre, et qui me fit connoître à quels esprits j'avois affaire.

Milord Montjoye me dit un jour confidemment, qu'il s'étoit trouvé à une assemblée de ces ambassadeurs, à laquelle on n'avoit admis que des conseillers de sa Majesté et les députés des Etats; qu'au lieu d'y travailler à se fortifier mutuellement dans de bonnes résolutions, chacun n'avoit cherché qu'à tirer son épingle du jeu. Il me fit un précis de leurs délibérations. Le député danois représenta que son maître possédoit, à la vérité, une grande étendue de pays, mais stérile pour la plus grande partie, et plus à charge que profitable, par la bizarrerie de sa situation; que la soumission et la docilité qu'il trouvoit dans ses peuples, étoient un avantage inutile pour lui, parce que la prodigieuse

différence de leurs coutumes et leurs mœurs, faisoit qu'il ne pouvoit ni les entendre, ni eux s'entendre eux-mêmes; qu'il étoit actuellement occupé à chercher les moyens d'établir un règlement général et uniforme, qui ne lui permettoit pas d'y mêler aucune autre entreprise. Le Suédois excusa le sien, sur ce que le roi de Pologne son neveu, n'ayant pas oublié ses prétentions sur la couronne de Suède, et au contraire paroissant disposé à les renouveller plus vivement qu'auparavant, il ne pouvoit, sans une extrême imprudence, s'engager dans une guerre étrangère, lui qui avoit tout à craindre dans le sein de ses Etats. Barneveld, au nom de tous ses confrères, s'expliqua d'une manière si différente de ses complaintes ordinaires, que j'avoue que je ne sais quel pouvoit être le but de cet étrange procédé. Il ne parla qu'avec mépris de l'Espagne. Il trouva dans la mutinerie des Espagnols et dans les forces des Etats, des ressources suffisantes pour les tirer de l'oppression. Il parut ne plus désespérer du succès d'Ostende comme auparavant, et fit entrevoir que ses maîtres avoient conçu un dessein capable de les dédommager avec avantage de cette perte, quand même elle leur arriveroit. Les ministres anglais prenant pour leur texte, cette parole du roi d'Angleterre, que tout nouveau roi, s'il a tant soit peu de conduite, doit du moins laisser passer l'an et jour, avant que de faire la moindre innovation, conclurent tout d'une voix, qu'il falloit attendre, et l'on s'en tint à cette conclusion. Examinez un peu at-

tentivement tous ces esprits du Nord (*), vous trouverez qu'ils se ressentent toujours quelque peu du climat : peu de vivacité dans l'esprit, peu de ressources dans l'imagination, peu d'arrêt dans la résolution, aucune teinture de bonne politique. L'exemple d'Elisabeth est une exception à cette règle, qui n'en est que plus glorieuse pour cette grande reine.

Il ne me manquoit plus que d'être aussi parfaitement au fait du conseil d'Espagne, que je l'étois de ceux de la Grande-Bretagne et du Nord; c'est-à-dire, de savoir au juste quel étoit le véritable objet de cette couronne, quelles propositions elle avoit déjà faites au roi d'Angleterre; comment elles avoient été reçues; enfin quel biais elle alloit prendre pour arriver à ses fins; car c'étoit ne savoir rien, ou fort peu de chose, que d'être instruit que le roi d'Espagne cherchoit à détacher l'Angleterre de la France et des Pays-Bas. On soupçonnoit qu'il se tramoit quelque chose de bien plus important; l'avis du chanoine de Cantorbery en insinuoit déjà quelque chose, et il paroissoit d'autant moins à négliger, qu'Aërsens et Barneveld en assuroient tous les deux en même temps la vérité, l'un à Paris, et l'autre à Londres. Je fis sur cela toutes les recherches possibles. Milord Cobham et Raleich me parlèrent conformément

(*) Les temps sont changés, et je ne doute pas que si l'auteur vivoit aujourd'hui, il ne rendit justice à la sagesse et à la politique de quelques-unes des cours du Nord.



neveld, qui ne doit avec Aërsens être compté que pour un, parce que celui-ci le tenoit de l'autre, ne sont pas des cautions suffisantes. Le premier peut bien avoir été trompé; et le second, avoir cherché à nous tromper. Cette tromperie n'étoit pas inutile à l'avancement de leurs affaires. Pour les trois milords, je défère si peu à leur rapport, que je les soupçonne au contraire d'avoir été les seuls véritables auteurs de toute cette pièce; de l'avoir concertée ensemble, et ensuite de l'avoir presentée, avec différens changemens, au roi d'Angleterre, à moi, aux députés des Etats et au public, pour jouer le rôle d'importans : elle est tout-à-fait dans leur caractère. Quant à l'Espagne, je croirois aisément qu'elle n'auroit pas été fâchée de voir courir ces bruits, et même qu'elle auroit volontiers travaillé à les accréditer, non dans l'intention qu'ils parvinssent jusqu'aux oreilles de sa Majesté Britannique, bien loin de l'en entretenir sérieusement; mais pour souffler la discorde, et pour augmenter le nombre des séditieux dans les provinces de France qui s'y trouvoient intéressées. C'est en ces termes que j'en écrivis à Henri, qui tantôt prenoit tout ceci pour une supercherie des Etats, afin d'accélerer la rupture entre lui et l'Espagne; tantôt le croyoit vrai de la part de l'Espagne, à qui rien ne coûtoit à entreprendre, dans l'envie de le perdre, et dans l'espérance de profiter de l'inexpérience du roi d'Angleterre. Je lui mandai qu'en traitant tous ces complots de chimériques, ce qui étoit le parti qu'il devoit prendre,

il n'en falloit pas moins faire attention à tout ce qui se passoit du côté du Poitou, de l'Auvergne, du Limosin, du pays d'Aunis, enfin de toute la Guienne, où ils étoient capables de produire les mêmes mauvais effets, que s'ils avoient été véritables.

Le lendemain de mon audience, 23 juin, jour où sa Majesté Britannique fit une promotion de chevaliers, elle me fit dire, qu'elle m'accordoit une seconde audience, pour le jour où je la lui avois demandée, c'est-à-dire, le mercredi 25; que je m'y rendisse à deux heures après-midi, avec peu de monde, pour éviter la foule; et afin de pouvoir, disoit-elle, s'entretenir plus librement avec moi, seul à seul. Je fus accompagné cette fois depuis Londres jusqu'à Greenwich, par milord Hume, grand-écuyer d'Ecosse, qui avoit eu l'honneur de voir et d'entretenir en France sa Majesté Très-Chrétienne. Je pris quelques rafraîchissemens dans une chambre, en attendant qu'on m'introduisît chez le Roi. Je fus abordé en cet endroit par le petit (*) Edmont, qui me tint de longs discours, en se plaignant qu'on ne le traitoit pas comme le méritoient ses services passés et son intelligence dans les affaires de France. Le comte de Northumberland mit fin à cette con-

(*) Cet Edmont, ou plutôt Egmont, avoit été agent, puis ambassadeur d'Elisabeth auprès de Henri IV, pendant les guerres de la Ligue, et il avoit en effet une parfaite connoissance des affaires de France.

versation, en venant m'avertir de passer dans la chambre du Roi.

Je n'y fus pas plutôt entré, que ce prince se leva; et, après avoir commandé que personne ne le suivît, il me conduisit au travers de plusieurs cabinets et appartemens dérobés, dans une petite galerie, d'un assez mauvais goût. C'est en cet endroit que se passa notre entretien. Je le commençai par des remerciemens à ce prince, de ce qu'il me donnoit une occasion de m'ouvrir à lui sur le sujet de ma commission, sans réserve et sans témoins. « Non pas, lui dis-je, que le Roi » mon maître m'eût envoyé pour rien exiger de » lui, mais pour savoir ses intentions dans des » choses où leurs Majestés pouvoient avoir un » égal intérêt, et pour s'y conformer, comme fait » un bon frère aux désirs de son frère ». Le roi d'Angleterre me répondit, que la manière dont il voyoit bien que le roi de France et moi agissions avec lui, méritoit qu'il n'eût rien de caché pour moi, et qu'il alloit en effet me découvrir tout ce qu'il avoit de plus secret dans le cœur. Il fit après cela en deux mots, le plan assez juste des affaires politiques de l'Europe, « dans laquelle il s'agis» soit, dit-il, de conserver l'équilibre entre » trois puissances égales, à peu de chose près ». (Il vouloit parler des maisons de Bourbon, d'Autriche et de Stuart). Il dit que de ces trois puissances, la maison d'Autriche en Espagne, étoit la seule qui cherchât à le faire pencher de son côté, par l'esprit de domination dont elle étoit

possédée ; que la connoissance de cet injuste dessein faisoit que le roi de France et lui, quoiqu'en apparence en paix avec cette couronne, étoient pourtant réellement, mais couvertement en guerre avec elle ; que l'Espagne ne l'ignoroit pas, mais qu'elle ne pouvoit s'en plaindre, leur en ayant donné l'exemple la première à tous deux : à Henri, par ses liaisons avec le maréchal de Biron et les mal-intentionnés de France, par le secours qu'elle avoit donné au duc de Savoie, en guerre avec sa Majesté Très-Chrétienne, par l'entreprise sur Genève, enfin par plusieurs autres manœuvres semblables ; à lui, en déchaînant les Jésuites et la faction catholique anglaise. L'aventure du Jésuite, comme on voit, n'avoit obtenu que trop de créance dans son esprit ; que de part et d'autre tout cela n'étoit regardé que comme des causes imparfaites de guerre, qu'on ne pouvoit mieux faire que de laisser tomber, parce qu'on étoit à deux de jeu ; en continuant, comme auparavant, à favoriser sous-main les ennemis de l'Espagne, sauf à prendre des mesures plus efficaces, si elle s'avisoit de faire la première démarche d'une rupture ouverte.

Je louai un discours si sensé, et effectivement il méritoit de l'être. Je n'aurois même rien eu à y répliquer, si je n'avois aperçu en même-temps dans celui qui me le tenoit, un penchant à la paix, ou plutôt à la paresse et à l'inaction, qui démentoit ses paroles, et sembloit me dire qu'après avoir peu promis, il ne tiendroit rien du tout. C'est ce qui me fit répondre à sa Majesté Britannique, que

le plan de conduite qu'elle venoit de tracer avec l'Espagne, étoit fort du goût de sa Majesté Très-Chrétienne ; que Henri craignoit seulement qu'il ne fût pas suffisant pour les empêcher d'éprouver un jour les cruels effets du ressentiment de cette couronne. Je m'attachai en ce moment à lui en peindre le caractère, avec les couleurs les plus naturelles. Je fis envisager à Jacques tout ce qu'elle avoit dévoré depuis cent ans : comtés de Flandre et de Bourgogne, royaumes de Grenade, de Navarre et de Portugal, empire d'Allemagne, Etats de Naples et de Milan, toutes les Indes, et peu s'en étoit fallu, la France et l'Angleterre ; l'une et l'autre de ces deux couronnes n'ayant l'obligation de leur conservation, après la fermeté d'Elisabeth et de Henri, qu'à l'heureux incident de la révolte des Pays-Bas ; et je conclus que comme il seroit indispensable pour Jacques, aussi bien que pour Henri, d'entrer un jour en guerre déclarée avec l'Espagne, afin de saper les fondemens d'une si vaste domination, il étoit de toute nécessité d'en concerter dès aujourd'hui les mesures, pour ne rien faire de contraire à cet objet ; que c'étoit tout ce que j'avois à demander à sa Majesté, avec un moyen qui assurât provisionnellement la conservation des Provinces-Unies. « Mais, dit le roi » d'Angleterre, quelle meilleure assistance voulez- » vous que le roi de France et moi nous donnions » aux Pas-Bas, que de les comprendre avec nous » dans un traité général de pacification et de par- » tage entr'eux et l'Espagne, à des conditions

» dont nous nous rendions cautions; afin que s'il » arrive que l'Espagne y manque la première, ce » prétexte juste nous mette les armes à la main » pour l'en chasser tout-à-fait? Je consens, » ajouta-t-il, en supposant que cela arrive, à » régler avec vous dès-à-présent, avec quelles » forces nous l'exécuterons, et quels moyens nous » emploierons ». Jacques ne sentoit pas tous les inconvéniens de cet accord de partage qu'il proposoit entre l'Espagne et les Etats, ou bien il cherchoit adroitement à se défaire de moi. Le conseil d'Espagne n'auroit pas manqué de paroître déférer à cette proposition; mais pendant les longueurs de cette discussion, surtout dans une cour qui fait d'une extrême lenteur l'un des points de sa politique, Ostende, qui étoit aux abois, tomboit au pouvoir de son ennemi, et y entraînoit une partie de la Flandre; la Hollande et Zélande se désunissoient du parti; l'Espagne s'affermiroit cependant dans ce qu'elle possédoit, et prépareroit d'une manière plus infaillible, le coup dont elle engloutiroit le reste de cet Etat.

Je priai sa Majesté Britannique de vouloir bien faire une réflexion sérieuse sur ces considérations, que je venois de lui expliquer. Ce prince demeura quelque temps dans le silence, comme un homme qui pense profondément : après quoi il me dit d'un ton de voix foible et hésitant, qu'il convenoit que j'avois raison; que la chose étoit de grande conséquence; qu'il y avoit souvent réfléchi; malgré cela, qu'il n'y avoit pas encore assez pensé,

et qu'il m'avoit attendu pour lui aider à se déterminer. Je sentis en ce moment tout ce que ce prince ne vouloit pas me dire, et je crus que je ne devois pas balancer à l'attaquer jusques dans son dernier retranchement. Je lui dis donc, en répondant plutôt à sa pensée qu'à ses paroles, que toutes les fois que cette question avoit été agitée dans son conseil, lorsqu'il avoit vu ses ministres lui tenir un langage différent du mien, sa Majesté auroit pu aisément se convaincre qu'ils y étoient poussés par quelque intérêt personnel; qu'il n'y avoit point ici de matière à l'irrésolution; qu'après une infinité d'examens, il ne seroit pas plus clair qu'après un seul; qu'il étoit d'une nécessité indispensable d'empêcher l'Espagne de subjuguer le reste des Pays-Bas, parce qu'après cela elle pourroit, avec les seules forces qu'elle employoit à cette conquête, tomber fort rudement sur la France et l'Angleterre. Sans rendre ici tous les mauvais offices que je pouvois rendre à ces conseillers anglais, en dévoilant une partie de leurs intrigues, j'en dis assez sur ce sujet au roi d'Angleterre, pour lui faire sentir que je n'ignorois pas qu'ils avoient cherché à lui faire employer contre la France les forces que je voulois lui persuader de tourner contre l'Espagne.

Jacques entra de lui-même dans ce que je voulois lui faire juger de ce conseil. Il me dit qu'il étoit fort éloigné de penser comme quelques-uns de ses courtisans, au sujet de ces vieilles prétentions de l'Angleterre sur la France; qu'outre

que la conjoncture et la polique présente des affaires ne permettoient pas qu'il s'en occupât sérieusement, il regardoit ces prétendus droits comme annullés par la divine Providence, qui donne et transporte à son gré les couronnes, et par le temps, qui y a mis une prescription plus que centenaire, paroles qu'il répéta plusieurs fois; que cette considération ne l'arrêtant point, il pouvoit m'assurer d'avance que quelle que pût être sa dernière résolution, du moins il ne laisseroit point les Provinces-Unies, ni même Ostende, au pouvoir des Espagnols; que je ne pouvois lui en demander davantage pour le moment présent, ni le presser de conclure, sans en avoir communiqué avec deux ou trois de ses ministres, dont les lumières aussi-bien que le désintéressement lui étoient connus; qu'il étoit d'ailleurs en état, après les réflexions que je venois de lui faire faire, de ne plus se laisser surprendre par la voix de la passion des préjugés; enfin, qu'il m'instruiroit dans peu de ce qui pouvoit me rester à connoître de ses sentimens et de sa dernière volonté.

J'aurois bien souhaité de ne pas finir si-tôt sur cette matière; mais Jacques coupa court, en me répétant que nous acheverions le reste une autre fois, et qu'il vouloit me parler du duc de Bouillon. Il m'avertit que les députés de l'électeur Palatin l'avoient fort sollicité en faveur de ce duc; mais que n'étant pas assez au fait de toute cette affaire, il n'avoit voulu s'engager à rien, dans la crainte de favoriser un rebelle. Il me fit rap-

porter tout ce qui s'étoit passé; ce que je fis succinctement, la chose parloit d'elle-même. Ce prince me donna sa parole qu'il ne se mêleroit jamais de cette affaire, quelqu'instance que pût lui en faire le Palatin; non plus qu'il souhaitoit, dit-il, qu'on se mêlât mal-à-propos des affaires des catholiques en Angleterre. Je connus aisément par le ton dont ces dernières paroles furent proférées, qu'elles renfermoient une espèce de reproche.

Il faut savoir, pour entendre de quoi il est ici question, que quelque temps avant la mort d'Elisabeth, les partisans de l'Espagne ayant, comme à l'ordinaire, les Jésuites à leur tête, excitèrent des brouilleries dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne. La religion leur servit de prétexte, quoique la politique en fût le véritable objet; soit que le roi d'Espagne, comme ses flatteurs le lui faisoient entendre, crût avoir des droits assez bien fondés sur la couronne d'Angleterre, pour se porter ouvertement comme prétendant, après la mort de la Reine; soit qu'il ne cherchât qu'à susciter au successeur d'Elisabeth des embarras assez grands, pour ne pas lui permettre de s'occuper d'autre chose. Les Jésuites se firent assez mal-à-propos, ce semble, des querelles à cette occasion, avec les prêtres catholiques anglais séculiers. La principale fut qu'ils voulurent créer un certain archiprêtre (*), dont ceux-ci ne purent s'accommo-

(*) Le cardinal d'Ossat, dans sa lettre du 28 mai 1601, à M.

der. La chose fut portée au Pape, qui, par des raisons que j'ignore, ne favorisa en cette rencontre, ni les Jésuites, ni l'Espagne; au contraire, il écouta très-favorablement les prêtres séculiers, qui avoient député à Rome trois des leurs ayant un passe-port de la main du secrétaire Cécil lui-même; ce qui est une preuve qu'Elisabeth crut devoir appuyer les séculiers, et qu'elle regarda les autres, comme ses véritables ennemis. Henri en jugea comme Elisabeth, et l'intérêt commun lui dicta d'abord de soutenir auprès du Pape les prêtres anglais contre la cabale espagnole.

Voilà de quoi les ennemis de la France avoient abusé auprès du roi Jacques (*), pour lui insinuer que Henri n'avoit prêté son appui aux prêtres anglais, qu'à dessein de se les attacher à lui-même, avec les mêmes vues que l'Espagne. Il ne me fut

de Villeroi, dit, « qu'à la suggestion d'un Jésuite anglais, appellé le P. Personio, ou Parsons, recteur du collége des Anglais » à Rome, et dévot du roi d'Espagne, s'il en fut oncques, le Pape » créa en Angleterre un certain archi-prêtre, auquel il veut que » tous les ecclésiastiques, et encore tous les autres catholiques » d'Angleterre, répondent et croient. Par ce moyen, ajoute-t-il, » on pense faire ce qu'on voudra de la plus grande partie des » catholiques d'Angleterre ».

(*) Le roi d'Angleterre n'avoit pas tort de prendre de mauvaises impressions contre la France à ce sujet. Le même cardinal donne à entendre que l'objet des politiques du parti espagnol étoit de s'en servir, pour unir ensemble le Pape, le roi de France, le roi d'Espagne et les catholiques anglais, afin de mettre sur le trône d'Angleterre un roi catholique; mais il est vrai aussi que Henri IV, non-seulement ignoroit cet objet, mais encore qu'il s'accordoit avec Elisabeth dans des vues toutes contraires. Ce fait est rapporté dans le Septénaire, *année* 1604.

pas difficile de détromper le roi d'Angleterre. Je lui fis entendre que Henri regardant comme une chose de la dernière conséquence, de ne pas jeter le corps entier des catholiques de la Grande-Bretague dans le parti de l'Espagne, il n'avoit pu se dispenser de paroître les autoriser en plusieurs points; mais que bien loin d'avoir porté la chose jusqu'à entrer avec eux dans des complots préjudiciables à son autorité, il n'avoit eu en vue au contraire, que de s'opposer à leur ennemi commun, et qu'il auroit adandonné ces catholiques, dès le moment qu'il les auroit vu eux-mêmes s'écarter de leur devoir.

Jacques se montra si satisfait de cette explication, qu'il m'entretint des réglemens qu'il méditoit d'apporter dans les affaires des catholiques romains de son royaume, « par mes avis, disoit» il, et du bon plaisir de Henri ». Il eut dans la suite plusieurs occasions de se convaincre encore mieux que je ne lui en avois point imposé, surtout par le moyen d'une lettre que lui écrivit de Paris le nonce du Pape, au sujet des catholiques anglais. Jacques y répondit plus obligeamment que n'a coutume de faire la cour de Londres aux lettres de celle de Rome, et non seulement il prit dans l'affaire dont il vient d'être parlé, le même parti que la bonne politique avoit suggéré à Henri, déterminé peut-être par les raisons que je lui en avois apportées; mais il semble encore que pour s'assurer du parti catholique anglais, il aima mieux avoir recours au Pape et à ses ministres, qu'à au-

d'un prince étranger. Le Pape ne fut pas, de son côté, insensible à cette avance (*). Un nommé Colville lui ayant dédié un livre, qu'il avoit composé contre ce prince, n'étant encore que roi d'Ecosse, sa Sainteté ne voulut, ni recevoir cet ouvrage, ni permettre que l'auteur demeurât dans Rome. Je tiens ce fait de Henri, qui me le manda, afin que j'en fisse usage auprès du roi d'Angleterre; et sa Majesté l'avoit su par les lettres que mon frère lui écrivoit de Rome.

J'appris, en sortant de chez le Roi, que ce prince devoit partir le lundi suivant pour aller au-devant de la Reine. Je jugeai que ce voyage de sa Majesté pouvoit faire que l'audience qu'elle venoit de me promettre pour le dimanche 29, fût la dernière que j'obtiendrois; et comme je craignois de ne pouvoir consommer ma négociation dans une seule, je me déterminai à lui en faire demander une avant celle du dimanche. Jacques me fit répondre, qu'il ne pouvoit l'accorder, tout son temps étant rempli jusqu'au dimanche; mais qu'il enverroit ses ministres me trouver le vendredi 27, pour conférer avec moi, et pour préparer les matières.

(*) Il faut croire, ou que sa Sainteté n'avoit eu aucune part dans le dessein politique que je viens de marquer, après le cardinal d'Ossat, ou que voyant qu'il avoit échoué, elle forma celui de gagner, s'il étoit possible, le roi d'Angleterre qui montra au commencement tant de bonne volonté aux catholiques, que le bruit se répandit qu'il alloit le devenir lui-même, et qu'il n'avoit feint d'être de la religion prétendue réformée, que pour monter sans obstacle sur le trône

Je vis en effet arriver chez moi, le vendredi, à trois heures après-midi, l'amiral Howard, les comtes de Northumberland et de Mare, milord Montjoye, lieutenant-général en Irlande, et le secrétaire Cécil, qui porta la parole. Après le premier compliment, il me dit que le roi d'Angleterre croyoit ne pouvoir mieux montrer à sa Majesté Très-Chrétienne qu'il connoissoit parfaitement, et sa bonne foi en traitant avec lui, et en même-temps sa capacité dans les grandes affaires, qu'en se remettant sur elle de tout ce qu'il y avoit à faire pour secourir Ostende, et pour soutenir les Etats.

Je vis d'abord où tendoit cet artifice du secrétaire, de donner aux paroles que j'avois dites au roi d'Angleterre de moi-même, un sens et une étendue que je n'avois point voulu y mettre. Je lui répondis qu'à la vérité, le Roi mon maître auroit fort souhaité qu'on prît en Europe quelques mesures pour empêcher l'invasion de la Flandre par l'Espagne; mais que bien éloigné de m'envoyer faire la loi à sa Majesté Britannique, il savoit par lui-même à quoi s'en tenir sur les affaires de ces provinces, dont l'état actuel ne lui étoit pas même bien connu; qu'on pouvoit donc s'épargner la peine de chercher à pénétrer ce que Henri avoit décidé dans son esprit par rapport aux Etats, parce que dans la vérité, il n'avoit encore rien décidé; qu'il n'y avoit rien autre chose à conclure de ce que j'avois dit à sa Majesté Britannique, sinon que quand elle voudroit bien s'y prêter, je croyois

pouvoir lui répondre qu'elle ne trouveroit point sa Majesté Très-Chrétienne dans des dispositions contraires aux siennes, et qu'en un mot, je n'étois venu pour rien autre chose, que pour savoir les intentions du Roi et du parlement d'Angleterre.

Cécil répartit que dans ce qu'il venoit de dire, il n'avoit eu aucun dessein de me surprendre, mais seulement de m'entendre parler sur les affaires présentes, pour voir si l'on n'avoit point imaginé dans le conseil de France quelque moyen propre à lever les difficultés dont on trouvoit à Londres que toute cette entreprise étoit si remplie, qu'elle paroissoit impossible. Il convint, en exposant ces prétendues difficultés, qu'un accord pacifique des Provinces-Unies avec l'Espagne, étoit, dans les circonstances présentes, la perte de ces provinces. Ensuite raisonnant sur la fausse supposition qu'entre cet accord et une guerre déclarée avec l'Espagne, il n'y avoit aucun milieu, il fit voir que la guerre convenoit encore moins que l'accord à l'Angleterre déjà épuisée, et dans la conjoncture des grandes dépenses qu'entraîne un couronnement, et il conclut encore plus clairement que la première fois, que c'étoit à la France è entrer seule dans l'exécution de ses projets. Il ajouta seulement que l'Angleterre pourroit être en état de les seconder dans un an. Le lieu commun des richesses et de la puissance de la France ne lui manqua pas, il chercha à me piquer de vanité; enfin il s'y prit avec toute l'adresse possible, pour m'amener au point de déclarer que le roi de France,

résolu à faire de l'affaire des Etats la sienne propre, ne demandoit à l'Angleterre d'autres graces que celle de la neutralité, qu'il auroit sans doute accordée avec joie.

Je montrai à Cécil, en souriant à ces dernières paroles, qu'il m'avoit tendu inutilement ce piége. Je lui dis, que sans répondre sérieusement à des propositions, que je voyois bien qu'il n'avoit faites que pour me faire parler, il me suffisoit de lui faire remarquer une chose qu'il devoit sentir aussi bien que moi, c'est que l'Angleterre, en laissant agir quelque temps la France seule, avant de se joindre à elle, au lieu de jeter des fondemens d'alliance avec elle, n'en jetoit que de divorce, parce que l'une voudroit jouir des conquêtes qu'elle auroit faites pendant ce temps-là, et que l'autre demanderoit sans doute à les partager. Je dis, en m'adressant à Cécil personnellement, que cela n'empêchoit pas que je ne me trouvasse d'accord avec lui, si la proposition de s'unir avec la France dans un an, avoit été sincère de sa part, parce que le roi de France ne demanderoit pas mieux que de différer jusqu'à ce temps-là la déclaration de guerre contre l'Espagne, dont il me parloit; la guerre ouverte ne convenant pas mieux à la France, dans la situation présente de ses affaires, qu'elle ne convenoit à l'Angleterre.

Je crus devoir encore répéter en cet endroit, et de la manière la plus intelligible, que je n'étois pas venu proposer au conseil d'Angleterre une déclaration de guerre des deux rois de France et d'An-



gleterre à l'Espagne, mais représenter seulement que la bonne politique ne vouloit point qu'on laissât opprimer les Provinces-Unies, faute d'un secours qu'on pouvoit leur donner, sans intéresser le repos du reste de l'Europe, et conférer avec sa Majesté Britannique uniquement sur la nature de ce secours, et sur les autres moyens dont on pouvoit se servir pour le présent et pour l'avenir, en faveur des Flamands. Les conseillers du Roi prirent la parole pour me remercier de la sincérité avec laquelle je venois de parler; et Cécil ne trouvant rien à me répondre, me dit qu'il en alloit conférer avec sa Majesté, qu'ensuite il en communiqueroit avec les députés des Etats, et en ma présence même, si je le souhaitois; à quoi je n'eus garde de m'opposer : cela dit, nous nous séparâmes.

Le comte d'Aremberg ayant long-temps remis de jour en jour à demander son audience, envoya enfin prier le roi d'Angleterre de l'en dispenser tout-à-fait, à cause de son incommodité, et de lui envoyer seulement une personne de son conseil pour conférer avec lui. Jacques ne se montra pas content de cette façon de procéder. Il lui accorda pourtant ce qu'il demandoit, et ce fut Cécil qu'il chargea de cette commission. Cécil, qui étoit bien informé des bruits qui couroient déjà sur lui, ne voulant pas en cette occasion donner prise à la médisance, chercha à s'en excuser, et il pria qu'on lui donnât du moins un adjoint, c'est-à-dire, un témoin de ses actions et de ses paroles,

quoiqu'il ne fît pas semblant de le recevoir en cette qualité. Ce seul fait prouve sans réplique contre Cécil, qu'il n'étoit rien moins qu'assuré de la faveur qu'il vouloit qu'on crût en public qu'il possédoit sans réserve. On lui associa Kainlos, Ecossois.

D'Aremberg ne sortoit point du compliment, ni des paroles les plus générales. Lorsqu'on le pressa de venir au fait, il répondit qu'il étoit homme d'épée, qu'il n'entendoit rien à négocier; qu'il n'étoit venu que pour entendre ce que le roi d'Angleterre voudroit lui faire dire, et qu'après lui, son maître enverroit un homme du métier : paroles qui furent relevées et coururent dans Londres, avec toute la risée et le mépris qu'elles méritoient. Jamais peut-être ambassadeur n'a rien dit en effet de si imprudent; on a peine à le croire de gens aussi fins que sont les Espagnols. Cette lourdise leur nuisit beaucoup dans le conseil du roi d'Angleterre; elle fit donner de mon côté une partie de ceux qui le composoient. Si elle ne fit pas échouer d'un seul coup les desseins de l'Espagne, comme elle pouvoit le faire, c'est qu'elle fut réparée par l'adresse des autres partisans de cette couronne, ayant Cécil lui-même à leur tête, quoi qu'il pût faire pour persuader le contraire. On l'oublia même tout-à-fait, lorsqu'on entendit dire que l'ambassadeur espagnol, qu'on commençoit à ne plus attendre, alloit arriver. Cécil attendoit sans doute cette arrivée pour travailler au dénouement qu'il me préparoit, et le reste des con-

seillers parut retomber dans leur première irrésolution. Je sus même de fort bonne part, que ne doutant point que cet ambassadeur ne fît à sa Majesté Britannique des propositions accompagnées d'offres auxquelles rien ne résisteroit, une partie de ces conseillers se mit à travailler à liquider le mémoire des dettes de la France et des Etats envers l'Angleterre, afin que, d'un côté, les sommes contenues dans ce mémoire, de l'autre, les trésors de l'Espagne répandus dans Londres, ne trouvassent rien à leur épreuve.

Ce qu'il y eut de particulier dans ma réception du dimanche 29 juin, c'est que tous les gentilshommes de ma suite eurent l'honneur d'être traités à dîner chez le Roi, et moi, celui d'être admis à sa table. Sa Majesté, m'en ayant fait avertir, j'arrivai à Greenwich sur les dix heures. J'assistai avec ce prince au service divin, où il y eut sermon. Il ne me dit rien en particulier, jusqu'au moment où l'on se mit à table. L'entretien ne roula que sur la chasse et sur le temps qu'il faisoit. La chaleur étoit excessive et beaucoup plus grande qu'elle n'a coutume de l'être à Londres dans ce mois. Jacques ne fit asseoir que moi et Beaumont à sa table, où je ne fus pas peu surpris de voir qu'on ne le servoit qu'à genoux. Le milieu de la table étoit occupé par un surtout en pyramide, couvert des plus riches vaisselles, et même enrichi de pierreries.

Le discours fut le même pendant une grande partie du repas, qu'il avoit été auparavant, jus-

qu'à ce que s'étant présenté une occasion de parler de la feue reine d'Angleterre, le Roi le fit, et à mon grand regret, avec quelque sorte de mépris. Il alla jusqu'à dire que dès long-temps avant la mort de cette princesse, il conduisoit d'Ecosse tout son conseil, et disposoit de tous ses ministres, dont il étoit mieux servi et mieux obéi qu'elle-même. Il demanda ensuite du vin, sa coutume est de n'y mettre jamais d'eau; et tenant son verre à la main vers Beaumont et moi, il but à la santé du Roi, de la Reine, et de la famille royale de France. Je lui rendis son salut, et je n'oubliai pas non plus ses enfans; il s'approcha de mon oreille, lorsqu'il les entendit nommer, et me dit tout bas, que le premier coup qu'il alloit boire, seroit à la double union qu'il méditoit de faire entre les deux maisons royales. Il ne m'en avoit jusque là pas dit un seul mot, et il ne parut pas que le moment qu'il prenoit pour m'en parler fût bien choisi. Je ne laissai pas de recevoir cette proposition avec toutes les marques possibles de joie, et je répondis aussi tout bas, que j'étois sûr que Henri ne balanceroit pas, lorsqu'il s'agiroit de faire choix entre son bon frère et allié, et le roi d'Espagne, qui l'avoit déjà fait rechercher pour le même sujet. Jacques, surpris de ce que je venois de lui apprendre, m'apprit à son tour, que l'Espagne lui faisoit pour son fils les mêmes offres de l'Infante, qu'au roi de France, pour le Dauphin. Ce prince me parut être encore dans tous les sentimens où je l'avois laissé, quoi-

Tous les députés flamands revinrent en corps l'après-midi, pour assister à la conférence, et peu de momens après eux, arrivèrent les conseillers anglais, nommés par sa Majesté. Cécil portant la parole pour tous, comme à l'ordinaire, commença par dire très-succinctement que le roi d'Angleterre vouloit bien s'intéresser en faveur des Etats, et se retournant vers moi, il me demanda si ce n'étoit pas là ce que je souhaitois, et le véritable objet de ma commission. Je cachai ce que l'air brusque de ce secrétaire ne me faisoit déjà que trop deviner, et au lieu de lui répondre directement, j'adressai la parole aux députés, et leur dis que deux grands Rois voulant bien prendre part dans leurs affaires, c'étoit à eux à en marquer l'état au juste, afin qu'on pût avec une pleine connoissance, proportionner le secours au besoin qu'ils en avoient. Barneveld fit, à son ordinaire, un tableau des misères où l'Espagne les réduisoit, qu'il rendit le plus touchant qu'il put. Pour venir à quelque chose de plus précis, il dit qu'il s'agissoit de chasser entièrement les Espagnols de la Flandre; que les Etats s'assuroient de pouvoir y parvenir dans l'espace d'un an, par les moyens qu'il déduisit en cette sorte; que toutes les forces des Provinces-Unies montoient à douze ou quinze mille hommes d'infanterie, non compris les garnisons, et à trois mille de cavalerie, outre cinquante vaisseaux en état de servir actuellement, avec une artillerie et des munitions proportionnées; qu'il ne s'agissoit de

rien autre chose, sinon que les deux Rois fissent monter toutes ces forces au double, en fournissant pareil nombre de tout ce qui est marqué ci-dessus.

Je me doutai bien que de pareilles propositions n'alloient être reçues guères favorablement, et pour ne pas paroître autoriser les députés dans des prétentions véritablement excessives, je dis à Barneveld, qu'il auroit dû avoir plus d'égard à ne demander que ce qu'on pouvoit lui accorder. Je demandai ensuite à Cécil, d'un ton qui renfermoit une espèce de sommation, qu'il me dît nettement la volonté de son maître, sur ce qu'on venoit de lui exposer. Cécil me répondit, que sa Majesté Britannique n'auroit pas été fâchée de se maintenir avec tous ses voisins dans une paix réelle et sincère; qu'autant qu'on pouvoit juger de l'état de la France, par les simples apparences, sa Majesté Très-Chrétienne étoit sans doute dans les mêmes sentimens; cependant, que sur les remontrances que j'avois faites au roi d'Angleterre, ce prince se déterminoit à prendre le milieu entre les désirs des Etats et les siens propres, c'est-à-dire, qu'il consentoit à prêter sous-main du secours aux Provinces-Unies; qu'il viendroit peut-être un temps où l'on pourroit faire mieux, mais que pour le présent, elles n'avoient rien à attendre davantage.

Les députés ne pouvant douter que cette résolution ne fût très-sérieuse, se retirèrent pour conférer entr'eux sur la proposition de Cécil, qui

continuant son discours pendant ce temps-là, me dit que le roi d'Angleterre étoit bien d'accord à la vérité de favoriser les Etats, mais qu'il n'avoit nulle envie de se ruiner pour eux. Il évita d'entrer dans aucun détail sur la nature de ces secours prétendus, afin qu'on ne pût dans la suite le rappeler à ses promesses, et à quelque engagement positif; il dit seulement, qu'en cas que l'Espagne portât son ressentiment jusqu'à attaquer personnellement les rois protecteurs de la liberté de la Flandre, afin que toutes choses fussent égales des deux côtés, il falloit que pendant que la France contribueroit de huit mille hommes d'infanterie et de deux mille chevaux, l'Angleterre n'en fournît pour sa portion que la moitié, non plus que d'une escadre qu'il seroit besoin de tenir sur la côte d'Espagne, et d'une seconde dans les Indes; encore déclara-t-il que l'Angleterre n'avoit aucun autre fonds pour l'entretien de ces forces, que l'argent que la France lui devoit, lequel lui seroit rendu dans deux ans, et qu'elle vouloit bien sacrifier à la cause commune.

Je ne vis qu'avec beaucoup de mécontentement, que le secrétaire anglais cherchoit ainsi à rompre tout accord, en s'éloignant, de dessein formé, de l'état de la question, et en ne faisant que des difficultés anticipées. Je lui répondis, en cachant mon indignation, le mieux que je pus, qu'un discours si vague n'étoit point ce qu'il falloit présentement; qu'il s'agissoit avant toutes choses, de régler sans équivoque, ce qu'on feroit actuelle-

ment en faveur des Provinces-Unies, pour le secours d'Ostende; qu'après cela, soit que le conseil de sa Majesté Britanniqne se portât à la guerre, ou qu'on s'y vît forcé par l'Espagne, il y auroit bien d'autres considérations à faire sur les suppositions suivantes : que cette couronne n'attaquât qu'un des deux rois, ou qu'elle les attaquât tous deux, qu'ils se déclarassent eux-mêmes les agresseurs, qu'ils fissent des conquêtes dans les Pays-Bas sur les Espagnols.

Pour faire voir encore davantage à Cécil qu'il n'effleuroit pas seulement la matière, je lui fis remarquer, qu'en cas de la rupture de l'Espagne, dont il venoit de parler, afin que la supériorité fût du côté des deux rois, celui de France, outre vingt mille hommes qu'il faudroit qu'il jetât en Flandre, ne pourroit se dispenser d'en envoyer autant sur les frontières de Guienne, Languedoc, Provence, Dauphiné et Brest, sans parler des escadres de galères qu'il faudroit avoir pour s'assurer de la Méditerranée; qu'il étoit nécessaire d'entrer dès-à-présent dans ces détails, tant afin de prendre plus sûrement toutes ses mesures, que pour ne pas s'exposer à mille discussions, capables de troubler la bonne intelligence entre les deux princes alliés.

Répondant ensuite plus directement aux paroles de Cécil, je lui dis, que je ne voyois pas par quelle raison il vouloit faire porter au roi de France, toute ou la plus grande partie de la dépense d'une guerre, qui lui seroit commune avec

le roi d'Angleterre; que si par de pareilles prétentions, le conseil britannique cherchoit à ruiner Henri, il entendoit bien mal ses propres intérêts; que ce conseil ne faisoit pas encore attention, qu'en stipulant de part et d'autre toutes dépenses égales, la France ne pouvoit d'ailleurs manquer d'en faire de particulières, peut-être plus grandes encore; telles étoient celles pour la défense de ses côtes de terre et de mer, qui, en tenant une partie des forces ennemies diverties de ce côté, ne seroient pas moins utiles à l'Angleterre qu'à la France elle-même. J'ajoutai que pour toutes ces raisons, il me sembloit que le conseil d'Angleterre prenoit bien mal son temps pour redemander les sommes prêtées à la France; que Henri bien éloigné de cette idée, ne m'avoit donné aucun ordre là-dessus; que je savois seulement, par la place que j'occupois dans le conseil des finances, que son intention étoit de s'acquitter par paiement d'année en année, selon qu'il en étoit convenu avec la feue Reine, et qu'il s'attendoit à rembourser dans le courant de la présente, deux cent mille livres; mais qu'encore une fois le conseil britannique prenoit une fort mauvaise voie pour parvenir à cet acquit, en montrant par des défiances et des difficultés déraisonnables, qu'il ne visoit qu'à épuiser la France de plus en plus; conduite odieuse, et bien éloignée de celle de Henri, qui, dans toutes ses actions, ne montroit que de la bonne foi, et ne travailloit que pour l'utilité publique.

Mes paroles ne firent aucune impression sur les

assistans ; au contraire je vis mes Anglais prendre feu, et protester que si on vouloit les obliger à quelque chose de plus, l'Angleterre abandonneroit tout-à-fait les Etats. Cécil acheva surtout de se faire connoître à moi, dans cette conférence, pour ce qu'il étoit. Il n'usa que d'expressions doubles, de propos vagues, et de faux donnés à entendre, parce qu'il sentoit bien que la raison n'étoit pas de son côté. La modération et la sincérité que j'opposois à ses mauvaises subtilités, l'obligeoient à se jeter dans des contradictions, dont il rougissoit lui-même, lorsque d'un mot, je lui faisois sentir le ridicule de ses paroles. Tantôt croyant m'intimider, il m'exagéroit les forces de l'Angleterre; tantôt il cherchoit à faire valoir les prétendues offres de l'Espagne à sa nation. Quelquefois il s'étudioit à arracher aux députés et à moi, quelqu'aveu dont il pût tirer avantage. Il supposoit même malignement, que nous avions dit des choses auxquelles nous n'avions jamais pensé. Il alla jusqu'à vouloir mettre la division entre les députés et moi, en faisant tomber sur moi seul, le refus d'assister ouvertement les Etats. Il s'avisa de demander et de faire demander par ses collègues, que la Fance payât sur l'heure à l'Angleterre, en déduction de ses dettes, quarante ou cinquante mille livres sterlings, et il dit aux députés que c'étoit pour les employer à leurs besoins les plus pressans; à quoi ils ajoutèrent, que le refus que j'en faisois, ne devoit être imputé qu'à moi seul, parce que je disposois, disoient-ils, de tout l'ar-

gent de France. Si tout le mérite de ceux qu'on appelle ordinairement de fins politiques, est de chercher ainsi à surprendre les cœurs droits, et à leur faire porter la haine de leur propre méchanceté, pendant que tout le fruit leur en reste à eux-mêmes, c'est en vérité quelque chose de bien méprisable qu'un politique. Ce qui me piquoit le plus, étoit de voir que ces ministres, qui n'étoient là que pour exposer les intentions du Roi, y substituoient impudemment les leurs propres : car je savois bien, et la manière seule dont ce prince leur avoit parlé en ma présence, me persuadoit qu'il leur avoit commandé tout le contraire de ce qu'ils faisoient.

Les députés qui étoient rentrés pendant ce temps-là, s'étant retirés fort mécontens, comme on le juge aisément, et dans une plus grande perplexité qu'ils n'étoient auparavant, Cécil changea une dernière fois de batterie. Il me dit, que puisque les choses étoient telles, que le roi de France ne pouvoit entrer en guerre que conjointement avec l'Angleterre, celle-ci ne pouvoit le faire, si elle n'étoit payée de la France et des Etats, ce que ni l'un ni l'autre ne pouvoit faire actuellement; le mieux étoit que les deux Rois continuassent à vivre amis, mais sans entrer dans aucun démêlé étranger. C'étoit là vraisemblablement le véritable but du secrétaire, et depuis un si long temps qu'il parloit, ces deux mots étoient tout ce qu'il avoit dit de sincère.

Comme je ne jugeai pas à propos de répondre à

ce discours, les Anglais, croyant peut-être m'avoir amené à leur point, dirent qu'ils feroient rapport au Roi de tout ce qui s'étoit passé dans la conférence, et qu'ils lui demanderoient une audience pour moi, où tout seroit conclu en deux mots sur ce pied; que suivant les apparences, cette audience seroit la dernière, et que j'y recevrois mon congé, ne restant plus rien à faire après cela. Si je gardai le silence en cette occasion, ce ne fut pas assurément que j'acquiesçasse à leurs raisons, au contraire la manière dont ils venoient encore de se déceler eux-mêmes, et de s'avouer en quelque façon menteurs et imposteurs, m'avoit donné pour eux le dernier mépris; mais je jugeai qu'en contestant, et en m'échauffant, loin de leur faire quitter une résolution qu'ils avoient concertée ensemble, je pousserois peut-être la chose jusqu'à une rupture, au lieu que dans les termes où nous en étions restés, l'amitié subsistant du moins entre les deux Rois, et pouvant encore être cimentée par un double mariage (car on en parloit publiquement), il se présenteroit peut-être dans la suite, quelqu'occasion plus favorable. Je ne désespérois pourtant pas encore absolument du succès de ma commission, parce que je croyois voir que le Roi n'entroit pour rien dans les desseins que ses conseillers s'efforçoient de faire réussir.

C'est de quoi je me proposai de m'assurer dans ma troisième audience; car je ne donne point ce nom à ma réception du dimanche. Je l'avois fait demander par Cécil au Roi. Ce prince envoya le

pas encore tout-à-fait trois heures. « M. l'ambas-
» sadeur, me dit-il, je veux rompre la partie de
» chasse que j'avois faite aujourd'hui, pour vous
» entendre jusqu'au bout; je suis persuadé que
» cette occupation me sera plus utile que l'autre ».

Ce qui me détermina à faire un pas aussi hardi, que celui de communiquer au roi Jacques les grands desseins sur l'Espagne et sur toute l'Europe, qui avoient été concertés entre Henri et Elisabeth, c'est que j'étois persuadé que ce prince, déjà porté intérieurement à l'alliance avec la France, n'avoit plus besoin, pour le fixer dans cette résolution, que d'y être engagé par un motif grand et noble; et que, d'un autre côté, ses ministres le rameneroient toujours à leur façon de penser, tant qu'il ne se soutiendroit pas contr'eux, par la persuasion qu'ils ne combattoient son avis que parce qu'ils l'ignoroient. Cela ne m'empêcha pas de prendre une précaution, que je jugeai essentielle; et on va la voir.

Je repris donc la parole, sitôt que le Roi se fut rapproché, et je lui dis, que sans doute il avoit quelquefois pensé, et avec beaucoup de raison, qu'un homme qui possède les emplois et les dignités, dont on savoit que j'étois revêtu, ne quitte point sa place sans un très-grand sujet; que j'étois dans ce cas; que quoique ma commission se bornât à demander l'union du roi d'Angleterre avec celui de France, je m'étois cependant proposé, avant que de sortir du royaume, d'entretenir sa Majesté Britannique de quelque chose d'infiniment

plus considérable, sur l'opinion que la renommée m'avoit donnée de ses talens et de ses lumières; mais que ce que j'avois à lui dire étoit tel, que je ne pouvois le lui révéler, sans m'exposer à me perdre, qu'après que ce prince se seroit engagé au secret par le serment le plus solennel. Jacques, plus attentif que je ne saurois le dire, balança pourtant à faire le serment que je lui demandois; et pour s'en dispenser, il chercha à deviner de lui-même ce que je pouvois avoir de si intéressant à lui communiquer. Lorsqu'il eut vu que les différentes questions qu'il me fit coup sur coup, ne le mettoient pas plus au fait, il me satisfit enfin par le plus terrible de tous les sermens, je veux dire, par celui du sacrement de l'Eucharistie.

N'ayant plus à craindre d'indiscrétion, je mesurai pourtant encore toutes mes paroles, et commençant par un point, que je savois intéresser le plus le roi d'Angleterre, je veux dire, par la religion, je lui dis, que quelqu'occupé que je lui parusse des affaires et des grandeurs purement mondaines, et quelqu'indifférent qu'il m'eût peut-être cru sur le chapitre de la religion, il n'en étoit pas moins vrai que j'étois attaché à la mienne, jusqu'à la préférer à ma fortune, à ma famille, à ma patrie, et à mon Roi même; que je n'avois rien négligé, pour porter le Roi mon maître à l'établir en France par de solides fondemens, dans la vive appréhension où j'étois de la voir un jour succomber sous les efforts d'une faction aussi puissante que celle qui réunit le Pape, l'Empereur,



l'Espagne, les archiducs, les princes catholiques d'Allemagne, et tant d'autres corps et communautés, intéressés dans cette cause; que j'avois assez bien réussi jusqu'à ce jour, mais que peut-être je n'en avois obligation qu'aux conjonctures de pure politique, qui jetoient Henri dans le parti opposé à la maison d'Autriche; que ces circonstances venant à changer, ou moi, qui étois le seul à entretenir Henri dans ce plan de politique, venant à perdre ma place ou ma faveur; je ne voyois pas de quelle manière le roi de France pourroit résister à un parti, que tout le monde et sa propre religion lui dictoient d'embrasser; que cette considération m'avoit fait songer depuis long-temps à chercher pour l'exécution de ce dessein, une personne plus propre par son rang et sa puissance, que je ne l'étois, à l'accomplir, et à fixer Henri dans ses sentimens; que trouvant dans le prince auquel j'avois l'honneur de parler, tout ce que je cherchois, mon choix n'avoit pas été difficile à faire; en un mot, qu'il ne tenoit qu'à sa Majesté Britannique d'immortaliser sa mémoire, en se rendant en quelque manière l'arbitre du sort de toute l'Europe, par un dessein auquel elle paroîtroit toujours avoir mis la dernière main, quoique l'exécution ne la regardât pas davantage que sa Majesté Très-Chrétienne.

Il ne restoit plus qu'à dire quel étoit ce dessein. J'en donnai d'abord au roi d'Angleterre une idée générale, sous celle d'un projet d'association entre tous les Etats et pays intéressés à abaisser la maison d'Autriche, dont le fondement étoit une ligue

offensive et défensive entre la France, l'Angleterre et la Hollande, cimentée par l'union la plus étroite des deux maisons royales de Bourbon et de Stuart. Je fis envisager du premier coup-d'œil cette association comme très-facile à faire. Elle ne souffroit aucune difficulté par rapport au Danemarck, à la Suède, en un mot, à tous les princes et Etats protestans. On pouvoit la rendre assez avantageuse aux princes catholiques pour la leur faire embrasser; par exemple, au duc de Savoie, en flattant son humeur inquiète et ambitieuse, de l'espérance qu'il obtiendroit le titre de Roi; aux princes d'Allemagne, en partageant entr'eux ce qu'y possédoit la maison d'Autriche, la Bohême, l'Autriche, la Hongrie, la Moravie, Silésie, etc., et en rétablissant leurs anciens priviléges; au Pape lui-même, en lui accordant la propriété des pays dont il ne possède que la féodalité. Quant au roi de France, quoique je cherchasse à persuader à sa Majesté qu'il n'avoit eu encore jusques-là aucune part au projet que je feignois avoir imaginé seul, je répondois pourtant que lorsque je lui en aurois fait part, il ne songeroit ni à rien retenir pour lui de ses conquêtes, ni à en tirer aucune récompense, quoique, suivant toutes les apparences, la plus grande partie du fardeau dût retomber sur lui, soit que l'on envisageât les frais d'argent nécessaires pour cette entreprise, ou les services qu'il rendroit de sa personne même. Voilà le biais dont je crus devoir prendre la chose par rapport à Henri, pour ne pas trop le compromettre.

Le roi d'Angleterre proposa tout d'abord quel-

ques difficultés sur une union de tant de têtes si différentes, et si différemment intentionnées, les mêmes à-peu-près que Henri y avoit faites lorsque nous en avions parlé ensemble, et en dernier lieu à Montglar, à son retour de Metz : mais il ne laissa pas de prendre beaucoup de goût à ce dessein, sur la simple ouverture que je venois d'en faire, et il voulut que j'entrasse jusque dans le plus petit détail. Le discours suivant renferme à peu près en essence ce que je dis à sa Majesté Britannique.

L'Europe est partagée en deux factions, qui ne sont pas aussi justement distinguées par leur religion différente, puisque les catholiques et les protestans se trouvent confondus ensemble presque partout, qu'elles le sont par leur intérêt politique. La première est composée du Pape, de l'Empereur, de l'Espagne, de la Flandre espagnole, d'une partie des princes et villes d'Allemagne et Suisse, de la Savoie, des Etats catholiques d'Italie, qui sont Florence, Ferrare, Mantoue, Modène, Parme, Gênes, Luques, etc. Il ne faut pas manquer d'y comprendre ce qu'il y a de catholiques répandus dans les autres endroits de l'Europe, à la tête desquels est cet ordre si turbulent des Jésuites, dont on ne peut douter que le but ne soit de tout assujettir à la monarchie espagnole. La seconde renferme les rois de France, d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, de Danemark et de Suède, la république de Venise, les Provinces-Unies, et l'autre partie des princes et villes d'Allemagne et de Suisse. Je ne donne point ici

de part à la Pologne, la Prusse, la Livonie, la Moscovie et la Transilvanie, quoique ces pays soient assujettis à la religion chrétienne, parce que la guerre qu'ils ont presque continuellement avec les Turcs et les Tartares, en fait des peuples, en quelque manière étrangers à l'égard de ceux de l'occident de l'Europe.

A mesurer la puissance sur les titres pompeux, sur l'étendue du terrain, et sur le nombre des hommes, le premier coup-d'œil ne sera pas favorable à la seconde de ces factions, et on ne pourra s'empêcher de décider pour la supériorité en faveur de la première : cependant il n'y auroit rien de si faux que cette idée, et en voici la preuve. L'Espagne, qu'il faut nommer ici la première de sa faction, quoiqu'elle ne soit que la troisième par le rang et la dignité, parce qu'en effet elle en est l'ame ; l'Espagne, dis-je, jouit, à la vérité, en y comprenant ce qu'elle possède dans les Indes orientales et occidentales, d'une étendue de terre bien aussi grande que sont la Turquie et la Perse ensemble; mais s'il est vrai, comme on ne peut en douter, que le nouveau monde, en récompense de l'or et des richesses qu'il lui apporte, la dépouille et de vaisseaux et d'hommes, cette étendue immense lui est plus à charge qu'elle ne lui sert.

Parcourons de même les autres puissances de ce parti, on trouvera partout beaucoup à rabattre des idées communes. Le Pape paroît attaché à l'Espagne, et c'est en effet ce qu'il a de mieux à faire, environné comme il l'est de toutes parts par cette redoutable puissance, sans avoir aucun



secours à prétendre des autres potentats catholiques; mais comme il regarde au fond son état comme peu différent d'une servitude véritable, et qu'il n'ignore pas que le roi d'Espagne et les Jésuites ne font qu'une vaine montre de soutenir son autorité, on ne hasarde rien à assurer qu'il ne cherche que les occasions de secouer le joug espagnol, et qu'il embrasseroit volontiers un parti qui les lui offriroit, sans courir de trop grands risques, et l'Espagne elle-même a de lui cette opinion.

Venons à l'Empereur. Il n'a de commun avec l'Espagne que son nom; ce qui semble ne servir qu'à rendre plus vives les jalousies et les querelles qui s'élèvent si souvent entre les deux branches de la puissance autrichienne. Quel est d'ailleurs son pouvoir? Il réside tout dans son seul titre; la Hongrie, la Bohême, l'Autriche et autres pays voisins, ne sont presque que de vains noms. Exposé, comme il l'est, d'un côté, à voir fondre sur ses Etats les formidables armées du Grand-Seigneur; sujet d'un autre côté à voir les pays de sa domination se déchirer eux-mêmes par la multiplicité et la diversité des religions qui y ont cours, dans de perpétuelles appréhensions que les princes électeurs ne se soulèvent pour rétablir leurs anciens priviléges, l'Empereur peut être mis aujourd'hui, après avoir tout évalué à son prix, dans la classe des moindres puissances de l'Europe. Je vois de plus cette branche autrichienne si dépourvue de bons sujets, que s'il ne lui vient dans peu un prince assez brave, ou assez

bon politique pour savoir tenir unis les différens membres dont l'Allemagne est composée, elle a tout à craindre des princes de ces cercles, qui n'aspirent qu'à regagner leur liberté sur le chapitre de la religion et sur celui de l'élection. Je n'en excepte pas l'électeur de Saxe lui-même, quoiqu'il paroisse le plus sincèrement attaché à l'Empereur, comme à celui dont il tient sa principauté, parce qu'il est indubitable que sa religion le mettra, tôt ou tard, aux prises avec son bienfaiteur; mais en supposant que l'Empereur peut tout attendre de la reconnoissance de cet électeur, celui-ci ne pourra rien, ou très-peu de chose, tant qu'il aura en tête la branche de Jean-Frédéric, qu'il a dépouillée de cet électorat.

C'est ainsi qu'à tout bien examiner, on trouve que presque toutes les puissances dont l'Espagne paroît s'aider, ou lui sont peu attachées, ou lui sont d'un foible secours. Personne n'ignore qu'en général l'objet de toutes les villes et des princes, soit de l'Allemagne, soit de la Suisse, est de se délivrer de la domination de l'Empereur, et même de s'agrandir à ses dépens. Il ne peut pas plus compter sur les princes ecclésiastiques que sur les autres. Un Empereur étranger est tout ce qu'ils souhaitent le plus, pourvu qu'il ne soit point de la religion. Rien ne feroit tant de plaisir aux archiducs, tout Espagnols qu'ils sont, qu'un arrangement, par lequel ils deviendroient en Flandre souverains indépendans de l'Espagne; ils se lassent à la fin de n'être que ses valets. Quel est le

lien qui attache le duc de Savoie aux Espagnols? la crainte seule de la France, car il les hait naturellement, et il n'a jamais pardonné au roi d'Espagne d'avoir partagé celle de ses filles, qu'il lui a donnée, si différemment de la cadette. Il ne se présente rien autre chose à dire de l'Italie, sinon qu'elle ne peut que suivre la loi du plus fort.

Il est donc vrai que la seconde des factions que nous venons de marquer, n'a réellement rien à craindre, pourvu qu'elle entende assez bien ses intérêts pour demeurer toujours unie. Or, il est certain que ces motifs si naturels de désunion ne s'y rencontrent point, ou qu'ils doivent tous, et même celui de la différence de religion, qui est en quelque sorte l'unique, céder à la haine contre l'Espagne, qui est le grand et commun motif qui les anime. Quel est le prince tant soit peu jaloux de sa gloire, qui refuseroit d'entrer dans une association dans laquelle on verroit quatre Rois, tels que ceux de France, d'Angleterre, de Suède et de Danemarck, se tenir par la main? Elisabeth avoit coutume de dire qu'il n'y avoit rien qui pût résister à ces quatre têtes réunies.

Ces vérités supposées, il ne reste plus qu'à examiner par quels moyens l'on pourroit réduire la maison d'Autriche à la seule monarchie espagnole, et la monarchie espagnole à la seule Espagne. Ces moyens consistent dans l'adresse ou dans la force, et j'en trouve deux pour l'une et pour l'autre.

Le premier des moyens secrets est de travailler

à enlever les Indes à la maison d'Autriche. Comme l'Espagne n'a pas plus de droit d'interdire ces contrées au reste des Européens, qu'elle en a d'y détruire les habitans naturels, et qu'il est libre d'ailleurs à tous les peuples de l'Europe de se faire des établissemens dans les terres de nouvelle découverte, dès qu'une fois ils ont passé la ligne, cette entreprise seroit facile à exécuter, en mettant seulement sur pied trois flottes de huit mille hommes chacune, bien équipées et ravitaillées tous les six mois; l'Angleterre fourniroit les vaisseaux, la Flandre l'artillerie et les munitions, et la France, comme la plus puissante, l'argent et les soldats. La seule convention à faire seroit de partager également les pays conquis.

Pendant ce temps-là, on prépareroit secrètement le second de ces moyens à l'occasion de la succession de Clèves et de la mort de l'Empereur, qui ne peut être éloignée; de manière qu'à la faveur des conjonctures que feroient naître ces deux incidens, on trouveroit des raisons pour enlever à la maison d'Autriche l'Empire et ses autres dépendances en Allemagne, et pour y rétablir la forme libre de l'élection, telle qu'elle étoit anciennement.

Le premier des deux moyens déclarés est de prendre ensemble les armes pour chasser les Espagnols de la Flandre, afin d'ériger cet Etat en république libre et indépendante, portant seulement le titre de membre de l'Empire : la chose est peu difficile, avec les forces des alliés. Les

Provinces-Unies, y compris les Liégeois, Juliers et Clèves, font un triangle, dont le premier coté, depuis Calais jusqu'à Embden, est entièrement sur la mer; le second est borné par la France, savoir, par la Picardie jusqu'à la Somme, et par le pays Messin, jusqu'à Mézières; le troisième s'étend depuis Metz, par Trèves, Cologne et Mayence, jusqu'à Dusseldorp. Il ne s'agit que de garder ces trois côtés, de manière qu'on les rende inaccessibles à l'Espagne; ce que l'on peut faire sans peine, l'Angleterre se chargeant du premier, la France du second, les électeurs et autres princes intéressés du troisième. Toutes les villes qui peuvent se trouver sur cette ligne, à l'exception peut-être de Thionville, qui obligeroit à la forcer, céderoient d'abord qu'on les menaceroit de les mettre à contribution.

Le second moyen des deux derniers est de déclarer de toutes parts, et d'un commun concert, de la part de la ligue marquée ci-dessus, la guerre à l'Espagne et à toute la maison d'Autriche. Le détail de cette entreprise est sans doute infini; ce n'est pas ici le lieu de le faire, il trouvera sa place ailleurs. L'observation la plus essentielle au sujet de cette guerre, c'est que la France et l'Angleterre doivent renoncer à rien prendre dans le partage des conquêtes, et les abandonner aux puissances, qui ne peuvent par elles-mêmes donner de l'ombrage aux autres. Ainsi la Franche-Comté, l'Alsace et le Tirol sont le partage naturel des Suisses; la Lombardie doit écheoir au duc de Savoie, pour être érigée avec ses autres Etats en

royaume; le royaume de Naples, au Pape, comme ne convenant bien qu'à lui; la Sicile, aux Vénitiens, avec ce qui les accommode dans l'Istrie et le Frioul. Le fondement le plus solide de cette confédération est, comme on le voit, qu'il y auroit à gagner pour tous les confédérés. Le reste de l'Italie, qui est assujettie à ces petits princes, peut être laissé dans la forme de gouvernement où il est, pourvu que tous ces petits Etats ne fussent censés composer ensemble qu'un seul corps ou république, dont ils seroient tous autant de membres.

Voilà à peu près comment j'exposai à sa Majesté Britannique le dessein que je voulois lui faire goûter. J'y ajoutai tout ce que je croyois capable de lever ses doutes et de le persuader. Je lui dis que j'avouois que cette matière excédoit la portée de mon esprit; que je n'étois pas surpris que sa Majesté y trouvât dans l'abord de grandes difficultés; que Henri ne manqueroit pas d'y en trouver aussi beaucoup, mais qu'elles ne venoient que de ma propre foiblesse, et de l'impossibilité de faire bien sentir ce qui, pour être parfaitement expliqué, demandoit beaucoup de temps et de longs discours; que j'étois intérieurement convaincu, que non-seulement ce dessein étoit possible, mais encore que le succès en étoit infaillible; que s'il s'y trouvoit quelque chose de défectueux dans la manière dont je l'avois conçu, il seroit aisément rectifié par les lumières de quatre grands rois et des plus fameux capitaines de l'Europe, auxquels on le donneroit à exécuter.

Je revins encore à l'alliance des deux rois de France et d'Angleterre, et je dis à sa Majesté Britannique, que cette alliance étant le premier et le nécessaire fondement de la confédération que je venois de lui proposer, c'étoit par celle-là qu'il falloit nécessairement qu'elle commençât, sans s'arrêter aux discours des gens passionnés, ni se laisser toucher par des considérations aussi frivoles que celles des dettes de la France et de la Flandre à l'Angleterre. Je l'assurai que l'Angleterre n'avoit rien à perdre du côté de la France, puisque Henri ne faisoit tant de provisions d'armes et de munitions, et n'amassoit de si grandes sommes que pour se voir un jour en état de satisfaire à tout, et d'accomplir par lui-même la plus grande partie de cet important projet; du moins que je croyois pouvoir me flatter de l'y engager par le motif de la gloire et de l'utilité publique, si puissant sur l'esprit de ce prince. J'attaquai Jacques par son endroit le plus sensible; je veux dire, par l'ambition d'immortaliser sa mémoire, et par le désir qu'il avoit de paroître ressembler à Henri, et d'avoir part à ses louanges.

Enfin l'envie que j'avois de réussir, fit que je rendis à ce prince la chose si palpable, que m'embrassant avec une espèce de transport, qui provenoit d'amitié pour moi, et de ressentiment des mauvais conseils qu'on avoit essayé jusques-là de lui faire suivre : « Non, M. l'ambassadeur, me » dit-il, ne craignez pas que je vienne jamais à » manquer à ce que nous avons accordé ensem- » ble ». Il me protesta sur le même ton, qu'il

ne voudroit pas pour beaucoup n'avoir pas entendu ce que je venois de lui dire; qu'il ne démentiroit pas la bonne opinion que le roi de France et moi avions conçue de lui; qu'il étoit tel que je l'avois pensé, que les réflexions qu'il alloit faire sur tout ce que je venois de lui dire, ne feroient que le confirmer davantage dans les sentimens que je lui avois inspirés; qu'il s'engageoit à moi d'avance à signer le modèle du traité d'alliance que je lui avois présenté le dimanche, et où il avoit fait quelques petits changemens de sa main; que je le signerois de mon côté, au nom du roi de France, si je n'aimois mieux le remporter avec moi, sans être signé, pour le faire voir à sa Majesté Très-Chrétienne; auquel cas il me donnoit sa parole royale, que le renvoyant, ou le rapportant au bout d'un mois ou six semaines, approuvé et signé de la main de Henri, il y joindroit sa signature, sans la moindre difficulté. Il finit, en m'assurant obligeamment qu'il ne vouloit plus rien faire à l'avenir, que de concert avec le roi de France. Il me fit promettre le même secret que j'avois eu la hardiesse d'exiger de lui, pour toute autre personne que pour le Roi mon maître, et il l'étendit jusqu'à me défendre de mettre jamais sur le papier certaine chose qu'il me confia, et que je supprime à cause de ce serment.

Notre entretien avoit commencé à peu près à une heure, et en avoit duré plus de quatre. Le Roi appela l'amiral Howard, les comtes de Northumberland, de Southampton et de Marre, milord Montjoye et Cécil, et il leur déclara, qu'après

avoir mûrement pesé mes raisons, il étoit résolu à faire une alliance étroite avec la France contre l'Espagne. Il reprocha hautement à Cécil d'avoir agi et parlé au contraire de tout ce qu'il lui avoit commandé : explication dont le secretaire se tira tout-à-fait mal. « Je vous ordonne à vous, M. Cé- » cil, lui dit ce prince, que sans autre réplique » ni contestation, vous fassiez dresser en confor- » mité ; toutes expéditions nécessaires, suivant » lesquelles *j'en donnerai la dextre* (*), et toutes » sortes d'assurances, aux ambassadeurs de MM. » les Etats. ». C'est la première fois qu'il les avoit traités avec cette distinction. Après quoi, se tournant vers moi, et me prenant les mains, il me dit : « Hé bien ! M. l'ambassadeur, n'êtes- » vous pas maintenant bien content de moi » ?

Je répondis par une inclination très-profonde, et en faisant à sa Majesté les mêmes protestations de fidélité et d'attachement que j'aurois pu faire à mon Roi. Je le priai de permettre que je les lui confirmasse, en lui baisant la main. Il m'embrassa et me demanda mon amitié avec un air de bonté et de confiance qui déplut fort à plusieurs des conseillers présens. Et en me congédiant, il donna ordre au comte de Northumberland de m'accompagner jusqu'à la Tamise, et à Sidney de m'escorter jusqu'à Londres.

(*) Cette expression signifie le serment ou promesse d'alliance qu'on fait, en présentant la main droite.

Fin du quinzième Livre.

SOMMAIRE DU LIVRE SEIZIÈME.

Suite des Mémoires de 1603. Continuation de l'ambassade et des négociations de Rosny à la cour de Londres. Formule de traité avec sa Majesté Britannique. Substance de ce traité. Dépêche de Rosny interceptée. Audience de congé, et dernier entretien de Rosny avec le roi Jacques; présens qu'il fait à Londres ; son retour. Danger qu'il court sur la mer. Accueil que lui fait Henri IV. Entretien public entre eux sur sa négociation. Suite de l'état des affaires d'Angleterre; troubles et querelles particulières dans cette cour. Conclusion du traité fait par Rosny. Continuation des affaires d'Angleterre, d'Espagne, des Pays-Bas, et autres étrangères. Rosny reprend ses travaux dans la finance. Henri le soutient hautement dans une querelle qu'il a avec le comte de Soissons. Il reçoit le Roi à Rosny. Voyage de Henri en Normandie; ce qui se passa dans ce voyage. Mutinerie des protestans, et assemblée de Gap. Rosny est fait gouverneur de Poitou. Etablissement de la soie en France ; entretien sur ce sujet, dans lequel Rosny cherche à en dissuader Henri ; remarques sur son opinion touchant la soie et le luxe. Colonie établie en Canada.

MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE SEIZIÈME.

Il ne s'agissoit plus que de donner une dernière forme aux conventions qui venoient d'être arrêtées entre le roi d'Angleterre et moi, et signifiées par ce prince à ses ministres, et d'en composer un traité, ou pour parler plus juste, un projet de traité entre les deux Rois. On ne pouvoit, en effet, appeler d'un autre nom, une pièce qui ne devoit obtenir son dernier et principal effet, que de l'acceptation de sa Majesté Très-Chrétienne, entre les mains de laquelle il falloit qu'elle passât auparavant. C'est ici que je sentis quel tort faisoit à ma négociation, la malheureuse précaution que la nécessité nous avoit obligés, Henri et moi, de prendre dans le conseil de France, de ne rien proposer que comme de moi-même, au roi d'Angleterre.

Ce prince, beaucoup mieux persuadé que je ne l'aurois souhaité, que dans toutes les propositions que je lui avois faites, je n'avois agi que de mon seul mouvement et pour assurer la religion pro-

testante contre tous les événemens de la politique, n'avoit garde de me regarder dans tout ce que je lui avois dit de secret, comme l'organe du Roi mon maître ; et il croyoit faire beaucoup, en s'engageant le premier, sur des apparences très-fortes, à la vérité, que le roi de France en feroit autant, avec encore plus de plaisir. Mais quelle différence entre un pareil engagement général et sujet à mille interprétations, et celui d'un traité, dans lequel, en vertu d'un plein pouvoir du Roi, j'aurois inséré avec toute l'attention et le détail possibles, toutes les clauses et conditions, et où je serois entré dans toutes les explications, qui forment les liens irrévocables d'un traité politique! Je ne serois pas si hardi à assurer qu'au lieu d'une simple formule de traité, j'étois en droit d'attendre en cette occasion de sa Majesté Britannique, la signature d'un traité complet de tout point, et contre lequel il ne lui auroit pas été possible à elle-même de revenir, si les regrets dont les lettres du comte de Beaumont au Roi sont pleines, sur ce manque d'un blanc signé, n'étoient pas un témoignage anthentique, que l'amour-propre ne me fait rien dire ici de trop.

Je me ferois pourtant un reproche, si je paroissois soupçonner la bonne foi du roi Jacques; j'avoue au contraire, qu'aucun prince de l'Europe ne se montre en être plus jaloux ; mais il arrive, par je ne sais quelle fatalité, que la chose du monde qui paroît devoir être le moins exposée aux caprices du sort, je veux dire, un accord politi-

que, pur ouvrage de l'esprit, libre dans ses opérations, et maître de ses sentimens, est pourtant ce qu'on connoît de plus fragile. Ceux qui le contractent ne voudroient, en aucune autre occasion, encourir le blâme d'avoir manqué à leur parole, et cependant elle se trouve presque toujours sans exécution, pour peu qu'on trouve quelque couleur au parjure, comme si éluder une promesse solennellement engagée, n'étoit pas la même chose que la violer. Je ne pouvois douter que sitôt que je serois parti, les conseillers de sa Majesté Britannique ne fissent tous leurs efforts pour détruire un travail qu'ils n'avoient pu empêcher. Je m'attendois bien que Cécil seroit un des plus ardens. La victoire que je venois de remporter sur lui, le chagrin qu'il avoit essuyé de la part du Roi, à mon sujet, la confusion dont l'avoit couvert la conversation que j'avois eue avec lui, lorsqu'elle avoit été répandue dans le monde, étoient autant de traits qui avoient achevé d'ulcérer son esprit.

On conviendra sans peine, malgré tout cela, que j'avois sujet d'être satisfait du succès de ma négociation (*). Si je me considérois moi-même

(*) Il est fait mention avec éloge de cette ambassade de M. de Rosny en Angleterre, dans presque toutes les histoires et mémoires du temps, sans parler de plusieurs écrivains modernes, qui y ont joint leurs suffrages; dont quelques-uns, comme l'auteur des Mémoires d'Etat de Villeroy, et de l'histoire du duc de Bouillon, n'ont aucun intérêt à élever la gloire de ce ministre. Le récit qu'en fait P. Mathieu, est conforme à celui qu'on vient de lire, jusques dans les moindres circonstances, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 577 *et suiv.* Voyez aussi les Mss. de la bibl. du Roi, *vol.* 9590, et le premier

dans cette affaire, la manière dont elle se terminoit, étoit tout ce qui pouvoit m'arriver de plus avantageux, puisqu'en remportant la gloire d'avoir réussi dans une entreprise regardée comme très-difficile, je ne courois point le risque d'être accusé d'avoir passé les bornes de ma commission. Le Roi et son conseil étoient les maîtres de retrancher et de changer tout ce qu'ils jugeroient à propos dans un accord, dont je n'avois rendu ni eux, ni moi-même, garans; ainsi j'avois fait tout ce que je pouvois faire. A l'égard du bien de la chose, envisagée selon les desseins et l'intention du Roi, auxquels j'aurois sacrifié sans peine toute autre considération, si je n'avois pas complettement réussi, c'est que je ne pouvois aller plus avant sans m'écarter des termes, je ne dis pas de mon instruction publique, mais de l'instruction secrette même. Il en résultoit toujours un avantage réel et sensible; c'est que dans une conjoncture où l'on avoit eu tant de justes sujets de craindre une union intime de l'Angleterre avec l'Espagne, ce dessein se trouvoit absolument ruiné, et sa Majesté Britannique engagée dans un autre, d'où elle ne pouvoit revenir sitôt, ni si facilement au premier.

---

volume de Siri, (*Mém. second.*) Outre le détail de l'ambassade du marquis de Rosny à Londres, qui de tout point se rapporte avec celui qu'on vient de lire, (*pag.* 226 *et suiv.*) on trouve partout dans cet Historien, des particularités très-curieuses sur le conseil et sur la personne du roi Jacques, ainsi que sur les affaires de la cour d'Angleterre.

Je me mis donc incontinent à rédiger la formule de traité. Je la remis ensuite, pour être vue et examinée une dernière fois, au roi d'Angleterre et à ses conseillers, qui la lurent plusieurs fois, y retouchèrent l'un après l'autre, et y firent quelques changemens de nulle importance; enfin, elle fut arrêtée de la manière qu'on va voir.

Le roi d'Angleterre, après de grands remerciemens à sa Majesté Très-Chrétienne, de la manière dont elle l'avoit prévenu, et de la qualité de l'ambassadeur qu'elle lui avoit envoyée, renouveloit et confirmoit les anciens traités d'alliance, tant d'Elisabeth avec Henri, que de l'Ecosse avec la France, et entendoit se les appliquer personnellement par celui-ci, qui, en quelque sorte les réunissoit tous, et avoit de plus, pour objet particulier, la défense commune de leurs personnes contre l'Espagne, celle de leurs Etats, de leurs sujets, et de leurs alliés réciproques, tels et en quelque temps qu'il plût aux deux Rois de se les désigner. Les Provinces-Unies étoient déclarées jouir de cet avantage, et c'étoient les seuls alliés qui fussent ici nommément exprimés. il étoit stipulé, par rapport à eux, qu'on prendroit des moyens convenables, ou pour assurer pleinement leur liberté, ou du moins pour faire ensorte que s'ils étoient réputés sujets de l'Espagne ou de l'Empire, ce ne fût qu'à des conditions qui leur procurassent une parfaite tranquillité, et qui ôtassent aux deux Rois alliés, la crainte d'une domi-

nation trop absolue de la maison d'Autriche dans ces provinces.

Pour tout cela, outre que les deux princes s'engageoient mutuellement à se déclarer ouvertement, à la réquisition de l'un d'eux, afin de ne pas se laisser surprendre aux artifices de la cour de Madrid, on convenoit dès-à-présent, de fournir aux Etats-Généraux un secours suffisant pour les tirer de l'oppression. Le nombre des hommes qui devoient le composer, n'étoit pas réglé; il y étoit seulement marqué que ces soldats seroient tirés de l'Angleterre seule, et que tous les frais de cet armement seroient à la charge de sa Majesté Très-Chrétienne, une moitié purement de l'argent de France, l'autre moitié, en déduction des sommes dues par la France à l'Angleterre. On n'oublioit pas de marquer que cette manœuvre des deux couronnes en faveur des Pays-Bas, se feroit sans aucun éclat, et le plus secrètement qu'il seroit possible, pour ne pas enfreindre directement le traité de paix fait avec l'Espagne. Si cette puissance, traitant cette action d'infraction formelle, s'en prenoit aux Rois protecteurs, voici ce qui étoit résolu. Dans la supposition que le roi d'Angleterre fût attaqué seul, le roi de France lui fourniroit une armée de six mille Français, soudoyés et entretenus à ses frais pendant tout le temps de la guerre; il paieroit à l'Angleterre, en quatre ans, et par portions égales, ce qui lui resteroit de dû. L'Angleterre agiroit précisément de la même manière avec la France, au cas que

l'orage tombât sur celle-ci; le choix de la mer ou de la terre seroit à la partie attaquée, et alors aussi, l'Angleterre ne pourroit lui rien demander de ses dettes. Enfin, si l'Espagne déclaroit la guerre aux deux princes alliés à la fois, pour en tirer raison et utilement pour la Flandre, sa Majesté Très-Chrétienne tiendroit une armée de vingt mille hommes sur les frontières de Guyenne, Provence, Languedoc, Dauphiné, Bourgogne et Bresse; elle en jeteroit pareil nombre du côté de la Flandre, et divertiroit les forces de l'Espagne, en croisant avec ses galères dans le levant de la Méditerranée. Sa Majesté Britannique, de son côté, outre une armée de terre de six mille hommes au moins, qu'elle tiendroit sur pied, enverroit une flotte dans les Indes Occidentales, et croiseroit avec une seconde, sur les côtes d'Espagne. Tout paiement des dettes seroit sursis, et chacun demeureroit chargé de ses propres frais. De secrette qu'auroit été l'alliance jusqu'alors, elle seroit rendue publique, par un traité offensif et défensif entre les deux Rois intéressés, et l'un ne pourroit, sans l'autre, ni désarmer, ni diminuer les forces convenues, ni entamer aucun accord.

Tel étoit en substance le projet du traité, qui m'avoit causé tant d'inquiétudes et de peines. Le roi Jacques le signa, je le signai après lui, et je ne songeai plus après cela qu'à repasser au plutôt en France, où il devoit être converti en un traité solennel. Je n'oubliai pas d'en donner avis à Henri, auquel pourtant je cachai ou déguisai une

partie de cette importante nouvelle, ainsi que le détail de ce qui venoit de m'arriver en dernier lieu, chez le roi d'Angleterre, en présence de ses conseillers. Mes dépêches étoient déjà si longues, si fréquentes, si interrompues, et écrites avec tant de hâte, que ce n'étoit peut-être pas mal faire, que d'en épargner le travail à sa Majesté, qui devoit avoir beaucoup de patience en les lisant. Ce n'étoit pourtant pas là le véritablet sujet de mon silence. L'exactitude avec laquelle Henri mécrivoit lui-même, tant pour m'informer de ce qui se faisoit d'important dans le conseil de France, que pour me donner de nouveaux ordres et de nouvelles instructions, conformes aux différens changemens qui arrivoient dans les affaires de ma négociation, me persuadoit assez que rien sur ce sujet ne le lassoit, ni ne le rebutoit. Mais outre que c'est un trait d'une assez bonne politique, de réserver en ces occasions quelque chose de nouveau à apprendre à son retour, pour être mieux reçu de son maître, je ne voulois pas exposer le dernier secret de ma négociation à être découvert, ni én aucune manière divulgué. Ce qui venoit d'arriver étoit un avis pour moi, de me conduire avec une extrême circonspection. C'est un fait dont je n'ai pas parlé dans son temps, pour ne point interrompre un récit plus intéressant.

Parmi le grand nombre de lettres que je faisois partir de Londres, les unes adressées à Villeroi et au conseil, les autres pour n'être vues que du Roi seul, il s'en trouva une de ces dernières,

datée du 20 juillet, qui ne fut point remise à Henri, ce qu'il comprit par la dépêche de l'ordinaire suivant, et il me le manda aussitôt. Cette lettre étoit de la dernière conséquence. Je connoissois parfaitement le courrier que j'en avois chargé : c'étoit un de mes domestiques aussi simple que fidèle, et qui me servoit même à ma chambre. Je le questionnai, et il me répondit, que le roi étant à la chasse au moment de son arrivée, il avoit porté le paquet chez M. de Villeroi, et l'avoit donné à un de ses commis; qu'il avoit oublié de demander le nom de ce commis, qu'il ne connoissoit point, parce que, dans le même moment, Louvet parloit aussi au commis et lui remettoit plusieurs autres paquets, à l'adresse de son maître. Voilà ce que je mandai au Roi, en le priant de faire faire de son côté toutes les recherches nécessaires. Après bien des mouvemens et des informations, je ne reçus d'autres éclaircissemens de sa Majesté, sinon qu'on lui avoit dit, et qu'elle croyoit que la faute venoit du maître de la poste d'Ecouen.

Je me doutois déjà de quelque chose; et ce manège de commis, dont la friponnerie m'étoit déjà particuliérement connue, achevant de m'ouvrir les yeux, je demeurai frappé de l'idée, qu'il y avoit un traître employé dans les bureaux du Roi, et même que ce ne pouvoit être qu'un de ceux qui travailloient sous Villeroi. Je récrivis à Henri, que quelque chose qu'il pût me dire, cette soustraction ne s'étoit faite qu'en cet endroit seul,

et qu'assurément elle ne pouvoit pas avoir été faite par inadvertance, et sans dessein. Ce commis, quel qu'il fût, gagné par les ennemis de l'Etat, pour découvrir le contenu des lettres que j'écrivois de Londres à sa Majesté, ne put résister à l'envie de décacheter celle-ci, dont l'adresse piqua sa curiosité, y ayant écrit sur l'enveloppe du paquet : *Paquet pour être remis ès mains propres du Roi, sans être ouvert.* Il s'en repentit sans doute, lorsqu'il vit qu'il n'en pouvoit faire aucun usage, ce qu'il y avoit d'essentiel dans la lettre, étant exprimé avec un chiffre, dont rien ne lui pouvoit expliquer le sens : et c'est ce qui me consoloit dans ce malheur; mais la faute étoit faite, et il aima mieux apparemment jeter la lettre au feu, que de la rendre décachetée. On verra, par les Mémoires de l'année suivante, que j'avois deviné juste.

Henri auroit souhaité que j'eusse pratiqué la reine d'Angleterre et le prince son fils, comme j'avois fait le roi Jacques, pour bien connoître leur caractère et leurs inclinations à l'un et à l'autre : mais comme malgré tous les bruits qui avoient couru, cette princesse étoit encore du côté de l'Ecosse et ne pouvoit arriver sitôt, sa Majesté ne jugea pas ce motif suffisant pour me faire faire un plus long séjour à Londres, pendant que plusieurs autres affaires, presqu'aussi importantes, demandoient ma présence à Paris, et elle fut la première à me presser de revenir au plutôt. Cet ordre étoit parfaitement de mon goût; l'envie

triomphe surtout des absens. Mes amis perdoient encore plus que moi, de ce que j'étois éloigné. Je chargeai Vaucelas (*), mon beau-frère, de porter à la reine d'Angleterre les lettres de leurs Majestés, que j'avois apportées pour elle, et je l'instruisis de ce qu'il avoit à dire et à faire, pour parvenir à ce que le Roi désiroit savoir touchant cette princesse.

Ma blessure à la bouche se rouvrit comme je disposois tout pour mon départ : la fièvre qu'elle me causa, me retarda de quelques jours, et m'empêcha même d'écrire au Roi, comme à l'ordinaire. Dès que je sentis mes forces revenues, je fis demander mon audience de congé au roi d'Angleterre, qui eut la bonté de m'épargner la peine d'aller cette fois jusqu'à Greenwich; il me fit savoir par milord Oreladoux, qu'il se transporteroit exprès à Londres; qu'il m'attendroit à Westminster, et que, quelque matin que j'y vinsse, je le trouverois prêt à me donner audience, parce qu'il comptoit partir ce jour-là de très-bonne heure pour la chasse, « afin de dissiper, » ajoutoit obligeamment ce prince, le chagrin » que mon départ lui causeroit ».

Je m'y rendis si matin, que le Roi n'étoit pas

(*) André de Cochefilet, baron de Vaucelas, comte de Vauvineux, etc. Il fut depuis conseiller d'Etat, ambassadeur en Espagne et en Savoie; il étoit frère de la seconde femme de M. de Sully. La maison de Cochefilet est marquée dans Duchesne, pour l'une des plus anciennes du Perche, originaire d'Ecosse, et alliée des rois d'Ecosse, de la maison de Bailleul, en Normandie.

encore habillé. Je l'attendis près d'une heure, et j'employai ce temps à visiter les sépultures magnifiques et les autres morceaux rares qui rendent célèbre l'église de Westminster. Je fus reçu de sa Majesté Britannique avec toutes sortes de caresses. Jacques répondit au compliment que je lui fis, sur le regret que j'avois de m'éloigner de lui, que ce qu'il m'avoit mandé du sien, étoit très-véritable, d'autant plus qu'il ne s'attendoit point à me voir repasser la mer, à cause des fonctions qui m'arrêtoient en France; mais il jura, et par tout ce que la religion a de plus sacré, que par quelque personne que sa Majesté Très-Chrétienne lui renvoyât le traité dont j'emportois la formule, il le signeroit sans autre discussion. Il parla de sa nouvelle alliance avec Henri, d'une manière très-touchante; et en disant qu'il prenoit ce prince pour son unique modèle, aussi-bien que pour son ami, il s'engagea à mettre au rang de ses propres ennemis, tous les ennemis de ce prince. Il fit une espèce de récapitulation de toutes ses promesses, pour me donner la satisfaction de voir qu'il n'en avoit oublié aucune. Il s'obligea de ne donner ni intercession, ni accès auprès de lui, à aucun des sujets du roi de France, dont ce prince auroit le moindre sujet de se plaindre; et il exigea la même déférence du roi de France, surtout par rapport à tout Jésuite qui seroit trouvé déguisé, soit dans ses Etats, soit sur ses vaisseaux. Il loua extrêmement Henri d'avoir chassé cet ordre de son royaume, et dit qu'il lui

accompagné, après les avoir remerciés de l'honneur qu'ils m'avoient fait, et je les laissai les maîtres d'aller où bon leur sembloit. Pour moi, je profitai de l'attention qu'avoit eue sa Majesté de faire tenir prêts des chevaux de poste dans tous les endroits de mon passage, au cas que ma santé me permît de m'en servir. Je pris la poste à Abbeville, à trois heures après-midi, et j'arrivai le lendemain, sur les huit heures du matin, à Villers-Coterets.

Je ne voulus point me reposer sans avoir eu l'honneur de saluer sa Majesté. Je la trouvai dans l'allée du parc qui aboutit à la forêt, où elle avoit fait partie d'aller se promener sur des chevaux, qu'on devoit lui amener. MM. de Bellièvre, de Villeroi, de Maisses et de Sillery se promenoient avec ce prince, dans une allée prochaine, M. le comte de Soissons avec Roquelaure et Frontenac. Du plus loin qu'il m'apperçut, il dit, à ce que Maisses me rapporta : « Voici l'homme que » j'ai tant souhaité, qui est enfin arrivé : il faut » faire appeller mon cousin le comte de Soissons, » afin qu'il soit présent à la relation qu'il va nous » faire en gros, de ce qu'il a vu, entendu, dit » et fait, dont il ne m'a rien écrit : qu'on me » renvoie mes chevaux, je n'irai point dans la » forêt ».

Sa Majesté me releva, avant que j'eusse eu le temps de m'agenouiller pour lui baiser la main, et elle m'embrassa deux fois étroitement. Ses premières paroles furent, qu'elle étoit aussi satisfaite

qu'on le pouvoit être, de la manière dont je l'avois servie; que mes lettres ne l'avoient point ennuyée; et qu'elle prendroit plaisir à entendre tout ce que je n'avois pas compris dans ces lettres. Je répondis au Roi, que ce récit étoit un peu long, et ne pouvoit bien se faire qu'à mesure que l'occasion se présenteroit de parler de toutes ces différentes choses. Je commençai par la personne du roi d'Angleterre, que je lui dépeignis tel à peu près que je l'ai fait dans ces mémoires. Je n'omis, ni l'admiration que ce prince marquoit pour sa Majesté, ni sa joie, lorsqu'on le comparoit à elle, ni sa passion de se rendre digne de cette comparaison. Je rapportai les preuves qu'il m'avoit données de son attachement à la France, de son mépris pour les chimères dont l'Espagne avoit cherché à le remplir, de son éloignement d'épouser jamais le parti des calvinistes français révoltés. Ce prince sentoit par ses propres besoins, combien ce dernier procédé eût été déraisonnable, y ayant un si grand nombre de séditieux dans ses Etats, que j'étois fort trompé, s'ils ne lui donnoient un jour bien des affaires. J'ajoutai, que si moi-même j'avois été d'humeur à leur prêter l'oreille, les principaux de cette faction m'avoient fait assez beau jeu, pour entrer avec eux dans des entreprises toutes des plus sérieuses. Je me souvins de la dépêche perdue, et j'en dis hautement mon sentiment. Je revins au roi d'Angleterre, pour rapporter à sa Majesté ce qu'elle ignoroit de ma dernière audience; et je lui présentai, avec la formule de

traité signé de nous deux, les deux lettres de sa Majesté Britannique, et une autre lettre écrite à sa Majesté, depuis mon départ de Londres, par le comte de Beaumont, et que j'avois reçue dans la route. Henri se fit lire toutes ces lettres par Villeroi.

Beaumont mandoit au Roi, que ce jour-là même, on attendoit à Londres la reine d'Angleterre avec ses enfans; qu'elle devoit descendre droit à Windsor, et y faire sa demeure avec le Roi; qu'on n'étoit pas sans appréhension que son arrivée ne mît bien du trouble dans les affaires, et ne rendît le courage aux mutins; qu'heureusement, il n'y avoit aucun homme de tête parmi eux; que l'ambassadeur d'Espagne étoit enfin sur les terres d'Angleterre, et, à ce qu'on disoit, actuellement à Gravesend, avec celui du duc de Brunswick, d'où ils alloient prendre incessamment la route de Londres, sa Majesté Britannique ayant envoyé des vaisseaux à l'ambassadeur espagnol, pour assurer son trajet contre ceux des Etats; que le comte d'Aremberg comptoit si bien sur le changement que cet ambassadeur apporteroit dans les affaires, que sachant son arrivée, il étoit venu d'avance l'attendre à Windsor. Beaumont ne dissimuloit pas lui-même sa crainte des effets qui en pouvoient arriver, auprès d'un prince susceptible de nouvelles impressions; moins encore par l'intérêt qu'il trouveroit dans des offres capables de l'éblouir, que par sa timidité naturelle, sa foiblesse, et même par son scrupule de ne sou-

tenir qu'un parti de rebelles, en appuyant celui des Provinces-Unies.

Beaumont parloit ainsi, sur la communication qu'il avoit eue d'un plan d'accord entre l'Espagne et les Etats, imaginé et dressé en Allemagne; il en donnoit même la teneur dans cette lettre, mais il paroissoit persuadé que les députés des Pays-Bas n'y consentiroient jamais, quand même l'Empereur se rendroit garant de cet accord, parce qu'ils ne le jugeoient, ni assez fort pour obliger l'Espagne à l'observer, ni même assez impartial pour en espérer une bonne paix avec cette couronne, et qu'ils se défieroient en général de toute proposition, dans laquelle la France et l'Angleterre n'interviendroient pas. Il marquoit, que ces députés étoient aussi sur le point de s'en retourner chez eux, bien résolus d'y animer leur république à une vigoureuse défense, dans l'assurance que leur donnoient mes conventions avec sa Majesté Britannique, de n'être pas abandonnés des deux rois; et sur la permission que venoit de leur donner ce prince de lever en Ecosse des soldats, commandés par milord Bucloud, qu'ils avoient accepté pour colonel de cette recrue. Beaumont avertissoit, en finissant sa lettre, que pour être encore mieux informé de tout ce qui se passeroit, et pour faire souvenir le roi d'Angleterre de sa promesse, s'il en étoit besoin, il alloit lui-même se rendre à Windsor. Je ne parle point des endroits de cette lettre, où Beaumont se répandoit en éloges de ma conduite et de ma négociation.

« Hé bien ! mon cousin, dit Henri, en s'adressant à M. le comte de Soissons, après que Villeroi eut achevé la lecture du projet de traité, « que » vous semble de tout cela ? Dites-m'en librement votre avis ». Je devinois sans peine la réponse, et M. le comte ne me trompa point. « Puisque vous le voulez, Sire, répondit-il, je » vous dirai, qu'il me semble que M. le marquis » de Rosny a un fort grand crédit auprès du roi » d'Angleterre, et qu'il est en une merveilleuse- » ment bonne intelligence avec les Anglais, au » moins si sa relation, et tout ce qu'on vous » mande, est véritable ; qu'il vous devoit, par » cette raison, apporter des conditions beaucoup » plus avantageuses, et un traité en meilleure » forme que celui qu'il vous a présenté, qui » n'est en effet qu'un simple projet d'espérances » et de belles paroles, sans aucune assurance que » l'exécution s'ensuive. Tout ce que vous dites là » est bel et bon, reprit Henri, il n'y a rien de » si aisé que de trouver à redire aux actions d'au- » trui ». Sa Majesté continua à parler, comme si elle avoit entrepris de faire mon apologie, et tout ensemble mon éloge. Elle dit, qu'il n'y avoit que moi en France, qui, avec un pouvoir aussi limité, eût pu faire ce que j'avois fait ; que l'on ne m'avoit pas même demandé mes lettres de créance à la cour de Londres, chose qui étoit sans exemple ; qu'elle s'étoit bien attendue aux difficultés que j'avois eues à essuyer, et qu'elle n'avoit pas espéré que je vinsse si facilement à bout de les



lever; qu'elle étoit pleinement satisfaite, et qu'elle ne se repentoit que d'une chose, qui est de ne m'avoir pas donné carte blanche. « Je connois par » cet exemple, dit ce prince, la vérité d'un pro- » verbe latin, que j'ai entendu dire mille fois, » mais je ne sais si j'en prononcerai bien les » mots : *Mitte sapientem, et nihil dicas*. En tout » cas, je suis assuré que si sa présence devient » encore nécessaire par delà, il sera toujours prêt » d'y retourner, et de me servir avec la même » dextérité qu'il a fait ». Je ne dis pas, à beaucoup près, tout ce que le bon cœur de Henri lui inspira en ce moment pour ma défense. Ce que je trouvai de plus flatteur, et infiniment au-dessus des louanges dont ce prince m'accabla, c'est d'ajouter, comme il fit, qu'il ne craignoit point de me louer ainsi en ma présence, parce qu'il savoit, qu'au lieu de me rendre par là plus vain, et moins attentif, cela ne faisoit qu'accroître l'envie que j'avois de mieux faire encore. Ces paroles fermèrent la bouche à M. le comte.

Je satisfis ensuite à plusieurs questions que le Roi, en changeant de ton, me fit sur la nature et la puissance des trois royaumes de la Grande-Bretagne, sur le caractère des Anglais, et sur ce qu'il pensoit de leur nouveau Roi. La conversation se tourna après cela sur l'affaire de Combaut. Henri, après me l'avoir fait conter en détail, donna toute son approbation à la manière dont je m'y étois conduit, trouvant un égal inconvénient, soit à favoriser, ou à feindre de ne pas voir l'éva-

sion du coupable, soit à l'excuser, ou à le soutenir hautement. Je rapportai à sa Majesté des traits du jeune Servin (*), conformes au portrait que j'en ai fait plus haut. Le Roi avoit déjà demandé deux fois si l'on avoit servi; il rentra pour se mettre à table, en disant à Villeroi de me donner à dîner; et à moi, d'aller me reposer jusqu'au lendemain, devant en avoir fort grand besoin après une course en poste, suivie d'une aussi longue promenade; qu'il continueroit à m'entretenir le lendemain matin, et qu'il chargeroit Frontenac et Parfait, mes bons amis, de me faire servir de sa cuisine, jusqu'à ce que mes équipages fussent arrivés.

L'après-midi, le Roi fit dans la forêt la promenade qu'il avoit eu dessein d'y faire le matin. Le soir, il m'envoya pour mon souper deux excellens melons et quatre perdreaux, et il me manda que j'allasse le trouver le lendemain de fort grand matin, avant qu'aucun de ses conseillers eût pu se rendre au château; ce que je fis. Sa Majesté étoit pourtant déjà habillée, et avoit pris son bouillon, lorsque j'entrai dans son appartement; elle regardoit jouer une partie de paume dans la petite cour du château, qui servoit de jeu de paume. « Allons nous promener, me dit ce prince, pen» dant qu'il fait encore frais; j'ai des questions à

(*) L'Étoile en fait mention. « On s'étonnoit, dit-il, comment il » se pouvoit faire que la peste eût trouvé à mordre sur une aussi » grande peste que celle-là ».

» vous faire, et des particularités à vous deman-
» der, sur lesquelles je n'ai fait que rêvasser
» toute la nuit. Je me suis levé dès quatre heures,
» parce que toutes les imaginations qui me sont
» venues dans l'esprit là-dessus, m'empêchoient
» de dormir ». Il me prit par la main, et me conduisit dans le parc, où nous fûmes près de deux heures seuls. Bellièvre, Villeroi et Sillery étant arrivés, le Roi se promena encore une heure avec nous quatre. Notre occupation du matin fut la même, pendant les trois jours suivans, que sa Majesté passa à Villers-Coterets; c'est dans cet entretien que je lui rendis compte de ce que j'avois à lui dire de plus secret.

Je reçus plusieurs lettres de Beaumont, dont le contenu va servir de supplément à ce que j'ai déjà dit des affaires d'Angleterre. L'arrivée de la Reine à Londres n'y apporta point tout le dérangement dont on s'étoit prévenu; les mécontens ne la trouvèrent point telle qu'ils s'étoient imaginés. Il semble qu'en changeant d'état et de pays, elle changea tout d'un coup d'inclination et de manières; par un effet des délices de l'Angleterre, ou de celles de la royauté, son esprit se tourna vers les amusemens et la volupté, de manière qu'elle parut ne s'occuper que de cela uniquement. Elle oublia si bien la politique espagnole, qu'elle donna sujet de croire qu'au fonds elle n'y avoit semblé attachée que par la nécessité des conjonctures. Kainlos, qui l'avoit amenée, continua dans la profession qu'il faisoit ouvertement, d'attachement à

la France. Quelques dames, en qui cette princesse avoit le plus de confiance, dirent confidemment à Beaumont, qu'elle n'était pas autant Espagnole qu'on le croyoit. Il se fit présenter à elle, et lui fit des excuses pour moi, de ce que je n'avois pu l'attendre ni aller moi-même lui remettre les lettres de leurs Majestes.

Cependant l'ambassadeur espagnol, qu'on avoit assuré si positivement être sur les terres d'Angleterre, n'arrivoit point. Le comte d'Aremberg, trompé dans cette attente tout le premier, jusqu'à être venu séjourner à Windsor, se vit enfin obligé de demander, sans lui, son audience au Roi, qui la lui accorda. Je ne sais comment elle se passa. Je sais seulement qu'il en demanda une seconde, pour laquelle le Roi lui fit essuyer mille remises: ce qu'on ne pouvoit pourtant attribuer qu'à son peu de goût pour les affaires, et à sa passion pour la chasse, qui sembloit lui faire tout oublier, puisque, dans le même temps, bien loin que sa conduite et ses discours eussent de quoi désespérer les partisans espagnols, il parut au contraire retomber dans ses premières irrésolutions. Beaumont ne savoit à quoi attribuer ce changement, à son tempérament, ou aux insinuations de Cécil, qui cherchoit tous les moyens possibles de le porter à manquer à sa parole. Heureusement il arriva mille nouveaux incidens, qui soutinrent ce prince contre cette tentation: et les Espagnols furent assez indiscrets ou assez mal-adroits pour que les [illegible] yeux vinssent d'eux-mêmes.

L'ambassadeur espagnol ne fut pas plutôt arrivé à Londres, car il y vint enfin, qu'on vit les brigues, les méchantes intrigues, les soupçons et la défiance remplir la cour et la ville, et toutes les affaires dans un état violent. Il multiplia le nombre de ses créatures, parce qu'il fit des libéralités extraordinaires à tous ceux dont il crut avoir besoin. Il chercha à traiter avec les troupes écossaises, et à les engager dans l'armée espagnole, comme avoient fait les Etats; coup décisif, et que la Hollande ne pouvoit guère éluder, qu'en les retenant pour elle-même avec l'aide de ses protecteurs. Toutes ces démarches de l'Espagnol, faites avec un air de hauteur et d'indépendance, aigrissoient d'autant plus le Roi, que sa foiblesse naturelle le faisoit répugner à les arrêter, en prenant le ton de maître. Il auroit donné toute chose au monde, pour se voir hors de cet embarras, par le départ de l'ambassadeur. Il y eut plus, on parla sourdement d'une conspiration des Anglais catholiques (*) contre sa personne. Beaumont a toujours traité cette imputation de calomnie; et toute personne qui aura connu l'état véritable de ce corps en Angleterre, au temps dont je parle, trouvera dans sa foiblesse et dans la bassesse de ses sentimens, une preuve sans réplique pour le disculper.

(*) Elle fut cause de l'édit, par lequel le roi Jacques chassa les Jésuites de tous ses Etats; cet édit est rapporté dans le troisième tome des Mémoires d'Etat, de Villeroi, *page* 217.

Mais une conspiration plus réelle fut celle de quelques seigneurs anglais, qui formèrent le complot de poignarder le Roi. Leurs chefs, car elle fut avérée, et l'on fut persuadé de plus, qu'ils suivoient les impressions des archiducs et de l'Espagne (*), étoient milords Cobham, Raleich, Grey, Markham, et plusieurs autres des principaux serviteurs, et même des plus intimes confidens de la feue Reine, quoiqu'ils eussent paru les plus empressés à faire hommage à son successeur. On ne nommoit pas néanmoins Cécil dans cette cabale. La chose fit tout l'éclat qu'on peut s'imaginer; une dispute de religion, élevée dans les conférences des protestans avec les puritains, vint augmenter le désordre. On n'entendoit parler à la cour que des démêlés particuliers. Le comte de Northumberland cracha au visage du colonel Vere, en présence de toute la cour, et fut mis aux arrêts à Lambec, par ordre du Roi, justement irrité de ce trait insultant. Le comte de Southampton et milord Grey se donnèrent plusieurs démentis aux yeux de la Reine, et se dirent des injures atroces; pour ceux-ci, ils en furent quittes auprès du Roi pour demander pardon de leur impudence, à cette princesse; et auprès d'eux-

(*) De Thou et la Chronologie Septénaire sont de ce sentiment. Le roi Jacques se contenta qu'on fît mourir milord Georges Brock et deux prêtres, nommés Watson et Clarke; il envoya le pardon aux autres sur l'échafaud : action de clémence qui lui mérita de grandes louanges, *ann.* 1603. *Mém. Recond. vol.* 1, *pag.* 243.



mêmes, pour faire intervenir l'autorité royale contre les voies de fait : après quoi, on les vit se parler de bonne amitié, sans être autrement satisfaits. Ces messieurs sont dans l'opinion, que le nom de Roi sauve l'honneur à qui ne peut pas se le sauver à soi-même.

Lorsque, par le détail que faisoit Beaumont dans ses lettres, de tous ces démêlés publics et particuliers, je vis la chose au point le plus favorable où je pusse la souhaiter, je pris ce moment pour mettre la dernière main à l'œuvre que j'avois commencée à Londres. Je me donnai l'honneur d'écrire à sa Majesté Britannique. Je lui mandai que le Roi de France avoit ratifié avec plaisir le projet de traité passé entre sa Majesté et moi, et qu'il envoyoit au comte de Beaumont le pouvoir nécessaire pour le réduire en telle forme que sa Majesté le jugeroit expédient. Je lui réitérai les protestations d'obéissance et d'attachement que je lui avois faites; et je l'assurai qu'en le faisant, nonseulement je n'offensois pas le Roi mon maître, mais que je lui rendois service, et lui obéissois.

J'écrivis en même temps à Beaumont. Je l'instruisis d'abord de ce qui m'étoit arrivé à mon retour en France, de mes conversations avec le Roi, et de la disposition où paroissoit être ce prince de me renvoyer quelque jour en Angleterre. Comme je lui envoyois en même temps le traité, signé de sa Majesté, je lui donnois làdessus les instructions nécessaires pour maintenir la bonne intelligence, que cette pièce établissoit

entre les deux couronnes. Elle dépendoit, en quelque manière, de celle qui régneroit entre l'ambassadeur de France à Londres et celui d'Angleterre à Paris. Celui-ci s'étoit tenu fort offensé de la suscription d'une lettre où on lui donnoit un titre qui ne lui plut pas. Je voulus bien prendre le tort sur moi, et je le réparai.

Beaumont ayant reçu le traité, en donna avis au roi d'Angleterre, qui l'adressa d'abord à Cécil. Il fut bien surpris de voir que ce secrétaire, devenu tout d'un coup traitable, y donnât les mains de fort bonne grace, et sans faire la moindre difficulté. Il n'entendit que des éloges de sa Majesté Très-Chrétienne, et de moi. Tout concourant dans les mêmes vues, le traité fut reçu, signé et revêtu de la forme la plus authentique. J'en remerciai sa Majesté Britannique par une seconde lettre, lorsque Dauval fut venu, de la part de Beaumont, apporter cette bonne nouvelle en France; et pour user de toutes sortes de contre-batteries contre les Espagnols, qui faisoient des présens à toutes mains, on en fit aussi, et même des pensions, à tout ce qu'il y avoit d'Anglais distingués à la cour du roi Jacques. On continua à faire chercher pour ce prince, les plus beaux chevaux qu'on pût trouver, et on les lui envoyoit, avec des harnois superbes, après qu'on les avoit dressés en France.

C'est ainsi que l'Espagne se vit frustrée des brillantes espérances qu'elle avoit conçues contre nous, de l'avénement du Roi d'Ecosse à la couronne d'Angleterre, et qui étoient peut-être le

motif des armemens immenses qu'elle fit cette année (*). Une escadre de douze galères espagnoles, montées par trois mille hommes, et équipées de tout point, venoit d'être battue, le 27 mai, par quatre seuls vaisseaux hollandais : c'étoit le second échec en ce genre. Fréderic Spinola, commandant de cette escadre, y perdit la vie. L'Espagne, pour réparer ces pertes, fit de tous côtés des préparatifs de guerre, capables de répandre la terreur. Elle se rendit maîtresse de la Méditerranée, au moyen des galères qu'y commandoit Charles Doria, et pendant ce temps-là, on la voyoit s'occuper à préparer dans le port de Lisbonne, des vaisseaux pour embarquer vingt mille soldats, avec un travail si infatigable, que les dimanches et les fêtes y étoient employés.

Chacun raisonnoit à sa manière, sur l'objet d'un appareil si terrible. Les uns vouloient qu'il regardât la Flandre, et Ostende particulièrement; les autres le destinoient à conquérir la Barbarie, parce que le roi de Gusco avoit promis au conseil de Madrid, de lui faciliter la prise de l'importante ville d'Alger, moyennant un secours d'hommes et d'argent, que ce prince garda pour lui-même, sans beaucoup s'embarrasser de tenir sa parole. Bien des personnes étoient persuadées que l'Espagne en vouloit à la France elle-même. Le premier avis en fut donné à sa Majesté, avec celui de veiller au château d'If et aux îles de la côte

(*) *De Thou. Sept. ann. 1603.*

prétexte de demeurer plus long-temps à Nice, où, disoient ces spéculatifs, il ne faisoit qu'attendre l'occasion d'exécuter une entreprise sur la Provence. Enfin, d'autres croyoient avoir trouvé la raison de son départ dans un ordre qu'ils supposoient qu'il avoit reçu, d'aller joindre son escadre au reste de la grande armée de mer des Espagnols. Qui sait si le but du conseil de Madrid n'étoit pas simplement d'accoutumer les yeux à des mouvemens dont on ne pût deviner la cause? Quoi qu'il en soit, le voyage des enfans de Savoie ne fut pas rompu pour cela; après s'être encore ennuyés quelque temps à Nice, ils passèrent, le 20 juin, à la vue de Marseille, sans saluer le château d'If. Leur équipage étoit de neuf galères, quatre de Malthe, trois du Pape, et deux de Savoie.

D'autres troupes de terre, espagnoles, étoient cependant en marche, pour se rendre d'Italie en Flandre. Sa Majesté étoit attentive à tous leurs mouvemens, d'autant plus qu'elle étoit instruite que Hébert, sorti de France, et retiré à Milan, continuoit ses premières brigues avec le comte de Fuentes. Le secret en fut découvert par une lettre qu'il écrivoit à son frère, trésorier de France en Languedoc. Ces troupes, ainsi que je l'appris à Londres, de sa Majesté elle-même, sortirent de la Savoie, et passèrent le pont de Grésin, le premier juillet, au nombre de dix compagnies napolitaines, commandées par don Inigo de Borgia. Don Sanche de Lune demeura seulement dans ce



canton, avec un petit corps de troupes, sans doute pour accélérer le traité entre la Savoie et Genève, qui fut en effet conclu vers le 15 du même mois. Le reste des troupes espagnoles, qu'on tira d'Italie, consistoit en quatre mille Milanais, commandés par le comte de Saint-George qui prit la même route.

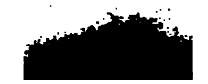
Malgré ces secours, qui devoient bien fortifier les archiducs, Henri jugea que les Espagnols ne viendroient point encore cette année à bout de leur entreprise d'Ostende. Ils paroissoient eux-mêmes ne plus attendre cet événement que du temps, leurs forces étant considérablement diminuées. Les mille chevaux que conduisoit le duc d'Aumale, étoient réduits à moins de moitié par la désertion, et le reste étoit si fort à charge à ses propres chefs, qu'il alloient être obligés de les licencier au plutôt. Telle fut la situation des Provinces-Unies, pendant cette année, où elles remportèrent encore un autre avantage contre leurs ennemis. Quelques vaisseaux hollandais, en petit nombre, qui alloient charger des épiceries, rencontrèrent quatorze galères portugaises de Goa, leur donnèrent la chasse, en prirent cinq où ils trouvèrent de grandes richesses, et dispersèrent le reste.

L'Europe ne fut pas plus tranquille pendant le cours de cette année dans l'Orient, qu'elle l'étoit en Occident. Mahomet III avoit cru bien s'assurer le trône, en faisant égorger vingt de ses

frères (*). Renfermé dans le fond de son sérail, il ne s'apercevoit pas que sa mère, à qui il avoit entièrement abandonné le soin du gouvernement, abusoit de son autorité. Il en fut instruit par les Janissaires, qui vinrent un jour en corps, et d'un air qui ne souffroit ni refus, ni même de délai, lui demander la tête de deux Capi-Aga, qui servoient de conseil à la sultane mère, et le bannissement de cette sultane elle-même, ce qu'il fut obligé de faire exécuter en leur présence. Il fit ensuite mourir son propre fils, et la sultane sa femme. Enfin il mourut lui-même frappé de peste.

Reprenons la suite des affaires du royaume. De Villers-Coterets, sa Majesté étant revenue à Fontainebleau, je la laissai en cet endroit, et je vins à Paris, vaquer à mes occupations ordinaires, c'est-à-dire, faire rendre des comptes exacts aux receveurs généraux des généralités, et autres personnes en place, en destituer sur de bonnes preuves de malversation, comme il arriva à Palot, receveur dans le Languedoc et la Guienne; pourvoir aux sommes nécessaires à conserver les anciens alliés de la couronne, et à en acquérir de nouveaux, et à l'entretien de ceux qui résidoient dans les cours étrangères pour ce sujet; enfin, à trouver, à force d'économie, les moyens d'enrichir l'épargne, en acquittant les dettes que le Roi avoit faites pendant la ligue, et les autres engagemens

(*) *De Thou. Sept. ann.* 1603, *etc.*



de l'Etat. Sa Majesté mettoit ordinairement en tête les pensions qu'on faisoit aux cantons Suisses, et elle avoit grand soin de s'informer s'ils étoient satisfaits. Moins nous avions d'alliés du côté d'Italie, plus ce prince croyoit qu'il étoit important de les ménager. Il fit présent aux résidens de Venise, à Paris, d'une paire de ses armes qu'il avoit portées un jour de combat. Cette république l'en avoit instamment prié, et elle fit si grand cas de ce présent, qu'elle attacha avec une espèce de pompe, ces armes dans un endroit où elles fussent exposées à la vue, et servissent à la postérité de monument de sa vénération pour un prince si recommandable par ses vertus guerrières.

Comme cette nouvelle économie répandue dans toutes les parties des finances, retranchoit la plus grande portion des profits, que les courtisans et les autres personnes qui approchoient du Roi, tiroient de différens endroits, et qu'elle diminuoit les libéralités que sa Majesté leur faisoit de sa propre bourse, ils imaginèrent des moyens de remplir ce vide, auxquels ce prince, charmé de les satisfaire, consentit d'autant plus volontiers, qu'il ne lui en coûtoit rien : c'étoit de faire rendre à sa Majesté une infinité d'ordonnances, portant création de mille petits droits et exactions, sur différentes parties du commerce, dont elle leur abandonnoit la jouissance. Cet usage n'eut pas été une fois introduit, qu'il n'y eut plus de sortes d'idées qui ne vinssent à ceux qui se croyoient

en droit d'attendre quelque gratification de sa Majesté. L'intérêt rendit tout le monde ingénieux, et bientôt tout se trouva plein de ces monopoles qui, pour n'être pas considérables en soi, n'en portoient pas certainement, pris ensemble, un moindre préjudice à l'Etat, et plus directement au commerce, auquel on n'apporte point impunément les obstacles les plus légers. Je crus devoir faire à sa Majesté de fréquentes et de fortes remontrances, et je ne craignis point de m'exposer à ce sujet à tout le ressentiment de M. le comte de Soissons, avec lequel j'ai remarqué que je n'ai jamais pu vivre trois mois de suite sans quelque querelle.

M. le comte de Soissons présenta à Fontainebleau, une requête au Roi, par laquelle il lui proposoit d'établir en sa faveur, un droit de quinze sous sur chaque ballot de marchandises qui sort du royaume. Cette idée n'étoit venue assurément à M. le comte de Soissons, que par suggestion, et il n'en connoissoit pas toutes les suites; du moins il assura au Roi, que cette imposition ne lui rapporteroit pas plus de trente mille livres par an, et il le lui persuada si bien, que sa Majesté, qui croyoit lui devoir une gratification de pareille valeur, vaincue d'ailleurs par de continuelles importunités, lui accorda sa demande, sans m'en dire rien (j'étois alors à Paris), et tout de suite, pour ne plus en entendre parler, Henri lui en fit expédier l'édit, qu'il signa et fit sceller. Un reste de scrupule par rapport au commerce, dont il

sentoit intérieurement l'importance, lui fit réserver verbalement une condition, en accordant cette grace, c'est qu'elle n'excédât pas cinquante mille livres, et qu'elle ne se trouvât pas trop fatigante pour le peuple, et trop à charge au trafic.

Ce que ce prince venoit de faire, lui revint à l'esprit dès le soir même, et il commença à avoir quelque soupçon qu'on lui en avoit imposé. Il m'en écrivit à l'heure même, et il me proposa la chose, comme on propose une question indifférente, sans me dire ce qui s'étoit passé, ni nommer personne. Je ne savois qu'imaginer sur une pareille demande. Je me mis à supputer, et m'aidant dans ce calcul des comptes de traites-foraines et domaniales, et entrées des grosses denrées, je trouvai que le produit annuel de cet impôt ne pouvoit être moindre que de trois cent mille écus; et, regardant cette affaire comme infiniment plus sérieuse encore, pour le commerce des lins et chanvres, qu'elle me parut capable de ruiner dans la Bretagne, la Normandie et une grande partie de la Picardie, je n'hésitai pas à prendre le chemin de Fontainebleau, pour en faire mon rapport à sa Majesté.

Ce prince m'avoua tout ce qui s'étoit passé, avec de grandes marques d'étonnement de ce qu'on avoit ainsi abusé de son peu de défiance. Le véritable remède eût été de se faire rapporter l'édit et de le supprimer, comme obtenu sur un faux énoncé; mais pour ne pas me commettre avec M. le comte de Soissons, qui n'auroit pu ignorer

que c'étoit moi qui avois ouvert les yeux à sa Majesté, nous préférâmes celui d'empêcher que l'édit ne fût vérifié au parlement. Il suffisoit pour cela de ne pas y joindre, en l'envoyant à cette cour, une lettre de la main du Roi, ou de la mienne; c'étoit une convention faite de long-temps, entre le Roi et les cours souveraines, et sans cette formalité, quelqu'ordre qu'on pût produire d'ailleurs, le parlement savoit à quoi s'en tenir, et n'enregistroit rien. Je vis pourtant bien, et je le dis à sa Majesté, que cet expédient ne me sauveroit pas du ressentiment de M. le comte, ni de celui de la marquise de Verneuil, que je découvris être intéressée pour un cinquième dans cette affaire; mais je lui parus résolu à tenir bon contre M. le comte, pourvu qu'il en fît autant contre les sollicitations de sa maîtresse; ce qu'il me promit, et de plus qu'il me soutiendroit hautement.

De retour à Paris, je vis arriver chez moi, deux ou trois jours après, M. le comte de Soissons, qui me cajola fort, « pour avoir, disoit-il, » un *Maximilien de Béthune* tout au long, dont » il avoit besoin ». Il crut qu'en me caressant, et en me permettant l'air de familiarité avec lui, il obtiendroit aisément cette signature, sans même être obligé de me dire à quelle fin il me la demandoit. Je répondis froidement, et en feignant de tout ignorer, que je n'avois jamais rien signé sans connoissance. Il fallut avoir recours à un autre moyen. M. le comte m'apprit ce que sa Majesté venoit de faire pour lui, et il me dit que, comme



il n'ignoroit pas le mot du guet entre le Roi, les cours souveraines et moi, la signature qu'il me demandoit, étoit une lettre au parlement de Bretagne et à la cour des aides de Rouen.

Je pris un air encore plus sérieux, à cette déclaration, et affectant d'être fort étonné de ce que le Roi ne m'avoit en aucune manière fait part de cette affaire, et de ce qu'il n'en avoit été fait aucune mention dans le conseil, où les résolutions de cette importance devoient être portées, j'en pris occasion de répondre à M. le comte, qu'un édit de cette nature, qui portoit si fortement sur l'intérêt public, devant être excepté de la règle commune, je ne pouvois en prendre les risques sur moi; qu'il devoit s'adresser directement à sa Majesté, ou du moins m'apporter un ordre de sa main, qui pût servir à me justifier contre les reproches qu'une pareille condescendance ne manqueroit pas de m'attirer quelque jour. M. le comte n'insista plus, que pour dire, d'un ton piqué et amer, qu'il voyoit bien que je me couvrois de cet air de circonspection, pour faire échouer son dessein, et pour rompre avec lui. Ces paroles ne m'ayant rien fait rabattre de ma résolution, il sortit en grondant. Je l'entendis rappeler entre ses dents quelque chose de nos vieux démêlés, et il alla décharger toute sa bile chez la marquise de Verneuil.

Cette dame, quoiqu'aussi irritée que M. le comte, ne laissa pas de m'aborder, comme je sortois de mon cabinet pour aller trouver le Roi qui

étoit revenu au Louvre. Elle ne pouvoit prendre plus mal son temps. Le Roi trop facile, venoit encore de se laisser arracher une vingtaine d'édits, dans le goût du premier, tous, à la vérité, de fort peu de conséquence; j'en tenois le mémoire, roulé autour de mes doigts, et je partois dans le dessein de faire une nouvelle tentative auprès du Roi en faveur du peuple, que toutes ces tracasseries empêchoient de payer la taille. Elle me demanda quel étoit le papier que je tenois. « Ce sont de belles » affaires, madame », lui répondis-je en colère, et feignant de l'être encore bien davantage, « où » vous n'êtes pas des dernières ». Son nom faisoit en effet le sixième article. Je déroulai le mémoire, et lui lus tous ces noms, avec l'intitulé des édits. « Et que pensez-vous faire de tout cela? me dit- » elle. Je pense, lui répartis-je, à faire des re- » montrances au Roi. Vraiment! reprit-elle (car » elle ne pouvoit plus se contraindre) il seroit » bien de loisir de vous croire, et de mécontenter » tant de gens de qualité, pour satisfaire vos ca- » prices. Et pour qui voudriez-vous donc que le » Roi fit quelque chose, si ce n'est pour ceux » qui sont dans ce billet, qui sont tous ses cou- » sins, parens et maîtresses? Tout ce que vous » dites, madame, lui répliquai-je, seroit bon, si » sa Majesté prenoit l'argent dans sa bourse; » mais lever cela de nouveau sur les marchands, » artisans, laboureurs et pasteurs, il n'y a aucune » apparence, c'est eux qui nourrissent le Roi et » nous tous; ils ont bien assez d'un maître, sans

capables d'ôter la vigueur à notre commerce. Les parlemens de Rouen et de Rennes firent tous leurs efforts pour ne point l'enregistrer, et le maréchal d'Ornano s'y donna bien des mouvemens; aussi y étoit-il intéressé pour les sommes que l'Etat lui devoit, qui lui avoient été assignées sur cette partie. L'établissement des commissaires examinateurs, des lieutenans particuliers, des assesseurs criminels et autres officiers de justice, ne rencontra pas moins de difficultés à la même cour de Rouen, qui montra le plus d'opposition à tous ces nouveaux édits. Ces derniers furent faits pour satisfaire et renvoyer les colonels et capitaines des compagnies, qui attendirent long-temps à Paris pour être payés, en exécution de ces réglemens. C'est peut-être à cause de tous ces obstacles à sa volonté, que Henri s'occupa long-temps et sérieusement, du projet de supprimer la chambre des requêtes dans tous ses parlemens; il commença effectivement cette année par celle du parlement de Toulouse, qui demeura éteinte, malgré toutes les difficultés que ce prince trouva dans son propre conseil, dont toutes les délibérations lui furent contraires.

La dispute que j'avois eue avec M. le comte de Soissons, avoit fait grand bruit. Le Roi, pour donner à connoître qu'elle n'avoit altéré en rien son amitié pour moi, me fit dire quelques jours après, par Beringhen, qu'il avoit projeté de passer par Rosny, en faisant le voyage qu'il étoit sur le point d'entreprendre en Normandie, et qu'il

vouloit que je l'y traitasse avec sa cour. La partie devoit se faire dans quatre jours, et il n'y eut d'admis que les princes et les princesses, et M. le connétable. Je fis une dépense digne de celui qui me faisoit l'honneur de venir loger chez moi; mais la fête fut troublée par un accident. Un orage subit enfla si prodigieusement les eaux, qu'elles entrèrent dans les offices de Rosny (*), et y gâterent le fruit et tout le travail des officiers. La frayeur passa dans le cœur des dames, qui se crurent dans un danger bien plus grand. Je la dissipai, en faisant ouvrir un conduit, par lequel l'eau avoit coutume de s'écouler, et que j'avois fait combler, pour rendre le passage plus commode à sa Majesté, et plus facile pour les voitures. J'avois déjà commencé la route et le pont, qu'on voit à l'abord de Rosny; mais ni l'un ni l'autre n'étoient encore achevés. L'eau fit de fort grands ravages, à dix lieues aux environs, j'en fus quitte en mon particulier, pour deux ou trois cents écus.

Sa Majesté alla jusqu'en Basse-Normandie, mais elle ne passa pas Caen. Elle en ôta le gouvernement à Crevecœur-Montmorency, accusé d'avoir des intelligences avec MM. de Bouillon et d'Auvergne, et surtout avec la Trémouille, dont il étoit parent, et elle en revêtit Bellefonds (1).

(*) Je crois que l'Etoile exagère un peu cet accident, lorsqu'il dit qu'on eut peine à en sauver leurs Majestés. « Le Roi, ajoute-t-il, » dit en riant à M. de Rosny, que le ciel et la terre s'étoient ban- » dés contre lui, et qu'il prît garde hardiment à soi ».

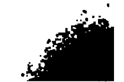
(1) *Bernardin Gigault de Bellefonds.*

De Caen, le Roi passa par Rouen (1) où il acheva de mettre ordre aux affaires de la province. Il se déclara en cette ville, sur le mariage de ma fille, qu'on a vu ci-devant que Madame avoit proposé de marier au duc de Rohan, et qui, depuis ce temps-là, avoit été recherchée par M. et madame de Fervaques, pour M. de Laval, fils de cette dame. Sa Majesté m'ordonna à Rouen de préférer Laval, mais elle changea encore une fois de sentiment.

Les affaires de la religion eurent la principale part au voyage que sa Majesté venoit de faire, et le duc de Bouillon va encore trouver place ici (2). Il ne s'étoit pas rebuté de ses tentatives auprès du roi d'Angleterre. Il étoit toujours retiré à la cour de l'électeur Palatin, auquel il conseilla de faire bâtir sur le terrain qui le sépare de la France, une citadelle pour la défense, disoit-il, de la vraie religion. Il osa, sans l'aveu de sa Majesté, solliciter Erard, premier ingénieur du Roi, de venir lui faire un plan de cette forteresse; et afin de n'avoir rien à se reprocher du côté du sacré, ainsi que du profane, il fit courir cette année un écrit dans lequel on se déchaînoit d'une furieuse manière contre tout le corps des protestans. Il s'étoit

(1) « Le Roi fut malade à Rouen, d'un grand dévoiement jus» qu'au sang, que les médecins disoient provenir de trop d'huîtres » à l'écaille qu'il avoit mangées ». *Journal de l'Etoile*, *ann.* 1603.

(2) Il ne faut plus s'embarrasser à chercher de quoi justifier le duc de Bouillon. Son historien lui-même abandonne **sa défense**, depuis la déposition du comte d'Auvergne, *liv.* 5.



déjà servi fort utilement de cet artifice, qu'il secondoit de son côté (*), en contrefaisant parfaitement l'homme alarmé des malheurs qui alloient tomber sur les réformés, par l'effet des nouvelles résolutions du conseil de France, d'où il faisoit partir ces libelles. Il n'étoit pourtant pas bien difficile de prouver que c'étoient ses amis qui les avoient fabriqués et répandus jusqu'en Angleterre, dans le dessein de rendre inutiles les démarches que sa Majesté y faisoit auprès du Roi Jacques, mais Bouillon en imposoit toujours aux plus simples et aux plus passionnés, et ne perdoit pas toute sa peine. Il se tint à l'occasion de la dernière maladie du Roi, des assemblées de protestans à Saumur et en Poitou; où Duplessis préconisa ce duc d'une manière non-seulement affectée, mais encore pleine de témérité et d'insolence, puisqu'il sembloit ne louer son héros, qu'aux dépens du Roi, qu'il calomnia sans aucun respect.

De toutes ces assemblées, aucune ne fit tant de bruit, que celle qui se tint à Gap, sur la fin de cette année. L'électeur Palatin et le duc de Bouillon, par leurs lettres et par leurs créatures, y firent agiter des questions qui étoient très-capables de rallumer la guerre. Le ministre Ferrier s'y donna mille mouvemens par leur ordre, pour faire insérer aux protestans, parmi les articles de leur confession, que le Pape est l'antechrist. Est-

(*) *De Thou, liv. 129. Math. tit. 2, liv. 3, pag. 592 et suiv.*

ce l'esprit de religion? n'est-ce pas plutôt visiblement celui de cabale et de division, qui présidoit à la décision de ce dogme ridicule, qu'on prétendoit encore envoyer imprimé à toutes les Universités de l'Europe? Ce scandale ne fut pas sitôt porté jusqu'aux oreilles du Roi, qu'il me manda de Fontainebleau, où il s'étoit rendu à son retour de Normandie, d'arrêter cette licence des réformés, et d'empêcher sur toutes choses, qu'on ne décidât le nouveau point de foi (*). Villeroi m'en fit encore des instances par son ordre. J'en écrivis à Saint-Germain et à Desbordes (**), et je ne sais si ce fut sur les raisons que j'employois, pour leur faire honte de cette imagination, ou pour ne pas irriter Henri, qu'ils voyoient résolu de ne les pas épargner, mais enfin ils supprimèrent l'article en question. Je crois que le Pape en eut toute la peur, car il s'en courrouça si fort, que sa Majesté n'eut pas peu de peine à l'apaiser, et c'est peut-être à cet incident, que les Jésuites ont eu la principale obligation de leur rétablissement en France. Le saint père eut la consolation de voir son domaine se remplir de nouveaux moines de toute espèce; Augustins réformés, Récolets, Carmes déchaussés, Frères

---

(*) Voyez la vie de du Plessis-Mornay, *liv. 2, page 296*, où l'on voit les démarches de Mornay, dans ce synode, pour faire recevoir ce dogme absurde.

(**) Députés du parti calviniste, pour résider à la cour, selon l'usage de ce temps-là.



ignorans ; et dans l'autre sexe, Feuillantines, Carmélites, Capucines : jamais on n'a tant vu d'ordres religieux institués à la fois, qu'il y en eut cette année.

On sera moins supris de la hardiesse des protestans en cette occasion, lorsqu'on saura qu'ils eurent celle de proposer au Roi leur médiation en faveur de certains princes étrangers, dont sa Majesté n'avoit pas lieu d'être satisfaite. Je ne cessois de leur répéter, que cette mutinerie retomberoit quelque jour sur eux, et qu'ils s'en sentiroient long-temps ; mais ils avoient leurs prophètes, dont la voix leur étoit plus agréable. Bouillon, la Trémouille, Lesdiguières et du Plessis, pour leur faire fermer l'oreille à mes représentations, et pour me rendre l'objet de leur aversion, alloient semant partout, que je sacrifiois en toute occasion cette même religion, pour laquelle je feignois d'être si zélé, et que je m'enrichissois par là de tous les biens et dignités que les autres avoient mieux mérités. Ce n'étoient pas non plus les catholiques, si l'on en excepte peut-être un assez petit nombre, qui me tenoient compte de ce que je faisois par un principe d'équité. Ainsi, par le malheur de mon étoile, ou par celui de ma place, je l'avoue franchement, de tous côtés je perdois ma peine.

Pendant le fort de ces plaintes des protestans à mon sujet, j'allai un jour trouver Sa Majesté, dans l'intention de la prévenir sur les effets de leur mauvaise volonté. Le Roi étoit dans la première gale-

rie qui touche à sa chambre, se promenant du côté du balcon, avec M. le duc de Montpensier, le cardinal de Joyeuse et le duc d'Epernon. Il me fit signe d'approcher, et me demanda si je pourrois bien deviner de quoi il s'entretenoit avec ces trois messieurs. Je ne répondis que par un compliment. « Nous parlions, me dit le Roi, du » gouvernement de Poitou, et ils me conseilloient » de vous le donner; l'auriez-vous bien cru, eux » étant si bons catholiques, et vous si opiniâtre » huguenot »? Je ne savois pas seulement que ce gouvernement fût à remplir. Sa Majesté venoit d'en recevoir la nouvelle. Lavardin, qui étoit gouverneur du Perche et du Maine, en avoit la survivance, après la mort de Malicorne qui étoit fort vieux et très-infirme. Il comptoit alors se défaire du sien; mais faisant réflexion que tous ses biens y étoient situés, il rendit la parole à Malicorne, et tous deux étoient venus remettre ce gouvernement au Roi, pour en disposer en faveur de l'un de ses enfans naturels.

Henri voulut encore que je devinasse par quels motifs il me préféroit pour remplir cette place, à toute autre personne, et encore à des personnes qui le touchoient de si près. Je n'eus rien à alléguer, que la connoissance qu'avoit sa Majesté de ma fidélité et de mon ardeur à la servir. Le Roi reprit, que c'étoit précisément parce que j'étois huguenot, mais huguenot raisonnable et zélé pour le bien de ma patrie; qu'en cette qualité, les protestans ne pouvoient qu'être fort contens de

son choix; mais qu'il comptoit que tout le royaume ne le seroit pas moins, parce que, de mon côté, je saurois leur inspirer de meilleurs sentimens; que je leur ferois connoître leur Roi, leur apprendrois à le respecter, à se fier à lui et à l'aimer; et qu'en faisant passer par mes mains les gratifications qu'il accordoit aux principaux membres de ce corps, on détruiroit l'autorité que le duc de Bouillon s'étoit conservée parmi eux. Sa Majesté ajouta, sans doute à cause des trois messieurs présens, auxquels venoient de se joindre Brissac, Ornano et Roquelaure, que, quoiqu'elle se sentît affectionnée à sa religion, jusqu'à désirer avec la plus forte passion de la voir embrasser par tous les huguenots, et principalement par moi, cela ne lui feroit jamais oublier que Dieu s'étoit servi de ce corps, et surtout des villes de la Rochelle, Bergerac, Montauban, pour le tirer de l'oppression de l'Espagne, pour l'aider à faire valoir ses droits, et pour sauver sa vie même des fureurs de la Ligue; que cette raison faisoit que, quoique mécontent au dernier point, de voir que ces villes n'avoient plus rien conservé de leurs premiers sentimens d'honneur, il croyoit pourtant leur devoir les mêmes gratifications qu'il leur avoit toujours faites pour leurs fortifications et leurs colléges. Ce prince rapporta plusieurs traits d'un inviolable attachement de la province de Poitou à son prince légitime, au temps dont il parloit: « lorsqu'on n'y écoutoit, » dit-il, ni les Bouillon, ni les brouillons ». Et il ne put s'empêcher de dire, qu'encore aujour-

d'hui, il étoit persuadé que le bien du royaume dépendoit d'entretenir une bonne paix avec les protestans.

Sa Majesté me dit ensuite, que je pouvois traiter avec MM. de Lavardin et de Malicorne, en répétant qu'elle aimoit mieux, pour le bien de son service, me donner ce gouvernement, qu'à ses propres enfans. Chacun des assistans dit un mot, en signe d'approbation et de louange. Je remerciai tout le monde, de la parole ou du geste, et je vins travailler à la conclusion. Je dépêchai Monmartin vers MM. de Lavardin et de Malicorne, et il s'y prit si adroitement, que moyennant un millier d'écus, donnés à propos à ceux qui leur servoient de conseil, je tirai d'eux ce gouvernement pour vingt mille écus. Sur leur démission, Defresne m'envoya, le 16 décembre, les provisions de gouverneur de Poitou, Châtelleraudois, Loudunois, etc., ce qui me fit un revenu de trente mille livres en gouvernemens; savoir, douze mille livres ceux de Mante et de Gergeau, dont j'étois déjà pourvu, tous deux assez lucratifs pour des gouvernemens particuliers, principalement Gergeau, à cause des garnisons, et dix-huit mille livres celui de Poitou : j'ai pourtant toujours compris dans cette somme, le revenu de mes deux charges de surintendant des fortifications et des bâtimens.

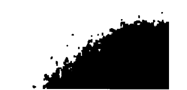
Je n'omettrai point ce qui se fit cette année en France, pour l'établissement des manufactures d'étoffes, surtout des étoffes de soie. Henri, qui

embrassoit avec passion tout ce qui lui sembloit pouvoir contribuer à la gloire et à l'utilité du royaume, se laissa persuader par les Bourgs et les Cumans, qu'il n'y avoit rien de si facile, non-seulement que de se passer des pays étrangers, pour nous fournir ce qui se consomme en France d'étoffes de soie, qu'on étoit dans l'usage d'aller chercher au loin; mais encore de faire chez les étrangers un commerce considérable de cette marchandise. Il ne falloit pour cela, disoit-on, que faire venir chez nous des ouvriers en soie, y multiplier la semence des vers, planter des mûriers, et construire de grands bâtimens propres à ces sortes de manufactures. Je me récriai fortement contre ce projet, que je n'ai jamais goûté; mais le Roi étoit prévenu, tout ce que je pus dire fut inutile.

Je me souviens qu'un jour que sa Majesté me fit l'honneur de venir me voir à l'Arsenal, pour convenir avec moi des moyens de faire cet établissement, qui entraînoit de grandes dépenses, nous contestâmes ensemble assez vivement. « Je » ne sais pas », me dit-il, voyant que je recevois toutes les propositions qu'il me faisoit à ce sujet avec cet air froid et réservé, qui m'étoit ordinaire, lorsque je n'étois pas de son avis : « je ne sais » pas quelle fantaisie vous a pris de vous opposer » à un dessein propre à embellir et à enrichir le » royaume, à détruire l'oisiveté parmi le peuple, » et dans lequel je trouve de plus ma satisfac» tion ». Je répondis au Roi, que le dernier motif qu'il m'alléguoit, me touchoit si sensible-

ment, que si j'avois vu d'ailleurs de la possibilité dans le projet de la soie, je me serois contenté de lui représenter, qu'il achetoit cette satisfaction un peu cher, et qu'elle faisoit tort à celle qu'il s'étoit promise de l'exécution des grands desseins que j'avois ébauchés, par son ordre, avec le roi d'Angleterre; mais que je le priois de ne pas me savoir mauvais gré, si j'osois être d'un sentiment contraire sur cette gloire et cette utilité qu'il venoit de dire qui résulteroient de cet établissement; et je lui demandai s'il auroit agréable que je lui en exposasse les raisons. « Oui-da, je le veux » bien, me dit-il; mais à condition que vous en- » tendrez aussi les miennes après, car je m'as- » sure qu'elles vaudront mieux que les vôtres ». Je fis donc faire à sa Majesté à peu près les observations suivantes.

C'est par une sage disposition de la Providence, qui a voulu que tous les peuples de la terre, ou d'un continent, fussent attachés les uns aux autres par leurs communs besoins, qu'une contrée se trouve propre à rapporter telle chose, et celle-ci une autre, privativement à toutes les autres. La France a le bonheur de se voir si heureusement distinguée dans ce partage, qu'excepté peut-être l'Egypte, c'est le pays le plus universellement abondant en ce qui est de nécessité ou de simple commodité pour la vie, qui soit au reste de la terre. Ses blés, grains et légumes, ses vins, cidres, lins, chanvres, sels, laines, huiles, pastels, cette quantité innombrable de gros et menu



s'impose de s'habiller de telles étoffes, plutôt que d'autres, n'est qu'un vice de fantaisie, et le prix qu'on y met, est un mal qu'on se fait à soi même avec pleine connoissance; et quelqu'un qui voudroit un peu étudier d'où part en première source ce qu'on appelle *les modes,* verroit, à notre honte, qu'un petit nombre de gens, de la plus méprisable espèce qui soit dans une ville, laquelle renferme tout indifféremment dans son sein, pour qui, si nous les connoissions, nous n'aurions que le mépris qu'on a pour les gens sans mœurs, ou la pitié qu'on a pour les fous, disposent pourtant de nos bourses, et nous tiennent assujettis à tous leurs caprices.

Mais ce n'est pas sur les seuls habillemens de soie, qu'il seroit besoin que la main du prince agît, il y auroit bien une autre réforme à faire sur les diamans, pierreries, statues, tableaux, etc. Si l'on se plaint que l'étranger nous épuise d'or et d'argent; sur les équipages, les vaisselles, les meubles et autres pièces où ces matières s'emploient, si l'on envisage la prodigieuse consom-

---

» son habit à l'antique, vêtu de sa petite robe de marchand es » bonnes fêtes, doublée de taffetas, son saye et le reste bigarré de » diverses sortes de soies, comme on l'a vu autrefois aux marchands, » lui dit : Eh! comment, mon bonhomme, venez-vous ici avec votre » compagnie pour vous plaindre, vu que vous êtes plus brave que » moi? Voici du damas, voici du taffetas, etc. et tournant tout en » risée, ne purent avoir aucune raison; tellement que s'en tour- » nant, ils disoient : le valet est plus rude et plus glorieux que le » maître ». *Tome 2, pag.* 278.

mation qui s'en fait en France, si l'on examine ce qui s'en dépense follement en jardins, bâtimens, ouvrages somptueux, festins, liqueurs, parfums, que sais-je? offices exorbitamment achetés, mariages mis comme à l'enchère, car sur quoi ne trouveroit-on pas à travailler? les manufactures étrangères n'emportent pas la dixième partie de l'or qui se dissipe en France, ou qui s'y prodigue sans la moindre nécessité. Les seules opérations qu'il y auroit à faire sur la robe et la finance, nous jetteroieut dans une digression infinie. Ces deux corps, dont il semble que l'un doive être le dépositaire du bon ordre, et l'autre de l'épargne, paroîtroient aujourd'hui n'avoir été formés que pour anéantir l'un et l'autre. La richesse n'est connue que d'eux, et seulement par l'usage qu'ils en font, on connoît comment elle leur est venue. Les anciens chanceliers, premiers présidens, conseillers d'Etat, et autres chefs de la justice et de la finance, s'ils revenoient sur la terre, chercheroient inutilement ceux qui occupent leur place aujourd'hui : leur nom est tout ce qu'ils ont de commun avec eux (*).

(*) Quoique la soie et les autres instrumens du luxe ne soieut, dans la rigueur, ni bons, ni mauvais, que par le bon ou mauvais usage qu'on en fait; cependant, comme il est réellement plus ordinaire d'en faire un mauvais qu'un bon usage, on ne sauroit donner trop de louanges à la bonté d'intention et à la pureté de la morale de l'auteur. Les rigides défenseurs de la morale chrétienne sont et seront toujours de son sentiment; mais il faut avouer que les politiques, même les plus sévères de notre temps, pensent différemment. Ils ne trouvent rien de convainquant dans les exemples de

Je traitai cette matière avec toute l'étendue possible, pour faire entrer le Roi dans mes sentimens, mais je ne le persuadai pas. « Sont-ce là, me » dit-il, les bonnes raisons que vous avez à m'ap» porter? j'aimerois mieux combattre le roi d'Es» pagne en trois batailles rangées, que tous ces » gens de justice, d'écritoire et de ville, et sur-

l'antiquité, qu'on allègue contre le luxe, pour le temps où on les cite, encore moins pour celui-ci. D'autres causes ont produit, selon eux, les révolutions qu'on lui attribue, et ces causes n'ayant plus lieu aujourd'hui, ces révolutions ne doivent conséquemment plus arriver, comme en effet elles n'arrivent plus. La multiplication des matières d'or et d'argent en Europe, occasionnée par les mines de ces métaux, découvertes dans le nouveau monde, et dont elle s'est enrichie depuis deux siècles, a introduit, par un effet tout naturel, le luxe ou superflu, lequel n'est qu'un contr'échange nécessaire de l'argent, qui sans cela demeureroit inutile aux hommes. La face de l'Europe s'en est trouvé changée, elle a eu une influence indispensable sur le gouvernement, et même elle n'a laissé à un Etat, pour se rendre florissant, que le moyen du commerce, qui ouvre toutes les portes au luxe. Celui-ci ne devient abus que lorsqu'il ne se trouve plus en proportion avec les facultés et le produit du commerce. L'expérience, d'ailleurs, a montré mieux que tous les raisonnemens, qu'il n'est incompatible, ni avec l'ordre, ni avec la subordination, ni avec l'humeur guerrière.

Pour la soie, quand même on penseroit avec M. de Sully, que la France n'est pas propre à la former, son raisonnement est toujours défectueux, en ce qu'il semble ignorer ce que la main-d'œuvre ajoute à la matière première, et de quel profit elle est pour ce royaume. Si cette vérité trouvoit encore quelqu'incrédule, il ne faudroit que le renvoyer à nos manufactures d'étoffes de soie à Lyon, à Tours, etc. et malgré ce que dit ici l'auteur, ce sera toujours un fort grand sujet de louanges pour Henri IV, que cet établissement des manufactures d'étoffes de toute espèce, qui a commencé sous son règne. Voyez sur cet article, l'*Essai politique sur le commerce, chap. 9, pag. 105, seconde édition*, 1736.



tout leurs femmes et filles, que vous me jetteriez sur les bras, avec tous vos bizarres réglemens. Vous le voulez absolument, Sire, lui répliquai-je, je ne vous en parlerai plus; le temps et la pratique vous apprendront que la France n'est point faite pour ces colifichets ». Je me réduisis à faire du moins changer à ce prince le dessein qu'il avoit formé, de prendre les Tournelles et toute cette enceinte, pour la faire servir à la construction des nouveaux bâtimens qu'il projetoit pour ses ouvriers en soie. Je lui représentai qu'il feroit détruire un jour ce qui lui auroit tant coûté à construire; je le fis même souvenir, que jetant ensemble les fondemens d'un dessein plus juste et bien plus noble, nous avions destiné les Tournelles pour un autre bâtiment d'un genre bien différent (*). « Alors comme alors », me répondit Henri; et c'est tout ce que j'en pus tirer. Il suivit Zamet, qui étoit venu l'avertir que tout étoit prêt pour le dîner qu'il devoit faire chez lui.

Je l'avoue, je voyois avec un regret profond, dissiper un argent qui auroit pu être si utilement employé. J'ai calculé ce que Henri dépensoit or-

(*) Ce bâtiment étoit la construction d'une magnifique place, de soixante-douze toises en quarré, qu'on devoit appeler *Place de France*. L'on y seroit entré par huit rues, larges de six toises, portant le nom d'autant de provinces. On en forma le dessein en 1608. La mort de Henri-le-Grand empêcha qu'il ne fût exécuté, ou du moins il ne l'a été qu'en partie, par la Place Royale, sous le règne suivant.

dinairement chaque année en bâtimens, pour son jeu, pour ses maîtresses, pour ses chiens de chasse, et j'ai trouvé qu'il ne s'en alloit pas en tout cela moins de douze cent mille écus, somme suffisante pour entretenir quinze mille hommes d'infanterie. Je ne pouvois m'en taire à lui-même, au hasard de le refroidir à mon égard. Il me commanda de donner six mille livres à madame de Verneuil; trop heureux encore d'acheter à ce prix la paix dans le ménage, entre son épouse et sa maîtresse, qui heureusement ne fut point troublée cette année. On crut long-temps, et c'étoit le grand bruit à Fontainebleau, que la Reine étoit redevenue grosse, ce qui ne se trouva point. Le Roi me fit l'honneur de me le mander.

Je mets au nombre des choses faites contre mon opinion, la colonie qui fut envoyée cette année en Canada. Il n'y a aucune sorte de richesse à espérer de tous les pays du nouveau monde, qui sont au-delà du quarantième degré de latitude. Ce fut le sieur du Mont (*), que sa Majesté mit à la tête de cette expédition.

(*) Voyez dans le Septénaire la description du voyage que fit en Canada le sieur du Mont. Il s'y trouve aussi une relation des mœurs des habitans de cette partie du nouveau monde, mais peu fidèle, et remplie de fables. M. de Sully se trompe encore en ce point; nos colonies nouvelles en sont la preuve. Nous renvoyons sur toute cette matière, à l'*Essai politique sur le commerce*.

Liberté et *protection*. Ces deux mots, qui renferment les seuls vrais moyens de rendre florissant le commerce intérieur d'un Etat, peuvent s'appliquer en un autre sens, au commerce qui se fait dans les deux Indes; c'est-à-dire, comme le marque en quelques endroits

SOMMAIRE DU LIV. DIX-SEPTIÈME.

Mémoires de l'année 1604. Jetons présentés à sa Majesté par Rosny. Mort de la duchesse de Bar : circonstances de cette mort, et affaires qu'elle occasionne. Délibérations du conseil sur le rétablissement des Jésuites ; conversation de Rosny avec Henri IV, et raisons qu'il apporte contre ce rétablissement ; à quelles conditions ils sont rétablis ; protection que leur accorde Henri. Le P. Cotton recherche Rosny. Mémoire contre le cardinal d'Ossat ; sentiment de Rosny, peu favorable à ce cardinal et à la politique des Catholiques. Trahison de Nicolas l'Hôte : comment découverte ; particularité sur ce sujet ; examen de la conduite de Villeroi. Mémoire de Rosny sur les religions. Promotion de cardinaux, et affaires de Rome. Conversation curieuse de Henri avec Rosny, sur les chagrins domestiques que lui causent la Reine et la marquise de Verneuil.



sœur unique de sa Majesté, qui arriva dans le commencement de cette année, fut le premier événement auquel la cour s'intéressa. Henri en parut sensiblement touché, il en porta le grand deuil, et il voulut non-seulement que toute la cour le portât aussi, mais il le fit encore prendre au premier gentilhomme et aux officiers de sa chambre, au grand maître et aux officiers de sa garde-robe, aux pages, en un mot, à tous ceux qui étoient de quartier, et la même disposition s'observa dans toute la maison de la Reine.

---

du compliment de condoléance qu'il recevoit de tous les princes de l'Europe, sur cette mort, ne lui parlât que de la crainte de sa Sainteté sur le salut de cette princesse, morte hors le sein de l'Eglise, et il lui répondit, avec quelque mouvement d'indignation, mais très-judicieusement, que pour penser dignement de Dieu, il falloit croire que le moment même où l'on rend le dernier soupir, suffit à sa grace, pour mettre quelque pécheur que ce soit, en état d'entrer dans le ciel. « Je ne mets point, dit-il, le salut de ma sœur » en doute ». *De Thou et Chronologie Septénaire, année* 1604.

C'est contre l'opinion de ces historiens, qu'Amelot de la Houssaye, dans ses notes sur les lettres du cardinal d'Ossat, avance en plus d'un endroit, que cette princesse n'aimoit pas plus son mari, qu'elle n'en étoit aimée. Il juge plus sensément, que le but du voyage que fit le duc de Bar à Rome, étoit moins de solliciter la dispense de son mariage, que de l'empêcher; mais que le Pape n'eut garde de donner dans ce panneau. L'hôtel dont il est parlé ici, est l'hôtel de Soissons, appelé auparavant l'hôtel de la reine Catherine de Médicis, qui le laissa par legs à sa petite-fille, Christine de Lorraine; mais à cause des dettes de Catherine, il fut vendu en 1601, et acheté par madame la duchesse de Bar. Il fut revendu en 1604, cent mille livres, ou environ à M. le comte de Soissons, dont la fille, Marie de Bourbon, le porta en 1624, pour dot, au prince Thomas-François de Savoie-Carignan, grand-père du prince Eugène.

Madame la duchesse de Bar avoit laissé, en sortant de France, des dettes contractées dans Paris, qui n'étoient point encore acquittées, sans doute, parce que cette princesse avoit été prévenue par la mort, puisqu'elle avoit envoyé de Lorraine, des joyaux, pour être engagés et servir à satisfaire ses créanciers, qui avoient fait arrêt, tant sur les maisons, que sur les meubles et autres effets de Madame. Ces maisons consistoient en son hôtel de Paris, une maison à Fontainebleau, et une autre à Saint-Germain, dont le Roi son frère lui avoit fait présent; et entr'autres meubles, il y avoit dans sa galerie, sa chambre et ses cabinets, des tableaux qui méritoient d'être conservés dans les maisons royales, et que le Roi souhaitoit avoir pour cet effet; mais on lui avoit fait les dettes de la duchesse si considérables, qu'il ne crut pas devoir penser à ses meubles, avant qu'elles eussent été liquidées; elles ne se trouvèrent monter qu'à vingt mille livres.

Je travaillai ensuite, par commission de sa Majesté, à faire l'inventaire des meubles et des joyaux de cette princesse. Ce qui rendoit cette discussion embarrassante, outre la nature différente des dettes et des effets, c'étoit la spécification de la part que pouvoient avoir à ceux-ci, le roi de France et le duc de Bar, et la revendication qu'ils faisoient l'un et l'autre, des bagues que la princesse avoit engagées à Paris. Un mémoire très-exact que madame de Pangeas nous communiqua, des bagues et joyaux de Madame, soit avant, soit depuis



son arrivée en Lorraine, et de la consistance de ses meubles de France, fut la pièce qui nous conduisit dans cet inventaire. Le tout fut exactement vérifié, en présence de deux ou trois personnes du conseil, nommées par sa Majesté, et des commissaires de M. le duc de Lorraine; et cela fait, chacun des deux princes se remit en possession de ce qui lui appartenoit, ou devoit lui revenir, de ces effets. Sa Majesté destina l'hôtel de Paris à être vendu, aussi-bien en étoit-il encore dû une partie du prix de l'achat; la somme qui proviendroit de cette vente, partagée en trois, suffisoit à satisfaire le premier vendeur, avec tous les autres créanciers. La maison de Fontainebleau fut donnée par le Roi, à la Reine en propre, et celle de Saint-Germain, à la marquise de Verneuil. Mais comme cette vente ne pouvoit être consommée sitôt, et que les créanciers demandoient des sûretés, il fut convenu, de leur consentement, entre les deux princes, que les bagues et joyaux seroient mis en dépôt entre mes mains, sans aucune autre caution que ma parole. Ils y restèrent jusqu'à l'année suivante, que la Reine s'en étant accommodée, j'en fus déchargé par un acte daté du 28 juin 1605, et signé de Desmarquets et de Bontemps.

Je vais satisfaire à la promesse que j'ai faite, de parler du rétablissement des Jésuites. Malgré l'arrêt qui sembloit devoir leur ôter à cet égard toute espérance, ils avoient trouvé les moyens de se rapprocher de la cour, et de s'y faire, jusques

dans le conseil de sa Majesté, un fort grand nombre de protecteurs et de partisans, dont la voix, jointe aux sollicitations pressantes et presque continuelles du Pape, de la maison entière de Lorraine, et d'une infinité d'autres personnes, soit du royaume, soit des pays étrangers, se trouva à la fin si forte, qu'il ne fut plus possible à Henri d'y résister. Il faut même convenir que ce prince ne se faisoit pas en cela une grande violence. Quelques Jésuites, auxquels ce qui s'étoit passé l'année précédente, pendant le voyage de Metz, avoit donné accès auprès de lui, en avoient profité avec tant d'adresse, qu'ils étoient parvenus jusqu'à s'en faire voir avec plaisir (*), et même jusqu'à approcher ensuite de lui familièrement. Ceux qu'on envoya ainsi tenter la fortune, et qu'on peut croire avoir été choisis avec tout le discernement d'une société qui se connoît bien en hommes, étoient les PP. Ignace, Mayus, Cotton, Armand et Alexandre; car le P. Gonthier ne se

---

(*) Ce fut principalement par leur talent pour la prédication, que les Jésuites se firent voir avec tant de plaisir, à la cour et à Paris. Ceux qui sont nommés ici, étoient tous d'excellens sujets. Nous parlerons bientôt du P. Cotton. Le P. Laurent Mayus ou Mayo, étoit un Provençal, de beaucoup d'esprit et de conduite, et l'un de ceux qui travailla le plus efficacement, avec le nonce du Pape, au rétablissement des Jésuites. « Ce Jésuite faisant ressouvenir a » Henri IV, qu'il avoit promis de les rappeler en temps : Sire, lui » dit-il, il est temps, car il y a neuf mois que vous l'avez promis; » les femmes accouchent au bout de neuf mois. Comment! P. Mayo, » lui répondit ce prince, ne savez-vous pas que les rois portent » plus long-temps que les femmes »? *Chron. Sept. ann.* 1604.

montra pas d'abord, le caractère de son esprit, plus ardent que souple, n'étoit pas alors de saison.

Lorsque les Jésuites se furent assurés de cette manière d'une grande partie de la cour, et qu'ils crurent pouvoir se flatter que ce qui leur restoit d'ennemis dans le conseil, ou seroient les plus foibles, ou ne pourroient contredire une proposition qu'on sauroit être agréable au Roi, ils présentèrent en forme leur requête à sa Majesté, qui, ayant en effet pris le parti le plus favorable pour eux, ordonna un jour à M. le connétable, d'assembler chez lui un conseil composé de M. le chancelier, MM. de Château-Neuf, Pontcarré, Villeroi, Maisses, le président de Thou, Calignon, Jeannin, Sillery, de Vic et Caumartin, pour y entendre par la bouche de la Varenne, le plus zélé solliciteur des Jésuites, les propositions de la société, et les raisons sur lesquelles elle s'appuyoit, en délibérer, et lui en faire son rapport (*).

(*) Le parlement de Paris ayant été informé de la résolution du Roi, au sujet du rétablissement des Jésuites, députa vers sa Majesté le premier président de Harlay, pour lui faire des remontrances. Le discours de ce président fut très-véhément, on peut en voir la substance dans M. de Thou, qui après avoir rapporté, en témoin oculaire, ce qui se passa dans cette occasion, entre le Roi et son parlement, se plaint d'un écrit qu'on répandit alors sous le nom de *Réponse du Roi aux remontrances du parlement*, et qui n'est qu'un tissu de reproches, de la part de ce prince, au premier président, et de louanges des Jésuites, sa Majesté n'ayant rien répondu autre chose aux députés du parlement, sinon, qu'elle les remercioit du soin qu'ils paroissoient avoir de sa vie, et qu'elle

Sa Majesté avoit bien pensé à moi pour cette délibération ; et si elle ne m'avoit point nommé à M. le connétable, avec ces autres messieurs, c'est qu'elle jugea, comme elle le dit à l'Oserai, son premier valet de chambre, qui me le redit, que cette nomination ne me feroit pas plaisir; mais Sillery me servit ici un plat de sa façon. Il affecta, en parlant au Roi, une surprise si naturelle, de ce que ce conseil dût se passer sans moi, et il l'assaisonna si bien de toutes les perfides louanges dont se servent l'envie et la malignité, qu'il mit ce prince dans la nécessité de dire que j'en serois aussi. Le but de ce rusé courtisan étoit de faire retomber sur moi seul toutes les suites fâcheuses qu'on prévoyoit également, et du refus, et de l'acceptation de la demande des Jésuites,

---

sauroit prendre toutes les mesures pour ne courir aucun danger. La longueur et le tour de cet écrit déposent en faveur de M. de Thou; mais, d'un autre côté, cette réponse, vraie ou prétendue, de Henri IV, est rapportée dans le quatrième tome des Mémoires d'Etat de Villeroi, *pag.* 400. Elle est confirmée par Mathieu, historiographe de ce prince, auquel Henri IV fournissoit lui-même des Mémoires pour son histoire, *tom.* 2, *liv.* 3. C'est sur cette autorité, qui est d'un grand poids, que le P. Daniel l'a citée dans son Histoire de France, *in-fol. tom.* 3, *pag.* 1939. Ce qui porte à croire que cette réponse de Henri IV est véritable, du moins quant au fond, c'est que M. de Thou ne laisse pas de convenir, qu'après la réponse du Roi, qui renfermoit un ordre d'enregistrer son édit, le parlement ayant encore cherché les moyens d'éluder cet enregistrement, sa Majesté fit venir une seconde fois les gens du Roi, auxquels elle déclara sa volonté avec autorité, et même avec colère, et qu'ensuite elle envoya André Hurault de Maisses, l'un de ses secrétaires d'Etat, au parlement, pour y faire vérifier son édit, sans aucune modification.

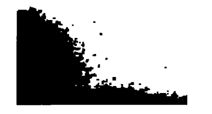


car tout le monde sentoit bien que le pas étoit glissant. Je devinai le motif de ce procédé de Sillery, et je ne fus pas long-temps sans l'apercevoir bien plus clairement.

Ces messieurs étant assemblés, et moi avec eux, lorsqu'il fut question d'opiner, Bellièvre, Villeroi et Sillery jetèrent les yeux sur moi, et Sillery prenant la parole, dit que ces messieurs me remettoient l'honneur de la délibération, comme à celui de la compagnie qui étoit le plus intelligent dans les affaires, et le mieux informé des volontés du Roi. Ce dernier trait de Sillery, envers lequel je n'étois pas déjà trop bien disposé, acheva de me mettre de mauvaise humeur. Au lieu du compliment dont un courtisan auroit payé sa flatterie, je répondis sans déguisement à sa pensée. Je dis que je ne voyois pas de raison à changer l'usage reçu, d'opiner selon le rang, et encore moins dans un sujet où ma religion devoit rendre mon sentiment suspect de partialité, à moins que ce ne fût à dessein de donner dans le public une interprétation peu avantageuse de mes paroles, comme je savois que plusieurs des assistans s'attendoient à le faire, et même l'avoient déjà fait d'avance, par des imputations bien gratuites sur un sujet dont on ne m'avoit pas même entendu parler. J'ajoutai encore plus clairement, que quand j'opinerois le premier, je ne donnerois pas autant de prise à celui qui me parloit, qu'il l'avoit espéré; mais qu'enfin je ne le ferois point, que je n'eusse auparavant consulté mon oracle; c'est que je voulois effectivement

avoir un entretien avec sa Majesté avant que de rien statuer sur la matière proposée. « A ce que je vois, reprit Sillery, en souriant malicieusement, et feignant d'ignorer le sens de mes dernières paroles, » il faudra que nous attendions à savoir votre » avis, que vous ayez fait un voyage sur le rivage » de la Seine, à quatre lieues d'ici ». Il désignoit Ablon, où se faisoient les assemblées des protestans. « Monsieur, lui répliquai-je, votre énigme » n'est guères bien enveloppée; et pour vous » satisfaire je vous dirai, que comme en matière » de religion, les hommes ne sont point mes ora- » cles, mais la seule parole de Dieu, en fait d'af- » faires d'Etat, je n'en ai point d'autre que la » voix et la volonté du Roi, dont je veux être » particulièrement informé, avant que de rien » conclure sur un sujet de cette importance ». Je pris ensuite un ton moins élevé, et, en m'adressant à toute la compagnie, j'ajoutai qu'en effet la précipitation ne pouvoit causer ici que de grands inconvéniens.

Après ce discours, qui pouvoit bien passer pour cet acte de délibération que je n'avois pas voulu faire, le connétable parla, profitant de l'ouverture que je venois de lui fournir, n'étant pas fâché d'ailleurs de me rendre service : car depuis celui que je lui avois rendu dans l'affaire du maréchal de Biron, il avoit changé sa prévention contre moi, en une affection sincère; il dit qu'il étoit de mon sentiment sur l'obligation de savoir, avant que de rien statuer, la disposition particulière de



sa Majesté; à quoi il ajouta, qu'il ne seroit pas même hors de saison de la prier d'assister aux délibérations mêmes, ne fut-ce que pour arrêter les petits mouvemens de vivacité, dont on venoit de voir un échantillon dans le début de la première séance. Villeroi montrant une impatience d'aller en avant, qui surprit tous ceux qui connoissoient son caractère, dit que cette affaire ne pouvant finir que par le rétablissement des Jésuites, il étoit inutile de traîner la chose en longueur. Après avoir fait valoir de toutes ses forces le poids de l'intervention de sa Sainteté, et cautionné la vérité des promesses que faisoit la société, il expliqua les motifs de la conduite du Roi, qui n'avoit pas, disoit-il, référé la chose à un conseil dont il avoit nommé tous les membres, pour être contredit, mais pour ne pas demeurer chargé lui-même d'avoir anéanti par la force de son autorité, un arrêt du parlement aussi solennel que celui qui avoit été porté contre les Jésuites; et il conclut avec la dernière complaisance, qu'il falloit épargner à sa Majesté l'embarrassante nécessité de décider ce point, de son propre et seul mouvement. Villeroi nous faisoit beaucoup d'honneur à tous, et le conseil lui devoit un remerciement. De Thou fronda cet avis, comme Villeroi avoit frondé le nôtre. Il dit, en branlant la tête, que si le dessein de sa Majesté avoit été tel que Villeroi venoit de le dire, de ne point se mêler de cette affaire, il l'auroit renvoyée à décider, et toutes les propositions des Jésuites à examiner, au parlement

qui en avoit été saisi par sa Majesté elle-même; et faisant de ses paroles son opinion, il ajouta, qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre pour le Roi, s'il vouloit éviter, et le blâme qu'il encourroit en agissant autrement, et le danger qui en résulteroit, tant pour l'Etat, que pour sa personne même. Ce n'est pas là assurément parler en homme de cour; mais ni son sentiment, ni celui de Villeroi ne furent suivis, le reste des conseillers témoigna d'un seul mot, qu'avant que de passer plus avant sur le fond, il en seroit parlé à sa Majesté. Ainsi se termina cette séance.

J'allai le lendemain chercher à parler à sa Majesté en particulier, et ayant mis tout d'abord sur le tapis la délibération de la veille, je vis que ce prince attendoit que je lui disse ce que j'en pensois. Je ne balançai point sur le parti que j'avois à « prendre, et la vérité m'oblige à dire qu'il ne fut pas favorable aux Jésuites (*). Je dis à sa Majesté, que je ne comprenois pas comment, après un arrêt du parlement, qu'elle-même avoit fait donner, et pour une cause aussi grave et aussi juste, elle se laissoit encore prévenir en faveur d'un ordre dont elle n'avoit que du mal à attendre, et pour l'Etat, et pour elle-même. Je ne pus m'empêcher de la faire souvenir du roi d'Angleterre. Comme je n'avois pas intention de m'étendre en

(*) Il est marqué dans les Mss. de la bibl. du Roi, que nous avons déjà cités, que MM. de Sully, de Bouillon, de Meaupeau, etc. firent tout leur possible pour détourner le Roi de sa résolution.

longs discours, je me contentai de supplier ce prince de me dispenser de délibérer dans une affaire si odieuse, ou du moins de me commander si absolument et si précisément ce que j'avois à faire, que je trouvasse mon excuse dans la nécessité de mon obéissance. « Oh bien, oh bien! me » dit Henri, puisque nous avons le loisir de dis- » courir là-dessus, et que vous êtes ici tout seul, » dites-moi librement ce que vous appréhendez de » ce rétablissement, et puis je vous dirai aussi ce » que j'en espère, afin de voir de quel côté pen- » chera la balance. ». Je voulus encore m'en défendre, en disant qu'il n'y avoit rien de si inutile que ce que me demandoit sa Majesté, puisqu'elle avoit déjà pris son parti. Il répliqua qu'il ne laisseroit pas d'avoir égard à mes raisons; et enfin, il m'ordonna si absolument de le faire, qu'il n'y eut plus moyen de reculer.

Il n'y a aucun avantage pour l'Etat à espérer dans le rétablissement des Jésuites (*) en France,

(*) Le discours suivant n'a rien de plus fort, ni même d'aussi fort que celui du président de Harlay, qu'on voit dans M. de Thou, ni que tous les autres, dont les écrits, soit alors, soit depuis ce temps-là, sont remplis, contre les Jésuites : je n'en sens pas moins, à le transcrire, toute la répugnance sur laquelle je me suis expliqué dans la préface de cet ouvrage. Mais le lecteur distinguera aisément ici, qu'on veut lui faire recevoir de pures conjectures pour des faits certains, et de simples possibilités, pour des desseins avérés. Dix pages d'une vaine déclamation ne vaudront jamais le plus petit fait prouvé en quatre mots; et pour bien dire, M. de Sully ne prouve ici que sa passion et son animosité contre les Jésuites. Ce qu'il avance de fer et de poison, fait horreur à rapporter, et

qu'on ne puisse se promettre de tous les autres ordres religieux, et les Jésuites ont de plus des raisons particulières d'exclusion, fondées sur les inconvéniens qui suivent de leur établissement dans ce royaume. Ces raisons et ces inconvéniens ont rapport à quatre chefs, dont on va d'abord sentir toute l'importance: la religion, la politique extérieure, la politique intérieure, ou le gouvernement du dedans du royaume, enfin la personne du Roi.

Ce qu'on peut dire sur la première, c'est que l'union et la paix entre les deux religions dominantes en France, paroissant aujourd'hui à tous égards, le seul vrai fondement sur lequel doit s'appuyer le systême qu'on suivra dans le conseil, il faudroit supposer en faveur des Jésuites, qu'ils adopteront ces vues; mais c'est ce qu'on doit attendre d'eux, moins que de toutes autres personnes qu'on puisse imaginer. Le premier de leurs statuts les assujettit si aveuglément à leur général, ou plutôt au Pape (*), que quand ils auroient personnel-

seulement à penser, et ne peut être sorti que de la bouche d'un calviniste et d'un cruel ennemi; mais il doit d'autant moins nous surprendre, que M. de Rosny s'étoit solennellement engagé envers le roi d'Angleterre, d'agir et parler de la sorte, lorsqu'il seroit question du rétablissement des Jésuites, pour l'intérêt de la cause commune, qui étoit l'hérésie, et dont il étoit un des plus zélés partisans, comme le roi de la Grande-Bretagne étoit un des ennemis les plus déclarés de l'Eglise.

(*) Il faut remarquer, par rapport à l'article de l'institut des Jésuites, qui regarde la soumission aveugle à leur général, que par cette soumission ou obéissance aveugle, on entend, 1° le vœu qu'ils font après deux ans de noviciat. Or ce vœu est précisément comme

lement sur cet article, les intentions les plus droites et les plus pacifiques, ils ne peuvent se mouvoir que par l'intention de ces deux supérieurs, dont l'un

---

celui de tous les autres religieux; la nature en est parfaitement la même, et l'on ne recommande chez les Jésuites, que la soumission, l'obéissance, que les saints PP. prêchoient aux fidèles qui se consacroient plus particulièrement au service de Dieu. Au reste, cette obéissance ne doit être aveugle que sur des points de perfection et d'observance religieuse, elle ne peut jamais déroger aux lois naturelles, à celles d'institution divine, d'institution ecclésiastique, d'institution civile, pour le bon ordre des Etats.

Par cette soumission ou obéissance, on entend encore, 2° le quatrième vœu que font les profès de la compagnie, et qu'ils ajoutent aux trois vœux ordinaires de religion. Or ce quatrième vœu ne leur impose d'autre obligation par rapport au souverain Pontife, que celle de lui obéïr, lorsqu'il leur commandera d'aller travailler au salut des ames dans les missions. En voilà toute la substance, quoi qu'en disent une infinité de personnes, qui représentent tous les jours ce vœu avec les traits les plus odieux, et qui en prennent sans cesse occasion d'invectiver contre la société. *Insuper promitto specialem obedientiam summo Pontifiei, circa missiones.* « De plus, je promets une spéciale obéissance au souverain » Pontife, touchant les missions ». C'est en ces termes que le vœu est exprimé, et qu'il est proféré. Il renferme quatre circonstances, qui en font toute l'étendue, et que l'on peut voir dans le livre de l'institut des Jésuites, ou dans son abrégé, imprimé à Bruxelles en 1690, *part.* 3, *chap.* 3, *sect.* 3. Ces circonstances sont : 1° Il est défendu aux Jésuites de solliciter par eux-mêmes, ou par quelqu'autre, le souverain Pontife, afin qu'il les envoie dans une contrée plutôt que dans une autre. 2° Ils doivent obéir, soit qu'on les envoie, ou chez les Turcs, ou chez les autres infidèles, dans les Indes même, soit qu'ils soient obligés d'aller travailler à la conversion des hérétiques et des schismatiques, ou à la perfection des fidèles. 3° Ils doivent partir promptement, autant qu'il dépendra d'eux, sans excuse et sans délai. 4° Ils ne peuvent point exiger de viatique, mais ils doivent être prêts d'aller à pied ou à cheval, avec de l'argent ou sans argent, ainsi que sa Sainteté le jugera convenable, ne considérant que le plus grand service de Dieu. Un pa-

qui est le Pape, peut nous faire beaucoup de mal; et l'autre qui est leur général, est toujours un Espagnol naturel, ou créature de l'Espagne. Or, on ne peut présumer que le Pape et ce général des Jésuites voient jamais de bon œil la religion protestante marcher en France sous ses bannières particulières. Il arrivera donc que les Jésuites, imbus des maximes ultramontaines, adroits d'ailleurs et intelligens, et pour comble, jaloux de donner la victoire à leur parti, feront une schisme perpétuel dans le peuple, par leurs confessions, leurs prédications, leurs livres et leurs discours, d'où naîtra une altération entre les différens membres du corps politique, qui, tôt ou tard, reproduira les guerres civiles dont on vient de sortir.

Ils ne sont pas moins capables de susciter des guerres étrangères; c'est le second endroit par lequel la bonne politique s'oppose à leur rappel. Le Pape, porté d'inclination pour l'Espagne, ou dépendant malgré lui de cette couronne, surtout depuis les dernières invasions qu'elle a faites en Italie; les Espagnols n'ayant de vues que pour la destruction de la monarchie française; les Jésuites liés avec l'un et l'autre, par principes, par habitude, par religion; que conclure de tout cela? sinon que la France aura dans ce corps un ennemi d'accord avec ses ennemis pour la renserver. La religion rentre une se-

reil vœu a-t-il de quoi autoriser tout ce qu'on a écrit, tout ce qu'on a dit à son occasion, d'injurieux contre la société, depuis deux siècles?

conde fois dans ce motif, en ce que les projets de Henri pour la gloire et la tranquillité de toute l'Europe, demandant qu'on porte quelque jour en Italie, une armée capable de tirer le Pape, et même malgré lui, des entraves où le tient la domination espagnole, et que ce prince s'aide dans ce dessein des puissances protestantes, sans lesquelles on ne peut rien contre l'Espagne, les Jésuites ne goûteront jamais un plan de politique universelle, qui rendra les protestans nécessaires, et les affermira en Europe.

Plutôt que de voir un pareil dessein s'exécuter, c'est le troisième motif, plutôt que de passer à la haine, qu'ils seroient obligés en ce cas de prendre contre l'Espagne, ils chercheront à consumer les forces du Roi contre ses propres sujets. Un mal presque aussi grand dans l'intérieur du royaume, c'est que leur accès auprès du prince, et les facilités qu'ils trouveront à disposer de son autorité, leur feront commencer une autre espèce de guerre contre les ministres et toutes les personnes en place, sur le soupçon qu'ils n'entreront pas dans leurs sentimens. Je me mis moi-même du nombre de ceux qui seroient les premiers sacrifiés à ces nouveaux favoris.

Enfin sa Majesté n'avoit-elle pas fait elle-même une cruelle épreuve de leur haine, sans leur ouvrir encore une nouvelle voie au fer et au poison? Et ignoroit-elle les raisons qu'avoient les Jésuites de lui substituer au trône de France, un autre prince, qu'ils pussent se flatter de faire concourir

plus facilement dans leurs projets, tant généraux, que particuliers? Si elle en doutoit encore, j'offris de lui en donner la preuve dans un Mémoire qui m'avoit été adressé de Rome contre le cardinal d'Ossat, dont je parlerai dans un moment, et je me contentai d'ajouter encore quelques réflexions que me fournit ce Mémoire.

Le Roi me répondit qu'il verroit volontiers cet écrit, et il m'ordonna même de le lui communiquer; mais il demeura ferme dans son dessein, contre toutes les raisons que je pus lui apporter. Il me dit qu'à un discours dont il voyoit que j'avois médité de longue main toutes les parties, il n'avoit que deux choses à opposer; la première, qu'il n'étoit pas surprenant que les Jésuites se fussent dévoués à l'Espagne, la seule puissance qui les avoit recherchés et caressés, lorsqu'ils étoient méprisés ou détestés presque partout ailleurs, et que s'ils avoient trouvé le même agrément en France, ou si on le leur procuroit aujourd'hui, ils oublieroient bientôt l'Espagne (*). Sa Majesté

(*) Sans vouloir rien imputer aux Jésuites français de ce temps-là, je remarque seulement que Henri IV jugeoit bien des dispositions où ils seroient à l'avenir. Les services qu'ils ont rendus à la France, ont fait tomber absolument ce reproche, qu'on trouve si souvent dans la bouche des ennemis qu'ils avoient alors, d'avoir cherché à élever l'Espagne sur les ruines de la monarchie française. Au reste, ce n'est point le rapport intime que les Jésuites avoient avec les étrangers, qui les avoit rendus ligueurs, c'étoit la situation présente des affaires de la religion. S'ils crurent, par une suite de l'erreur qui leur étoit commune avec la Sorbonne et la plupart des meilleurs Français, devoir chercher de l'appui au

avoit pour garant de cette vérité, ainsi qu'elle me le dit, le P. Mayus qui le lui avoit avoué confidemment, et en même temps confirmé au nom de toute la société, par les sermens les plus terribles, se soumettant pour lui et pour tous ses confrères, à être regardés, si la chose n'arrivoit pas, comme les plus insignes traîtres.

Henri ajouta, que tous ces sermens et ces promesses ne me fermeroient pas apparemment si bien la bouche, que je ne trouvasse encore quelque chose à répliquer contre ce premier motif; mais que le second devoit le faire. Il le déduisit de son propre intérêt, et de la conservation de sa per-

---

dehors, ce n'étoit point qu'ils fussent ennemis de la nation, de la patrie, de l'Etat, c'est qu'ils croyoient ces relations nécessaires pour soutenir les intérêts de la religion; c'est qu'ils s'imaginoient, mal-à-propos, comme plusieurs catholiques, qu'un excès de zèle aveugloit, qu'il étoit permis de tout entreprendre pour la défense de la foi; encore gardèrent-ils plus de mesures qu'un grand nombre d'autres, puisqu'ils ne parurent point dans Paris le jour des barricades, et qu'on ne les vit point assister à la procession ridicule et bizarre de 1590. *Hist. de Fr. du P. Daniel, tome* 3.

Autre observation à faire; c'est qu'on persécutoit les Jésuites en Espagne, comme trop zélés pour la France, tandis qu'en France, on leur faisoit un crime de leurs liaisons trop étroites avec l'Espagne. Ce fut en effet le cardinal Tolet, Jésuite espagnol, qui travailla le plus efficacement à obtenir l'absolution de Henri IV, et à sa réconciliation avec le saint Père, ce qui est prouvé par les lettres du cardinal d'Ossat, depuis 1595 jusqu'en 1603. Voilà ce qui piqua l'Espagne et Philippe II contre les Jésuites, contre le père Aquaviva, leur général, à qui l'Espagne suscita par cette raison toutes sortes d'affaires.

Les Jésuites furent détruits de nouveau en France, etc., par arrêt de la cour, en 1764. Note de l'édit.

sonne (1), qui lui persuadoient, disoit-il, qu'il devoit recevoir en grace les Jésuites, et même les bien traiter, parce que s'il les réduisoit au désespoir, en leur ôtant tous les moyens d'obtenir leur retour en France, il n'y avoit rien à quoi ils ne se portassent contre lui. Le crédit, la subtilité, les ressources de ces Pères, furent un point que sa Majesté traita fort au long, pour me faire convenir, comme elle en paroissoit convaincue elle-même, que, malgré toutes ses précautions, il resteroit à cette société, toute bannie et éloignée qu'elle seroit, mille moyens d'attenter à sa vie, ce qui jetteroit ce prince dans des appréhensions continuelles qu'il vouloit s'épargner. Il conclut par cette parole de Jules-César : *Qu'il vaut beaucoup mieux s'abandonner* (2) *une fois à ceux dont on se défie, que d'avoir à se précautionner continuellement contr'eux.*

Je compris par ces paroles de sa Majesté et par le ton dont elle les prononça, qu'elle s'étoit décidée sur le rétablissement des Jésuites, et que rien ne l'en pouvoit détourner; ainsi, au lieu de nouvelles objections que j'aurois encore pu lui faire

(1) « Ventre-saint-gris, disoit Henri IV à ceux qui tâchoient de » le dissuader de rappeler les Jésuites : « me répondez-vous de ma » personne »? Ces paroles fermoient la bouche à tout le monde. *Mss. de la bibliothèque du Roi, vol.* 9033.

(2) *Insidias undique imminentes subire semel confestim satius esse, quàm cavere semper,* dit Suétone : ce qui ne signifie pas tout-à-fait que la mort la moins prévue est la meilleure, comme il y a dans le texte des anciens Mémoires, et qui se rapporte mieux à ce qui précède.



en très-grand nombre, et très-solides, je lui dis qu'il me suffisoit qu'elle eût paru faire dépendre la sûreté de sa personne et le bonheur de sa vie, du rappel des Jésuites, pour m'y faire travailler avec autant et plus de zèle que la Varenne même, et qu'elle en auroit des preuves dès que le conseil se rassembleroit. La joie parut sur le visage de ce prince, en m'entendant parler ainsi; et afin que ce sacrifice que je lui faisois ne demeurât pas sans récompense, loin qu'il retombât sur moi, comme j'avois paru le craindre, il me promit en ce moment deux choses sur sa parole royale, l'une, que ni les Jésuites, ni personne au monde, ne lui feroient jamais déclarer la guerre aux protestans, à moins que je ne la lui conseillasse moi-même; l'autre, que rien ne seroit capable non plus de lui faire éloigner de sa personne, un ministre dont il seroit satisfait, de quelque religion qu'il fût; « et surtout, ajouta ce prince avec une familiarité » tout-à-fait obligeante, un homme dont je dirois » volontiers ce que vous me disiez l'autre jour, » que Darius disoit de son (*) Zopire ». Il m'assura encore qu'il alloit travailler à faire passer dans l'esprit des Jésuites, tous les sentimens qu'il avoit pour moi, et que je connoîtrois avant qu'il fût

---

(*) Zopire, Satrape perse, s'étant fait couper le nez, les oreilles et les lèvres, pour faire réussir un stratagême qui mit Darius en possession de la ville de Babylone, ce prince avoit coutume de dire depuis : *Qu'il eût donné vingt Babylones pour un Zopire. Hérodote, liv.* 5.

peu, de quelle manière il leur apprendroit à se comporter à mon égard.

Je ne sais s'il n'y travailla pas dès le même jour, car je reçus le lendemain matin une visite de la Varenne, qui me demanda la grace qu'un Jésuite, qu'il m'assura être encore plus Français d'inclination que de nom, vînt me baiser les mains. Je répondis à la Varenne, qu'il savoit bien que tout le monde étoit bien reçu chez moi, et que les ecclésiastiques en particulier ne s'étoient jamais aperçus de ma religion, que par le devoir que je croyois qu'elle m'imposoit de les mieux traiter encore; sans tout cela, que le caractère, dont il me dépeignoit ce Jésuite, lui répondoit qu'il ne seroit point refusé à ma porte. Ce Jésuite français étoit le P. Cotton (*), qu'il m'amena dès le jour

---

(*) Pierre Cotton, né en 1564, à Néronde, d'une famille des plus distinguées du Forez. Il y a beaucoup à changer à l'idée que l'auteur cherche à nous en donner ici et ailleurs. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, et singulièrement doué du don de la parole, et de tout ce qui fait réussir à plaire. « Le Roi, dit la Chronolo» gie Septénaire, le prit en telle affection, aussitôt qu'il l'eut vu, » qu'incontinent il ne se faisoit rien qu'il n'y fût appelé. Il prêcha » à Fontainebleau, puis après dans Paris, où il n'y eut bonne pa» roisse qui ne l'ait désiré ouïr; et de fait aussi, il a une grace » si attrayante, qu'on ne se peut lasser de l'écouter ».

Il pensa être assassiné dans ce même temps par des pages de sa Majesté, qui lui donnèrent plusieurs coups d'épée, comme il venoit en carrosse au Louvre, parce que quelques seigneurs de la cour s'étant plaints au Roi que des pages crioient, en le voyant passer : *Vieille laine, vieil coton*, (cris de Paris), ce prince en avoit fait fouetter quelques-uns. Il auroit même fait punir cet assassinat avec beaucoup de sévérité, si le P. Cotton n'avoit instamment prié sa Majesté de leur pardonner. Ils furent seulement



suivant, comme je sortois pour donner mon audience ordinaire après le dîner. J'en fus abordé avec toutes les démonstrations possibles de vénération et de respect. Il n'y eut sorte de louanges et de flatteries dont il ne m'accablât, sur mon esprit, sur mes services, et aussi sur la protection qu'on lui avoit assuré, disoit-il, que j'étois disposé à accorder à sa société. Il entremêloit de fréquentes et profondes inclinations, les assurances réitérées qu'il me faisoit de reconnoissance, de dévouement et d'obéissance. Je ne demeurai pas en reste de complimens et de cérémonies. Je m'étudiai à ne rien omettre de tout ce que je jugeai convenir à la personne et aux circonstances présentes.

---

chassés de la cour. « Le Roi, dit le même écrivain, en augmenta » encore les faveurs qu'il faisoit aux Jésuites. Il voulut même » donner un évêché au P. Cotton, qui, sur cette offre, fit un trait » d'Etat, qui est revenu au bien de son ordre, à savoir, de ne pas » l'accepter ». La Chronologie Septénaire auroit parlé plus exactement, si elle avoit dit que le P. Cotton étoit obligé étroitement de refuser l'évêché que le Roi lui offroit, et qu'il le refusa en effet, en vertu de cette obligation qu'il avoit contractée; car les Jésuites font un vœu exprès de renoncer à ces dignités ecclésiastiques, et ils ne peuvent même être dispensés de ce vœu que par le souverain Pontife. Le P. Cotton, à en juger par sa vie, qu'a écrite le Père d'Orléans, étoit trop religieux pour se conduire dans le refus qu'il fit, par d'autres vues que par ces principes de désintéressement et de modestie. P. Mathieu parle aussi du P. Cotton avec de fort grands éloges, *tom.* 2, *liv.* 3. Henri IV le prit en cette année pour son confesseur, par la retraite de René Benoît, curé de Saint-Eustache; et il exigea, dit-on encore, que la supériorité du collége de Navarre, qui avoit toujours été attachée à la qualité de confesseur du Roi, en fût désunie.



Le lendemain, le conseil, toujours composé des mêmes personnes, se rassembla pour la seconde fois. Jamais affaire ne fut si promptement expédiée. Sans me jeter dans un grand étalage de vaines raisons, je dis succinctement, que la conjoncture présente requéroit que les Jésuites fussent rétablis en France. On exigea d'eux le serment, qu'ils prendroient tous les sentimens de bons compatriotes, et qu'ils n'éliroient point de Provincial (*) qui ne fût Français. Ils jurèrent, et tout le passé fut mis en oubli. Je n'ajouterai rien

(*) Je ne vois pas qu'il soit fait mention dans les lettres pour la réhabilitation des Jésuites, de cette élection d'un Provincial français, du moins qu'implicitement. Voici les conditions qui y sont exprimées : que les Jésuites ne pourront fonder aucun collége en France, sans la permission du Roi ; qu'ils seront tous naturels Français, et qu'il n'en sera souffert aucun autre dans le royaume; qu'il en résidera continuellement un près de la personne de sa Majesté, pour lui répondre de la conduite de tous les autres ; qu'ils feront, en entrant dans le corps, certains sermens entre les mains des officiaux, de ne point attenter à sa personne, de ne se mêler de rien au désavantage de l'Etat, etc. ; qu'ils ne donneront atteinte, ni aux lois du royaume, ni à la jurisdiction des évêques ; ni aux droits du clergé, des universités, etc.; qu'ils ne pourront prêcher, ni administrer les sacremens dans aucun diocèse, que de l'aveu de l'évêque diocésain ; qu'on leur restituera ce qui leur avoit été ôté; mais qu'ils ne pourront rien acquérir de plus, sans une approbation expresse de sa Majesté; non plus que prétendre partager avec leurs parens les successions et biens de famille. Les villes de Lyon et de la Flèche étoient les seules où on leur permettoit de s'établir de nouveau. Celles où ils étoient fondés par ci-devant, y sont énoncées au nombre de onze ; savoir, Toulouse, Auch, Agen, Rodez, Bordeaux, Périgueux, Limoges, Tournon, le Puy-en-Velai, Aubenas et Beziers. Il est permis à M. de Thou de se plaindre qu'une partie de ces conditions ont été depuis annullées; mais

de plus, sinon que je me tins enveloppé pendant tout ce temps-là, et que je me conduisis avec une extrême circonspection, soit par rapport à cette affaire, soit à l'égard du sentiment du P. Molina sur la grace, qui fut rendu public cette année, soit enfin sur quelques propositions de trois Jésuites, dont le pour et le contre furent débattus avec beaucoup de chaleur, et surtout celle-ci : qu'il n'est point de foi que le Pape soit le successeur de S. Pierre; et que la confession peut se faire par lettres. Les Jésuites sentirent en cette occasion le besoin qu'ils avoient déjà, que l'autorité royale intervînt en leur faveur. Si on les avoit livrés au parlement, à la Sorbonne, aux universités et au plus grand nombre des (*) évêques et des villes

---

non pas d'en prendre droit contre les Jésuites, de dire qu'ils ont manqué à les observer.

Quant à l'élection de leur général étranger, qui fait tant de peine à M. de Sully, on ne pouvoit exiger d'eux qu'ils n'en eussent jamais qui ne fût Français de nation, l'élection de ce général se faisant par divers membres de la société, députés à cet effet, et qui sont pris des différentes nations : c'eût été exiger l'impossible. Au regard de cette élection, il n'y a rien de réglé, ni par les lois, ni par les pratiques de la société, pour le sujet qu'on doit choisir; c'est-à-dire, que tout Jésuite, qu'on juge propre à cet emploi, Français ou autre, peut y parvenir, parce que la chose dépend d'une élection, qui est pleinement libre. Si l'avant-dernier général ne fut pas le P. d'Aubanton, Français, confesseur de sa Majesté Catholique, c'est que les Jésuites français eux-mêmes s'y opposèrent. Le P. Charles de Noyelle, qui l'étoit en 1685, étoit un gentilhomme d'Artois, sujet du roi de France.

(*) Le Septénaire nous apprend au contraire que les Jésuites furent demandés, aussitôt après leur rappel, par plusieurs villes, évêques, etc. *Ibid. fol.* 438. « C'étoit, dit encore l'historien Ma-

du royaume, leur doctrine n'y auroit pas jeté de profondes racines ; mais le Roi n'abandonna pas ses nouvelles créatures. Il leur donna même, à la sollicitation de la Varenne, son château de la Flèche, où ils eurent bientôt un beau collége.

Le rétablissement des Jésuites fut un vrai triomphe pour Villeroi, Jeannin, du Perron, et surtout pour d'Ossat, qui ne les avoit point oubliés à Rome, où il résidoit toujours pour les affaires de sa Majesté. C'est ici le lieu de parler du Mémoire qui me fut adressé d'Italie contre cet ecclésiastique, et dont on vient de voir que j'avois déjà entretenu sa Majesté.

Ce prince étoit allé passer quelques jours du mois d'avril à Chantilly, dont l'air pur, le séjour agréable, la chasse commode, joints aux autres délassemens de la campagne, parurent à ses médecins, nécessaires pour sa santé. Sur quelques lettres que je lui écrivis, et dans lesquelles je ne

---

» thieu, *ibid. page* 606, le commun désir des catholiques de les » revoir, leur absence ayant fait connoître le bien et le profit de » leur présence, en l'instruction de la jeunesse et au manie- » ment des consciences.... Leurs ennemis n'eurent point de prise, » ni sur leurs mœurs, ni sur les actions de leur vie, qui s'ac- » cordent si bien à leur doctrine, qu'il n'y a un seul mauvais accord » qui en rompe l'harmonie, leur cœur et leur langue étant montés » au même ton, etc. ». Cet écrivain en avoit déjà parlé dans les termes les plus avantageux, *tom.* 2, *liv.* 2, *pag.* 270; et ce qui le rend moins suspect, c'est qu'il avoit eu lui-même quelque démêlé particulier avec cette société, comme on le voit au même livre 3, *page* 681.

pus me dispenser de lui marquer que son absence laissoit indécises un grand nombre d'affaires, il revint incontinent à Paris, quelque chose que pussent faire ses médecins pour l'arrêter. Il se souvint, le soir même de son arrivée, du Mémoire en question, et me le demanda; il ne faisoit que me prévenir, mon dessein étant de le lui montrer ce jour-là. Je le tirai d'entre mon habit et ma camisole, et je le lui laissai examiner à loisir. Je n'y avois rien changé, ni rien ajouté, excepté peut-être quelques réflexions dont cet écrit n'avoit pas besoin, pour attirer contre celui qui en étoit l'objet, toute l'indignation de sa Majesté.

L'auteur de ce Mémoire, qui avoit eu ses raisons pour n'y faire paroître, ni son nom, ni celui de la personne à laquelle il l'adressoit, s'attachoit à faire voir que d'Ossat avoit prévariqué dans tous les points de sa commission, et qu'il ne s'en étoit chargé que pour amener les choses au point d'obliger le Roi à entrer dans les vues des catholiques ligueurs de son conseil, dont il étoit l'instrument, et à embrasser un plan de politique, tout différent de celui qu'on lui voyoit suivre. Ce nouveau plan, où l'on découvroit encore l'esprit de la Ligue, qui lui avoit donné naissance, consistoit à unir la France d'intérêt et d'amitié avec le Pape, l'Espagne, les archiducs et la Savoie, contre les puissances protestantes de l'Europe en général, et contre les réformés de ce royaume en particulier; à faire concourir Henri avec le Pape, pour met-

tre un roi catholique sur le trône de la Grande-Bretagne; à lui faire abandonner la protection des Provinces-Unies; employer son autorité à soumettre tout au concile de Trente; en un mot, à lui faire adopter toute la politique autrichienne et toutes les maximes ultramontaines. On chargeoit les Jésuites du soin de serrer les nœuds de cette union, dont le fondement devoit être le mariage des enfans de France et d'Espagne, et le premier fruit, le détrônement du roi Jacques (*).

L'auteur, pour prouver qu'il n'avançoit pas des accusations si graves en vain déclamateur, les justifioit par les lettres mêmes de d'Ossat, tant celles dont j'ai parlé ci-devant, que plusieurs autres qu'il avoit ramassées; par ses discours, soit publics dans Rome, soit particuliers à mon frère, ambassadeur dans cette cour, et à d'autres. Il dévoiloit le mystère de ces difficultés presqu'insurmontables, rencontrées auprès du saint Père sur l'absolution du Roi et sur le mariage de Madame. Il montroit qu'elles étoient venues de d'Ossat lui-même, qui, pendant ce temps-là, pour abuser plus impunément de la confiance de son maître, et pour prévenir les reproches qu'il avoit sujet d'en appréhender, lui faisoit entendre qu'il étoit indispensablement obligé de faire croire à Rome, que sa Majesté étoit dans tous ces sentimens, et qu'il n'étoit pas médiocrement embarrassé à étouf-

(*) Je ne vois rien à ajouter sur cet article, à ce que nous en avons dit dans les notes ci-devant.

fer les bruits, qui de temps en temps se répandoient du contraire.

Il y a certainement en tout ceci un grand raffinement de la part de d'Ossat. Il n'y en avoit guère moins dans les institutions qu'il faisoit sous main au Roi, que l'Espagne n'avoit à son égard que des vues toutes pacifiques, et que le Pape étoit prêt à s'en rendre caution. Tout cela est si positif, et appuyé par l'auteur sur de si fortes preuves, qu'il se fait croire malgré la passion et la haine, qu'on ne peut disconvenir qui n'éclatent de toutes parts dans cette pièce, contre d'Ossat. On lui reproche de trancher du grand politique, et de l'homme d'Etat, lorsqu'il devroit rougir de son ignorance et de son incapacité; et l'on ne veut reconnoître dans cet écclésiastique, avant qu'il fût élevé à la pourpre, qu'un pédant et un valet (*), qui doit tous les différens degrés de sa for-

(*) La passion, l'injustice et la fausseté se font voir si sensiblement dans ces derniers traits, qu'ils achèvent de détruire la foi qu'on auroit pu ajouter à ce prétendu Mémoire venu de Rome, contre le cardinal d'Ossat. Sa reconnoissance l'oblige à nommer en plusieurs endroits M. de Villeroi, son proetecteur, et à faire une profession presqu'ouverte d'attachement pour lui. Que peut-on conclure de cela? Rien certainement contre les qualités de son esprit, et tout en faveur de son cœur. On ne sauroit s'empêcher de remarquer, que l'auteur fait un abus sensible du principe de la liberté de penser. Il s'étudie à le faire régner sur les matières de religion, qui sont preque les seules où il ne doit point être admis, et il paroît vouloir l'exclure de la politique, qui est la chose du monde peut-être, où le pour et le contre doivent être le plus permis, parce que rien n'est plus incertain, plus fortuit, plus sujet à varier.

Quant à la personne du cardinal d'Ossat, on convient qu'il étoit

tune, à la bassesse de ramper auprès de Villeroi, et de servir en esclave l'aversion des autres catholiques ligueurs contre les réformés. L'auteur, en finissant ce Mémoire, conjure celui entre les mains duquel il doit tomber, de le faire passer dans celles de sa Majesté.

Mettant à part tout ce qu'il peut y avoir d'outré dans cet écrit, qu'on voit bien venir d'un ennemi déclaré, il sera toujours vrai que d'Ossat ne sauroit parer le reproche d'ingrat et de calomniateur, par rapport à son souverain et à son bienfaiteur, et qu'il laisse même, sans y penser, à la postérité tous les moyens de le convaincre de ces deux vices, dans les lettres que sa vanité lui a

---

de la plus basse extraction. Les uns le font fils d'un opérateur, les autres, bâtard du seigneur de Cassanabère, et d'autres, ce qui paroît mieux fondé, fils d'un maréchal ferrant, du diocèse d'Auch. Il fut précepteur du jeune seigneur de Castelnau-Magnoac; ensuite il alla à Rome en qualité de secrétaire de Paul de Foix, et y devint secrétaire du cardinal Louis d'Est, protecteur des affaires de France. Il fut encore envoyé de sa Majesté à Florence, ambassadeur à Venise, à Rome, etc. L'évêché de Rennes lui fut conféré en 1596, et en 1600, celui de Bayeux, dont M. de Rosny lui obtint auprès de Henri IV, la permission de se démettre. Il avoit dessein de passer le reste de ses jours à Rome, comme en effet il y mourut, le 13 mars 1604, un mois après la mort de la duchesse de Bar, âgé de soixante-huit ans. Sa dernière lettre est celle qu'il écrivit à M. de Villeroi, six mois avant sa mort.

Voyez les autres particularités de sa vie dans Amelot de la Houssaye, à la tête de l'édition qu'il nous a donnée des lettres de ce cardinal. Il n'a eu garde de ne pas prendre le parti de cette éminence, dans les petites discussions qu'elle eut avec le duc de Sully, et il avance, je ne sais sur quel fondement, que si ce ministre ne lui écrivoit pas, c'étoit probablement parce qu'il ne vouloit pas l'appeler monseigneur. *Note sur la lettre* 329.

fait imprimer, lorsqu'il y traduit Henri IV comme un prince qui opprime le clergé, détruit la noblesse, ruine le tiers-Etat, et se rend le tyran de son peuple.

La vérité n'est pas moins blessée dans tout ce que sa bile exhale contre les protestans. Que veut-il qu'on pense des épithètes d'impies, d'horribles, de détestables, de sacriléges, etc., qu'on y voit entassées, pour flétrir un corps qui fait profession de convenir avec lui-même, dans tous les points fondamentaux de la doctrine de Jésus-Christ, et de n'avoir pas une moindre vénération pour tous les divins monumens où ils sont exprimés, le Symbole des apôtres, le Décalogue, l'Oraison dominicale (1).

A l'égard des fautes purement de politique, elles peuvent bien ne venir dans d'Ossat que d'une vue trop bornée; mais elles ne sont pas moins palpables. Dans le temps où les projets ambitieux de la maison d'Autriche sont, pour ainsi dire, affichés par toute l'Europe, il expose la France à en être la première victime, en détachant d'elle, sans retour, tout ce qu'elle a d'alliés capables de la soutenir contre cette orgueilleuse monarchie. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que cette politique ruineuse n'ait pas laissé de se

(1) Cette raison de l'auteur est bien foible : mais on sait que c'est un des points de la nouvelle doctrine, de ne reconnoître ni les saints Pères, ni les Conciles, ni les autres sources de la tradition et de la foi.

communiquer, comme par contagion, à la plupart de ceux qui sont employés dans l'administration des affaires publiques; et ce qu'il y a en même-temps de plus triste, c'est qu'enfin elle a prévalu sur la plus saine, mais la plus petite partie (1).

Elle exposa Villeroi, dans le mois d'avril de cette année, à un déboire des plus fâcheux pour un homme en place. Le Roi, en partant pour Fontainebleau, où il avoit coutume de faire sa pâque, et de passer cette fête solemnelle, pen-

---

(1) Il n'en est point arrivé tous les malheurs que M. de Sully en appréhendoit; au contraire, l'événement a été tout aussi favorable à ce système, qu'il pouvoit l'être. Il est vrai, et cette raison peut bien servir à justifier le raisonnement de l'auteur, qu'en supposant l'exécution de ces desseins, dont l'extinction du protestantisme en France étoit le principal, remise en toutes autres mains que celles du cardinal de Richelieu, il est très-douteux, non-seulement si le succès s'en seroit ensuivi, mais encore si une entreprise de cette conséquence, manquée, n'auroit point replongé la France dans toutes les horreurs du règne des enfans de Henri II.

Le cardinal de Richelieu ne suivit pourtant pas en tout les vues qu'on attribue aux d'Ossat, Villeroi, etc. puisque toute sa vie il eut guerre avec l'Espagne. La connoissance parfaite qu'il avoit des ressources particulières à la France, et qu'il avoit puisée, suivant toutes les apparences, en grande partie dans les Mémoires de Sully, fit qu'il embrassa, et en quelque sorte, qu'il concilia ces deux systêmes opposés, en exécutant de l'un, le projet d'abaisser la maison d'Autriche, et de l'autre, celui de détruire le calvinisme en France. Il me semble qu'aucun exemple ne prouve aussi clairement que celui-ci, de quoi un homme seul est capable. Les religionnaires de France, qui s'étoient fait tolérer, après trente ans de persécution, après trente ans de repos, sont subjugués, et presque tout d'un coup; c'est que, d'un côté, il se trouva un cardinal de Richelieu, et que, de l'autre, il ne se trouva plus un Henri de Navarre.



dant laquelle toute affaire cessoit au conseil, congédia ses conseillers jusqu'au dimanche de Quasimodo; mais dès le vendredi saint il me rappela par une lettre, dans laquelle il me mandoit qu'il venoit de découvrir une trahison dans sa cour, sur laquelle il vouloit conférer avec moi; qu'il feroit trouver à cet effet des chevaux de poste à Ablon le jour de Pâques, afin que je ne manquasse pas de me rendre à Fontainebleau au sortir de la cène, ce que j'exécutai ponctuellement. Voici de quoi il étoit question.

Villeroi avoit à son service un commis, nommé Nicolas l'Hôte (1). De père en fils, cette famille avoit été attachée aux Villeroi; mais celui dont il s'agit ici, avant que d'entrer chez lui, avoit été secrétaire du comte de la Rochepot, lorsqu'il étoit ambassadeur de France en Espagne. L'Hôte qui avoit de l'esprit, mais un esprit porté à l'intrigue, se fit, pendant son séjour en Espagne, des intelligences avec les secrétaires d'Etat espagnols, don Juan Idiaques Francheses et Prada, auxquels il découvroit les secrets de l'ambassadeur son maître. La Rochepot ayant repassé en France, l'Hôte qui se vit sans emploi, demanda à Villeroi, dont il étoit filleul, une place dans son bureau, et fut commis par lui au déchiffrement de ses dépêches, ce qui plût très-fort à l'Hôte, et lui donna les moyens de continuer encore plus sûrement son premier métier.

---

(1) Autrement dit, du Portail.

Barrault (1), qui avoit relevé le comte de la Rochepot en Espagne, s'aperçut quelque temps après, que les secrets de son prince étoient éventés à Madrid, et il se donna la torture pour deviner de quelle part cela pouvoit provenir. Ne pouvant arrêter les yeux sur personne en particulier, il pria sa Majesté par un billet simple, adressé à elle-même, de tenir pour suspects tous les commis de ses bureaux, et en particulier ceux de Villeroi. La chose influoit jusque sur nos autres ambassadeurs dans les différentes cours de l'Europe, qui étoient dans une surprise extrême, et se plaignoient au Roi, ainsi que Barrault, de ce que le contenu de leurs dépêches étoit su dans ces cours, au même temps qu'ils les recevoient, souvent même avant qu'ils les reçussent de France.

Mais ni eux, ni Barrault, ne pouvoient pénétrer plus avant, jusqu'à ce que Barrault se vit un jour abordé par un Français de Bordeaux, réfugié en Espagne, nommé Jean de Leyré, et mieux connu par le nom de Rafis, qu'il avoit porté dans le temps qu'il servoit la Ligue, dont il avoit été l'un des boute-feux (*); et c'est pour cette raison,

---

(1) Emeric Gobier de Barrault. On rapporte de cet ambassadeur, qu'assistant un jour en Espagne, à une comédie où l'on représentoit la bataille de Pavie, et voyant un acteur espagnol terrasser celui qui représentoit François I, lui mettre le pied sur la gorge, et l'obliger à lui demander quartier, dans des termes tout-à-fait outrageans, il monta sur le théâtre, et en présence de tout le monde, passa son épée au travers du corps de cet acteur. *Notes d'Amelot sur d'Ossat.*

(*) L'Etoile dit qu'il avoit été l'un des Seize.

que n'ayant pu se faire comprendre dans l'amnistie, il s'étoit vu obligé de passer en Espagne, où ses services, qui consistoient en quelques avis qu'il recevoit encore de ses associés en France, furent récompensés par une bonne pension, que cette cour lui faisoit, ce qui dura jusqu'à ce que le conseil d'Espagne ayant su tirer d'ailleurs des lumières plus sûres que de Rafis, il s'aperçut, par le mépris qu'on commençoit à témoigner pour lui à Madrid, et par le retranchement de ses gratifications, que son crédit venoit de tomber tout d'un coup. Il en pénétra la véritable cause, et à l'instant, changeant de batterie, il ne s'occupa plus qu'à découvrir quel étoit le traître en France qui venoit ainsi s'enrichir de son bien; ne faisant point de doute que s'il y réussissoit, cette découverte lui vaudroit son rappel dans sa patrie, qu'il n'avoit point perdue de vue, et peut-être mieux que ce qu'on lui ôtoit en Espagne.

Les gens nourris dans l'intrigue, ont des talens pour ces sortes de choses, que les autres n'ont pas. Rafis s'accosta d'un autre Français, domicilié en Espagne, nommé Jean Blas, qui lui apprit comment l'Hôte avoit abusé de la confiance de son premier maître. Rafis, frappé de cette idée, s'attacha comme par instinct, sur cet homme; et s'étant fait instruire par d'autres endroits, qu'il étoit actuellement l'un des secrétaires de Villeroi, tout éloigné qu'il étoit, sa seule pénétration lui dévoila ce qui demeuroit caché à tant d'autres, qui étoient sur les lieux mêmes.

Le soupçon qu'il avoit, s'étant tourné en certitude, il alla trouver Barrault, et lui offrit de lui faire connoître le traître dont il se plaignoit, et qu'il se donna bien garde de lui laisser seulement soupçonner, à condition, si son avis se trouvoit vrai, qu'on lui accorderoit une abolition en forme, et une pension honnête. L'importance du sujet fit que Barrault n'hésita pas à lui promettre l'un et l'autre. Rafis exigea encore de Barrault, et cela en vue de sa propre sûreté, qu'il prendroit sa commodité, et que lorqu'il écriroit en France sur les propositions qu'il venoit d'entendre, il ne s'adresseroit qu'au Roi lui-même; mais Barrault ne prit ces dernières paroles que pour un excès inutile de précaution, qui n'excluoit pas la communication avec les principaux ministres de sa Majesté, et ce fut à Villeroi lui-même qu'il s'ouvrit de l'offre et des propositions de Rafis. Villeroi, qui ne se doutoit point que le traître dont on lui parloit étoit dans son propre bureau, renvoya promptement la dépêche au Roi. Pour l'Hôte, qui visa droit au but, en ouvrant avec son maître ce paquet de Barrault, il fit ses réflexions sur cet avis important, et prit le parti que Rafis avoit justement appréhendé, c'est d'écrire à l'heure même à ses correspondans en Espagne, afin qu'ils prissent, sans perdre de temps, toutes les mesures nécessaires pour empêcher Rafis d'en dire davantage; c'est tout ce qu'il imagina de plus sûr pour lui, et de plus propre à prévenir les suites de cette affaire, et la chose auroit peut-être réussi avec toute autre personne que Rafis.

Celui-ci, en recevant son abolition que sa Majesté lui fit envoyer avec une acceptation de ses propositions, remarqua qu'elle n'étoit point signée de Loménie, auquel sa Majesté l'auroit remise naturellement, si elle ne lui avoit été proposée par un autre canal; et concluant de là qu'elle avoit passé par le bureau de Villeroi, il courut incontinent chez l'ambassadeur, et se plaignit à lui qu'il l'avoit trompé. Il ne lui fit plus mystère de rien. Il lui apprit pour quelle raison il l'avoit pressé de s'adresser directement à sa Majesté, et à Villeroi moins qu'à tout autre. Il lui donna tous les éclaircissemens qn'il avoit promis sur les menées de l'Hôte. Cela fait, et en peu de mots, il dit à Barrault, que pour parer, s'il en étoit temps encore, le danger où il se trouvoit à Madrid, il ne trouvoit point d'autre moyen que de tâcher de gagner au plus vîte les terres de France, et il monta en effet à cheval dans l'instant même, dont bien lui prit, car dès le lendemain matin, la maison où il demeuroit fut investie par des archers, et l'on fit courir après lui en toute diligence, pour le joindre avant qu'il eût atteint la frontière. Mais Rafis échappa heureusement, ou plutôt grace à la grande diligence qu'il fit avec Descartes, secrétaire de Barrault, que l'ambassadeur lui donna pour l'accompagner, et pour le présenter en France. Ils ne se reposèrent point, qu'ils ne se vissent à Bayonne, d'où continuant leur route, sans perdre de temps, ils vinrent à Paris, et de là à Fontainebleau, où on leur avoit dit qu'étoit sa Majesté.

Ils rencontrèrent en chemin Villeroi, qui se rendoit aussi de Fontainebleau à sa maison de Juvisy, et ils ne crurent pas devoir lui rien cacher. Ils le prièrent même de faire toujours arrêter son commis, par provision; et afin d'avoir seuls tout l'honneur de cette affaire, ils lui offrirent de retourner à Paris, et de l'arrêter eux-mêmes. Villeroi, après les avoir entendus, ne goûta ni leur proposition, ni l'offre qu'ils faisoient de leurs personnes : c'est un trait d'une fort grande imprudence, il faut en convenir; mais sans doute qu'il s'imagina que l'Hôte ne pouvoit échapper. Il dit aux deux courriers, que ce commis qu'il avoit laissé à Paris, devoit venir le trouver le lendemain, qu'il seroit assez tôt pour lors de s'en assurer; qu'aussi-bien, il croyoit qu'il étoit nécessaire d'en parler auparavant à sa Majesté, qu'ils ne risquoient rien, pourvu qu'ils gardassent un profond silence. Ce procédé les surprit, et les mécontenta au dernier point; mais c'étoit à eux à obéir. Ils lui remirent les paquets dont ils étoient porteurs, afin qu'il les donnât à sa Majesté, ce qu'il fit le lendemain.

Le Roi n'avoit pas encore reçu ces paquets le jour de Pâques, que j'arrivai à Fontainebleau, ni su par conséquent l'arrivée des deux courriers, et le nom de celui qui le trahissoit. Il n'avoit rien de plus positif, que l'avertissement de se défier des commis de Villeroi. Comme je n'arrivai que fort tard à Fontainebleau, et extrêmement fatigué, je ne vis sa Majesté que le lendemain ma-



tin. Je la trouvai habillée, quoiqu'il fût à peine soleil levant. L'avis de Barrault lui donnoit de l'inquiétude. Ce prince me prit par la main, et entrant dans la galerie qui joint sa chambre, il m'entretint fort au long des nouvelles qu'il venoit de recevoir de son ambassadeur. La dépêche de Londres perdue lui revint à l'esprit, et tout ce que je lui avois dit, en taxant de ce coup les gens de Villeroi, qu'il n'avoit pris que pour un effet de jalousie et d'inimitié, lui parut en ce moment si fort, qu'il m'avoua qu'il commençoit à y ajouter foi, et à concevoir mille choses désavantageuses contre ce secrétaire d'Etat. Comme il ne s'attendoit pas à voir arriver sitôt Descartes et Rafis, il m'ordonna de travailler à approfondir cette affaire, de quelque manière que ce fût.

Il y avoit trois jours qu'elle nous occupoit, sa Majesté et moi, lorque Villeroi arriva, chargé des paquets dont je viens de parler. Je me promenois avec elle dans la longue galerie du jardin des pins, où je prenois congé de ce prince, pour m'en retourner à Paris, au moment que Villeroi l'aborda. Il portoit sur son visage toute la tristesse qu'on doit avoir, lorsqu'on a de pareilles nouvelles à annoncer à son maître, et je puis dire que pour un homme qui avoit quelque sujet de chercher à humilier un concurrent, ou du moins de se réjouir de son humiliation, j'entrai bien dans sa peine. Pendant la lecture qu'il fit de ces écritures, sa Majesté

me regarda, et me serra la main trois ou quatre fois. Elle ne lui donna pas le temps d'achever. Au nom de l'Hôte : « Et où est-il donc cet Hôte, » votre commis, lui dit le Roi vivement? ne » l'avez-vous pas fait prendre? Je crois, Sire, » répondit Villeroi consterné, qu'il est chez moi, » mais qu'il n'est pas encore pris. Comment! re- » prit Henri, d'un ton irrité, vous croyez qu'il » est chez vous, et vous ne le faites pas arrê- » ter? Pardieu, c'est trop de négligence; hé! à » quoi vous êtes-vous amusé, depuis que vous » savez sa trahison? il falloit y pourvoir sur » l'heure même : retournez en diligence, et vous » en saisissez ».

Villeroi se retira avec toutes les marques possibles de douleur et de confusion. Pour moi, je n'en retardai pas d'un seul moment mon départ pour Paris, où je reçus le lendemain une lettre de sa Majesté, qui chargea Descartes de m'instruire de sa part, en me la rendant, de tout ce qui s'étoit ensuivi. Puisque je me trouve engagé à en informer le public, afin qu'il ne me soit point reproché d'appuyer les relations que les ennemis de Villeroi en ont faites, je suivrai, pour ce qui me reste à dire, le détail qui en a été fait dans l'apologie de sa conduite, qu'il s'est cru obligé de rendre publique (*). Voici comment il

(*) Voyez l'original de cette apologie, dans les Mémoires d'Etat de Villeroi, *tom.* 1, *pag.* 522; la date en est du 3 mai. On ne sauroit douter qu'elle n'exprime fidèlement les sentimens et les

y rapporte la suite de ce fait, après qu'il a exposé à son avantage, ce qui se passa depuis le moment où il parla aux deux courriers, jusqu'à celui où il alla trouver le Roi.

En rentrant chez lui, Villeroi trouva l'évêque de Chartres et quelques autres personnes de distinction qui l'attendoient, et qui l'arrêtèrent fort long-temps dans son cabinet, parce qu'il étoit question entr'eux, de ce qui devoit s'observer dans la cérémonie prochaine de l'ordre de la Jarretière; ce qui fit que quand Descartes monta à son appartement, pour lui donner avis que l'Hôte venoit d'arriver de Paris avec Desnots, il n'osa entrer, par respect pour cette compagnie. L'Hôte, salué tout d'abord de la nouvelle des deux courriers arrivés d'Espagne, garda assez de présence d'esprit pour ne paroître que médiocrement troublé de ce contre-temps. Il feignit d'avoir besoin de manger un morceau dans la cuisine, mais il ne fit qu'y passer. Il donna le change au maître-d'hôtel, en lui disant que c'étoit à l'auberge qu'il vouloit aller se rafraîchir, afin de s'y débotter en même temps, et de se mettre en état de paroître devant son maître. Villeroi s'étant informé, après que sa compagnie l'eut enfin quitté, où étoit l'Hôte, et lui ayant été répondu qu'il étoit dans les offices,

démarches de ce secrétaire de l'Etat, le récit en étant exactement conforme à celui de M. de Thou, de la Chronologie Septénaire, de Mathieu, et de ce que nous avons d'historiens de ce temps-là les plus dignes d'être crus.

comme tout le monde en étoit persuadé, il crut ne pouvoir mieux faire que d'envoyer un domestique dire à son maître-d'hôtel qu'il entretînt l'Hôte, et qu'il ne le perdît point de vue, et de sortir lui-même pendant ce temps-là, pour aller prier Loménie de lui donner du Broc, lieutenant du Prévôt, par lequel il comptoit le faire saisir. Il ramena Loménie lui-même, et alla se placer avec lui à une fenêtre qui donnoit sur la cour, où le coup devoit s'exécuter; précautions trop tardives! l'Hôte s'étoit déjà évadé.

Quelqu'un qui jugera assez favorablement de Villeroi, pour l'en croire sur sa parole dans ce récit, se récriera peut-être ici du moins sur la lenteur avec laquelle il trouvera que ce secrétaire d'Etat exécute des ordres qu'il vient de recevoir de la bouche du Roi, et d'un ton aussi absolu que pressant. Il seroit bien plus coupable encore, si mille circonstances de l'évasion de l'Hôte, publiées par Descartes et Rafis, qui ne se trouvent point dans son apologie, étoient vraies. Certainement il y auroit de l'injustice à croire tout ce qui fut publié à cette occasion contre Villeroi (*). Ses ennemis avoient un trop beau champ pour n'en pas tirer avantage; les protestans surtout le peignirent

(*) De Thou marque que M. de Villeroi ne fut pas en effet exempt de soupçon; mais il dit en même-temps que Henri IV, loin de s'en laisser prévenir, le consola dans ce malheur, *liv.* 132. P. Mathieu assure même, que Henri IV connoissoit trop bien la fidélité de ce ministre, pour concevoir le plus petit soupçon contre lui, *tom.* 2, *liv.* 3, *page* 637.

avec des traits tout-à-fait odieux : c'est une vengeance qu'ils ne purent se refuser, de ce qu'il avoit contribué plus que personne à enlever autrefois le Roi à leur religion. Mais, d'un autre côté, il ne faut pas le disculper, comme faisoient ses dévoués partisans, jusqu'à ne trouver rien de répréhensible dans sa conduite. Tous ceux qui m'étoient attachés, dirent hautement que, si pareille chose étoit arrivée dans ma maison, la médisance se seroit bien autrement déchaînée contre moi. Les ambassadeurs étrangers en France, et le nonce du Pape même vinrent me trouver à Paris, et dirent que, si après une pareille découverte, il falloit que leurs dépêches passassent encore par les mains de Villeroi, leurs maîtres n'oseroient plus rien y mettre de quelque importance.

Pour achever ce qui regarde la personne du traître, tout ce qu'on put faire, fut de détacher après lui des archers, qui le poursuivirent de si près, qu'étant arrivé sur le bord de la Marne, assez près du bac de Fay, avec un Espagnol qui l'accompagnoit, il ne vit plus d'autre moyen de se dérober à leur poursuite, qu'en se jetant dans la rivière, qu'il comptoit peut-être passer à la nage; mais il s'y noya. L'Espagnol aima mieux se laisser prendre, et il fut ramené à Paris, avec le corps de l'Hôte qu'on retira de l'eau. Villeroi parut très-véritablement fâché qu'on n'eût pu saisir son commis vif. Il avoit raison; c'étoit le seul moyen de fermer la bouche aux médisans. Il fut le premier à me proposer, en m'écrivant sur cette

affaire, de traiter le cadavre (*) avec la dernière ignominie, et de faire un exemple sur l'Espagnol.

Cela ne fut point capable d'apaiser la colère du Roi, qui ne sut long-temps de quel œil il devoit regarder Villeroi après cette aventure. Il balança trois jours s'il ne le chasseroit point d'auprès de sa personne; mais Villeroi se jeta aux pieds de sa Majesté, avec tant de marques d'une profonde douleur, y versa tant de larmes, y fit tant de protestations d'innocence, que Henri le crut (le public a toujours été persuadé qu'il feignoit seulement de le croire), et qu'avec sa bonté ordinaire, il lui accorda le pardon qu'il lui demandoit avec de si vives instances.

Voilà l'état où je trouvois qu'étoient les choses, lorsque je retournai à Fontainebleau dire à sa Ma-

(*) Les chirurgiens qui firent la visite du corps, conclurent tous, si nous en croyons l'Etoile, qu'il n'avoit point été noyé; et comme il ne paroissoit point non plus qu'il eût été poignardé, ni étranglé, ils jugèrent qu'on l'avoit étouffé, et ensuite jeté dans la rivière. Il n'est point fait mention dans le Septénaire, de cette visite de chirurgiens; mais les particularités de l'évasion de l'Hôte, et de la manière dont il fut trouvé, qui y sont amplement détaillées, détruisent ce rapport de l'Etoile, qui paroît d'ailleurs assez mal intentionné pour M. de Villeroi, et ne sauroit pourtant s'empêcher de convenir que Henri IV n'en fit pas plus mauvais visage à M. de Villeroi. « Prenant bien la peine, dit-il, d'aller jusque chez lui » pour le consoler, et conforter en son ennui, ne montrant aucun » soupçon de défiance pour ce qui s'étoit passé, non plus qu'au- » paravant, encore moins; tellement qu'on disoit à la cour, que » l'heur lui en vouloit bien, d'avoir un si bon maître, parce qu'en » matière d'un fait d'Etat de telle conséquence, les rois et les princes » veulent coutumièrement que les maîtres répondent de leurs va- » lets ». *Ann.* 1604, *page* 24.

jesté, comme je ne pouvois m'en dispenser, les représentations que m'avoient faites les ambassadeurs étrangers. Le chiffre de tous les nôtres fut aussi changé, et le Roi ne songea plus qu'à profiter de cette occasion pour rendre Villeroi plus diligent (je parle d'après ce prince), plus circonspect dans le choix de ses commis, et moins fier qu'il n'étoit auparavant. Sa Majesté concerta avec moi une lettre, qu'elle jugea propre à produire cet effet, parce que je devois la rendre publique. Cette lettre me fut apportée à Paris par Perroton, de la part du prince, comme pour me faire part de l'indulgence dont il avoit jugé à propos d'user à l'égard de Villeroi. J'y lus que sa Majesté n'avoit pu refuser un pardon aux larmes et aux prières de Villeroi; que je ne devois pas conserver après cela pour lui, plus de défiance qu'elle-même; que, dans l'état où il étoit, c'étoit une action de charité, que de lui écrire une lettre de consolation et d'assurance de mon amitié, et qu'elle m'en prioit.

Je secondai l'intention de sa Majesté, sans aucune répugnance; je pourrois même dire, avec une sincérité qu'elle ne me demandoit pas, excepté que je ne pus pas me résoudre à écrire à Villeroi que je le tenois entièrement disculpé, ce qui eût été, ce me semble, ridiculement flatteur; je lui en dis assez pour qu'il pût persuader au public, par ma lettre, que je ne le regardois nullement comme coupable du crime capital dont il s'étoit vu accuser. Je lui donnois l'idée du manifeste

qu'il fit paroître quelques jours après. Je lui représentois qu'il devoit s'attacher à fermer la bouche aux protestans, auxquels il avoit donné prise; qu'il ne pouvoit mieux y parvenir, qu'en adoucissant le caractère un peu violent qu'il avoit montré à leur égard, en inspirant pour eux aux catholiques des sentimens plus humains, enfin en se portant publiquement pour le promoteur du réglement que j'avois tant de fois proposé, pour établir une parfaite concorde entre ces deux corps. Si j'ajoutois dans cette lettre que son entière justification auprès de sa Majesté, dépendoit de la manière dont il se comporteroit dans la suite, et si je citois là-dessus l'exemple du maréchal de Biron, ce n'étoit uniquement que pour satisfaire au commandement du Roi, qui vouloit bien passer pour indulgent, mais non pas pour foible.

Villeroi répondit à ma lettre, en me remerciant de mes conseils, qu'il assura qu'il suivroit exactement, et de mes bons offices, qu'il protesta qu'il n'oublieroit jamais. Il y convient qu'il n'avoit pas dû se fier aussi aveuglément qu'il l'avoit fait à un jeune homme, tel que l'Hôte, et il ne dissimule pas que, quoique sa conscience ne lui reproche rien de grief, la faute qu'il a commise en cette occasion, est capable de jeter une tache sur sa réputation, jusque-là, que tous les services qu'il est dans la disposition de continuer à rendre à sa Majesté, le reste de sa vie, ne l'effaceront jamais entièrement. Il se défend, sur ce que l'Hôte lui

ayant des obligations essentielles, il n'a pu se porter à croire qu'il dût jamais lui manquer. Il arriva souvent depuis à Villeroi, lorsqu'il m'écrivoit, de rappeler sa faute, son malheur et son innocence, et presque toujours l'obligation qu'il crut m'avoir en cette occasion.

Il paroît que Barrault n'a pas non plus ajouté foi aux calomnies des ennemis de Villeroi, puisqu'il lui écrivit peu de temps après, ce qui s'étoit dit dans une conversation entre lui et Prada, au sujet de l'Hôte. Rafis n'eut pas sujet de se plaindre. Outre les quinze cent soixante livres qu'il avoit reçues de Barrault pour sortir d'Espagne, il toucha encore une gratification de mille écus, au delà des conditions que l'ambassadeur lui avoit accordées. Cela ne nuisit pas à Barrault lui-même, pour être payé du dernier quartier de sa pension. Descartes représenta au Roi qu'il en coûtoit beaucoup pour s'entretenir en Espagne, et que, quelques lettres que j'eusse écrites, son maître n'avoit pu rien tirer de ce quartier.

Le Mémoire sur la religion, dont il vient d'être fait mention, consistoit en quelques articles, dont l'acceptation par les catholiques et les protestans, m'avoit paru capable de réunir les deux religions, ou du moins de les maintenir en paix, en détruisant cet odieux préjugé, par lequel l'une traite l'autre d'hérétique et de pernicieuse à l'Etat, et en est traitée à son tour d'impie et d'idolâtre. Je l'avois composé, de l'aveu de sa Majesté, et je le lui avois fait voir plusieurs fois en présence de l'évêque

d'Evreux, de Bellièvre, de Villeroi, de Sillery et du P. Cotton.

Si les protestans ne croient pas tout ce que les catholiques croient, du moins ceux-ci ne peuvent-ils nier que nous ne croyons rien qu'ils ne croient comme nous, et que ce que nous croyons, renferme ce que la religion chrétienne a d'essentiel, le Décalogue, le Symbole des apôtres et l'Oraison dominicale, étant le grand et général fondement (*) de notre commune croyance. En voilà assez. Pourquoi ne pas abandonner le reste, comme autant de points problématiques, sur lesquels le pour et le contre doivent être permis avec une entière liberté? Nous sommes persuadés qu'il est inutile et même téméraire, de vouloir sonder les secrets réservés à Dieu seul; ici nous ne les sondons pas seulement, nous nous en rendons les juges, en nous faisant un crime les uns aux autres des différens sentimens et des différentes lumières que nous avons tous reçus de lui sur des vérités toutes spéculatives. Laissons-en la connoissance, comme la dispensation, à lui seul; donnons seulement aux souverains, pour l'utilité commune, le pouvoir de punir ce qui blesse la charité dans la société. Il n'est point du ressort de la justice humaine de

(*) Il n'est pas besoin, je crois, de s'arrêter sérieusement à répondre aux argumens de l'auteur. En lui accordant la qualité d'homme d'Etat, on peut, sans injustice, lui refuser celle de profond théologien. Tout ce qu'il dit en cet endroit, s'appelle traiter politiquement la religion.

s'ériger en vengeurs de ce qui appartient à la cause de Dieu.

Autre considération. Si malheureusement pour nous, c'est nous qui sommes dans l'erreur, les catholiques peuvent-ils s'imaginer que ce soit en nous injuriant et en nous persécutant, qu'ils nous ameneront à leur façon de penser? La compassion et la douceur sont les seuls moyens qui servent véritablement la religion, et les seuls qu'elle enseigne; le zèle n'est qu'un entêtement ou un emportement, déguisés sous un beau nom. Voilà tout le fond de ce Mémoire. Rien n'est si vrai ni si simple; mais malheureusement les droits que les hommes donnent, à la vérité, sur eux-mêmes, se réduisent à fort peu de chose; et ce qu'ils sont convenus d'appeler *raison* et *religion*, à bien l'examiner dans preque tous, n'est rien que leur propre passion.

Si la conciliation des deux religions est comme impossible, à parler moralement, elle ne l'est pas moins, à parler politiquement, puisqu'elle ne peut guères se faire sans que le Pape y concoure, et c'est à quoi l'on ne doit point s'attendre, puisqu'on ne l'a pas vu arriver sous le pontificat de Clément VIII, Pape le plus impartial qu'on ait vu depuis long-temps occuper le siége de Rome, et le plus attaché à cette douceur et à cette tendre compassion dont l'Evangile fait un précepte à ses disciples.

Ce saint Père se trouvoit alors si vieux et si infirme, que personne ne doutant que sa fin ne dût

être proche, le Roi jugea à propos de faire partir pour Rome les cardinaux de Joyeuse et de Sourdin, afin de soutenir les intérêts de la nation dans le prochain conclave. Sa Majesté donna au second de ces cardinaux, par le conseil du premier, neuf mille livres pour son équipage et pour les frais de son voyage, avec deux mille quatre cents écus de pension, pendant tout le temps que le besoin de son service le retiendroit à Rome.

Une des dernières actions de Clément VIII, fut une promotion de dix-huit cardinaux d'une seule fois. Ce nombre parut si fort, qu'on crut dans le monde, que ce Pape se sentant approcher de son terme, voulut donner au cardinal Aldobrandin, son neveu, une dernière marque de son affection qui devoit, suivant toutes les apparences, le porter sur le trône pontifical, par le grand nombre de créatures de sa maison qu'elle introduisoit dans le conclave, ou y placer du moins un sujet sous lequel ce cardinal pût gouverner. De ces dix-huit chapeaux, deux devant être accordés à la France, le choix des deux hommes que sa Majesté nommeroit à sa Sainteté, pour les recevoir, fut le sujet d'une forte brigue à la cour, entre l'évêque d'Evreux et Séraphin Olivary, d'une part, et MM. de Villars, archevêque de Vienne, et de Marquemont (*), de l'autre. Ces derniers avoient pour

(*) Séraphin Olivary Cazailla, Italien d'origine, mais né à Lyon, patriarche d'Alexandrie.

Jérôme de Villars.

Denis de Marquemont, archevêque de Lyon; il fut aussi cardinal dans la suite, et ambassadeur de France à Rome.

eux Bellièvre, Villeroi, Sillery et tous leurs amis. Je crus devoir me ranger du côté de M. du Perron qui étoit mon évêque et mon ami, et pour d'Olivary qui étoit connu par une éminente piété. Ces deux-ci furent préférés, malgré tous les mouvemens du parti opposé. Du Perron ne laissa pas d'écrire, par mon conseil, une lettre de remerciement à Villeroi, comme s'il l'eût véritablement servi. Tel est l'usage de la cour.

Les affaires si pressées, qui obligèrent sa Majesté à quitter le séjour de Chantilly, et dans le commencement d'un beau printemps, étoient l'apurement et la signature des états ordinaires de dépense pour ses bâtimens, sa vénerie, ses menus plaisirs, outre ceux des fortifications, de l'artillerie et de la grande voirie. Lorsque le jour fut pris pour cette opération, afin d'éviter la foule des solliciteurs, qui n'attendoient que le moment de nous voir ensemble, sa Majesté et moi, elle envoya le jeune Loménie me dire que je ne vinsse point au Louvre, parce qu'elle se rendroit elle-même le lendemain à l'Arsenal, et elle vint en effet de si grand matin, qu'elle y prévint une partie des officiers intéressés dans les matières qu'on y alloit traiter, et que j'avois tous mandés. Le nombre n'en étoit pas peu considérable : gouverneurs de places, ingénieurs, intendans et contrôleurs des bâtimens, tous les différens employés dans l'artillerie, directeurs des ponts et chaussées, et autres.

Henri avoit des choses fort importantes à me communiquer en particulier. J'en jugeai par un

morne chagrin qu'il ne pouvoit si bien cacher dans son cœur, que je ne l'aperçusse sur son visage et dans toutes ses paroles, et plus encore, parce qu'il me conduisit dans la grande galerie des armes, l'endroit où il me faisoit ordinairement ses grandes confidences. On peut s'attendre ici à un de ces entretiens singuliers, tels qu'on en a déjà lu quelques-uns dans ces Mémoires.

Notre conversation ne roula pas tout d'abord sur ce qui causoit à ce prince la principale de ses peines. Le cœur enveloppé dans sa propre amertume, a besoin dans ces premiers instans, de s'aider d'autres objets pour en sortir, principalement si ce qui la cause, y mêle aussi un peu de confusion. Il ne fut donc question d'abord que des ducs de Bouillon et de la Trémouille, et du reste de cette cabale à qui sa malice venoit de faire imaginer de s'unir d'intérêt avec le prince de Condé, la marquise de Verneuil et les d'Entragues ; ce qu'on avoit offert de prouver à sa Majesté, par leurs propres lettres, et par des témoins irréprochables.

Comme je demandai à ce prince, qu'il me donnât un jour entier pour penser au conseil qu'il vouloit que je lui donnasse sur cette nouvelle menée, il passa à m'entretenir de son séjour à Chantilly, de sa chasse, ensuite des pertes qu'il avoit faites au jeu, de l'argent qu'il avoit employé en présens à ses maîtresses, et d'autres dépenses superflues qui devoient avoir leur place dans les états de dépenses de l'année courante, aussi-bien que

de celles pour les manufactures, et pour d'autres bâtimens, qui ne l'étoient pas moins. Tout cela rapproché, composoit une somme si considérable, que Henri qui se la reprochoit intérieurement, ne trouva point de meilleur expédient pour prévenir la confusion que mes paroles alloient lui donner, que d'ajouter, avant que j'eusse eu le temps de lui répondre, que je pouvois aussi y employer une gratification de six mille écus qu'il m'accordoit. Cette précaution ne m'ayant point empêché de faire voir sur mon visage beaucoup d'étonnement et de peine, sur une augmentation de dépense si frivole, Henri chercha encore à prévenir l'éclaircissement, en disant qu'après tous les travaux dont sa vie avoit été remplie, il méritoit bien quelque indulgence pour ses plaisirs. Je répondis au Roi, avec ma sincérité et ma fermeté ordinaires, qu'il avoit raison, supposé qu'en la place des desseins qu'il m'avoit communiqués, et moi, par son ordre, au roi d'Angleterre, il eût mis celui de passer le reste de sa vie dans les délices et la mollesse; mais que s'il se souvenoit encore de ses anciens projets, c'étoit assurément se tromper, que de les croire compatibles avec des amusemens si coûteux; qu'il falloit choisir entre l'un ou l'autre. Je m'arrêtai après ces paroles que Henri écoutoit sans y répondre, plein d'agitation, et comme un homme qui fait dans ce moment de profondes réflexions; mais la disposition actuelle du cœur qui a toujours tant de part à nos mouvemens, tourna le sien au dépit et

à la colère. Il se contenta pourtant de me dire, qu'il s'apercevoit que je prenois des sentimens peu avantageux de lui, et de me commander de porter sur les états les sommes dont il venoit de me parler, sans m'en embarrasser davantage.

Je ne me rebutai point. Je connoissois ce prince, presqu'à l'égal de moi-même. Je ne l'avois jamais trouvé insensible ni à la gloire, ni à la vérité. Je ne pus croire qu'il le fût devenu en si peu de temps. Au lieu donc de recourir aux palliatifs ordinaires, après lui avoir dit que je voyois bien que la liberté dont j'avois usé dans mes représentations, lui avoit déplu, je ne fis que le remettre de nouveau sur la même matière. Je lui parlai des moyens qu'on mettoit en œuvre en Allemagne et en Italie, pour préparer les voies aux glorieuses actions qu'il comptoit faire un jour, et des succès qu'y trouvoient ceux qui y travailloient par son ordre. Je lui répétai qu'inutilement on se donnoit toute cette peine, si un argent qui y devoit être précieusement destiné, s'en alloit en de folles dépenses. Je lui fis toucher au doigt, par un calcul fort détaillé, qu'on ne pouvoit entamer ce grand ouvrage, sans avoir devant soi quarante-cinq millions tout faits, c'est-à-dire, le revenu de deux années, conservé avec la plus étroite économie, et qu'avec cette somme, on devoit supposer encore que la guerre ne dureroit que trois ans; qu'autrement il faudroit anticiper sur les revenus royaux, ou surcharger les peuples par des impositions extraordinaires. En voici le calcul et la preuve.

Une armée de cinquante mille hommes de pied (c'est le moins qu'on puisse employer en cette occasion) coûte neuf cent mille livres par mois à entretenir, et neuf millions par an : l'année composée de dix mois seulement. Six mille chevaux, qui est la quantité répondante à cette infanterie, reviennent à trois cent quarante mille liv. par mois, et par an à trois millions quatre cent mille livres. Une artillerie de quarante pièces de canon ne peut être bien servie à moins de cent cinquante mille livres par mois, et de quinze cent mille par an. Ces trois articles font seuls près de quatorze millions chaque année, et par conséquent près de quarante-deux millions pour trois années, qu'on suppose que la guerre doit durer. Les frais de levées, d'achats, de voitures, d'assemblage de vivres, etc. indispensables en commençant la guerre, ne sauroient être évalués à moins de cent cinquante mille livres, et le déchet de ces mêmes vivres, avec les autres frais imprévus dans les munitions, à pareille somme. Le reste des quarante-cinq millions passe sans peine en dépenses extraordinaires, qu'il seroit trop long de détailler ici.

Le Roi répondit encore, qu'avant que tout fût prêt pour l'exécution, il se présenteroit tant d'embarras, qu'on auroit travaillé inutilement; mais dans le moment où il parloit de la sorte, je lisois déjà sur son visage, que sa première colère étoit éteinte, et qu'il goûtoit parfaitement tout ce que je lui disois. Il en convint bientôt, et il avoua en

même temps, avec une sincérité tout-à-fait louable dans un prince absolu, que les difficultés qu'il m'avoit faites, et ce qu'il m'avoit dit de dur, ne partoient véritablement que d'un cœur accablé d'un poids bien plus grand que celui dont il s'étoit plaint d'abord, en parlant de la cabale séditieuse; c'est celui des chagrins domestiques, que lui causoient la Reine et la marquise de Verneuil. Ces paroles qui ne me parurent malheureusement que trop sincères, firent changer de sujet à notre conversation.

L'amour que Henri avoit pris pour mademoiselle d'Entragues, fut un de ces coups malheureux qui répandent un poison lent sur toute la vie, parce que le cœur attaqué dans le vif, sent à la vérité tout son mal, mais par une fatalité cruelle, n'a ni la force, ni la volonté d'en guérir. Ce prince essuya toutes les hauteurs, les inégalités (*),

(*) Il les lui reproche dans quelques-unes des lettres, qui nous ont été conservées parmi les Mss. de la bibliothèque du Roi, où on les voit écrites de la main même de ce prince. « J'ai bien connu » par votre lettre, écrit-il à cette dame, que vous n'aviez pas les » yeux bien ouverts, ni les conceptions aussi; car vous avez pris » la mienne d'un autre biais que je ne l'entendois. Il faut cesser » ces brusquettes, si vous voulez l'entière possession de mon amour, » car comme Roi et comme Gascon, je ne le sais pas endurer; aussi » ceux qui aiment parfaitement comme moi, veulent être flattés, » non rudoyés, etc. Vous m'aviez promis, dit-il dans une autre, » d'être sage; puisque vous ne pouvez douter que le style de votre » autre lettre ne m'ait offensé, etc. ». *Journal du règne de Henri III, tom. 2, pag.* 290, etc. Entr'autres originaux de lettres de Henri-le-Grand, que possède M. le duc de Sully d'aujourd'hui, il y en a deux de ce prince à sa maîtresse. Voyez le recueil des lettres de Henri-le-Grand, nouvellement imprimé.

les caprices dont est capable une femme fière et ambitieuse. La marquise de Verneuil avoit assez d'esprit pour connoître tout l'ascendant qu'elle avoit sur le Roi, et elle n'en usoit que pour le désespérer. Elle ne l'entretenoit que de ses scrupules, sur la facilité avec laquelle elle s'étoit rendue à ses désirs; scrupules qui l'impatientoient, avec d'autant plus de raison, qu'il n'ignoroit pas qu'elle les oublioit sans peine avec des personnes d'un assez médiocre étage : bientôt ils ne se firent plus l'amour qu'en se grondant. Henri achetoit fort chèrement des faveurs, que rien n'assaisonnoit de ce qui fait le plaisir des cœurs tendres, et qui, pour comble, entretenoient un divorce presque continuel entre lui et la Reine son épouse.

Cette princesse, de son côté, qui tenoit de la nature une humeur assez peu prévenante; et de sa nation un penchant violent à la jalousie, ne pouvant faire sentir à sa rivale tous les effets de sa haine, s'en prenoit à son époux; et ce malheureux prince étoit ainsi exposé à deux femmes, qui n'avoient rien de commun entr'elles, que de conspirer séparément à lui ôter toute sorte de satisfaction. Toute la peine qu'on se donnoit pour les rapprocher l'une de l'autre, étoit perdue presque dans le moment même. La Reine revenoit aussitôt à exiger de Henri un sacrifice qu'il ne pouvoit lui accorder, et le refus qu'il lui en faisoit, quoiqu'accompagné de toute la douceur, et assaisonné de toutes les complaisances possibles, lui étoit si sensible, qu'elle en oublioit tout, et qu'elle

travailloit elle-même à entretenir la cause de ses propres chagrins, en retranchant des droits d'époux, tout ce que le cœur doit y mettre de tendre et de prévenant.

Elle fut bientôt informée de la promesse de mariage que le Roi avoit faite à mademoiselle d'Entragues, c'est celle dont on a vu plus haut que je déchirai l'original qui fut refait par ce prince; et elle n'eut point de repos, qu'il ne lui eût promis de retirer des mains de sa maîtresse, cette pièce que tous les ecclésiastiques lui assuroient pourtant être nulle de plein droit; et Henri, par pure complaisance, prit enfin sur lui de la redemander à la marquise, et d'un ton à lui marquer qu'il ne vouloit pas être refusé. Il venoit de franchir ce pas lorsqu'il vint à l'Arsenal. L'effort qu'il s'étoit fait, le peu de fruit qu'il en avoit retiré, et les discours dont sa maîtresse avoit accompagné son refus, dans la conversation qu'il avoit eue la veille avec elle, étoient ce qui avoit porté dans son cœur une atteinte si profonde.

La marquise de Verneuil entra dans un emportement furieux, lorsqu'elle entendit parler de rendre la promesse en question; et sans ménager ses termes, elle dit à Henri, qu'il pouvoit la chercher ailleurs. Ce prince, pour n'en pas faire à deux fois de ce qu'il avoit de désobligeant à lui dire, se mit à lui reprocher ses liaisons avec le comte d'Auvergne son frère, et avec les séditieux du royaume. Elle ne daigna pas répondre à cette accusation; et prenant à son tour le ton de repro-



che, elle lui dit qu'il lui étoit impossible de vivre davantage avec lui ; qu'en devenant vieux, il devenoit défiant et soupçonneux ; qu'elle alloit rompre avec plaisir un commerce qui, n'étant pas assez bien récompensé pour lui être agréable, « ne » lui produisoit pour tout, disoit-elle, que la » jalousie et l'indignation publiques ». Elle s'émancipa à parler contre la Reine en des termes si méprisans, que, s'il en faut croire Henri, il fut sur le point de la souffleter. Il la quitta brusquement, pour n'en pas venir jusque-là ; mais plein d'un dépit qu'il ne s'embarrassa pas de lui cacher, et en jurant qu'il lui feroit bien rendre la promesse qui avoit excité cet orage.

Après tout ce détail, qui rallumoit encore le courroux de Henri, en me le faisant, il fut forcé de convenir, et je m'en serois bien douté sans cela, qu'il se résoudroit bien difficilement à tenir tout ce qu'il avoit promis dans sa colère ; et, suivant la pente des amans, qui n'ont jamais tant d'envie de louer ce qu'ils aiment, qu'après qu'ils en ont dit tout le mal possible, il retomba sur les bonnes qualités de sa maîtresse, lorsqu'elle étoit une fois sortie de ces accès de fougue et de caprices. Il loua avec transport les charmes de son commerce, l'enjouement de son esprit, ses réparties pleines de vivacité et de sel. Ce que disoit ce prince, n'étoit pas sans fondement, et l'opposition qu'il y joignoit de l'humeur de la Reine, le lui rendoit encore plus sensible. « Je ne trouve » point tout cela chez moi, me disoit-il, je ne

» reçois de ma femme, ni société, ni amusement, ni contentement; elle n'a ni complaisance dans l'esprit, ni douceur dans la conversation; elle ne s'accommode en aucune manière, ni à mon humeur, ni à mon tempérament. Lorsqu'en rentrant chez moi, je veux commencer à lui parler familièrement, et que je m'approche pour l'embrasser ou la caresser, elle me fait une mine si froide, que je suis obligé de la quitter là de dépit, et de m'en aller chercher quelque consolation ailleurs. Ma pauvre cousine de Guise est tout mon réfuge, lorsqu'elle est au Louvre, quoiqu'elle me dise bien mes vérités quelquefois, mais c'est de si bonne grace, que je ne m'en offense nullement, et que je ne laisse pas de rire avec elle ». Telle étoit en effet l'humeur de ce prince; et peut-être que la Reine n'a dû s'en prendre qu'à elle-même de ne l'avoir pas tiré des filets de sa rivale, et dépris de tout autre commerce de galanterie; du moins, il me paroît que c'est avec toute la sincérité et la bonne intention possibles, qu'il me pressa, en achevant ce discours, d'engager la Reine son épouse, à s'accommoder à ses manières et au caractère de son esprit.

Je prenois la parole pour répondre, et il y avoit en effet bien des choses à dire sur tout cela, lorsque nous fûmes interrompus par MM. de Vic, de Trigny, de Pilles, de Fortia et autres, qui entrèrent en ce moment, et dirent qu'il y avoit plus d'une heure que tout le monde attendoit, et qu'il

étoit si tard, qu'on ne pourroit pas tout finir dans la matinée. Le Roi les suivit après m'avoir recommandé le silence, et il entra dans la salle, où le reste du jour et les deux suivans furent donnés tout entiers aux affaires qui l'avoient amené. La lieutenance de la grande voirie en Guienne fut accordée, à ma sollicitation, à Bisçose (*), qui étoit à son service. On nomma un commissaire pour aller démolir le fort de Craon. Je laisse le détail des autres petites dispositions semblables.

Au premier moment de loisir, le Roi ne manqua pas de renouer avec moi la conversation interrompue. Ce qui en étoit l'objet, tenoit si fort au cœur de sa Majesté, qu'elle m'avoit écrit billets sur billets, pour m'enjoindre d'entreprendre ce rapprochement de lui et de la Reine, qu'il m'avoit proposé. Je voyois bien qu'il y avoit des risques à lui obéir. Un zèle trop ardent et trop franc auprès de deux personnes de ce rang, expose souvent au ressentiment de l'une des parties, et quelquefois de toutes les deux; d'ailleurs, je me rendois justice, cet emploi me convenoit moins qu'à personne, parce que toutes ces petites tracasseries ne sont point dans mon humeur.

Je résolus donc de ne rien oublier de ce que je crus capable de porter Henri à prendre de lui-même le seul parti raisonnable; raisons, exhortations, exemples, tout fut employé de ma part,

---

(*) De Bisçose ou Vissouse, étoit secrétaire des finances.

pour lui prouver qu'il ne tenoit qu'à lui de se mettre une bonne fois, et pour toujours, l'esprit en repos; qu'il ne s'agissoit que de prendre le ton de maître avec tout le monde, d'obliger la Reine à renfermer en elle-même sa mauvaise humeur, ses reproches, et surtout ses plaintes en public, qui aboutissoient toujours à des éclats scandaleux; et à l'égard de ceux qui empoisonnoient l'esprit de cette princesse, de punir sévèrement la plus petite parole qu'ils oseroient lui rapporter, ou proférer contre sa Majesté. Je représentai à ce prince, qu'il ne lui en coûteroit, pour assurer sa tranquillité, que la plus petite partie de ce courage et de cette force d'esprit, dont il avoit donné tant de preuves dans des occasions d'une toute autre conséquence; que sa réputation souffroit d'une foiblesse, presqu'incompréhensible dans un si grand prince. Je lui fis voir que tout souverain peut, sans tyrannie, et par le seul droit de la place qu'il occupe, exiger de ses sujets et de ses courtisans, aussi-bien pour sa personne, que pour son Etat, l'obéissance nécessaire à tenir tout dans la subordination et le respect, et qu'il n'est nullement blâmable de châtier rigoureusement ceux qui se mêlent de troubler le repos de sa maison. Aux représentations, je joignis les prières. Je conjurai Henri, à mains jointes et les larmes aux yeux, d'essayer l'usage de son autorité. L'état où je le voyois, excitoit toute ma sensibilité.

Il est certain que ce prince n'avoit que ce parti à prendre, et je n'ai jamais bien compris pourquoi

il y répugnoit si fort. Il se souvint des conseil que je lui avois donnés à Blois; et la différence qu'il y trouvoit avec ceux que je voulois lui faire suivre en ce moment, lui donnant une espèce d'avantage sur moi, il me fit entendre, avec quelque sorte de satisfaction, que j'étois peut-être autant que lui, la cause de tout ce qui arrivoit. Mais cette différence, à bien l'examiner, n'avoit rien de réel, et lorsque je détournai sa Majesté de recourir à une voie dont les suites pouvoient être fort dangereuses (c'est tout ce que je puis dire sans trahir le secret que je lui vouai alors), j'étois bien éloigné d'exclure des moyens si faciles et si peu violens qu'on ne les blâmeroit pas dans un simple père de famille, pour la tranquillité de son domestique. Aussi Henri fut-il reduit à me dire, que si je le connoissois, je verrois qu'il lui étoit impossible d'user de la moindre vigueur envers des personnes qu'il avoit accoutumées à vivre familièrement avec lui, et surtout envers une femme.

Il ne me restoit plus qu'à lui dire, qu'il chassât donc sa maîtresse, qu'il donnât toutes sortes de satisfaction à son épouse. Il me prévint encore, en me disant qu'il étoit prêt, s'il le falloit, d'ôter à la Reine tout ombrage, pourvu qu'il fût assuré de la trouver après ce sacrifice, telle qu'il la souhaitoit; mais qu'il prévoyoit qu'il se gêneroit le reste de sa vie, sans la corriger, parce que cette princesse, en croyant suivre les mouvemens de la raison, ne suivoit en effet que ceux de sa bile. Pour me le prouver, Henri rentra dans une longue

énumération des défauts de la Reine, dans laquelle il ne me répéta presque que ce qu'il m'avoit déjà dit, sur le plaisir qu'elle trouvoit à le contrarier et à le fâcher. Il ajouta seulement qu'elle lui avoit fait voir en toute occasion, une haine si forte contre ses enfans naturels, quoique nés avant qu'elle fût venue en France, qu'assurément elle n'en reviendroit point. Il s'étendit sur le peu de gratitude qu'elle avoit toujours montré, tant pour ses bons traitemens, que pour l'attention qu'il avoit à la prévenir dans tous les besoins qu'elle pouvoit avoir d'argent, quoiqu'il n'ignorât pas qu'elle ne le recevoit que pour le répandre sur la Léonor et son mari, et sur quelques autres qui lui donnoient les plus mauvais conseils. Il me prit à témoin, que jamais reine de France n'avoit reçu tant de libéralités; et il est vrai que j'avois été le premier à les favoriser, et à les faire solliciter par mon épouse, en quoi je n'agissois uniquement qu'en vue de la paix, qui s'achète souvent par ce moyen, et toujours par l'ordre même du Roi. De la manière dont ce prince s'emporta contre Conchini et sa femme, qu'il traita de créatures de l'Espagne et d'espions du duc de Florence, personne n'auroit certainement voulu être en la place de ces deux Italiens; mais Henri s'en tint à se reprocher à lui-même de n'avoir pas suivi le conseil que j'avois pris la liberté de lui donner, lorsque la Reine vint en France, d'empêcher toute cette race Italienne de passer les monts avec elle.

La conclusion de tout ce long discours, fut la même que du précédent, qu'il falloit que je tentasse, par les voies les plus douces, d'amener la Reine à condescendre à tous les désirs du Roi, et sans qu'elle pût soupçonner que j'agisse par des ordres supérieurs. Henri m'en pria, et me le recommanda avec toutes sortes d'instances, en disant qu'il ne doutoit pas que je n'y réussisse. Il se rappela une occasion semblable, où j'avois gagné sur cette princesse, qu'elle écriroit au Roi son mari une lettre à laquelle aucun de ceux qui s'en étoient mêlés, n'avoit pu la résoudre.

Fin du dix-septième Livre.

SOMMAIRE DU LIV. DIX-HUITIÈME.

Suite des Mémoires de l'année 1604. Continuation de l'article précédent, sur les chagrins et les brouilleries domestiques de Henri IV. Rosny s'emploie à les faire finir; il cite à la Reine la marquise de Guise, dont elle auroit dû suivre l'exemple; risques qu'il court à cette occasion de la part de la Reine et de la marquise de Verneuil; malignité de celle-ci, contre laquelle il s'étoit heureusement mis en garde. Conduite sage et désintéressée de la reine Marguerite. Eloge de cette princesse. Cabale des protestans et des séditieux du royaume. Voyage de Henri dans les provinces, projeté et rompu. Rosny va visiter son gouvernement : comment il est reçu à la Rochelle, à Poitiers, etc. Haine des protestans contre lui; autres particularités et fruits de ce voyage : accueil que lui fait Henri à son retour. Justification du duc d'Epernon, faussement accusé. Nouvelles brigues du comte d'Auvergne; moyens employés par Rosny pour l'arrêter; lettres qu'il reçoit de lui, et qu'il lui écrit : comment le comte d'Auvergne est arrêté : on commence son procès. La marquise de Verneuil est aussi arrêtée : Rosny est chargé d'aller l'interroger : il ne peut, par conseils, ni par prières, engager Henri à la faire sortir de France : foiblesse de ce prince pour sa maîtresse.

MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

Le hasard m'offrit précisément dans le temps que tout ceci se passoit, une occasion qui me parut tout-à-fait favorable à l'exécution de la commission dont je venois d'être chargé auprès de la Reine. La manière la plus ordinaire d'accorder des gratifications à cette princesse, c'étoit ou en créant en sa faveur des édits pareils à ceux dont j'ai parlé ci-devant, ou en lui faisant toucher des pots-de-vin sur des marchés et des traités qu'elle faisoit réussir par la protection qu'elle leur donnoit, et c'étoit toujours par mes mains que ces édits ou ces marchés passoient, avant que d'avoir leur effet, soit qu'il fallût nommer, examiner ou autoriser les personnes qui y avoient part.

On vint un jour offrir à la Reine quatre-vingt mille livres pour faire rendre un édit qui concernoit les officiers des gabelles du Languedoc. Elle envoya d'Argouges (*) me porter l'édit, et

(*) Florent d'Argouges, trésorier de la maison de la Reine; son

me faire part de la proposition. Je répondis à d'Argouges, que sa Majesté pouvoit, sans un grand préjudice du bien public, lui accorder la grace qu'elle demandoit; mais que je ne croyois pas que la Reine prît bien son temps pour les obtenir, le Roi m'ayant paru si mécontent de quelques-uns des derniers procédés de cette princesse, que je craignois bien qu'il n'eût pas cette complaisance pour elle, si elle ne commençoit du moins par l'apaiser, en quoi je prenois la liberté de lui offrir mes conseils et mes peines, supposé qu'elle crût qu'ils pussent lui être utiles en cette rencontre, comme ils l'avoient été quelques autres fois. La Reine accepta et promit tout, tentée par une somme si considérable. Elle crut qu'elle réussiroit comme auparavant, en écrivant au Roi une lettre fort soumise; elle l'écrivit, et m'envoya chercher pour me la faire voir, en se montrant disposée à y changer tout ce que je jugerois à propos.

Jamais démarche ne lui avoit tant coûté à faire. Elle avoit une si grande aversion pour la marquise de Verneuil, qu'elle daignoit à peine prononcer son nom; mais si quelque chose lui en rappeloit l'idée, tous ses gestes, ses mouvemens, et son silence même, exprimoient au naturel ce qu'elle ne vouloit pas dire. Comme il étoit nécessaire de l'accoutumer à entendre parler de son ennemie,

---

fils fut premier président du parlement de Bretagne, et mourut conseiller d'Etat et du conseil royal.

je la mis tout ouvertement sur ce chapitre, et alors elle se soulagea, en donnant à la marquise mille épithètes des plus fortes. Elle dit, qu'elle ne se résoudroit jamais à regarder de bon œil une femme qui osoit se comparer à elle; qui élevoit ses enfans dans les mêmes airs d'orgueil et de manque de respect pour elle; qui brouilloit l'Etat, en encourageant les séditieux, sans que le Roi, aveuglé par sa passion, se mît en état de la réprimer.

Je commençai par prendre part à ses chagrins; mais en les liant avec sa conduite envers le Roi, je ne laissai pas de lui faire sentir si bien son tort, qu'elle refit une seconde lettre telle que je la lui dictai. Elle l'envoya porter au Roi, qui l'avoit laissée à Fontainebleau, d'où il étoit revenu à Paris. Dans la joie qu'il en eut, il y fit une réponse assez douce et assez polie, pour qu'il dût naturellement s'attendre à une réplique sur le même ton de la part de la Reine; mais malheureusement, dans le temps qu'on la rendoit à la Reine, ses émissaires lui firent entendre que le Roi n'en étoit pas moins allé, à son ordinaire, chez la marquise, qu'on s'y étoit diverti de sa crédulité, et le reste, ce qui lui fit oublier tout ce qu'elle venoit de promettre. Elle dit que le Roi la trompoit; et au lieu d'écrire, elle se contenta de répondre au porteur de la lettre de sa Majesté, d'un ton sec et dédaigneux, qu'elle n'écrivoit point, parce qu'elle s'attendoit à voir le Roi le lendemain, comme il le lui mandoit.

Le Roi fut piqué, comme il le devoit être, de ce procédé. Il ne put s'en taire. Ceux qui l'entendoient n'étoient pas gens à tenir la chose secrète, comme moi, à qui il écrivit dans le premier mouvement; tout fut rapporté de part et d'autre, et les cartes encore plus brouillées qu'auparavant.

Me revoilà en campagne pour apaiser ce nouveau débat; mais que pouvois-je attendre? tout au plus un intervalle de calme, qui ne dureroit pas plus long-temps que tous les autres, tant que sa Majesté ne prendroit pas le seul parti efficace. Je le lui proposai encore, un jour que m'ayant envoyé chercher par la Varenne, pour chercher ensemble quelque consolation à ses chagrins, qui devenoient cuisans de plus en plus, je le trouvai dans l'orangerie des Tuileries, où une ondée de pluie l'avoit obligé d'entrer. Comme il me répétoit sans cesse de lui dire ce que je lui conseillois de faire, et que sur mon refus il me le commanda absolument: « Faire passer la mer, » lui dis-je, d'un côté, à quatre ou cinq per- » sonnes, et de l'autre, les monts à autant ». Le Roi me répondit que la moitié de ce conseil pouvoit s'exécuter sans peine, rien ne l'empêchant d'user de rigueur envers des séditieux qui conspiroient dans sa cour; mais qu'il n'en étoit pas de même des Italiens, parce qu'outre qu'il auroit tout à craindre de cette nation vindicative, il perceroit la Reine d'un trait qui la rendroit implacable, lorsqu'elle se verroit enlever ses favoris. Un tempérament fort singulier, que ce prince

crut pouvoir apporter, en réfléchissant sur ma proposition, fut de faire consentir cette princesse elle-même, à ce que je lui conseillois. Il s'y arrêta, comme si la chose eût été possible, et il voulut encore que je m'employasse de toutes mes forces à opérer ce miracle, en me promettant que si je réussissois, il renonçoit dès ce moment à toutes ses amourettes. Voilà la nouvelle commission que je reçus de ce prince, qui me laissa méditer, dit-il, sur les moyens d'y réussir, et continua seul sa promenade dans le jardin, la pluie s'étant passée pendant notre entretien.

Je ne débutai pas auprès de la Reine, par lui demander de prime abord un consentement, que je ne la voyois pas disposée à donner. Je crus que si l'on pouvoit trouver le moment favorable pour l'obtenir, ce ne seroit qu'à la faveur d'un parfait raccommodement entre leurs Majestés. J'y travaillai avec tant d'assiduité, que je les remis enfin dans la meilleure intelligence où elles eussent jamais été. On convint d'oublier le passé, et de fermer à l'avenir l'oreille à tous les délateurs. Ce calme dura trois semaines, et pendant ce temps là, la cour fut pleine de joie et de divertissemens; mais de nouveaux stratagêmes de la marquise de Verneuil, ayant ensuite produit leur effet ordinaire auprès de la Reine, par le moyen des mauvais rapports, toutes ces bonnes résolutions s'évanouirent encore, et il fallut revenir à tenter comme une dernière ressource, l'expédient que le Roi avoit proposé.

On peut juger de quel air la Reine reçut la proposition de renvoyer, avec quelque sorte de honte, les personnes de sa maison qu'elle aimoit le plus. Je m'y étois bien attendu; et je n'avois rien espéré, que de mon opiniâtreté à revenir souvent à la charge; mais cette princesse fut toujours inflexible; et, pour tout dire, Henri tenoit si mal, de son côté, la parole qu'il m'avoit donnée, de payer ce sacrifice par celui de tout autre attachement qu'à son épouse, qu'elle tiroit de là ses meilleures raisons, pour ne pas se rendre aux miennes.

Ce que j'avois prévu, arriva. La Reine, aigrie par ceux que j'attaquois directement, commença à me chercher querelle à moi-même. Elle se plaignit que je ne lui avois pas tenu parole, comme s'il avoit été en mon pouvoir de séparer Henri de sa maîtresse; mais je ne manquai pas de lui faire remarquer qu'elle tenoit bien plus mal la sienne, et que par un caractère de froideur et d'antipathie, que tant de récidives faisoient regarder au Roi, comme incorrigible, elle étoit elle-même la cause du mal qu'elle m'imputoit. Je lui citai madame de Guise, comme un exemple qu'elle auroit dû suivre, pour fixer sur elle le cœur et l'esprit de sa Majesté. Elle se plaignit ensuite dans le public, que je ne faisois pas de ses lettres tout le cas que je devois. J'en fus averti par la femme de Conchini, la moins déraisonnable encore de celles à qui elle donnoit tout pouvoir sur elle. Je répondis à ce grief, qu'il étoit vrai que je n'avois pas tou-

jours égard à celles que je voyois écrites de la main de quelqu'un de ses secrétaires, parce qu'elles étoient, ou dictées sans sa participation, par d'injustes solliciteurs qui abusoient de son nom, ou écrites dans l'intention de me faire porter la haine d'un refus auprès de cette princesse; mais que pour celles qui m'étoient écrites de sa propre main, je défiois qu'on pût me convaincre de n'y avoir pas répondu avec tout le respect et la déférence possibles.

Et pour ne rien dissimuler, il étoit besoin que je me rappelasse mon devoir, aussi fortement que je faisois, pour ne pas m'en écarter à l'égard de cette princesse. Il n'y avoit aucune fin à ses demandes. La seule dépense pour le courant de sa maison, coûtoit au Roi, tous les ans, trois cent quarante-cinq mille livres. Tant de gratifications, de pots-de-vin, d'édits créés en sa faveur, ne pouvoient suffire à toutes ses autres dépenses. Elle engagea un jour, de dépit, ses bagues et joyaux, ou plutôt ceux des reines de France; et l'on fut obligé de prendre au trésor royal de quoi les retirer. L'édit des exempts en chaque paroisse, fut passé à son profit. Quelques receveurs de Rouergue et de Quercy étant demeurés arriérés dans le paiement de leurs deniers, elle les fit appliquer à son profit. Elle voulut faire les frais de la noce de l'italien Santy, son jardinier; et elle me demanda pour cela six cents livres, ce qui n'est qu'une bagatelle; mais c'est principalement dans ces bagatelles, qu'on peut juger des dispositions de l'esprit

des princes, par rapport à l'économie. Que pouvois-je faire, trouvant un inconvénient égal à lui accorder tout, ou à tout lui refuser? sinon, de refuser en effet tout ce qui intéressoit véritablement la justice et le bien de l'Etat; et d'empêcher, dans ce qu'on ne pouvoit se dispenser d'accorder, et surtout par rapport à ces édits, toute vexation dans la levée des deniers. Quant aux démêlés personnels de leurs Majestés, on peut dire que le Roi avoit des foiblesses incompréhensibles, et la Reine des travers inexcusables.

En voyant combien peu j'avois avancé, depuis le temps que je m'occupois de toutes ces tracasseries domestiques, je compris à la fin que c'étoient là de ces choses qu'il faut laisser aux seuls intéressés à démêler entr'eux. Je retirai donc tout doucement mon épingle du jeu, et je laissai de grand cœur le champ libre à Sillery, dont le Roi se servoit aussi. Il trouvoit quelquefois qu'il manioit l'esprit de ces deux Dames plus doucement que moi. Je n'ai pas de peine à le croire. Je ne sais ni flatter, ni déguiser ma pensée, et ce manége ne demande que complaisances et dissimulation; sans quoi il n'y a rien à espérer, et tout à craindre, et doublement à craindre, par la part qu'ont ici l'épouse et la maîtresse. On vient de le voir, quant à la première; je puis aussi en parler avec pleine connoissance, pour ce qui regarde celle-ci. Si je n'avois pas pris mes mesures bien justes, je venois de risquer, il n'y avoit que peu de jours, de me trouver la victime de l'amant et de la maîtresse. Voici en quelle occasion.

Dans le temps que les sujets de plainte se multiplioient de jour en jour, entre Henri et la marquise de Verneuil, je fus député par le Roi, pour faire à cette dame les plus sanglans reproches. Au lieu de fléchir et d'avouer son tort, elle le prit sur un ton si haut, que je ne désespérai pas cette fois, que la scène ne finît par une rupture éclatante; ce qui étoit tout ce que je souhaitois le plus. Non-seulement elle refusa de donner la satisfaction que sa Majesté lui demandoit, mais elle parut encore si résolue à rompre tout commerce avec le Roi, qu'elle alla jusqu'à me solliciter avec les plus fortes instances, de travailler à lui faire agréer cette résolution, comme importante également à tous les deux, et à vouloir que j'écrivisse, aussitôt que j'allois être retourné chez moi, une lettre à sa Majesté, que nous concertâmes ensemble, et où elle employa des termes assez forts, pour me faire juger qu'elle agissoit sincèrement. Cependant, la connoissance que j'avois du caractère de cette femme, me faisant craindre qu'elle ne désavouât ce que je manderois au Roi, et qu'elle ne me fît passer pour avoir cherché, par de sourdes pratiques, à la brouiller avec ce prince, ce qu'il ne m'auroit pas pardonné, tout indulgent qu'il étoit, parce que sur l'article du cœur, il poussoit la vivacité fort loin, je pris la précaution d'envoyer cette lettre à la marquise, avant que de la faire remettre à sa Majesté, et je lui fis dire en même temps, qu'elle la lût et l'examinât attentivement, afin qu'elle vît que je n'avois rien mis

dans cette lettre, qui étoit fort longue, au delà de ce qu'elle m'avoit dicté elle-même; et qu'elle me mandât, si je n'avois pas observé scrupuleusement la teneur de ses paroles. J'enjoignis sur toutes choses au porteur, de ne me rien rapporter de bouche, mais d'obliger cette dame à me marquer par écrit ce qu'elle trouveroit à y changer, et tout ce qu'elle avoit à me dire.

Elle avoit déjà beaucoup relâché de la sévérité de sa première résolution. Mon domestique s'en aperçut, en ce qu'elle chicana sur les termes, et lui témoigna n'en être pas satisfaite, quoiqu'elle ne parlât point de supprimer la lettre. Mon commissionnaire qui vit qu'elle le renvoyoit, après toute cette vague déclamation, sans rien de positif, et qui se souvenoit de mes ordres, lui dit qu'il avoit la mémoire mauvaise, et la pria de mettre par écrit ce qu'elle venoit de lui dire, afin de ne pas l'exposer à être grondé, pour avoir oublié, ou mal rapporté ses paroles. Elle comprit bien tout ce qu'on ne vouloit pas lui dire, mais elle étoit engagée trop avant pour reculer. Elle prit la plume, et m'écrivit qu'elle approuvoit la lettre, à un mot près, qui étoit capable, disoit-elle, de faire monter le Roi aux nues. Je mandois au Roi, qu'elle le supplioit de lui accorder encore l'honneur de le voir quelquefois, mais de n'avoir aucune privauté avec elle; c'est ce mot qu'elle adoucissoit en ajoutant, *aucune privauté qui pût lui nuire;* ce qui n'étoit pas bien différent.

Je serrai soigneusement la lettre de la marquise,

et j'envoyai la mienne au Roi, avec quelque espérance que par fierté, si ce n'est par raison, il donneroit les mains au parti que prenoit sa maîtresse, et qu'il se lasseroit enfin de recevoir la loi d'une femme. En effet, il lut deux fois ma lettre, avec toute l'indignation et le dépit qu'elle devoit lui donner. « Hé bien ! elle le veut, disoit-il, je le » souhaite encore davantage : elle sera prise dans » ses propres filets ». Le Roi parloit ainsi seul entre ses dents, et à demi-bas ; mais mon courrier ne laissa pas de l'entendre. Il demanda du papier et une écritoire ; et il m'écrivit par le même homme, un billet, par lequel il me promettoit que, le lundi suivant, la marquise de Verneuil recevroit une lettre de sa main, qui feroit foi qu'il savoit encore commander à ses passions.

Cette lettre est du 16 avril ; mais celle du lundi ne vint point ; bien plus, ce prince étant lui-même venu à Paris, il courut aussitôt chez sa maîtresse, se flattant du moins qu'il alloit la couvrir de confusion, et lui arracher mille repentirs ; point du tout, c'est lui-même qui joua ce personnage. Il désavoua tous ses agens, il se condamna lui-même ; en un mot, il se mit à la merci de celle qu'il venoit de traiter avec le dernier mépris. Ce fut alors que je me trouvai fort heureux d'être saisi d'une lettre de la marquise de Verneuil, qui mît un frein à son ressentiment contre moi. Elle crut pourtant que cette lettre ne l'empêchoit pas de chercher à me faire passer pour un fourbe et un calomniateur. Je ne garantis pas que Henri n'en

crût rien en ce moment. La lettre que je lui montrai à l'Arsenal, le désabusa ; mais elle ne lui ouvrit point les yeux sur sa perfide maîtresse. Il me dit en me quittant, qu'il alloit bien lui laver la coiffe ; je ne le crus point ; et le devois-je, après ce qui venoit de se passer ?

Après la réconciliation avec le Roi et la Reine, qui se fit, comme on l'a vu il n'y a qu'un moment, aux dépens de la marquise de Verneuil, cette femme, qui, pour cette fois, se crut abandonnée, entreprit de troubler la paix, et elle n'en vint que trop bien à bout. Il est étonnant combien de ressorts elle fit jouer pour réveiller l'amour du Roi, pour exciter sa jalousie, pour s'en faire rechercher, et même pour s'en faire craindre. Elle employa le sacré et le profane. Elle se jeta dans la dévotion. Elle se mêla dans le parti des factieux, la tête levée. Elle chercha toutes les filles auxquelles Henri avoit rendu quelques assiduités, et elle leur fit supposer des promesses de mariage, pareilles à celle qu'elle avoit elle-même. Elle abusa de la sienne au point de prétendre en tirer un droit chimérique, de faire casser le mariage de la Reine; et ce qu'on ne croiroit jamais, elle trouva des ecclésiastiques qui la soutinrent dans ces extravagances, et qui osèrent faire publiquement les bans de mariage, qu'elle se vantoit d'obliger le Roi à contracter avec elle. En même temps, on répandoit dans le public une infinité de lettres et de mémoires, dans lesquels on prêtoit des raisons aux

ridicules prétentions de cette femme (1). Henri auroit donné beaucoup, pour pouvoir découvrir quels en étoient les auteurs. Il employa à cette recherche presque toute sa cour ; et j'y fus employé comme les autres.

Je ne finirois point, si je voulois épuiser tous les incidens liés à cette affaire, et qui, tout frivoles qu'ils sont pour la plus grande partie, ne laissèrent pas d'attirer des affaires bien sérieuses à quelques-uns de ceux qui y eurent part ; mais je me lasse moi-même de traiter un pareil sujet, et de parler au désavantage d'un prince qui m'a donné ailleurs tant d'occasions de louer la fermeté héroïque de son cœur. Tout ce vacarme, qui n'avoit d'autre cause qu'un simple dépit amoureux, se termina à l'ordinaire par un redoublement de passion de Henri pour son indigne maîtresse, qui porta au plus haut point la mésintelligence entre lui et la Reine (2). Il étoit décidé,

(1) Voyez les plaintes que fait à cette occasion le cardinal d'Ossat contre l'Espagne, la Savoie, et surtout contre un capucin, nommé le P. Hilaire, de Grenoble, qui cabaloit à Rome, en faveur des partisans de la marquise de Verneuil, *lettres des 22 février et 15 octobre 1601, et du premier Avril 1602.* La licence des libelles satiriques n'a jamais été portée plus loin, qu'elle l'étoit dans ce temps-là.

(2) « Le duc de Sully m'a dit plusieurs fois (c'est l'auteur de » l'Histoire de la mère et du fils qui parle ainsi) qu'il ne les avoit » jamais vus huit jours, sans querelle. Il m'a dit aussi, qu'une fois » entr'autres, la colère de la Reine la transporta jusqu'à tel point, » étant proche du Roi, que levant le bras, il eut si grand'peur » qu'elle passât outre, qu'il le rabattit avec moins de respect qu'il » n'eût désiré, et si rudement, qu'elle disoit par après qu'il l'avoit » frappée, etc. » *tom. 1, pag. 8.*

que par une contradiction bien bizarre, ce prince chercheroit toute sa vie ses plaisirs et sa satisfaction, aux dépens de son repos et de sa santé. Je ne m'y intéressai plus que par ces deux motifs. Pouvois-je voir, sans la plus vive sensibilité, dépérir à vue d'œil la santé d'un prince dont la personne m'étoit précieuse? Il n'eut point de maladie mortelle pendant le cours de cette année; mais il ne donna jamais tant d'occupation à la Rivière et à du Laurens. Il fut obligé d'user souvent de saignées, de diète, de bouillons rafraîchissans, pour prévenir les mauvais effets d'un sang noir et brûlé, qu'on lui tiroit dans les fréquentes indispositions qu'il eut. La colère, le chagrin, l'impatience le mettoient dans une telle agitation, qu'un jour qu'il avoit un violent dépit de quelque procédé de la marquise de Verneuil, le bras dont il avoit été saigné la veille, se rouvrit, comme il se mettoit à table pour dîner. Il fit le voyage de Monceaux avec la Reine, pour prendre commodément les eaux de Pougues et de Spa (*).

Il n'auroit plus rien manqué à ces brouilleries domestiques, pour y mettre le comble, si la Reine Marguerite y étoit entrée de son côté. C'est le seul malheur qui n'arriva point à Henri. On ne sauroit au contraire donner trop de louanges à la douceur de cette princesse, à sa soumission, et surtout à son desintéressement, dans une situation

(*) Les eaux de Spa sont dans l'évêché de Liége.

où elle n'auroit pas manqué de motifs de se faire accorder tout ce qu'elle auroit désiré. Elle demandoit rarement, et ne demandoit que des choses peu considérables et justes; l'accomplissement des engagemens qu'on avoit pris avec elle, et quelques exemptions pour son bourg d'Usson. Sa principale sollicitation fut au sujet de la succession de la reine Catherine, sa mère. Cette princesse, par son contrat de mariage avec Henri II, donnoit ce qu'elle avoit d'effets en propre, après ses mâles, à ses filles, par préférence aux enfans naturels de son mari. Il n'y avoit rien dans cette disposition que de juste. Cependant Charles de Valois, comte d'Auvergne (*), prétendoit en dépouiller Marguerite. Elle manquoit de la principale pièce qui pouvoit justifier son droit. Le Roi interposa son autorité pour lui en faire donner communication, et pour lui faire rendre la justice qui lui étoit due.

Marguerite garda cette conduite de droiture et de désintéressement, le reste de sa vie. On ne

(*) En vertu d'une donation, que Henri III lui avoit faite de ces biens. Le parlement confirma en 1606, le testament de Catherine de Médicis, et les adjugea à Marguerite de Valois. Brantôme, dans le second tome de ses Mémoires, *pag.* 451, fait l'énumération de ces biens, consistant dans les comtés d'Auvergne, Lauraguais, Levetous, Douzenac, Choussac, Gorrèges, Hondocourt, etc. qu'il fait monter à cent vingt mille livres de revenu, sans compter la dot de cette princesse, de plus de deux cent mille écus ou ducats, « qui » en vaudroient aujourd'hui, dit-il, plus de quatre cent mille, avec » grande quantité de meubles, richesses, et précieuses pierreries et » joyaux, etc. ».

s'aperçut jamais qu'elle eût appartenu de si près au Roi. Je la louerois davantage, si je ne craignois de me faire accuser de partialité à son égard. On sait quel intérêt la bonté de cette princesse lui a toujours fait prendre à ma situation et à ma fortune. Les lettres qu'elle m'écrivoit, sont comme celles qu'on écrit à un véritable et solide ami : « Vous êtes toujours, c'est ainsi qu'elle s'y » exprimoit, mon recours, et après Dieu, l'appui » sur lequel je fais le plus de fond ».

Passons à d'autres sujets d'inquiétude, qu'une cabale séditieuse donna au Roi pendant cette année; madame de Verneuil y trouvera encore sa place. Sans répéter éternellement les noms des ducs de Bouillon, de la Trémouille et de Rohan, du comte d'Auvergne, de d'Entragues et de sa femme, de du Plessis, etc., on voit bien que c'est de toutes ces personnes-là que je veux parler. Le même esprit, qui les avoit conduits dans les menées qu'ils avoient fait faire au parti protestant dans le synode de Gap, dirigeoit encore toutes leurs entreprises, et leur faisoit mettre en œuvre tout ce qu'ils jugeoient propre, soit à soulever les sujets du Roi, soit à lui susciter de nouveaux ennemis au dehors. On auroit de la peine à croire combien le mensonge et la calomnie répandirent et autorisèrent de bruits injurieux à ce prince, et combien il se tramoit de complots contre le gouvernement, sous l'autorité de ces chefs.

Sa Majesté, en m'envoyant à Paris par d'Escures,



un avis qu'elle venoit de recevoir à Saint-Germain-en-Laye, me mandoit, que quoique je n'eusse pas déjà trop bonne opinion de tout ce corps, j'aurois de la peine à croire ce qu'elle m'en écrivoit. Je ne puis m'empêcher de dire que les protestans agissoient en France, de manière à n'être pas plaints, si quelque jour ils y recevoient un châtiment un peu sévère. Ils se vantoient presque hautement, d'obliger sa Majesté non-seulement à recevoir le duc de Bouillon dans son royaume, mais encore à le revêtir des honneurs et des emplois dignes d'un chef de la religion. Du Plessis, l'ame de ce corps, ne leur inspiroit point d'autre pensée. La Trémouille avoit préparé ses créatures à tout entreprendre, en leur persuadant qu'on étoit sur le point de voir arriver en France la révolution la plus surprenante, pendant que le duc de Rohan se chargeoit de donner cours à ce bruit dans les pays étrangers, surtout en Angleterre, par un homme de confiance, nommé Durand, qui cherchoit avec soin tous les moyens de détacher sa Majesté Britannique du parti de Henri. Cet homme, qui se faisoit appeler à Londres M. de Haute-Fontaine, se montra si bon valet, que le Roi demeura persuadé avec tout le monde, qu'il en avoit beaucoup plus fait qu'on ne lui en avoit enjoint, car il fut avéré qu'il avoit traité des conditions de l'établissement de son maître en Angleterre, où il vouloit le faire naturaliser. Si cette idée n'est pas de Durand seul, elle ne peut être partie que de la duchesse de Rohan, la mère. Il

est encore certain que le duc de Rohan fit présenter de sa part au roi d'Angleterre, par ce Durand, un cheval de prix ; ce qui, dans la conjoncture présente, ne lui étoit nullement permis, sans l'aveu de sa Majesté.

Celui de tous qui méritoit le plus d'être éclairé, étoit le comte d'Auvergne, dont les liaisons avec l'Espagne n'étoient presque plus ignorées de personne. Il étoit alors en Auvergne, où il ne s'endormoit, ni sur la cause commune, ni sur la sienne. Il avoit fait servir à ses desseins la promesse de mariage faite par le Roi à la marquise de Verneuil sa sœur (*); et en y joignant un conte sur

(*) Les historiens ne disent rien de bien positif, sur la teneur du traité fait par le comte d'Auvergne avec le conseil d'Espagne; mais Amelot de la Houssaye va suppléer à cet article. Il est d'autant plus croyable, que, comme il nous l'apprend, c'est à son bisaïeul maternel, nommé Antoine-Eugène Chevillard, trésorier-général de la gendarmerie de France, que le comte d'Auvergne et la marquise de Verneuil confièrent l'original de ce traité, comme à leur parent et intime ami. Il nous apprend encore, que Chevillard ayant été enveloppé dans la disgrace du comte d'Auvergne et mis à la Bastille, il y tint si bien caché dans la basque de son pourpoint, cet original de traité, que personne n'en eut connoissance, et que voyant qu'on le traitoit en criminel d'Etat, il s'avisa de manger peu à peu avec la soupe et la viande qu'on lui servoit à ses repas, le traité et la ratification de l'Espagne qui y étoit jointe. Le roi d'Espagne y promettoit au comte d'Auvergne, de l'assister de troupes et d'argent, pour mettre sur le trône Henri de Bourbon son neveu : c'est le fils que Henri IV avoit eu de la marquise de Verneuil, et qui est appelé dans cet écrit, Dauphin de France, et héritier légitime de la couronne. *Art. Entragues - Balsac, Touchet.* Amelot de la Houssaye assure de plus, *note sur les lettres du cardinal d'Ossat, ci-dessus,* que deux capucins, nommés le P. Hi-



lui-même, encore plus ridicule que cette pièce, mais qui avoit pourtant trouvé des gens assez crédules en Espagne, pour traiter l'un et l'autre sérieusement, il est certain qu'il s'y étoit acquis une fort grande confiance. Nous verrons dans peu à quoi elle le conduira.

Les moyens que sa Majesté employoit contre toutes ces brigues, consistoient à veiller avec son attention ordinaire, aux affaires du dedans et du dehors du royaume, et à ne remplir les intendances et autres places publiques, que de personnes connues par leur mérite, par leur probité, et en même temps par leur attachement à sa personne. On en vit un exemple dans Boucault, qui de simple avocat fut fait président à la cour des aides de Montpellier, pour avoir utilement servi sa Majesté en Languedoc. Henri m'ordonna encore de faire assembler le chancelier, Villeroi et Sillery, qui, avec moi, faisoient une espèce de conseil chargé particulièrement de cette affaire. J'entretenois aussi toujours, par ordre de ce prince, un commerce de lettres avec les principaux protestans, dont je conviens, quelque chose

---

laire, de Grenoble, et le P. Archange, l'un à Paris, et l'autre à Rome, conduisoient cette conspiration.

M. de Sully semble insinuer encore quelque chose de plus, en faveur du comte d'Auvergne personnellement. Ce comte auroit-il supposé quelque pièce, ou quelque disposition de Charles IX son père, en vertu de laquelle il eût prétendu lui-même à la couronne? Voyez aussi sur ce sujet, *les Mémoires de la vie du président de Thou, et surtout son histoire, année* 1605. *Mem. Recond. di Vitt. Siri. vol.* 1, *pag.* 297.

que dit sa Majesté, qu'il ne lui en revenoit pas un grand avantage; mais il compta surtout, et avec raison, sur le voyage qu'il se proposa de faire cette année, du côté de la Provence et du Langedoc, pendant que, de mon côté, je me rendrois en Poitou, et visiterois la côte occidentale de la France.

Je goûtai extrêmement cette idée, lorsque Henri me la communiqua, et nous nous occupâmes long-temps à tout préparer pour ce double voyage. La prise de possession de mon gouvernement, qu'il étoit nécessaire que je fisse, devoit me servir de prétexte pour le mien. Le Roi n'en avoit pas besoin pour le sien; au contraire, il devoit paroître instruit du sujet qui rendoit sa présence nécessaire dans les provinces méridionales de son royaume, et s'en promettre publiquement tout l'effet qu'elle devoit produire. Je visiterois, soit sur la route, soit en m'écartant, sur quelque raison, l'Orléanais, la Touraine, l'Anjou, le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois et la Guienne; et sa Majesté s'écarteroit aussi dans le Berry, le Bourbonnois, le Lyonnais et le Dauphiné (*), en sorte que nous verrions l'un ou l'autre presque toute la France. Nous réglâmes le temps de notre départ, celui de notre séjour, et jusqu'à l'endroit

(*) Voyez l'original d'une lettre écrite par Henri IV à M. de Rosny, au sujet de ce voyage en Poitou, datée du 20 juillet 1604, et apostillée, comme elles le sont presque toutes, sur le revers, de la main de ce ministre. *Cabinet de M. le duc de Sully.*

où nous pourrions nous rejoindre, qui devoit être Toulouse; et je tenois le voyage de sa Majesté pour si assuré, que je ne songeai plus qu'à venir promptement de Fontainebleau, où tout ceci fut arrangé, à Paris, pour mettre ordre aux affaires du gouvernement, afin que rien ne retardât notre départ, qui devoit être au plus tard, dans le courant du mois de juin. Les particuliers qui avoient des affaires pendantes au conseil du Roi, en pressèrent la conclusion de toutes leurs forces, sitôt que le dessein de sa Majesté eut été rendu public; et les conseillers furent ravis de cet empressement, parce qu'une grande partie d'eux devant suivre le Roi dans ce voyage, ils ne vouloient pas laisser la décision des affaires qu'ils avoient entamées, au nouveau conseil que sa Majesté nommeroit pour le temps de son absence.

Ce projet si bien arrangé n'eut pourtant aucun effet, quant au voyage de Henri. La déclaration qu'il en fit devant les courtisans, mit d'abord tout en rumeur, et causa à l'ordinaire de grands mouvemens à la cour. Il n'y eut presque personne qui n'entendît avec peine ce discours de sa Majesté, et qui ne travaillât par toutes sortes de moyens à la détourner de ce voyage; les uns, comme les ministres et autres principaux employes près de la personne du Roi, pour s'épargner les frais d'un voyage coûteux; et tous les délicats de la cour, pour éviter la fatigue et les autres incommodités ordinaires dans ces sortes

d'expéditions ; en sorte que lorsque sa Majesté proposa la chose en forme à ses conseillers d'Etat, qu'elle fit venir exprès à Fontainebleau, et aux principaux de sa cour, qu'elle assembla tous pour cet effet, on ne lui opposa que des difficultés, sans toucher le véritable point.

On allégua l'incertitude des siéges d'Ostende et de l'Ecluse, la crainte d'une ligue entre l'Angleterre et l'Espagne, l'affaire du commerce entre la France et cette couronne, celle du comte d'Auvergne et de la marquise de Verneuil, le différend nouvellement survenu entre la république des Grisons et le comte de Fuentes, au sujet de la Valteline, dans lequel la France ne pouvoit se dispenser d'entrer, à cause des Vénitiens et des Suisses, toutes affaires dont j'ai déjà parlé, ou dont je parlerai bientôt; enfin on imagina de si grands inconvéniens dans ce voyage, et on sut si bien les grossir, que le Roi se laissa engager à le rompre.

On trouva même le moyen de lui faire changer aussi d'avis sur le mien. Les affaires qui s'agitoient au conseil, commencèrent à lui paroître d'une si grande importance, que pour ne pas les perdre de vue pendant un trop long-temps, il voulut que je me renfermasse pour cette fois, dans ce que je pouvois faire, sans sortir du Poitou, et que je remisse à un autre temps la visite des côtes maritimes. Je ne nie pas qu'une partie des raisons qui furent alléguées en cette occasion, pour détourner le Roi de son entreprise, ne fussent

d'un grand poids; mais je crois pourtant en avoir marqué la principale et la véritable, et je persiste encore dans mon premier sentiment, sur l'utilité dont elle auroit été pour l'Etat.

Un homme qui dut n'être pas peu embarrassé à la nouvelle de ce voyage de sa Majesté, et dont on ne s'attendoit peut-être pas à voir le nom ici, c'est Lesdiguières, et d'autant plus, qu'on y en joignoit une autre en public, que M. le comte de Soissons alloit être revêtu du gouvernement des places de sûreté, données à Lesdiguières. Il pouvoit même craindre que cette démarche peu pacifique de sa Majesté ne le regardât personnellement. On venoit d'être informé de ses correspondances avec le duc de Bouillon. Morges, qui en avoit donné secrétement avis de Dauphiné, en fournit des preuves, lorsqu'il fut venu à Paris, qui ont rendu ce fait d'autant plus incontestable, qu'elles furent encore confirmées par le nommé du Bourg.

Je partis dans le mois de juin, et je pris le plus court chemin, pour me rendre en Poitou, accompagné de plusieurs personnes de qualité de la province, qui se rangèrent auprès de moi, sur le bruit de mon voyage. Quelques-uns d'eux n'avoient d'autre intention dans cette démarche, que de me faire tout l'honneur qu'on croit devoir à un gouverneur; mais quelques autres, du nombre desquels je mets, sans hésiter, Richelieu (*) et

(*) François du Plessis de Richelieu, père du cardinal de Richelieu. François de Vignerod de Pont-Courlay.

Pont-Courlay, ne la faisoient que pour être plus à portée de savoir mes desseins, soit par ma propre bouche, soit en questionnant mes gens sur tout ce qui se feroit et se diroit chez moi, pour en informer ensuite les chefs du parti protestant, pour s'opposer à tout ce qu'ils supposoient que j'étois chargé d'entreprendre contr'eux en faveur des catholiques, enfin pour profiter de mes plus petites inadvertences, s'il m'en échappoit quelqu'une, et tâcher de me rendre, ou criminel, ou suspect auprès du Roi. Si mes ennemis réussirent dans quelques-uns de leurs mauvais desseins, ce ne fut pas du moins quant à ce dernier point. Le commerce que sa Majesté me faisoit l'honneur d'entretenir réglément avec moi, dès que j'étois éloigné de sa personne, continua comme à l'accoutumée; je n'en eus même que plus d'occasions encore d'entrer dans sa confidence, et de connoître jusqu'à quel point elle s'intéressoit à ma personne, sa Majesté me faisant souvenir avec beaucoup de bonté, que j'étois dans un pays où, quelque semblant qu'on fît, on me vouloit beaucoup de mal, et que je ne devois pas cesser un moment d'être sur mes gardes.

Il est vrai que les ennemis du Roi et les miens eurent soin de prendre les devans, pour rendre tous mes soins inutiles, et pour animer la populace contre moi. Ce qu'ils trouvèrent de plus capable de produire cet effet, fut de répandre le bruit que je n'allois en Poitou, que pour obliger les

propriétaires des (*) marais salans à s'en défaire, et pour les acheter tous pour le Roi. Je ne découvris nulle part plus de mauvaise volonté à mon égard, que dans ceux qui en devoient le moins avoir, je veux dire, dans les réformés mes confrères; je ne parle toujours que des principaux, quoiqu'ils affectassent à l'extérieur de me rendre tous les honneurs possibles. S'ils refusoient de m'instruire du secret de leurs délibérations, c'étoit toujours sur des prétextes si bien palliés, que je devois feindre de ne pas en être mécontent. Ils craignirent Parabere, qui s'étoit plus particulièrement attaché à ma personne que les autres, quoiqu'ils le connussent fort zélé pour sa religion, parce qu'il étoit naturellement franc, et qu'il avoit des vues plus droites. Ils chargèrent d'Aubigné et Constant de ne le point quitter, tant qu'il seroit auprès de moi.

Mais toutes ces dispositions malignes à mon égard, ne s'étendirent point au-delà de ce petit nombre de personnes, ou furent cachées avec beaucoup de soin. Je fus reçu avec toutes les marques de la plus haute distinction dans tous les endroits où je fis quelque séjour; et dans ceux où je ne fis que passer, on vint à ma rencontre, on m'escorta avec pompe, on me harangua. Les ecclésias-

(*) Péréfixe ne doute point que Henri IV n'ait eu véritablement ce dessein, et il le loue fort, comme le véritable moyen de délivrer le peuple de la gabelle, qu'il assure que ce prince songeoit très-sérieusement à abolir, aussi-bien que la taille, *page 369*.

tiques même se montrèrent les plus empressés, et jamais je n'entendis un mot équivoque sur ma religion. Ceux de Poitiers, qui ont la réputation d'être naturellement durs et insociables, me donnèrent une toute autre idée de leur caractère, par leurs manières respectueuses et polies.

Je fus encore plus surpris de ceux de la Rochelle. Cette ville orgueilleuse, qui se vante ordinairement de n'avoir que le Roi lui-même pour gouverneur, et sous lui, ce maire important, qui est toujours élu nécessairement sur les trois sujets qu'elle propose à sa Majesté, pouvoit faire valoir avec moi ces belles prérogatives, d'autant plus justement, qu'à la rigueur elle ne se trouvoit point comprise dans mon gouvernement. Cependant elle me fit une réception telle qu'elle l'auroit pu faire à un gouverneur qu'elle se seroit choisi elle-même; j'y entrai avec une suite de douze cents chevaux. On ne craint guère avec une pareille escorte, les attentats contre lesquels sa Majesté m'avertissoit de me précautionner. Les Rochellois ouvrirent leurs portes à tout ce cortége, sans distinction de personnes, ni de religion; ils le logèrent tout entier, et presque tous en maison bourgeoise. Dans un repas public, qu'ils donnèrent à mon occasion, et auquel je fus convié avec cérémonie, ils dirent, en buvant à la santé du Roi, que, si sa Majesté leur avoit fait l'honneur de se présenter à leurs portes, eût-elle été suivie de trente mille hommes, ils les lui auroient ouvertes,

et que, si elles ne s'étoient pas trouvées assez grandes, ils auroient abattu trois cents toises de leurs murailles. Je ne vis que des respects, et je n'entendis que des éloges de ce prince. Ils m'assurèrent aussi, avec les louanges les plus flatteuses, que quand j'aurois eu avec moi deux ou trois fois plus de monde que je n'en avois, ils n'auroient pas agi différemment.

Le repas dont je viens de parler, fût de dix-sept tables, la moindre de seize couverts; et le lendemain, on me donna une collation tout aussi superbe que l'avoit été le repas. On y joignit le spectacle d'un combat naval, entre Coreilles et Chef-de-Baye, dans lequel vingt vaisseaux français attaquèrent pareil nombre de vaisseaux espagnols. Les Espagnols vaincus furent amenés pieds et mains liés, devant un tableau du Roi, exposé publiquement, et ils me furent présentés, comme à son lieutenant-général. Rien ne fut oublié de ce qui pouvoit rendre ce divertissement parfait; habits, armes, livrées, pavillons, panonceaux différens. Je payai cette bonne réception des Rochellois, en leur accordant, au nom du Roi, dont je fis l'éloge publiquement, la délivrance de leurs prisonniers. Excepté eux et le sieur de Lussan, je punis sévérement tous ceux qui avoient contrevenu aux traités du commerce. Sa Majesté se contenta d'avoir obligé la ville de la Rochelle à lui demander cette grace, qu'elle sut bien d'ailleurs lui faire acheter. J'appris à Poitiers des circonstances, qui me firent trouver le comte d'Au-

vergne beaucoup plus coupable encore que je ne le croyois.

Le peu de temps que le Roi avoit laissé en ma disposition, pour régler les affaires de la province, me fit remettre à un autre temps, à visiter le haut et le bas Poitou; je ne pus obtenir de sa Majesté que la permission d'aller à Saint-Jean-d'Angely et à Brouage, en lui représentant la nécessité de ce voyage, ne fût-ce que pour détromper le peuple de ce canton, de l'opinion que le Roi vouloit s'emparer de leurs salines. Je partis de la Rochelle pour ces deux endroits, où je fus reçu de MM. de Rohan et de Saint-Luc, mieux encore que je ne m'y étois attendu. Je fis tout mon possible pour ramener Rohan à son devoir. Je lui parlai de ses brigues en Angleterre, d'où je l'exhortai à rappeler Durand au plutôt. Il témoigna à ce discours une extrême surprise, feinte ou véritable. Il se plaignit des impostures de ses ennemis. Il désavoua Durand, et, pour me persuader de sa sincérité, il convint de quelques faits, comme du cheval donné en présent au roi d'Angleterre, mais en assurant qu'il en avoit obtenu une permission de sa Majesté, dont il la feroit facilement souvenir.

De Saint-Jean, je repris le chemin de Paris par Thouars, où je voulus m'aboucher avec le duc de la Trémouille. Je n'attendois pas de lui un accueil aussi gracieux que je le reçus, sachant combien il avoit été mortifié de me voir posséder un gouvernement, et recevoir des honneurs auxquels il

avoit aspiré, jusqu'à les briguer publiquement. Je l'entretins plusieurs fois de tous les sujets de plaintes que le parti réformé donnoit au Roi, et en présence même de Parabere, Saint-Germain-de-Clan, Besses, la Vallière, Constant d'Aubigné (ceux-ci ne se quittoient presque jamais), et de Préaux, la Eerrière et la Saussaye. Toutes ces personnes se récrièrent fortement sur la fausseté des imputations qu'on leur avoit faites auprès du Roi, protestant hardiment de leur fidélité et de leur attachement à sa Majesté; et, pour mieux m'en imposer, ils accompagnèrent toutes ces assurances de tant de civilités à mon égard, et même de basses flatteries, qu'ils tombèrent dans l'autre excès d'une affectation trop marquée.

Au travers de tous leurs déguisemens, je ne laissai pas de pénétrer leurs desseins, en mettant en leur présence la conversation sur l'état des affaires d'Espagne et d'Angleterre; ils se trahissoient malgré eux, et il me fut impossible de douter que toute cette petite cour de gens attachés aux ducs de Rohan et de la Trémouille, ne fût dans les sentimens de mécontentement et de désobéissance dont on les avoit accusés auprès de Sa Majesté. Mais je découvris en même temps, et les lumières que je tirois de la place que j'occupois dans la province, m'en donnèrent dans la suite toute la certitude possible, qu'heureusement ces messieurs ne disposoient en aucune manière du reste du parti protestant. Ce n'étoient plus, comme autrefois, ces chefs absolus, qui, d'un seul mot, entraînoient

tous les suffrages ; on les fuyoit, au contraire, comme des pestiférés, lorsqu'ils venoient délibérer dans les assemblées : c'est qu'ils s'étoient détruits eux-mêmes par leur propre imprudence, en jetant tout le corps dans des démarches si hasardées et si risibles, qu'ils avoient enfin ouvert les yeux aux moins clairvoyans ; et tout ce qu'on peut dire de plus avantageux pour eux, c'est qu'ils composoient encore un parti dans le parti même, mais un parti très-foible, et qui ne se soutenoit plus que par la vaine démonstration d'une autorité dont il ne lui restoit que l'ombre.

Je n'avois garde de négliger de si favorables dispositions. J'achevai de désabuser le peuple ; je détruisis les bruits dangereux qui avoient été semés au sujet des salines, de la gabelle et des autres monopoles, et dont on s'étoit servi pour le mettre en fureur. On commença à mieux connoître le Roi. Toutes les idées de tyrannie et de servitude s'effacèrent. Je fis comprendre aux protestans personnellement, qu'il étoit faux que Henri eût jamais songé à les exclure des charges et dignités de l'Etat, que sa grande maxime avoit toujours été au contraire de tenir exactement la balance égale entre les deux religions. Je leur fis voir encore comment la prévention les avoit aveuglés sur le compte de Clément VIII, qui avoit, en toute occasion, dissuadé de faire la guerre aux réformés, bien loin de n'avoir pensé et travaillé qu'à les exterminer.

Les effets achevèrent ce que j'avois commencé

par mes discours. Je distribuai des pensions à ceux du parti qui avoient conseillé la paix et bien servi le Roi; et pour achever de les convaincre qu'ils ne s'étoient pas trompés sur les intentions droites et équitables de leur souverain, je leur montrai le Mémoire des réformations qu'il méditoit de faire dans l'Etat, tel qu'on l'a vu plus haut, qui les remplit de satisfaction. Je puis dire que par tous ces moyens, j'ébranlai si fort le parti du duc de la Trémouille, qu'il ne put pas après cela, se faire fort de six personnes de quelque considération. Le duc de Bouillon fut si sensiblement touché de voir qu'il avoit perdu ce reste de crédit qu'il avoit jusque-là conservé dans ce canton de la France, qu'il se détermina à passer le reste de ses jours dans cette espèce d'exil, qui l'arrêtoit à la cour de l'électeur Palatin, tranquille malgré lui. Ce fait n'est pas risqué. Saint-Germain, qui n'ignoroit aucun des secrets du duc, l'écrivit à la Saussaye, dont il se croyoit aussi assuré que de lui-même; mais la Saussaye me remit la lettre de Saint-Germain, que je montrai à sa Majesté.

Ayant fait de cette manière tout ce que la conjoncture présente, et la briéveté du temps me permettoient, j'obéis aux instances que le Roi me faisoit dans toutes ses lettres, de revenir au plutôt, et je suivis de fort près la dernière que j'écrivis à sa Majesté, de Thouars, le 15 juillet. J'en partis après avoir fait une dernière visite au duc de la Trémouille. Il ne se portoit pas bien quand

j'arrivai à Thouars; je le laissai à l'éxtrémité lorsque j'en partis. Il mourut (*) sans avoir jamais pu être engagé à venir trouver le Roi, et sa mort ôta une tête aux séditieux.

J'arrivai le 22 juillet à Paris, où je trouvai un billet de sa Majesté, du 18, par lequel elle m'enjoignoit d'envoyer dans tous les endroits de Normandie, de Bretagne et de Poitou, où j'avois eu dessein de me transporter, deux personnes de confiance (je choisis Nicolaï et Bois), et de venir la trouver à Monceaux, où elle m'attendoit en achevant de prendre les eaux. Je connus, par l'accueil gracieux et caressant que me fit ce prince, que j'avois eu le bonheur de le satisfaire (**). Je l'entretins trois jours de suite sur les affaires qui avoient été le sujet de mon voyage, et j'achevai de lui dire ce qui pouvoit encore manquer aux détails que je lui avois faits dans mes lettres, soit à lui, soit à Villeroi.

On a voulu dire que le duc d'Epernon tint alors en Guienne une conduite qui le rendit plus suspect que jamais à sa Majesté, que j'y ajoutai foi, et que je lui rendis en cette occasion, tous les mauvais offices d'un ennemi mortel. Je m'inscris fortement ici contre ce bruit, quant à ma per-

---

(*) Claude de la Trémouille, duc de Thouars, mourut de la goutte, n'étant âgé que de trente-quatre ans. Voyez son éloge dans *de Thou, liv.* 31, *et Mathieu, tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 663.

(**) De Thou dit que ce voyage du marquis de Rosny délivra Henr IV de grandes inquiétudes, *liv.* 31.



sonne; je le tiens faux, quant au fait qu'on y énonce contre l'honneur de d'Epernon; et je ne le crois guère plus fondé, quant aux sentimens qu'on y impute à sa Majesté contre lui. Il semble que pour établir ces sentimens, il devroit suffire de la lettre que ce prince écrivit au duc, au sujet de la dispute de du Plessis avec l'évêque d'Evreux, dans laquelle il le traite d'ami, qualité qu'il ne donnoit pas volontiers à ceux qu'il n'en croyoit pas dignes.

Ajoutons-y une vérité dont j'ai pleine connoissance, c'est que depuis ce temps-là, sa Majesté avoit prévenu obligeamment d'Epernon sur mille choses, et qu'elle me disoit souvent de lui rendre les visites et les autres devoirs de l'amitié, même avant que je les reçusse de lui. Si l'on fit entendre à Henri quelque chose au désavantage de ce duc pendant son séjour en Guienne, c'est sur quoi je ne puis rien nier, ni assurer; ce que je sais seulement encore, c'est qu'il ne resta plus de soupçon à sa Majesté, après les lettres que d'Epernon lui envoya et à moi, par Perronne. La sincérité et le témoignage d'une bonne conscience y paroissent si clairement, dans la soumission qu'il fait d'aller, au premier ordre de sa Majesté, se présenter devant elle, pour y servir de caution de sa personne, et de garant de ses sentimens, qu'il ne laisse rien à répliquer. Tout le monde a su se qui s'étoit passé entre le Roi et le duc d'Epernon, du vivant, et même quelques années après la mort de Henri III, et combien ce prince lui en avoit

témoigné de ressentiment. Il n'en faut pas davantage. L'oubli des injures est une vertu rare chez les souverains, et qu'on y croit communément bien plus rare encore. On n'a pas fait attention aux preuves sensibles que Henri a données en plus d'une occasion, de cette véritable grandeur d'ame, qui fait pardonner, et tout ce qu'il a fait dans la suite pour d'Epernon, achève de montrer qu'il l'a exercée à son égard.

Pour moi, loin d'avoir été l'ennemi de d'Epernon, au temps dont on parle, je pourrois citer mille témoignages de bonne intelligence entre nous; mais il me semble que ma parole suffit, et pour être cru, et pour le justifier. On m'a toujours trouvé jusqu'ici aussi incapable de déguiser mes véritables sentimens d'amitié et de haine, que de charger un innocent, et de prendre le parti d'un criminel d'Etat. D'Epernon fit une chute si malheureuse en Guienne, qu'il se rompit la cuisse et le pouce, et se blessa encore à l'épaule et au coude, ce qui l'obligea de se tenir quarante jours au lit, couché sur le dos. Je lui écrivis sur ce fâcheux accident, et il m'en remercia avec la même affection dont toutes ses lettres étoient ordinairement remplies, car il me traitoit alors en ami, et j'étois aussi son confident dans tout ce qui regardoit la personne de sa Majesté (*). Un autre de mes amis, mais sans avoir cessé de

(*) Voyez l'original de ces lettres dans les anciens Mémoires; ils paroissent se contredire un peu sur l'article du duc d'Epernon.



l'être, dont je reçus aussi cette année des lettres également remplies de confiance, d'amitié et de politesse, c'est Bellegarde; elles sont datées de Dijon, il étoit alors dans son gouvernement de Bourgogne. Je reviens au comte d'Auvergne, pour traiter cette affaire plus particulièrement.

Il n'avoit tenu qu'au Roi d'ôter à ce sujet mutin tout moyen de conspirer contre l'Etat. La douceur dont sa Majesté usa mal à propos à son égard, lorsqu'elle fit punir le maréchal de Biron, fut la cause de sa rechute, comme le foible qu'elle avoit toujours montré pour toute cette famille, à cause de la marquise de Verneuil, l'avoit autorisé dans sa première révolte. Il n'eût peut-être pas été encore bien difficile de retrouver l'occasion que sa Majesté avoit laissé échapper, lorsque les avis des nouvelles brigues du comte d'Auvergne en Espagne, lui furent donnés, et qu'on pût attendre plus de lumières sur cette affaire, de la prison de Morgan (*), son homme d'intrigue qui fut arrêté en ce temps-là; mais le Roi se contenta de faire partir, par mon ordre, d'Escures pour l'Auvergne, où étoit alors le comte, afin de découvrir tout le complot, et de lui persuader par la voie de la douceur, de venir se jeter aux pieds de sa Majesté.

D'Auvergne comprit en effet qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre; la prise de Morgan l'avoit déconcerté. Ses mesures n'étoient pas prises assez

(*) Thomas Morgan, Anglais. Voyez M. de Thou, *ibid.*

justes, pour espérer que ses desseins demeureroient cachés, ni ses desseins assez avancés, pour pouvoir lever le masque. Il craignit d'exposer, par sa fuite le comte et la comtesse d'Entragues, et toute sa famille, à un traitement ignominieux. Il se rendit donc aux raisons de d'Escures, et s'engagea à se laisser mener par lui à la cour, et à y révéler au Roi ses plus intimes secrets, jusqu'à certaine lettre de sa sœur, qu'il disoit être de la dernière importance, moyennant la grace que sa Majesté promit de lui accorder. L'original de cette lettre de la marquise de Verneuil ne me tomba que l'année suivante entre les mains, et on ne sut pas trop bien quelle foi on y devoit ajouter, parce que le frère et la sœur paroissoient tantôt de concert, tantôt brouillés jusqu'à ne pouvoir se souffrir; ce qui semble le plus digne d'y être remarqué, c'est qu'elle exhorte son frère à une retraite solide chez l'étranger, à laquelle elle se montre déterminée elle-même.

Une chose bien capable de faire douter de la sincérité du comte d'Auvergne, dans les promesses qu'il fit à d'Escures, c'est qu'au même temps qu'il partit pour venir à Paris avec lui, il dépêcha Yverné en Espagne. L'évêque de Montpellier découvrit cette menée, et en écrivit au Roi; mais ce prince voulut bien une seconde fois se payer de ses belles promesses. Il ordonna seulement que le parlement instruisît dans toutes les formes, le procès de Morgan, afin que le crime, rendu public, donnât plus de poids à la grace

qu'il étoit résolu d'accorder à toute la famille de d'Auvergne, qui s'y trouvoit comprise. Tout ce que ce prince y gagna, fut de se faire rendre enfin, par d'Entragues, cette promesse (*) de mariage si fameuse, qu'il avoit inutilement pressé sa maîtresse de lui remettre; ce qui se passa en présence de MM. le comte de Soissons et le duc de Montpensier, du chancelier de Sillery, la Guële, Jeannin, Gêvres, Villeroi, afin qu'on ne pût, dans la suite, éluder cette restitution par une restriction, ni désaveu. Il fût même dressé un acte, pour justifier que c'étoit le vrai et le seul écrit fait par sa Majesté, à ce sujet, et la déclaration de d'Entragues, conforme à cet énoncé, fut jointe à la pièce.

Cette conduite de Henri n'étoit pas bien propre à rendre le comte d'Auvergne sage. Aussi recommença-t-il ses premières brigues, presque sous les yeux de sa Majesté. La seule attention qu'il eut, fut de tromper le Roi, qui fut long-temps la dupe de ses apparences de sincérité; mais enfin, tout le mystère fut encore une fois découvert par des lettres écrites et reçues par d'Auvergne, qui tombèrent entre les mains de Loménie, et que Loménie alla assitôt porter à sa Majesté. Ce prince convint alors de tout son tort, mais trop tard; car, soit

(*) Henri IV fut obligé, pour ravoir cette promesse, de donner à la marquise de Verneuil vingt mille écus comptant, et de promettre le bâton de maréchal de France au comte d'Entragues, qui n'avoit jamais été à la guerre : *de Thou, liv.* 132.

pénétration, soit avis de ce qui venoit d'arriver, le comte eut le temps de sortir de la cour avant qu'on eût pu exécuter le conseil qu'on prenoit de l'y arrêter, et il se proposa bien de ne plus s'en approcher après le danger qu'il venoit d'y courir, et même de sortir tout-à-fait de France, au moindre signe qu'il se trameroit quelque chose contre lui.

Le Roi me communiqua l'embarras où l'on étoit tombé par sa faute. On fit repartir d'Escures pour l'Auvergne, il y fit même deux voyages coup sur coup; mais les moyens qui avoient si bien réussi furent inutiles cette fois : d'Auvergne sut toujours éluder le retour à la cour, dont on le pressoit, et avec un air si peu embarrassé, qu'on ne put pas même tirer de son refus, la conviction de son crime, comme l'on s'y attendoit. Il faisoit les plus belles promesses du monde, et paroissoit toujours disposé à partir. Il fallut enfin revenir au seul moyen qui restoit à tenter, c'étoit de s'assurer de sa personne, ce qui ne paroissoit pas facile.

Je jetai les yeux sur un homme qui me parut très-propre à faire réussir ce coup; c'est le trésorier Murat, dans lequel sa haine personnelle pour le comte d'Auvergne, ses intelligences dans le pays, la facilité de demeurer long-temps sur les lieux sans pouvoir être soupçonné, sa résolution pour un coup de main, et sa passion de bien servir sa Majesté, étoient autant d'excellentes dispositions à sortir à son honneur de cette commis-

sion. Je le nommai au Roi, lorsqu'il me parla de cette affaire, et sa Majeté l'approuva. Je fis venir Murat, avec lequel j'agis d'abord avec toute la précaution que demandoit cette confidence. Lorsque je vis qu'au lieu d'apporter des raisons de s'en dispenser, il prévenoit de lui-même mes offres, je m'expliquai clairement, et je connus que la proposition ne lui déplaisoit pas. Il n'exigea que d'être autorisé par une commission du grand sceau; elle lui fut expédiée, et tenue fort secrète. Comme on n'avoit pas encore perdu toute espérance que d'Escures pût attirer le comte d'Auvergne à la cour, et qu'en ce cas Murat n'avoit rien à faire, je lui enjoignis, en lui donnant ses instructions, de n'agir que de concert avec d'Escures, et de cacher à tout le monde la part qu'on avoit voului lui donner dans cette affaire, si l'on cessoit d'avoir besoin de lui.

D'Escures partit le 17 août pour l'Auvergne, c'étoit le troisième ou quatrième voyage qu'il y faisoit, et Murat l'y suivit quelques jours après, muni de lettres en blanc, pour les villes et officiers des présidiaux, qui ne devoient être remplies que sur les lieux. Sur ces entrefaites, on eut communication des lettres du comte d'Auvergne, où sa crainte et sa honte étoient exprimées de manière que le Roi jugea bien qu'il ne se résoudroit jamais à paroître à la cour, et qu'il trouva plus à propos que d'Escures se donnât de garde de l'en presser de la part du Roi, pour ne pas l'effaroucher davantage. Murat eut ordre d'agir

seul, et d'Escures de veiller de son côté à avoir les plus parfaits éclaircissemens sur les pratiques de d'Auvergne en Espagne, et, s'il étoit possible, à intercepter le traité qu'il devoit déjà avoir fait avec le conseil de Madrid; ce que d'Escures exécuta avec une adresse qui en déroba toute connoissance au comte, tout fin et tout alerte qu'il étoit sur les démarches du conseil.

Une petite affaire d'intérêt, qui avoit commis un frère de Murat avec le comte d'Auvergne, fut le prétexte tout-à-fait plausible que celui-ci prit pour l'aller trouver. Cette petite discussion ayant été traitée entr'eux, le comte passa de lui-même à entretenir Murat de l'état de ses affaires, par rapport à la cour; ainsi, ce fut sur ses propres paroles, que l'agent de sa Majesté parut régler les conseils qu'il lui donna dans la conjoncture présente. D'Auvergne fonda de violens soupcons sur les insinuations qu'il avoit reçues de la part du Roi, de venir se montrer à la cour; et sur ce que d'Escures, en cherchant à lui faire entreprendre ce voyage, lui avoit paru ignorer la part qu'y avoit sa Majesté, il assura qu'il ne le feroit point, et que plutôt que de se mettre ainsi à la merci de ses ennemis, il passeroit dans les pays étrangers. Il cita l'exemple du maréchal de Biron, qui parut l'effrayer. Il dit qu'ayant eu autrefois le malheur d'offenser son Roi, il ne pouvoit se resoudre à paroître devant lui, sans avoir auparavant effacé par ses services, le souvenir qui pouvoit lui en rester, et sans avoir reçu, avec une nouvelle vé-

rification, l'abolition que sa Majesté lui avoit accordée. Enfin, il fit entendre qu'il n'étoit pas dans la disposition de se fier à la cour, parce que les avis qu'il avoit reçus du danger qui l'y attendoit, lui avoient été adressés par des personnes de la cour même, personnes de la première distinction, bien informées, et sur lesquelles il devoit faire fond.

Murat se voyant ainsi choisi pour confident, répondit, en affectant beaucoup de simplicité, que pour lui il ne voyoit aucun inconvénient pour le comte, à reparoître à la cour, puisqu'il avoit avoué sa faute au Roi, et qu'il en avoit obtenu le pardon, ce qui mettoit une grande différence entre le maréchal de Biron et lui; qu'il n'y avoit que le cas de la récidive qui pût autoriser son scrupule, Henri n'ayant encore jamais manqué de parole à qui que ce fut; ce qui faisoit encore, lui disoit-il, que personne ne pouvoit si bien le conseiller que sa propre conscience. D'Escures et lui travaillèrent avec la même apparence de sincérité à le rassurer, et à le mettre en défiance contre les donneurs d'avis.

A tout cela, le comte ne répondit autre chose, sinon qu'il ne vouloit rien risquer, lorsqu'il s'agissoit de sa tête; qu'il n'étoit aimé ni du Roi, ni de la Reine, ni des princes du sang; que le grand-écuyer étoit son ennemi mortel; que le silence de ses amis, en cette occasion, étoit une preuve que sa perte étoit décidée; que personne ne parloit pour lui auprès de sa Majesté; qu'il ne

recevoit aucune lettre de Villeroi, de Sillery, ni de moi, parce que nous ne voulions pas qu'on nous reprochât d'avoir été les instrumens de sa perte; que le connétable ne lui écrivoit point non plus, de peur de se rendre suspect lui-même. La marquise de Verneuil fut celle dont il parut le plus mécontent. Il dit qu'au défaut de crime véritable, il connoissoit sa sœur capable de lui en imputer de faux pour faire sa paix avec le Roi, à ses dépens. Il conclut par de nouveaux sermens, de ne pas se laisser tirer de sa retraite. Comme il ne se doutoit point que d'Escures et Murat fussent venus à dessein de le lui persuader, il leur dit qu'il avoit songé que Vitry devoit arriver dans trois jours, dans le dessein de le gagner par de belles paroles, mais qu'il y perdroit son temps.

Cette retraite étoit Vic, méchante maison, et sans aucune commodité, mais située au milieu d'un bois, où d'Auvergne passoit les jours entiers, sous prétexte de la chasse. Quand on n'auroit pas eu des preuves de son crime, ses craintes, ses alarmes, son agitation, qui alloit jusqu'au dérangement d'esprit, son air, son visage, toute sa personne portoit témoignage contre lui. Il n'y eut jamais de vie plus misérable que celle qu'il menoit. Ce qu'il souffroit intérieurement, vengeoit d'avance le Roi et l'Etat. Il n'osoit, ni demeurer chez lui, ni s'en éloigner. On ne le voyoit plus dans aucune des villes voisines. Il avoit cessé d'aller chez les gentilshommes, ses

meilleurs amis. Il ne se fioit pas à sa propre maîtresse, qui étoit une certaine madame de Château-Gay; il ne la visitoit plus chez elle. Lorsqu'il vouloit la voir, c'étoit dans un village écarté, ou dans le milieu de la campagne qu'il prenoit son rendez-vous, toujours de nuit, et jamais deux fois de suite dans le même endroit. Des valets postés sur les lieux élevés dans les environs, étoient chargés de l'avertir, lorsqu'ils voyoient paroître quelqu'un, en sonnant d'un cor, qui n'étoit destiné qu'à cet usage, et quelquefois c'étoient aussi des chiens qu'il employoit à sa garde.

Avec ces précautions, il défioit tous ses ennemis, et il se vantoit avec fierté, et avec plus d'imprudence encore, de les tromper et de leur échapper toujours. Mais avec cela il n'avoit rien de fixe dans ses résolutions. Il ne vouloit jamais deux momens de suite la même chose; et cet homme si avisé, connut si peu ceux qui étoient venus pour le perdre, qu'il en fit ses amis, les prit pour ses conseillers, et fut près mille fois de se mettre à leur discrétion; c'est que la prudence n'est pas une qualité donnée à la mauvaise conscience. Pour peu que d'Auvergne en eût pu faire usage, il auroit vu qu'il n'y avoit plus rien de sûr pour lui, que de se retirer au plus vîte en Espagne, et c'est le seul dessein peut-être à quoi il ne pensa pas. Au moment qu'il paroissoit à d'Escures et à Murat, déterminé à ne pas s'exposer, il leur tenoit un langage tout différent. Il leur manda un jour de venir le trouver

à trois lieues de chez lui. Cet ordre les jeta d'abord dans l'inquiétude, ils y allèrent pourtant; c'étoit pour leur dire, qu'il étoit résolu à aller se présenter au Roi. Sa Majesté, à qui ils le mandèrent aussitôt, et qui en crut encore davantage, sur un faux bruit qu'on y joignit, m'écrivit le 19 novembre, que d'Auvergne étoit à Moret, tout prêt à arriver à Paris. Ils n'avoient point été en cela trompés par le comte, c'est lui-même qui l'avoit été par sa propre inconstance; car il étoit le premier à les retenir auprès de lui, lorsqu'ils lui témoignoient vouloir s'en retourner, et il les remettoit pour dernière réponse, au retour de Fougeu, dont il croyoit tirer de grands éclaircissemens; à quoi les deux agens paroissoient déférer, par pure complaisance.

Je tire tout ce détail des lettres de Murat. J'en reçus en même temps du comte d'Auvergne lui-même. Il s'étoit plaint aux deux agens de n'avoir point reçu de réponse à quatre lettres qu'il disoit m'avoir écrites. Il m'en vint effectivement quatre de sa part, mais tout à la fois, et d'une écriture si semblable, quoique de dates fort éloignées l'une de l'autre, que je vis tout d'abord ce que j'en devois croire. Il y a apparence que dans le commencement, d'Auvergne ne songea point à moi, ou qu'il crut avoir des raisons pour ne pas s'y adresser; mais que dans la suite, croyant ce moyen fort propre à faire sa paix, car il entretint souvent de moi les deux agens, il y eut re-

cours, avec la finesse usée d'antidater ses lettres, pour me prouver qu'il avoit toujours eu cette pensée.

Si l'intention du comte fut de de tirer de moi une promesse qu'il pût faire valoir de caution dans l'occasion, il se trompa fort. Je lui fis réponse, à la vérité, mais comme si je n'avois eu rien de meilleur, ni de plus à lui dire, que ce que j'avois dit au maréchal de Biron dans un cas semblable au sien. Il se vit traiter de criminel d'Etat, sans que cela pût augmenter sa défiance; et pour dire tout, c'étoit une copie de la lettre même que j'avois écrite à ce maréchal, qui composoit en entier celle que j'écrivis à d'Auvergne; et il ne put l'ignorer, puisque je l'en avertissois formellement. C'est par ce contre-coup, d'une invention assurément fort nouvelle, que je fis entendre à d'Auvergne qu'il ne devoit ni attribuer au Roi des dispositions contre lui, qu'il n'avoit point, ni négliger les conseils que je lui avois souvent donnés auparavant, sur la manière de se conduire, ni supposer des faits et des bruits, dont il ne trouvoit de fondement que dans sa propre conscience inquiète et troublée; c'est tout ce que je mandai au coupable, et il trouva dans sa disgrace, ce procédé si éloigné de toute supercherie, qu'il s'en loua beaucoup.

D'Escures et Murat trouvèrent enfin une occasion telle qu'ils la cherchoient depuis long-temps. On faisoit une revue de la compagnie des chevaux-légers de M. de Vendôme. Ils communiquèrent

à d'Erre (1), qui les commandoit, le dessein qui leur vint à ce sujet, et les officiers généraux de cette troupe s'y étant prêtés, voici comment tout se passa. D'Eure alla trouver le comte, et lui dit qu'étant colonel-général de la cavalerie légère, il se trouveroit sans doute à cette revue. D'Auvergne n'y vit aucun danger, parce qu'outre qu'il étoit monté sur un cheval qui alloit, disoit-il, plus vîte que le vent, et qu'il avoit accoutumé effectivement à faire dix lieues à toutes jambes, et d'une haleine, il étoit bien résolu de n'entrer dans aucun lieu clos, ni étroit, encore moins de mettre pied à terre. Il y vint donc; Nérestan (2) s'avança à lui pour le saluer, à la tête de toute sa troupe, monté sur une fort petite haquenée, et suivi seulement de quatre laquais; mais ces laquais étoient quatre soldats robustes et déterminés, à qui l'on avoit fait prendre l'habit de livrée. Au moment que Nérestan faisoit son compliment, deux de ces soldats saisissent la bride du cheval du comte d'Auvergne, en même temps que les deux autres le prennent par une jambe, et le renversent de l'autre côté de son cheval, et ensuite se jettent sur lui si brusquement, qu'il n'eut, ni le temps de mettre la main à ses pistolets, ni la liberté de tirer son épée, encore moins de s'enfuir. Il fut conduit sous sûre garde à Paris, et resserré dans la Bastille (3).

---

(1) Et mieux d'Eurre, ou d'Eure.

(2) Philibert de Nérestan.

(3) « La comtesse d'Auvergne, toute éplorée, autant douce et

D'Entragues fut arrêté en même temps que le comte d'Auvergne, et la marquise de Verneuil fut en quelque manière associée aux deux coupables, puisque le Roi voulut qu'on allât aussi l'arrêter dans sa maison (1), où elle demeura sous la garde du chevalier du Guet. Ce fut cette association qui sauva la vie au beau-père et au frère. Ils n'osèrent l'espérer d'abord, et le public ne s'y attendoit pas, après tant de récidives, d'autant plus qu'on commença à instruire leur procès en toute rigueur. Le comte d'Auvergne déduisit au Roi toutes ses intelligences, tant au dehors qu'au dedans du royaume. On lui fit remettre cette pro-

» humble, que la marquise étoit fière, s'étant jetée aux pieds du Roi » pour lui demander la grace de son mari, sa Majesté l'ayant fort » courtoisement relevée et saluée, lui dit ces mots : *J'ai pitié de* » *votre misère et de vos larmes; mais si je vous octroyois ce* » *que vous me demandez, il faudroit* (prenant la Reine par le » bras) *que ma femme que voilà, fût déclarée p..... mon fils* » *bâtard, et mon royaume en proie.* Ladite dame ayant eu la per» mission du Roi, d'envoyer de sa part visiter son mari, et lui ayant » fait demander ce qu'il désiroit d'elle, il lui fit réponse, qu'elle lui » fit seulement provision de bon fromage et de moutarde, et qu'elle ne » s'embarrassât d'autre chose. *Journal du règne de Henri IV.*

» Le comte d'Auvergne, dit Amelot, dans l'endroit que nous » avons déjà cité, faisoit tant de fond sur la fidélité d'Antoine » (c'est le trésorier Chevillard), que dans les trois interrogatoires » qu'il subit, il dit avec autant de constance, que s'il eût été in» nocent quant à cet article : *Messieurs, montrez-moi une ligne* » *d'écriture, par laquelle on puisse me convaincre d'avoir traité* » *avec le roi d'Espagne ou son ambassadeur, et je vas signer au-* » *dessous mon arrêt de mort, et me condamner moi-même à être* » *écartelé vif* ».

(1) Dans la maison du nommé Audicourt, rue Saint-Paul.

messe d'association de lui avec les ducs de Bouillon et de Biron, dont j'ai parlé ci-devant, et que sa Majesté n'avoit pu lui arracher.

Les allées et venues commencèrent en même temps, de la part de Henri, vers la marquise de Verneuil, non pas pour le même sujet, car je crois bien qu'on ne s'attend pas à le voir user d'une grande sévérité envers elle. Il ne put se résoudre à la laisser un seul moment douter de son pardon. A peine put-il sauver quelques dehors, en faisant dire à la marquise, par différens messagers, qu'elle acheteroit cette grace par une soumission entière aux conditions qu'il lui prescriroit. La Varenne, Sigogne, toute la cour fut employée à ces messages, qui, de la manière dont ils étoient faits, n'étoient, à dire vrai, que de véritables avances d'un amant qui craint, malgré sa colère, d'avoir mis un obstacle trop fort à son raccommodement avec ce qu'il aime. La marquise ne s'y méprit pas, et elle sut bien en profiter. Je servis aussi d'interprète à Henri en cette occasion, quoique je visse bien qu'il ne s'en tireroit pas à son honneur; mais il le voulut absolument, et je lui obéis, dans l'intention de lui en rendre, s'il étoit possible, la conclusion moins honteuse.

Le premier ordre que je reçus de sa Majesté, fut d'aller trouver la marquise de Verneuil, pour l'entendre sur toutes les choses dont on l'accusoit, tirer d'elle la confession de sa faute, la lui faire sentir. Je ne puis dire que ma commission s'étendît

plus loin, à moins qu'on n'y joigne encore de sanglans reproches et des conseils assez inutiles, ce semble, sur la manière dont elle auroit dû se comporter avec un prince à qui elle avoit tant d'obligations. Je ne la vis point la première fois que j'allai chez elle. Elle me fit dire qu'une fluxion qu'elle avoit sur le visage, l'empêchoit de parler à personne. Je renvoyai une seconde fois savoir par un gentilhomme, quelle heure elle vouloit me marquer. Avant que mon député fût revenu, j'en reçus un d'elle, qu'elle avoit fait partir dans l'intervalle, pour me dire qu'elle m'attendoit sur les deux heures après-midi.

Je trouvai une femme à qui son humiliation n'avoit rien ôté de sa première fierté (*), et qui bien loin de vouloir s'abaisser jusqu'à demander grace et se justifier, parloit en femme outragée, et prétendoit se faire à elle-même ses conditions : plaintes et emportemens contre le Roi, nouvelles demandes, voilà par où elle débuta, en prenant un air prude, et même dévot. Ce n'étoit pas avec

---

(*) « Elle disoit qu'elle ne se soucioit point de mourir, au contraire, qu'elle le désiroit; mais que quand le Roi le feroit, on diroit toujours qu'il auroit fait mourir sa femme, et qu'elle étoit reine avant l'autre; au surplus qu'elle ne demandoit que trois choses à sa Majesté, un pardon pour son père, une corde pour son frère, une justice pour elle ». *Journal du règne de Henri IV*. « Ses coffres fouillés, ajoute le même auteur, et ses papiers tous inventoriés, on y trouva force petits poulets amoureux, (instrumens du métier) et entr'autres, de Sigogne, qui furent cause de le disgracier ».

Continuant à la questionner, je lui demandai ce qu'elle désiroit de sa Majesté. Elle répondit, que quoiqu'elle sût bien que sur cet article les désirs du Roi ne s'accordoient pas avec les siens, elle persistoit à demander qu'il lui fût permis, aussi-bien qu'à son père, sa mère, son frère et ses enfans, d'aller s'établir en quelque endroit hors de France. Elle ajouta, en nommant son frère, qu'il ne souffroit, qu'à cause de l'amitié qu'il avoit pour elle. J'avois de la peine à croire que cette résolution fût sincère. Je trouvai le moyen de le lui faire redire cinq ou six fois, et elle n'y changea rien. Le dépit de l'emprisonnement de sa famille, et du traitement qu'on lui avoit fait, pouvoit bien lui avoir fait former ce dessein, et les conditions qu'elle y mettoit, achevoient de me le persuader. En l'obligeant à s'expliquer encore davantage sur cette retraite hors du royaume, elle dit qu'elle n'iroit pas chez les étrangers pour y mourir de faim; qu'elle ne vouloit pas donner à la Reine la satisfaction de la voir traîner une vie malheureuse; qu'il lui falloit du moins un fonds de terre de cent mille francs bien assuré; que c'étoit encore bien peu de chose, après tout ce qu'elle avoit pu se promettre légitimement du Roi. Ces paroles, qu'elle prononça avec beaucoup de dépit, regardoient sans doute la promesse de mariage dont la perte lui avoit causé une extrême douleur. Elle tâcha inutilement de me cacher sa colère.

Je n'avois jamais prétendu tirer grand fruit de mon entrevue avec la marquise de Verneuil. Je ne pus cependant m'empêcher de m'attacher à ce que je venois de lui entendre dire et redire sur un établissement hors du royaume, parce que plus j'y pensois, plus j'y trouvois le vrai et le seul moyen de donner un dénouement à toute cette intrigue (*). Il ne s'agissoit que de faire trouver assez de force à Henri, pour qu'il donnât son consentement à la proposition de la marquise; par là il s'ôtoit de devant les yeux un éternel sujet de foiblesse, et pour acheter son repos, et la paix de sa maison, il ne lui en coûtoit du moins que de l'argent. Cet effort étoit-il donc si pénible? Je me proposai bien d'y employer tous les miens.

(*) M. de Sully avoit fait manquer à Henri IV une belle occasion de se défaire honnêtement de sa maîtresse, s'il en faut croire les Mémoires de Bassompierre, où la chose est rapportée ainsi, *tom. 1, page 90*. « Le Roi demanda s'il donneroit quelque chose » à madame de Verneuil, pour la marier à un prince, qu'elle di- » soit la vouloir épouser, si elle avoit encore cent mille écus. M. de » Bellièvre dit : Sire, je suis d'avis que vous donniez cent mille » beaux écus à cette Damoiselle, pour lui trouver un bon parti. » Et comme M. de Sully eut répondu, qu'il étoit bien aisé de » nommer cent mille beaux écus, mais difficile de les trouver, sans » le regarder, le chancelier répliqua : Sire, je suis d'avis que vous » preniez deux cent mille beaux écus, et les donniez à cette belle » Damoiselle, et trois cent mille et tout, si à moins ne se peut, » et c'est mon avis. Le Roi se repentit depuis de n'avoir pas suivi » et cru ce conseil ». Mais supposé que ce prétendu établissement ne fût point une ruse de la Damoiselle, je crois qu'il manqua bien plus par la faute de Henri IV, que par celle de M. de Sully.

J'allai trouver sa Majesté, et en lui rendant compte de la commission dont elle m'avoit chargé, je lui proposai l'expédient qui se présentoit. Je ne fus pas étonné qu'elle ne le trouvât pas aussi heureux que moi; mais je m'étois armé des plus fortes raisons en tout genre, pour le lui faire du moins supporter. Que ne dis-je pas à ce prince? politique, intérêt, repos, raison, tous les motifs furent épuisés. Je le rappelai à sa propre opinion sur cette femme et sur sa famille. Je rapportai des traits, d'autant plus capables de le remuer, qu'ils avoient déjà autrefois produit cet effet : les noms qu'il avoit donnés à la d'Entragues et à ses filles; les aventures avérées qui y avoient donné lieu; cette somme d'argent, accordée par son ordre, pour payer ce je ne sais quoi de précieux dans la première faveur dont il convenoit en même temps qu'il n'étoit plus au pouvoir de sa maîtresse de disposer; l'enfant mis au monde à coups de tonnerre, et autres anecdotes semblables, très-capables de guérir un cœur délicat. Je n'ai jamais fait de discours si pathétique, ni à mon sens si persuasif. La honte que je voyois rejaillir sur Henri pour le présent et pour l'avenir, me pénétroit du plus vif sentiment. Je priai, je suppliai, je pressai ce prince en toutes manières. Je ne me rebutai point d'une tentative inutile; je revins plusieurs fois à la charge. Mon zèle alla jusqu'à la persécution, et m'emportoit quelquefois hors de moi-même; comme dans la conversation du jardin de la conciergerie de

Fontainebleau, où nous parlions si haut, que nous fûmes entendus de Bastien et de Brunault.

Je ne sais s'il y a jamais eu rien d'aussi incompréhensible. Un prince, dont les rares qualités serviront de modèle aux Rois, nous réduit, ou à dérober aux yeux une partie de ce cœur héroïque, ou à avouer qu'elle ne sert qu'à déshonorer l'autre. Je prends, sans balancer, et en déplorant la fragilité humaine, ce dernier parti, parce que je m'y crois obligé : je m'imaginerois même n'avoir travaillé qu'à demi, pour l'instruction des hommes, et surtout pour celle des princes, que je me propose, si je retranchois quelque chose à ce tableau. J'ouvre devant eux le cœur, où tant de grandeur se trouve mêlé avec tant de foiblesse, afin que l'un leur devienne plus sensible par l'autre, et qu'ils se tiennent d'autant plus en garde contre une passion dangereuse, qu'ils verront qu'elle peut faire naître en eux mille honteux mouvemens, dont ils ne se seroient pas crus capables : la timidité, le découragement, la bassesse, la jalousie, les fureurs, et même la fausseté et le mensonge; oui, le mensonge et la fausseté. Henri, cet homme partout ailleurs si droit, si vrai, si franc, les a connus dès qu'il s'est livré à l'amour. Je me suis souvent aperçu qu'il me trompoit par de fausses confidences, lorsque rien ne l'obligeoit à m'en faire de véritables; qu'il feignoit des retours à la raison, et des résolutions que son cœur désavouoit ; enfin qu'il affectoit jusqu'à la honte

même de sa chaîne, lorsqu'intérieurement il faisoit serment de ne jamais la rompre, et qu'il en serroit plus étroitement les nœuds.

A l'égard de la jalousie que sa maîtresse lui reprochoit publiquement, il n'en étoit véritablement que trop atteint. Il étoit aisé de le connoître aux efforts qu'il faisoit pour supplanter des rivaux, qu'il étoit assez foible pour ne pouvoir mépriser, et assez timide pour ne pouvoir punir; *aut Cæsar, aut nihil*, m'écrivoit-il dans une de ses lettres. Que de contrastes étranges et bizarres! Il étoit convaincu que la marquise de Verneuil n'avoit recours à l'affectation de la dévotion, que pour couvrir son libertinage, et cette conviction perçoit son cœur de mille traits cruels et insupportables; mais il n'en sentoit pas moins vivement cette pointe, ce ragoût, que donne à un cœur dépravé l'envie de triompher d'une dévotion véritable.

Une des bizarreries qui m'a toujours le plus frappé et le plus fait désespérer de pouvoir guérir ce prince, c'est de voir que, dans ces momens, où il sembloit ne plus conserver de ménagement dans tout ce qu'il disoit de sa maîtresse, ce qu'il écrivoit pour lui être montré, étoit toujours fort différent. J'ai remarqué la même chose dans la marquise, mais avec moins de surprise, soit que dans leur plus grande colère, ces amans ne pussent s'empêcher de compter toujours un peu sur le cœur l'un de l'autre, et que leur intelligence se



conservât, en quelque manière, sans qu'ils s'en aperçussent eux-mêmes; soit que le prince, ingénieux à s'avilir, eût donné dès long-temps auparavant à sa maîtresse des armes contre lui, dont il ne vouloit pas l'obliger à se servir, en la poussant à bout; soit enfin, et c'est le jugement le moins désavantageux encore qu'on puisse porter de ce prince, qu'il se fût passé entr'eux des choses secrètes, sur lesquelles Henri, par peine ou par honte, ne pouvoit se résoudre à s'expliquer avec moi, ni avec personne.

J'ai mis de suite tout ce qui appartient au sujet que je viens de traiter, quoiqu'une partie des faits qu'on a vus, comme la prise du comte d'Auvergne, et le procès fait à sa famille, ne soit arrivée que vers la fin de l'année, afin de n'être pas obligé d'en couper trop souvent la narration (*). Nous

---

(*) Je joins ici une anecdote de Vittorio Siri, qui regarde, et les amours de Henri IV, et la conspiration du comte d'Auvergne. Cet écrivain avance (*Mém. Recond. vol. 1, pag.* 297), qu'un des points de la conjuration, étoit de se saisir de la personne du Roi, et de lui ôter la vie dans une embuscade, et que d'Entragues, qui s'étoit chargé d'exécuter ce projet, songe à y faire servir l'amour qu'il s'étoit aperçu que ce prince avoit pris depuis quelque temps pour sa seconde fille, qu'on nous représente comme beaucoup plus belle que sa sœur. Il envoya donc sa femme l'enlever de Fontainebleau, ne doutant point que le Roi ne s'exposât à tout pour venir la voir à Malesherbes, qui n'est qu'à trois lieues de cette maison royale. En effet, Henri envoya d'abord à mademoiselle d'Entragues, messages sur messages, par des courtisans déguisés en paysans, auxquels elle répondit qu'elle étoit observée de si près, qu'il n'y avoit

la reprendrons au commencement de l'année prochaine, pour en voir la fin, après que nous aurons

aucune apparence qu'elle pût voir le Roi. Il ne laissa pas d'y aller lui-même, accompagné du maréchal de Bassompierre, et n'osant entrer, de peur d'être reconnu, il se contenta de lui parler à travers la fenêtre d'une salle basse. Il lui écrivoit tous les jours, et lui envoyoit des vers galans, qu'il faisoit composer par les meilleurs poëtes de sa cour. Enfin il convint avec elle, qu'un certain jour ils se verroient en liberté dans un endroit de la prairie qu'il lui désigna, et où il promit de se trouver déguisé. D'Entragues feignoit de ne rien voir de tout cela; mais n'ayant pu s'empêcher de communiquer, ou de laisser soupçonner à sa fille quelque chose de son dessein, soit qu'elle aimât le Roi, soit qu'elle craignît les suites, elle rompit la partie, et prit d'autres précautions contre les dangers auxquels Henri se voyoit exposé à son occasion. Ce prince, que tant d'obstacles rebutèrent aussi de son côté, se renflamma pour la marquise de Verneuil, et, si nous en croyons Siri, il courut souvent les mêmes risques avec elle. Un jour entr'autres, qu'il étoit parti déguisé de Fontainebleau pour aller la voir à Verneuil, il pensa tomber entre les mains de quinze ou seize des parens de d'Entragues, qui l'attendoient dans la campagne pour l'assassiner, et il n'échappa que par un insigne bonheur. Mais ces circonstances, qu'on ne trouve dans aucun des bons Mémoires de ce temps-là, ressemblent bien à ces traits dont un étranger croit pouvoir, sur la foi de quelques bruits populaires, égayer son sujet.

Celle de ses maîtresses que Henri IV a célébrée sous le nom de *Lise*, est, suivant les apparences, cette même mademoiselle d'Entragues dont il vient d'être parlé; et nous avons encore l'original de quelques-unes des pièces de vers qu'il lui envoyoit, entr'autres d'un sonnet, dont je ne rapporterai que les quatre premiers vers :

Je ne sais par où commencer
A louer votre grande beauté;
Car il n'est rien, ni n'a été,
Que vous ne puissiez effacer, etc.

Le reste est sur le même ton. Quoiqu'il soit marqué à la tête de ce sonnet, qui est écrit de la propre main de Henri IV, qu'il a

du contrôleur-général; c'est Jean de Vienne, qui exerçoit alors ce dernier emploi : nous en prenions chacun une clef, lui et moi, et il en restoit une troisième à ce même trésorier. Lorsque son année d'exercice étoit finie, il recevoit un certificat signé de moi et de de Vienne, des sommes qui étoient entrées dans les coffres du Roi pendant sa gestion, qu'il remettoit à son successeur alternatif, et il en retiroit un acquit pour servir à sa décharge, en le représentant. Le trésorier entrant pouvoit demander à vérifier le contenu du certificat, par l'inspection des sommes renfermées au trésor. Sur la simple quittance, dont je viens de parler, le trésorier étoit autorisé à dresser son compte, et la chambre des comptes ne pouvoit refuser de le lui passer, sans autre examen, en cet état.

Sa Majesté jugea encore, qu'elle devoit une bonne fois rendre sa volonté publique, et justifier sa conduite, tant sur cet amas d'argent, que sur les changemens qu'on avoit déjà vus, et qu'on alloit encore voir arriver dans les finances, ce qu'elle fit dans un conseil, assemblé extraordinairement pour ce sujet. Le chancelier reçut du Roi, et notifia la liste de ceux qui devoient le composer, consistant en des députés des cours souveraines de Paris, aussi nommés par sa Majesté, les principaux membres de son conseil, et les premiers administrateurs de la justice, finance et police. Ils se trouvèrent au jour marqué, dans le grand cabinet du Louvre, qui est au bout de la

salle des gardes, joignant celui de la chambre du Roi.

Sa Majesté y entra, lorsqu'ils y furent tous assemblés, et ordonnant à tout le monde de s'asseoir, elle leur expliqua les motifs de sa conduite, dans un discours dont la substance étoit, que les guerres civiles ayant réduit les finances du royaume dans un état, où à peine ses revenus suffisoient à acquitter ses dettes annuelles, il étoit indispensable, non-seulement de continuer à améliorer les affaires, par le moyen des recherches et des poursuites auxquelles on avoit obligation de voir déjà une partie des dettes de l'Etat acquittées, mais encore de faire des fonds nouveaux, afin qu'arrivant, ou une guerre considérable, ou une minorité orageuse, le Roi ne se trouvât point obligé, ou de faire banqueroute, ou de replonger les affaires du gouvernement dans leur première confusion, pour soutenir des dépenses auxquelles il ne pourroit suffire autrement; qu'il étoit plus à propos de profiter du temps de la paix, pour mettre les choses au point qu'on n'eût rien à appréhender de semblable; que les opérations nécessaires pour cela, mais pourtant sans rien gâter, en les précipitant trop, étoient l'amortissement des rentes, faites par l'Etat sous différens titres, le remboursement des offices, et la réintégration dans les domaines aliénés.

Comme c'étoit par l'examen des rentes, que sa Majesté étoit résolue de commencer, et qu'on devoit l'entreprendre dès cette année, elle glissa

un mot sur cet article, pour préparer les esprits à la juste sévérité de cette opération : ce fut de dire qu'on alloit s'appliquer, en premier lieu, à faire une exacte distinction de ceux qui avoient réellement fourni en argent, le principal des arrérages qui leur étoient payés des deniers royaux, d'avec ceux qui n'avoient que de fausses hypothèques sur le Roi. Henri ajouta qu'il faisoit un si grand fond sur l'économie avec laquelle il prétendoit dorénavant conduire ses finances, qu'un dessein qui lui prescrivoit d'assez grandes sommes d'argent à amasser, ne lui paroissoit nullement incompatible avec celui de soulager le peuple, par la diminution des impôts, qu'il ne perdroit point de vue. Il exhorta l'assemblée à seconder des intentions si justes et si droites; il ordonna qu'on se rassemblât, pour cet effet, au même endroit, pendant huit jours, deux fois par jour, pour en délibérer plus mûrement; et qu'au bout de ce temps-là, on lui fît rapport des délibérations qu'on auroit formées, promettant de suivre les bons conseils qu'on lui donneroit, avec la même sincérité qu'il leur feroit part des siens, et de ne pas oublier ceux qui, dans cette occasion, se seroient montrés sensibles au bien de l'Etat.

Il me semble qu'on a tort de blâmer ces sortes d'assemblées, lors même qu'on ne les prend que pour une formalité, en un sens assez inutile, puisqu'elles ne servent, dit-on, qu'à notifier d'une manière un peu moins absolue, aux personnes appelées à partager le soin du gouvernement, des

résolutions du souverain, déjà arrêtées dans un conseil plus particulier. Celle-ci ne fut pas exempte de ce reproche; et le but que Henri s'y proposoit, quoiqu'assurément il n'eût rien que de bon, de louable, et même de nécessaire, ne fut pas plus approuvé. Je ne sais ce que diront à cela les défenseurs de l'autorité populaire; pour moi, il me semble qu'il demeure prouvé par une infinité d'autres exemples, semblables à celui-ci, que les vues d'un roi bon et sage ne doivent point être en tout, et dans toutes sortes de conjonctures, les mêmes que celles du peuple. Les considérations qui déterminent le peuple, sont rarement sans quelqu'intérêt ou sans quelque passion; mais jamais, ou presque jamais, elles ne s'étendent au delà du présent. Les personnes, même les plus raisonnables, abusées par leur propre sentiment, semblent conspirer séparément, quoiqu'elles n'en conviennent, ni même ne s'en aperçoivent point, à se satisfaire sans s'embarrasser des suites.

Cet abus est fondé dans le désir naturel même. On veut jouir et être heureux, c'est le partage du présent; et malheureusement, il y a telle conjoncture de politique et de gouvernement, qui demande qu'on recule sagement cette jouissance et l'accomplissement de ce bonheur, dans dix ans, vingt ans, cinquante ans, et quelquefois plus : comment faire goûter cette privation à la multitude, et à ce petit nombre de personnes qui, pouvant s'élever par leurs lumières au-dessus de la multitude, lui demeurent attachées par les mêmes

désirs ? Il n'en est pas ainsi d'un roi bon et sage, ou d'un ministre qui le représente, et fait ses fonctions. Il doit travailler, il est vrai, pour le bonheur de ses sujets ; mais il sait en même temps, que pour vouloir trop anticiper ce bonheur, on le manque presque toujours ; que, quand il est manqué, il n'y a plus de proportion entre le mal trop réel où cette erreur précipite, et le mal seulement idéal et imaginaire, dont tous les hommes se plaignent, dès-là qu'il leur manque quelque chose. Qu'un Etat est heureux, lorsqu'il se conduit par des principes de gouvernement qui le mettent sur la voie de l'être ! Il foule aux pieds tout intérêt particulier et passager, pour tendre à ce bien général. Sa qualité de roi ne le rend pas moins le père de ses sujets qui ne vivront que dans trois ou quatre générations, qu'il l'est de ceux qui vivent aujourd'hui, et lui fait envisager la fausse tendresse qu'il auroit pour ceux-ci, aux dépens des autres, comme la prédilection qu'un père de famille conserveroit pour quelques-uns de ses enfans, sachant qu'elle doit ruiner sa famille.

Le plan que Henri s'étoit tracé pour l'intérêt de l'Etat, exigeant donc qu'il cherchât tous les moyens d'augmenter ses finances, au lieu d'y faire tous ces retranchemens dont les prétendus zélés ne cessoient de l'entretenir, sa Majesté me demanda mon avis en particulier, sur ces moyens. Les progrès que j'avois faits en matière de finances, m'en firent découvrir qui, sans être trop onéreux aux

peuples, me parurent d'une grande ressource. J'en rassemblai neuf des principaux dans un Mémoire que je présentai à sa Majesté. Les voici :

1°. Les traitans qui avoient administré dans les derniers temps les fermes les plus considérables des finances, sous couleur de différens emplois nécessaires en apparence, en avoient diverti les deniers, ensuite les avoient fait passer en compte à la ruine de l'épargne, qui paroissoit les avoir reçus, sans pourtant en avoir rien touché. Cet article avoit obéré la couronne de plusieurs millions. Je demandois une révision de tous ces comptes et états, afin de pouvoir tomber sur ces traitans qui n'étoient pas si bien cachés, sous les différens noms dont ils s'étoient servis pour ces vols, que je ne pusse bien remonter jusqu'à eux.

2°. Le clergé de France venoit de déférer, par la bouche de ses cardinaux, archevêques et évêques, Castille, son receveur-général, comme malversateur. Leur requête, qui m'avoit été adressée, étoit accompagnée d'un Mémoire si net et si positif des articles d'accusations, qu'il ne tenoit qu'à sa Majesté de se faire restituer les sommes immenses que ce receveur avoit détournées.

3°. Tous les financiers et gens d'affaires, les trésoriers de France surtout, grands destructeurs de la finance, pouvoient être associés avec Castille, par la création d'une chambre de justice, et elle ne pouvoit manquer de produire de grands avantages, pourvu qu'on sût en exclure la brigue

et les souterrains, qui la rendent ordinairement de nul effet.

4°. Les abus dans l'aliénation du domaine étoient si palpables, que plusieurs de ceux qui étoient actuellement en possession, jouissoient sans titre, et par une pure usurpation, et les autres avoient acquis à si vil prix, qu'ils avoient été plus que remboursés dans la seule première année, sur le pied du denier seize, alors courant : c'est ce que je fis toucher au doigt à sa Majesté, qui empêchoit qu'on ne fît une exacte vérification de ces aliénations, afin de l'engager à consentir qu'on retirât tous ces biens, ou qu'on obligeât les acquéreurs à en solder la juste valeur.

5°. Même abus et même opération sur différentes charges et offices, dont on forceroit les possesseurs, ou à suppléer, sur le pied de leurs finances, ou à recevoir pour le remboursement, la même somme que ces offices leur avoient coûtée.

6°. La mauvaise régie avoit fait que jusqu'à présent, les dettes de la couronne aux cantons suisses, loin de diminuer, avoient toujours été en augmentant. J'avois déjà si bien fait changer cette partie de face, qu'un million payé à propos, en avoit acquitté huit, moitié sur les arrérages, moitié sur le principal. En s'appliquant de même au reste, l'Etat se trouveroit dans peu libre de cette dette.

7°. Autant qu'il étoit facile de faire rentrer le Roi en possession de son domaine aliéné, autant



lui étoit-il avantageux d'en aliéner je ne sais combien de petites parties, consistant en fonds de terre et en droits, dont les frais, soit pour réparation, baux à ferme et perception, soit sous prétexte de poursuites, de remises, d'améliorations et autres choses semblables, étoient si prodigieux par la connivence de messieurs les trésoriers des finances, qui en quelque sorte en profitoient seuls, que suivant le calcul que j'en avois fait, en réduisant dix années à une commune, il s'en falloit de plus d'un cinquième, qu'il n'en revînt la première obole au Roi : c'étoit-là le grand brigandage des bureaux des finances. En aliénant toutes ces parties, au denier prescrit par l'ordonnance, le Roi y devoit gagner plus que doublement, puisqu'il n'avoit qu'à racheter des deniers de cette vente, des parties de ses rentes constituées au denier dix.

8°. Il y avoit plus, par rapport à ces retraits de revenus royaux aliénés. Un parti de traitans m'avoit offert d'en faire revenir pour quarante millions au Roi, sans qu'il fût obligé de rien payer pour le remboursement, moyennant qu'on leur laissât le choix de ces parties, et qu'on convînt d'un certain nombre d'années qu'ils en jouiroient, et après lesquelles ils les remettroient au Roi, francs et quittes de toute dette. Au lieu d'accepter leur proposition, sa Majesté n'avoit qu'à faire par elle-même les profits qu'apparemment ils y trouvoient.

9°. La France avoit en main un moyen sûr de s'attirer tout le commerce de l'Océan et de la

Méditerranée, et de le voir tout d'un coup, sans de grands frais, jusqu'au centre de ses provinces. Il devoit lui en coûter pour cela de joindre, par des canaux, la Seine avec la Loire, celle-ci avec la Saône, et la Saône avec la Meuse (*);

(*) Avant le ministère du duc de Sully, on n'avoit pas encore songé en France à tirer parti des rivières, auxquelles on convient cependant que ce royaume doit ses richesses et son abondance. Il commença par le canal de Briare, come on verra bientôt, et il ne put pas aller plus loin. Rien peut-être n'immortalisera plus le règne de Louis-le-Grand, que cet admirable canal pour la jonction des deux mers. L'utilité que l'Etat retire de ces deux entreprises si heureusement exécutées, sans parler de l'exemple que la Hollande nous fournit, nous instruit de ce qui nous reste encore à faire, et prouve en même-temps, que quelque difficiles que semblent être ces projets, ils ne sont pourtant pas impossibles.

La jonction des rivières, et la construction des chemins royaux qui facilitent la communication, soit des différentes provinces, soit des différentes parties d'une même province entr'elles, sont peut-être les deux plus importans objets dont un sage gouvernement puisse s'occuper en temps de paix. En y employant, ou les troupes, inutiles alors, ou ce nombre prodigieux de mendians qui le sont en tout temps pour l'Etat, on trouve à la fois le moyen de faire ces sortes d'ouvrages à des frais médiocres, et de bannir l'oisiveté, qui ne fait ordinairement de ces derniers que des voleurs et des brigands, en même temps qu'on introduit le commerce dans toutes les parties d'un royaume.

Il paroît nécessaire qu'il y ait un centre principal des richesses; mais il ne faut pas non plus sacrifier toutes les autres villes au bien-être de la capitale : elle est au corps politique, ce qu'est au corps humain le cœur, qui sans cesse reçoit le sang, et sans cesse le renvoie jusques dans les parties les plus éloignées, en sorte que celles-ci ne sauroient en être privées, que la machine entière ne tombe dans la langueur. On s'épargneroit bien de la peine à étudier ces ressorts secrets qui font mouvoir jusqu'aux plus petites branches du commerce, si l'on y suppléoit du moins par l'art si simple de mettre les peuples de la campagne dans l'aisance et l'abondance.

mais aussi le premier coup-d'œil de ce projet n'offre pas moins de deux millions tous les ans, dont nous nous enrichirions sur l'Espagne seule: richesses réelles et solides, comme sont toutes celles que produit le commerce.

J'entrai dans un détail beaucoup plus grand sur chacun de ces chefs, lorsque j'en fis mon rapport au Roi, et j'y ajoutai celui de la vérification des rentes, qui n'y étoit point compris. Ce prince qui s'étoit sans doute attendu à toute autre chose, et que sa vivacité naturelle empêcha de faire à mes discours toute l'attention nécessaire, me fit d'abord mille difficultés sur tous ces projets; il les trouvoit grands, à la vérité, mais les uns trop vagues, les autres de peu de rapport, quelques-uns, de pénible exécution, quelques-autres, difficiles à concilier entr'eux : c'est qu'il ne les comprenoit pas encore. Je savois bien ce qu'il falloit à sa Majesté, et ce qui auroit été plus de son goût; des augmentations d'impôts, de nouvelles créations d'offices, de nouvelles aliénations de domaines. Je pouvois, en lui produisant un projet que j'avois formé sur ces moyens, faire venir quatre-vingts millions comptant dans ses coffres, et plus de soixante autres millions, en faisant un bail de cinq millions par an, dont j'avois augmenté six de ses fermes; mais je fis facilement convenir Henri, que si ces moyens étoient fort prompts, ils seroient aussi très-onéreux au peuple; qu'on ne devoit y avoir recours que dans le besoin le plus pressant, et employer le loisir que

donne la paix, à mettre en œuvre ceux qui demandent plus de temps et de soins, tels qu'étoient les neuf que je venois de lui proposer. Je l'assurai pourtant que ces parties, dont il avoit paru faire si peu de cas, en les ménageant à propos, et les faisant suivre l'une par l'autre, pouvoient, avec le temps, le faire riche de deux cents millions.

Le Roi revint à mon avis, et nous arrêtâmes qu'on commenceroit par la vérification des rentes de l'Etat, lorsque j'eus fait voir à sa Majesté, par de bons extraits, et par d'autres pièces authentiques de la chambre des comptes, de la cour des aides et autres bureaux, que cette opération pouvoit, sans la moindre injustice, faire revenir six millions au trésor royal. Il y entra si bien dans la suite, qu'il se montra le plus impatient de la voir commencer, et qu'il ne m'écrivoit pas une lettre qu'il ne m'en parlât.

Pour y réussir, je crus qu'il étoit nécessaire que sa Majesté établît pour cela seul un conseil, ou bureau. La chambre des comptes s'y opposa, mais on n'eut aucun égard à ses raisons. Ce conseil fut composé de Châteauneuf, Calignon et Jeannin, des présidens de Thou et Tambonneau, alternativement, et de Rebours; d'un trésorier et d'un greffier, qui étoient le Gras et Regnouard. J'en étois le chef, et j'y assistois, lorsque mes autres occupations me le permettoient; mais lorsque je ne pouvois m'y trouver, tout ne laissoit pas de se conduire suivant le plan que j'en avois

dressé pour servir de règle (*). Il n'y auroit rien que d'ennnyeux à le rapporter ici. Il suffira de dire que j'y avois fait une distinction très-nette et très-exacte, entre les rentes de tant de différentes créations, et de fonds différens; car il y en avoit d'acquises à un tiers d'argent; d'autres, à une moitié; d'autres, tout en argent; il y en avoit qui avoient peu coûté aux propriétaires; d'autres entièrement frauduleuses, et d'autres fidelles. On ne toucha à celles-ci que pour les assurer davantage, sur le pied de leur première origine : pour toutes les autres, elles furent, suivant le degré de fraude ou d'injustice, ou tout-à-fait éteintes, ou remboursées sur le pied du principal, ou réduites sur le pied du denier dix-huit, du denier vingt, et quelques-unes même du denier vingt-cinq. Il y en eut dont les possesseurs furent assujettis à rapporter les arrérages qu'ils avoient perçus injustement, et d'autres, dont les arrérages touchés furent imputés sur le principal, qui servirent à amortir. L'Etat y gagna encore une suppression de quantité de receveurs-payeurs des rentes, qui le chargeoit d'un fardeau inutile : je n'y en laissé qu'un seul.

La recherche que j'avois proposée contre les financiers et les monopoleurs, se fit ensuite par l'érection d'une chambre de justice; mais comme on n'en retrancha point l'abus des sollicitations

(*) Ces réglemens sont plus amplement détaillés dans les anciens Mémoires, les personnes de finance pourront les y consulter.

et des intercessions, elle ne produisit que son effet ordinaire, l'impunité des principaux coupables, pendant que les moins considérables subirent toute la rigueur de la loi. On eut ce remède de moins, dans les temps qui suivirent immédiatement ma gestion, parce que j'avois grand soin qu'on fît porter sur-le-champ aux coupables la peine de leur friponnerie. Il fut informé exactement de celles qui s'étoient commises à Rouen. On commença à donner à tous ces tours adroits le nom qu'ils méritoient, et ces profits illégitimes, qui avoient si long-temps appauvri la France, en enrichissant les financiers, furent traités sans façon, de vol et de péculat. La bonne foi commença à se faire jour dans un sanctuaire où elle n'avoit jamais habité.

Les trésoriers de France m'ayant présenté cette année leurs comptes, pleins de non-valeurs, pour les faire revenir d'une méthode qui m'étoit suspecte au dernier point, je crus qu'il n'y avoit qu'à leur assigner ces prétendues non-valeurs mêmes pour le paiement de leurs gages de l'année suivante. La destitution de Drouart, en la place duquel Montauban fut établi, et quelques autres coups de cette espèce, avertirent les principaux préposés dans les affaires, de faire leur devoir et de le bien faire. Par un arrêt rendu contre un nommé Le Roi, il fut défendu, sous peine de cent mille livres d'amende, d'associer aucun étranger dans les fermes de sa Majesté. Cet arrêt fut signifié au nom de Charles du Han, fermier géné-

ral des cinq grosses fermes, à tous les principaux intéressés dans les finances, et les autres fermes du Roi à Paris, et dans les villes principales du royaume.

Je portai mes plaintes au Roi, d'un attentat que le parlement de Toulouse avoit fait à son autorité, en défendant de son chef, et contre les édits de sa Majesté, de sortir des blés de la province de Languedoc. Je fus averti de cette entreprise par les trésoriers de France de la province, parce qu'elle alloit à la ruine des traites foraines, dont les fermiers demandoient un rabais considérable. Elle mettoit encore en souffrance les fortifications et les galères, dont l'entretien se prenoit sur cette partie.

Les quatre cent mille livres d'augmentation sur les tailles, en quoi avoit été convertie une moitié du sou pour livre, continuoient encore à se percevoir, aussi-bien que la seconde moitié de pareille somme imposée sur les marchandises, quoique l'édit d'établissement de ces droits n'eût été vérifié que pour deux ans. Les bureaux de finances firent à ce sujet des représentations à sa Majesté. Ils se plaignirent du discrédit où étoient tombées certaines fermes qui avoient rapport au commerce avec l'Espagne, qui venoit d'être interdit, ainsi que de cette multiplicité d'édits qui sortoient tous les jours du conseil de sa Majesté, et qu'ils représentoient comme plus onéreux au peuple, que la taille même. Je ne dissimule point que ces plaintes étoient si justes, que mes re-

montrances au Roi avoient déjà de long - temps précédé les leurs. Ce prince écrivit deux lettres à ce sujet; l'une à son conseil, par laquelle il lui faisoit savoir que les conjonctures présentes, et surtout l'armement de l'Espagne, ne lui permettoient pas de rien retrancher sur toutes ces parties pour l'année présente; l'autre, à moi, pour m'ordonner de faire entrer le conseil dans ses vues.

Je les secondois, autant qu'il étoit en mon pouvoir, dans ce qui concernoit ma charge de grand-maître de l'artillerie. L'Arsenal étoit dès-lors pourvu de cent pièces d'artillerie. Il y avoit dans ses galeries, de quoi armer quinze mille hommes d'infanterie, et trois mille de cavalerie, deux millions de livres de poudre, dans le Temple et à la Bastille, et cent mille boulets. Je me souviens qu'un jour que Henri, en se promenant avec moi dans les grandes halles de l'Arsenal, paroissoit s'alarmer du grand nombre d'ennemis qui le menaçoient, et de leurs forces, je lui faisois remarquer cet appareil formidable, capable de les mettre tous à la raison. Il voulut avoir un état de ses armes, de ses munitions, et de toute son artillerie, avec un bordereau sommaire de son argent comptant, et de celui qu'il y pouvoit joindre pendant les années 1605 et 1606. Il entra dans mon cabinet, et fit écrire cet agenda par mes secrétaires, pour le porter continuellement dans sa poche.

La forme et la discipline militaire étoient un

des articles du gouvernement, qui avoient le plus de besoin qu'on s'appliquât à y mettre une réformation. On a de la peine à comprendre que dans une nation, qui, depuis sa fondation, n'a presque jamais cessé de porter les armes, et qui même, en quelque manière, en a fait son unique métier, on eût attendu jusque là à y mettre l'ordre convenable. La milice française n'avoit rien que de rebutant. On enrôloit par force les soldats dans l'infanterie, et on les faisoit marcher avec le bâton. On leur retenoit injustement leur solde. On ne les menaçoit que de prison. Les gibets étoient sans cesse devant leurs yeux. On les réduisoit à tout tenter pour leur désertion; et pour parer cet inconvénient, il falloit que les prévôts les tinssent comme assiégés sans cesse dans leur camp. Les officiers eux-mêmes, mal payés, étoient en quelque manière autorisés à la violence et au brigandage. Henri disoit souvent, et il parloit en cela suivant l'expérience qu'il en avoit faite lui-même, qu'il étoit impossible que l'Etat fût jamais bien servi, tant qu'on n'établiroit pas un autre ordre dans les troupes.

Cet ordre dépendoit, en premier lieu, de l'exactitude du paiement. Le Roi commença par l'assurer pour la suite, de manière que rien ne pût le retarder, ni divertir ailleurs les fonds qui y furent destinés. Ce réglement fut suivi d'un autre, qui n'étoit guères moins juste, ni moins propre à faire aimer le métier des armes : c'est celui par lequel on pourvut aux nécessités des soldats, lors-

que les blessures qu'ils avoient reçues, ou les maladies qu'ils avoient contractées en servant sa Majesté, les avoient mis égalemeut hors d'état, et de servir, et de travailler. On fit en sorte qu'il ne leur manquât rien, dans cette affligeante situation, ni pour le nécessaire à la vie, ni pour le soulagement (*).

La liberté avec laquelle j'ai parlé des défauts du Roi, m'a acquis le droit de le louer sur ses bonnes qualités. L'ordre et l'économie étoient des vertus nées avec lui, et qui ne lui coûtoient presque rien. Jamais prince n'a pu mieux que lui se passer de ministre ; le détail des affaires n'étoit point un travail pour lui, mais un amusement. Les princes qui entrent par eux-mêmes dans l'administration du gouvernement, donnent ordinairement dans

(*) Par édit du Roi, du 7 juillet 1605 (parce qu'apparemment cette affaire ne put être consommée que l'année suivante), sa Majesté donne aux gentilshommes, officiers et soldats estropiés à son service, la maison royale de la Charité chrétienne, fondée des deniers provenans des reliquats de comptes des hôpitaux, aumôneries, léproseries, etc. et de ceux des peusions des moines lais, ou oblats : la surintendance en appartenoit au connétable. Cet établissement a encore été changé, ou pour mieux dire, effacé par celui que Louis-le-Grand y a substitué de nos jours, en élevant et dotant l'hôtel royal de Mars, ou des Invalides, monument qui suffiroit seul à immortaliser sa mémoire. Cette maison de la Charité chrétienne n'étoit auparavant qu'un hôpital sans revenu, bâti par Henri III, pour les soldats estropiés : il étoit situé dans le faubourg Saint-Marcel, rue de l'Oursine, et il tomboit alors en ruine. Deux ans après, Henri IV fit encore bâtir l'hôpital de Saint-Louis : il accorda pour cet effet à l'Hôtel-Dieu, dix sols par minot de sel dans la généralité de Paris, pendant quinze ans, et cinq sols à perpétuité.

l'un de ces deux inconvéniens, ou de ne pouvoir s'abaisser à des objets médiocres, ou de ne pouvoir s'élever plus haut. L'esprit de Henri se proportionnoit avec la même facilité, au petit et au grand. Toutes ses lettres en sont autant de preuves, et l'usage où l'on étoit de s'adresser directement à lui, quelquefois pour de simples bagatelles, le montre encore plus clairement. Il étoit dû depuis long-temps deux cent cinquante écus à un marchand de vin de Gisors, qui avoit autrefois fourni le vin pour sa maison. Sa Majesté me l'envoya pour le payer, et pour l'indemniser du retardement. « Ma conscience, m'écrivoit-il, » m'oblige d'avoir pitié de ce pauvre homme ». Je n'ai peut-être que trop inséré ici de ces sortes de traits. Ce seroit bien autre chose, si je présentois au public toutes les lettres que ce prince m'a écrites.

Quant à ces autres idées, dont l'objet plus élevé se rapporte, ou à l'intérêt, ou à la gloire, ou au bonheur de l'Etat, ce prince ne les perdoit jamais de vue, pas même dans le sentiment de ses peines, ni de ses plaisirs. Pour voir si mes idées se rapportoient aux siennes, il me demandoit depuis long-temps, et il voulut que je lui donnasse un Mémoire de tout ce que je croyois capable de renverser, ou simplement de ternir la gloire d'un puissant royaume. Je crus ne pouvoir mieux répondre à son intention, qu'en lui en présentant un, d'une si grande simplicité et avec si peu de ces ornemens inutiles du style, que d'un seul

coup d'œil il pouvoit le parcourir tout entier. Ce n'étoit qu'une énumération, sans explication, ni preuves, des abus qui se glissent ordinairement dans les Etats. Je la présente ici à mes lecteurs, à qui elle peut servir du moins d'abrégé des principes qu'ils ont vus, et qu'ils doivent s'attendre à voir répandus dans ces Mémoires.

Ces causes de la ruine, ou de l'affoiblissement des monarchies, sont les subsides outrés, les monopoles, principalement sur le blé, le négligement du commerce, du trafic, du labourage, des arts et des métiers, le grand nombre de charges, les frais de ces offices, l'autorité excessive de ceux qui les exercent, les frais, les longueurs et l'iniquité de la justice, l'oisiveté, le luxe et tout ce qui y a rapport, la débauche et la corruption des mœurs, la confusion des conditions, les variations dans la monnoie, les guerres injustes et imprudentes, le despotisme des souverains, leur attachement aveugle à certaines personnes, leur prévention en faveur de certaines conditions ou de certaines professions, la cupidité des ministres et des gens en faveur, l'avilissement des gens de qualité, le mépris et l'oubli des gens de lettres, la tolérance des méchantes coutumes, et l'infraction des bonnes lois, l'attachement opiniâtre à des usages indifférens ou abusifs, la multiplicité des édits embarrassans et des réglemens inutiles.

Si j'avois à choisir entre toutes les formes de gouvernement, dont on a des exemples dans cette monarchie, je proposerois Clovis, Charlemagne,



Philippe-Auguste et Charles le sage (*), et je voudrois qu'on détournât les yeux de dessus tout le temps qui s'est écoulé depuis Charles VIII jusqu'à nous; et si j'avois un principe à établir, ce seroit celui-ci : *Que les bonnes mœurs et les bonnes lois se forment réciproquement.* Malheureusement pour nous, cet enchaînement précieux des unes avec les autres ne nous devient sensible, que lorsque nous avons porté au plus haut point la corruption et tous les abus en même temps, en sorte que parmi les hommes, c'est toujours le plus grand mal qui devient le principe du bien.

Les réglemens pour l'augmentation et la sûreté du commerce, paroissant à Henri devoir tenir un des premiers rangs dans l'Etat, c'est aussi de ce côté-là qu'il employa la meilleure partie de ses soins. Le projet du canal, pour joindre la Seine à

(*) Il seroit peut-être plus juste de retrancher encore les trois premiers, et de s'en tenir au seul Charles V. En examinant le caractère de Henri IV et celui du duc de Sully, on trouve dans le premier des principes d'un Romain, et dans le second ceux d'un bon Lacédémonien. Les maximes répandues ici tiennent un peu de toutes ces deux idées mêlées ensemble. J'ai marqué plus haut quelle modification on pouvoit apporter à l'humeur trop austère de M. de Sully. Je prendrai ici la même liberté sur l'humeur trop guerrière de Henri. Il est sans contredit que l'esprit militaire est le défenseur d'un Etat; il faut l'y nourrir avec soin, mais comme on nourrit un dogue pour la garde d'une maison, en l'enchaînant, et en ne lui permettant de prendre que très-rarement l'essor, de peur qu'il ne dévore ses maîtres mêmes. La seule réputation de valeur produit presque tous les mêmes effets que l'usage qu'on en pourroit faire. Un principe à mettre au nombre des préceptes naturels, c'est qu'il n'y a point de moyens qu'il ne faille préférer à la guerre, lorsque par eux l'on peut arriver au même but.

la (*) Loire, ayant été ratifié, je me transportai moi-même sur les lieux, afin qu'il n'y eût aucun mécompte dans les préparatifs qui devoient précéder l'exécution, soit à prendre les hauteurs et à niveler le terrain, soit à profiter de toutes les commodités qu'on pouvoit en tirer. Je ne mis pas beaucoup de temps dans ce voyage, le Roi me rappelant près de sa personne, presqu'aussitôt que j'en étois parti. Je réglai pareillement plusieurs affaires de commerce, dans le voyage qu'on a vu que je fis en Poitou.

La plus importante et la plus embarrassante, fut celle qui survint cette année avec l'Espagne, au sujet du commerce réciproque des deux na-

(*) C'est le canal de Briare, lequel prend depuis cette petite ville, jusqu'à celle de Montargis, qui en est distante de dix lieues. Il devoit être continué jusqu'à Moret; mais cette partie du projet n'eut point lieu, le canal fut même abandonné, après qu'on y eut dépensé plus de trois cent mille écus, par la malignité des envieux de M. de Rosny, ou, selon Mézerai, par le changement de ministère. Cet ouvrage étoit alors fort avancé : on l'a repris depuis, et enfin il a été achevé. M. de Thou donne beaucoup de louanges à M. de Sully, en le reconnoissant pour l'auteur de ce dessein : *Liv.* 132. Ce qui est encore mieux prouvé par les plaques, ou espèces de médailles d'argent et de cuivre, qu'on a trouvées en 1737, en travaillant aux écluses de ce canal, et qu'il paroît qu'on n'auroit pas dû ôter. M. le comte de Buron, l'un des intéressés à ce canal, a renvoyé à M. le duc de Sully celles de cuivre, qu'il garde dans son cabinet de médailles, et a réservé celles d'argent, à cause de leur valeur : l'une de ces médailles de cuivre est empreinte des armes du duc de Sully, et une autre porte cette inscription : 1607, *Maximilien de Béthune, sous le règne de Henri IV, par les mains de messire Pierre Ozon, pour lors maire et gouverneur de Montargis-le-Franc.* M. le duc de Sully a déjà recouvré une partie des Mémoires et des autres pièces qui concernent ce canal.

tions (*). Le roi d'Espagne avoit mis l'année précédente une imposition de trente pour cent sur toutes les marchandises qui aborderoient de France en Espagne, ou en Flandre, aussi-bien que sur celles qui sortiroient de ces deux Etats pour être apportées en France : impôt criant, qui révolta autant les sujets du roi d'Espagne, dans les deux Etats de sa dépendance, qu'il scandalisa les Français. Le Roi riposta par une défense expresse de tout commerce avec les sujets du roi d'Epagne et des archiducs, et par une taxe encore plus forte sur les marchandises espagnoles abordantes à Calais ; mais la défense ne fut pas capable d'empêcher le transport en fraude de nos denrées dans le pays ennemi. Les marchands français trouvèrent encore, malgré le nouveau monopole, de si grands profits à faire sur nos grains, nos toiles et nos autres marchandises, dans la disette que l'Espagne souffroit de toutes ces choses, qu'ils s'exposoient à toute la rigueur de la loi. Il en arriva même une espèce de révolte dans la ville de Marseille, dont le président du Vair donna avis en cour. Les marchands de cette ville voyoient impatiemment que pendant qu'on les forçoit de demeurer les bras croisés, les Italiens venoient à leur barbe, leur enlever leurs denrées et leur dérober leurs profits. Cette permission accordée aux Italiens par sa Majesté, n'étoit pas, ce me semble, bien entendue.

Les Anglais, ravis de ce nouvel incident, bien

(*) *Septén. ann.* 1604.

loin de chercher à rapprocher les esprits, fomentèrent au contraire sous main la désunion, parce qu'ils faisoient en fraude ce que les Italiens avoient fait en vertu d'une permission. On fut informé que huit à neuf vaisseaux anglais étoient venus charger des grains aux sables d'Olonne, d'où ils étoient allés débarquer à Saint-Sébastien. Il falloit bien que les Espagnols eussent compté sur cette ressource secrète, sans laquelle leur défense seroit retombée sur eux-mêmes. Henri s'y étoit attendu dans le commencement, et cette espérance, que l'Espagne se feroit plus de tort qu'à nous, jointe à la honte qu'il crut voir réjaillir sur sa couronne, si son ennemi paroissoit ainsi disposer de son commerce, lui fit encore tenir la main fort roide à l'observation de sa défense. Il m'ordonna d'envoyer un homme de confiance, revêtu de son autorité, pour punir les contraventions à son ordonnance, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à la Garonne, et le long de ces deux rivières où elles se faisoient le plus communément : emploi dont je chargeai la Font, qui s'en acquitta si bien, que sa Majesté voulut ensuite l'attacher plus particulièrement à sa personne.

En même temps le Roi fit porter ses plaintes au roi d'Angleterre contre ses sujets. Il lui fit dire, que si dans l'espérance de s'appliquer tout notre commerce en Espagne, il se portoit à faire la paix avec cette couronne (la chose pouvoit en effet lui paroître assez importante pour mériter qu'il fit cette démarche), il sauroit bien, lui, roi

de France, prendre de telles mesures, que le dommage n'en retomberoit pas sur son royaume, et que l'Angleterre y perdroit peut-être plus que lui. C'étoit, en quelque manière, lui dire de s'entremettre pour terminer ce différend entre les deux couronnes; car Henri n'avoit pas tardé à sentir tout le préjudice qu'il venoit de se faire à lui-même, et à voir que tous les raisonnemens de son conseil avoient porté à faux, ce qui le jeta dans un grand embarras. Villeroi et Sillery furent nommés par sa Majesté, pour suivre cette affaire de près, et j'eus ordre aussi d'en conférer avec le connétable, le chancelier, le commandeur de Chastes et le vice-amiral de Vic.

On trouvoit des inconvéniens des deux côtés: une grande perte pour le commerce à maintenir la défense, et de la honte à la lever. Henri ne pouvoit se résoudre à prendre ce dernier parti, qui lui paroissoit marquer de la timidité avec l'Espagne, cette couronne n'ayant pas daigné faire la moindre démarche de son côté auprès de sa Majesté Très-Chrétienne; et tout ce qu'on pouvoit espérer de lui, c'est qu'en laissant subsister la défense, on fermeroit les yeux sur les infractions qu'y feroient les marchands, quitte à la réitérer s'ils en abusoient trop ouvertement, et avec préjudice de l'autorité royale. Pour moi, la plaie qu'en souffroit le commerce, étoit presque tout ce que je voyois, et par cet endroit, l'Anglais et l'Espagnol m'étoient égaux. Je représentai à sa Majesté, que si elle n'avoit égard qu'au dom-

mage qui en résultoit pour nous, il ne falloit pas moins user de sévérité avec l'un qu'avec l'autre.

Le roi d'Angleterre ne refusoit pas sa médiation dans ce différend; il offrit même de se rendre caution des promesses qui seroient faites sur ce sujet entre les deux couronnes, mais il prétendoit procéder en qualité d'arbitre; et le Roi, choqué de cette vanité, ne vouloit lui accorder que celle d'ami commun. Le Pape commença aussi à y prendre beaucoup de part, parce qu'il en craignit sérieusement une rupture encore plus dangereuse entre la France et l'Espagne. Il écrivit au cardinal Bufalo, son nonce en France, de ne rien négliger pour la prévenir, et ce cardinal trouva peu de temps après l'occasion favorable pour y travailler.

Le comte de Beaumont, qui étoit toujours notre ambassadeur à la cour de Londres, avoit souvent mis sur le tapis l'affaire nouvelle du commerce, en présence des comtes de Villa-Mediana et d'Aremberg, ambassadeurs, l'un du roi d'Espagne, l'autre des archiducs. Il avoit même ébauché une espèce d'accord avec eux, le président Richardot, et Louis Vroreylzen, lequel avoit été communiqué au connétable de Castille, qui étoit aussi à Londres; mais le départ subit de ce connétable, et quelques autres obstacles, les avoient empêchés de venir jusqu'à signer le préliminaire de cet accord. Le connétable de Castille passa par Paris, et y vit le cardinal Bufalo, qui le pressa par tant de côtés sur cette affaire, qu'il en obtint

qu'elle seroit remise à examiner entre les mains des commissaires, qu'il nomma pour le Roi son maître. Le conseil de France en nomma de son côté, mais ce n'étoit point encore là la véritable porte pour en sortir; l'affaire abandonnée à tant de têtes, traînoit en une longueur insupportable. Bufalo obtint de dom Baltazar Stuniga, ambassadeur d'Espagne en France, et d'Alexandre Rovidius, membre du sénat de Milan, intéressés dans cette cause pour l'une des parties, qu'ils s'en rapporteroient à lui de tout ce qui concernoit cette affaire. Cela fait, pour n'avoir de même affaire dans l'autre partie qu'à une seule personne, il pria le Roi de me charger aussi, sans aucun second, d'un pouvoir égal au sien, et dès-lors il regarda la chose comme fort avancée. J'allai le voir chez lui; j'animai son impatience d'un nouvel aiguillon, en lui représentant la guerre comme prête à se faire, et avec des préparatifs de la part de sa Majesté, qui la rendroient peut-être plus sérieuse encore qu'on ne pensoit. En peu de jours je le fis couvenir des articles que j'avois dressés sur cette matière, et qui assuroient pleinement la liberté du commerce : c'étoient, à peu de chose près, les mêmes qui avoient été proposés et débattus à Londres.

Ce traité, car il en devint un véritable, quoique tout se passât entre le cardinal Bufalo et moi, renfermoit en substance, de part et d'autre, que l'édit de trente pour cent, et celui de l'interdiction du commerce entre les deux couronnes de

France et d'Espagne, seroient et demeureroient annullés : c'étoit-là le grand point. Mais comme les deux princes avoient prétendu justifier chacun leur conduite, en faisant plusieurs plaintes réciproques, qui avoient aussi rapport au commerce, il y avoit beaucoup d'autres articles avec celui-ci qui tendoient à y remédier.

Il étoit marqué que sa Majesté Très-Chrétienne défendroit, par un édit, qu'aucun de ses sujets ne fît ou autorisât le transport des marchandises de Hollande en Espagne, et dans les dépendances de l'Espagne, en prêtant des vaisseaux, chariots et toute autre voiture; que les marchandises véritablement de France, seroient empreintes du sceau de la ville d'où elles seroient enlevées, et qu'elles y seroient inscrites dans un registre: c'étoit pour obvier à l'inconvénient de la ressemblance des marchandises; qu'autrement elles seroient sujettes à confiscation, sans cependant qu'on pût, sur un soupçon de fraude, arrêter ni retarder le cours de ces marchandises; que tous les Hollandais pris dans les navires français, pourroient être arrêtés; que les Français ne porteroient aucune marchandise d'Espagne en Hollande, ni en d'autres lieux des Pays-Bas, que ceux qui seroient marqués sur les affiches, et que pour sûreté de la parole, que peut-être ils donneroient, sans intention de la tenir, ils s'obligeroient par écrit, devant le magistrat espagnol du lieu d'où ils partiroient, de payer le trente pour cent, laquelle obligation leur seroit rendue, en rapportant dans un an

le certificat du juge de l'endroit où ils auroient débarqué, soit en France, soit aux lieux de Flandre approuvés; que le roi de France feroit confisquer ces marchandises prises par ses sujets en Espagne, pour être portées dans les lieux défendus, moitié au dénonciateur, le trente pour cent prélevé; que le magistrat français qui auroit donné de faux certificats de décharge, seroit aussi poursuivi en justice, et puni; que les deux rois se tiendroient mutuellement les chemins libres. L'article des impôts établis depuis la paix de Vervins, sur les marchandises portées d'Espagne en Flandre, ou de Flandre en Espagne, par Calais, et lorsqu'elles entreroient dans ce port, ayant déjà été arrêté auparavant devant le même cardinal, il n'y avoit rien de nouveau sur cet article. Il étoit stipulé que quarante jours après la date de ce traité, il seroit publié le même jour dans les Etats respectifs. La date est du 12 octobre, et il ne fut d'abord signé que du cardinal Bufalo et de moi (*)

J'étois bien sûr que Henri l'approuveroit, n'y ayant rien mis sans en avoir pris son avis auparavant. Je craignois davantage la critique de Sillery et des autres conseillers, à qui la connoissance en avoit été ôtée. L'expédient que je trou-

(*) Voyez le traité même dans la Chronologie Septénaire. Le Roi n'y donne d'autres titres au marquis de Rosny, que celui de grand-maître et capitaine général de l'artillerie de France. Le cardinal Bufalo n'y signa point, mais seulement MM. de Rosny et de Sillery, D. Baltazar de Cuniga, par le roi d'Espagne, et le sénateur Rovidius. *Mathieu, tom. 2, liv. 3, pag. 655.*

vai, fut d'envoyer Arnaud l'aîné porter ces articles à Sillery, en le priant fort civilement de m'en dire son sentiment. Sillery répondit brusquement, et sans vouloir seulement les lire, que l'affaire étoit en bonne main, et que celui qui y avoit travaillé seul, pouvoit aussi la conclure seul. Je ne fus pas content de cette réponse. Je renvoyai Arnaud lui dire, que me paroissant nécessaire que le traité fût signé de lui et des autres commissaires nommés d'abord, je le priois de venir faire cette signature chez moi; qu'à son refus je ne pouvois me dispenser de faire dire par Arnaud à sa Majesté, en lui portant le traité, que la difficulté qu'il en faisoit, auroit retardé la conclusion de deux jours, comme cela étoit vrai. Sillery eut peur que, si pendant cet intervalle il arrivoit quelque contretemps qui fît échouer l'accord sur le commerce, il n'en demeurât responsable, il vint chez Bufalo, et fit ce qu'on lui demandoit; Villeroi signa aussi le traité.

Le Roi recevant une copie de ces articles, fortifiée de ces cinq signatures, se loua beaucoup du cardinal-nonce, et lui fit présent d'une croix de diamans; il le recommanda au Pape, par une lettre des plus avantageuses, et il lui accorda la distinction de le faire manger à sa table. Sa Majesté différa de faire publier le traité de commerce, jusqu'à ce que la ratification en fût arrivée d'Espagne; mais elle fit toujours par provision, lever sous main la défense pour le transport des blés, ce que les peuples souhaitoient avec ardeur.

Il se concluoit pendant ce temps-là un autre traité à Londres, entre l'Espagne et l'Angleterre, auquel la France ne pouvoit manquer de s'intéresser fortement, après ce qui s'étoit passé l'année précédente entre elle et la seconde de ces couronnes. Pour en être bien instruit, il faut reprendre la suite des affaires, tant politiques que militaires, entre l'Espagne et la Flandre, avec lesquelles celles d'Angleterre ont, à cet égard, une liaison nécessaire.

Le siége d'Ostende continuoit toujours avec le même acharnement. Pendant que les Espagnols le poursuivoient, le prince d'Orange s'attacha au commencement de la campagne à l'île de Cadsan, dont il se rendit maître le 10 mai, et ensuite, de tous les forts aux environs, comptant s'ouvrir par là un chemin jusqu'à la frontière de Calais, et il vint enfin mettre le siége devant l'Ecluse. On manda de Bruges au Roi, que l'archiduc, qui ne voyoit cette entreprise qu'à regret, alloit rassembler quinze ou seize mille hommes, avec lesquels il se promettoit de secourir cette place, en forçant Ardembourg qui la couvroit; mais que Maurice s'y étoit si bien retranché, qu'on ne croyoit pas qu'il pût en être chassé, pourvu cependant qu'il eût à peu près un monde suffisant pour garder ses retranchemens. Le général flamand prit encore la précaution de pousser ses retranchemens jusqu'à Ardembourg, et s'il falloit qu'il fût obligé de divertir ses troupes des opérations du siége, il se mit en état de pouvoir réduire la place par famine,

au défaut de la force. L'Ecluse se rendit en effet le 20 août.

Les Espagnols, de leur côté, animés par la vive résistance de leurs ennemis et par le sentiment des pertes immenses qu'ils avoient faites devant Ostende, crurent que leur honneur étoit encore plus intéressé, après ces succès du prince d'Orange, à ne pas avoir le démenti d'une entreprise qui duroit depuis si long-temps. De Vic manda à sa Majesté, par d'Auval, qui revenoit d'Angleterre, qu'ils y avoient fait jouer trois mines ; on ajouta qu'elles avoient été sans effet. Cependant, il est vrai qu'Ostende étoit alors véritablement aux abois. Les Espagnols s'étoient vantés hautement qu'ils la prendroient avant la fin de juillet, et qu'ils seroient encore à temps pour aller délivrer l'Ecluse avec toutes leurs forces réunies. Tout le monde n'ajoutoit pas foi à cette bravade, surtout depuis que Persi le riche, capitaine du régiment de Nérestan, fraîchement arrivé de cette place, avoit assuré à Paris qu'elle tiendroit encore six semaines ou deux mois. L'Ecluse marcha effectivement avant Ostende ; mais c'est que les Flamands se défendoient avec une ardeur dont on ne voit guère d'exemples. Secondés d'un secours de onze compagnies, faisant entre mille et douze cents hommes, tout frais, que les Etats venoient de leur envoyer sous la conduite du général Marquette, ils s'avisèrent de construire un retranchement intérieur qui pût leur servir à obtenir une capitulation plus avantageuse, en y tenant le fort,

lorsqu'ils seroient réduits à cette extrémité, et ils trouvèrent le moyen, pressés comme ils étoient, d'y faire entrer des munitions et de l'argent.

C'étoit un spectacle nouveau et surprenant pour toute l'Europe, qu'un petit Etat, qui ne forme qu'un point presqu'imperceptible sur la carte, eût osé lever la tête du milieu de ses marais, et bravé pendant un si long-temps cette Espagne si formidable. Où prenoit-il ses forces ? où puisoit-il ses fonds ? car on estimoit que cette guerre coûtoit aux Etats, vingt mille florins par jour. On ne savoit pas dans quel embarras ils s'étoient souvent trouvés, ne sachant presque plus où donner de la tête, et étant obligés de frapper à toutes les portes. Le duc de Bouillon leur ayant promis une somme d'argent, ils envoyèrent le capitaine Sarroque pour la toucher, mais il n'en rapporta rien que le regret d'avoir dépensé à ses maîtres quatre ou cinq mille florins, que leur coûtèrent leurs complimens à la princesse d'Orange.

Leur refuge ordinaire étoit Henri, tantôt pour une centaine de mille écus, d'autres fois pour deux cent milliers de poudre; c'est de quoi ils consumoient beaucoup : leurs demandes n'avoient point de fin. Buzenval, que sa Majesté entretenoit dans ces cantons, pour se faire instruire de tout, leur étoit bien utile pour appuyer leurs sollicitations auprès de ce prince, qui à la fin leur demeura seul, pendant que tout le reste les abandonna; aussi ménageoient-ils précieusement Buzenval, et ils le retinrent comme de force, lorsqu'il eût

obtenu son congé pour revenir en France; et qui ne ménageoient-ils pas? Ils eurent dessein de me faire un présent considérable. Buzenval qu'ils consultèrent, les assura que je ne le prendrois point. Ils se contentèrent de me marquer leur reconnoissance, en me faisant offrir par Aërsens quelques coquillages rares, et quelques jumens de carrosse de leur pays, à mon épouse. Henri se portoit à les obliger avec une facilité qui ne pouvoit partir de son seul intérêt propre, et qui doit lui faire tenir dans l'esprit de ce peuple, le rang de l'un des fondateurs de sa liberté. Ils seront bien coupables, si jamais ils manquent à une couronne leur bienfaitrice (*). Ce prince me mandoit cette année en Poitou, que Buzenval lui faisoit de nouvelles demandes pour les Etats, que peut-être il n'auroit pas dû leur accorder; mais qu'il ne pouvoit se résoudre à les abandonner, quelques bruits qui se répandissent d'Angleterre, et quelques menaces que lui fît l'Espagne.

On juge aisément tout ce que la guerre présente coûtoit à cette couronne, qui étoit la partie attaquante, par ce que je viens de dire des Provinces-Unies qui se tenoient simplement sur la défensive et sans sortir de leurs maisons, et quel ressentiment l'Espagne en conservoit contre nous. Dans le vif chagrin que le conseil de Madrid sentoit d'une guerre si épuisante, et qu'on y cachoit pour-

(*) C'est presque en ces mêmes termes, que Grotius en parle dans son livre intitulé : *Annales et histoires des troubles des Pays-Bas.*



tant avec le dernier soin, il menaçoit souvent de ne jamais pardonner ce traitement aux Français. Henri faisoit semblant de ne rien entendre, et avec raison. L'impuissance de ce conseil se montroit par ce vain dépit; et l'on savoit en France que les finances de sa Majesté Catholique étoient épuisées.

Ostende (*) fut enfin pris le 22 septembre, et Henri eut la consolation de voir, que pour cinq ou six cent mille écus qu'il lui en coûtoit chaque année, depuis que cette expédition avoit commencé, il avoit considérablement avancé la ruine de l'Espagne, son ennemie.

Il semblera, sans doute, qu'on devoit mieux attendre du traité que j'avois négocié l'année précédente en Angleterre. Voici ce qui s'y étoit passé depuis. L'Espagne sentit bien que la Flandre étoit perdue toute entière pour elle, si elle ne trouvoit le moyen d'apporter quelque changement aux dispositions dans lesquelles j'avois laissé le roi de la Grande-Bretagne. Elle renouvela toutes ses brigues et ses sollicitations, après mon départ de Londres, pour obtenir du moins une neutralité dans ce qui concernoit les Provinces-Unies, si elle ne pouvoit mettre tout-à-fait sa Majesté Britannique dans son parti. D'abord les Espagnols crurent devoir demander beaucoup et offrir beau-

(*) Voyez la reddition d'Ostende et de l'Ecluse, et les autres expéditions de cette campagne, dans *M. de Thou, le Septénaire, Mathieu, Siri et autres historiens, ann.* 1604.

coup aussi, pour se faire accorder du moins une petite partie de leurs demandes. Les premières propositions furent mises sur le tapis, et rejetées sans seulement les examiner. Les Espagnols en firent suivre une, dont ils espérèrent l'abandon des Hollandais par les Anglais, parce qu'ils savoient que ceux-ci n'avoient rien si fort à cœur; c'est celle de rendre le commerce des Indes également libre à leurs deux nations. Le coup porta encore à faux, parce que l'Espagne, prévoyant qu'on rabattroit toujours assez de ses demandes, mit pour condition à cette offre, une ligue offensive et défensive entre l'Angleterre et elle, et que le conseil du roi d'Angleterre, encore frappé vivement des raisons du contraire, ne lui dissimula point que son intérêt lui dictoit de soutenir la Hollande, bien loin de prendre ouvertement parti contr'elle.

On crut alors la chose absolument manquée; le seul Beaumont ne s'y méprit point, et prédit, que malgré tous ces obstacles apparens, on pourroit se rapprocher et qu'on se trouveroit en effet d'accord. Quelque temps après, les Espagnols revinrent à la charge. Pour diminuer toujours quelque chose des premiers refus, suivant leur fine politique, il fut nommé des commissaires de part et d'autre. Les contestations furent si vives, qu'on fut cent fois sur le point de voir tout manqué. Insensiblement la chose se tourna en négociation plus paisible, les commissaires se radoucirent; ceux d'Espagne, non-seulement ne marquèrent aucune

aversion pour la France, mais furent les premiers à dire qu'on ne devoit l'exclure de rien. On ne parloit jamais des deux Rois, sans y joindre le troisième. On traitoit honnêtement, jusqu'aux Etats mêmes, et l'on paroissoit disposé à toute sorte d'accord avec eux, tout cela afin de dissimuler à sa Majesté Britannique ce que cette négociation avoit de contraire dans son but, à la première, et pour lever ses scrupules.

A cette batterie l'on joignit le secours des petits écrits anonymes, dans lesquels on s'attachoit à démontrer que la paix étoit le seul parti à désirer, pour les trois Rois également. On insinua dans l'un de ces écrits, qu'on supposa partir de la main d'un Anglais, parce qu'on y élevoit fort la puissance d'Angleterre, qui peut, disoit-on, se passer de tout le monde, et dont personne ne sauroit se passer, comme si les Espagnols n'avoient pas pu être capables d'une flatterie qui pouvoit leur réussir; on insinua, dis-je, que cette paix étoit souhaitée également par les trois têtes couronnées, mais que leurs Majestés très-Chrétienne et Britannique souhaitoient en même temps secrétement toutes deux, qu'elle leur valût la possession de la Flandre. Le trait étoit malin.

On n'étoit pourtant encore convenu de rien pendant un an entier, c'est-à dire jusqu'au 21 juin de celui-ci; mais la négociation fit des progrès rapides au commencement de juillet. Elle fut poussée si avant, qu'on ne doutoit plus en Angleterre, que la décission n'en fût retardée que jusqu'à l'arrivée

du connétable de Castille, qui étoit à la veille de passer à Londres, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, et muni d'un plein pouvoir de sa Majesté Catholique. On eut la même opinion à Paris. On y fut même persuadé, que non-seulement l'Angleterre, mais les Provinces-Unies elles-mêmes avoient fait secrétement les conditions de leur accord avec l'Espagne, et que les Etats avoient terminé par l'intervention et à l'arbitrage de sa Majesté Britannique, les discussions au sujet des villes d'ôtage, de la navigation des Indes, du commerce, sans payer le trente pour cent et les autres. Mais pourquoi, si cela étoit, ne voyoit-on, ni lever les siéges, ni cesser les hostilités de part et d'autre ?

Aussi ce bruit étoit-il faux, du moins quant à ces prétendus accord et arbitrage. Les Etats ne s'en aperçurent que trop tôt, et ils connurent en même temps, que bien loin de cela ils ne devoient plus rien attendre de sa Majesté Britannique. Ce prince s'étoit lassé à la fin de lutter si long-temps contre son penchant; il vouloit être l'ami de tout le monde. Il venoit de faire prendre à ses Etats réunis le nom de Grande-Bretagne, et de faire son entrée solennelle dans Londres, où il avoit fait tenir une conférence pour concilier les Anglicans et les Puritains, car il étendoit ses idées de pacification sur tout. Il ne songea point que par cette conduite, il alloit en exclure ceux précisément qui en avoient le plus de besoin, les Flamands qu'il laissoit à la merci de leurs ennemis. Les Anglais commençoient déjà à gourmander

ceux de cette nation qui se trouvoient dans leurs ports ; et lorsque les Flamands prétendoient, comme à l'ordinaire, que les Anglais ne devoient point se mêler de certains trafics sur leurs côtes, ceux-ci leur répondoient effrontément, qu'ils en avoient la permission du roi d'Espagne, leur souverain. Rien n'irritoit si fort les Hollandais que de pareils discours; et si l'on avoit laissé faire les Flessingois, on croit qu'ils se seroient défaits de tous les Anglais qu'ils avoient parmi eux. On leur en fit comprendre toutes les suites, et ils se continrent.

Ce n'est pas là ce que les Etats avoient espéré, lorsqu'au commencement des conférences publiques entre les commissaires, sa Majesté Britannique voulut qu'on y admît et qu'on y écoutât le sieur le Caron, leur agent. Le Caron a avoué qu'il avoit eu d'abord tout sujet d'être content des commissaires anglais. Lorsque les Espagnols voulurent les pressentir au sujet des villes d'ôtage hollandaises, qu'ils auroient eu bien envie qu'on leur remît aux mains à eux-mêmes, les Anglais leur dirent qu'ils ne pouvoient faire autre chose que de rendre ces villes au conseil des Provinces-Unies, lorsqu'ils recevroient de lui l'argent avancé ; et sur ce que les Espagnols repartirent avec mécontentement, que c'étoit à ceux qui les leur avoient engagées qu'il falloit les restituer, les conseillers anglais, n'ajoutèrent rien autre chose, sinon qu'au refus des Etats de rendre les sommes prêtées, ils se tourneroient vers l'Espagne, pour lui faire la

même proposition. On leur fut encore assez favorable dans l'article du commerce, qui les retint long-temps, les Espagnols insistant que la Hollande leur ouvrît celui de toute la côte de Flandre, et de la ville d'Anvers en particulier, qu'ils avoient comme bouchée par la construction de plusieurs forts sur l'Escaut, et entr'autres par celui de l'Islot. Mais cette bonne intention ne dura pas long-temps aux Anglais pour leurs voisins. Le sentiment de Buzenval, dont les lettres me fournissent une partie de ces détails, sur l'issue qu'on voyoit qu'avoient eue toutes ces conférences anglaises, c'est que les Anglais n'ignoroient pas quelles pouvoient être les conséquences de ces nouvelles opérations politiques, mais qu'un grand fonds de jalousie contre nous, et un peu d'étourderie, avoient tout fait en cette occasion.

Les choses étoient en cet état, lorsque le roi d'Angleterre jugea à propos d'informer sa Majesté Très-Chrétienne, par son ambassadeur à la cour de France, des dispositions où il étoit de faire un traité avec l'Espagne. L'ambassadeur anglais en présenta en même temps le Mémoire au Roi. Sa Majesté Britannique y persistoit dans l'opinion singulière que ce traité et celui de l'année précédente n'avoient rien de contraire l'un à l'autre. Jacques l'avoit voulu de même persuader à Beaumont. Il promettoit à Henri d'en surseoir la conclusion jusqu'à celle de l'affaire qui occupoit alors les deux couronnes de France et d'Espagne; c'est l'affaire du commerce, qui étoit alors fortement agitée.

Cependant les commissaires ne laissèrent pas de signer toujours le (*) traité entre l'Espagne et l'Angleterre, et ils remirent Beaumont, pour l'affaire du commerce, à la venue du connétable de Castille. On en parla à celui-ci, lorsqu'il passa par Paris pour se rendre à Londres, mais il fit naître, de dessein formé, des contestations pour ne rien conclure avec le cardinal Bufalo, qui déjà travailloit à cette affaire. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ces commissaires, en ne donnant aucune satisfaction à Beaumont sur ce sujet, osoient encore lui demander de lever par provision l'impôt du port de Calais. Beaumont, qui savoit que l'intention de sa Majesté n'étoit pas de l'abolir, même après la conclusion de l'affaire du trente pour cent, avec laquelle il n'avoit rien de commun, éluda la proposition, en leur rendant la pareille.

Le connétable de Castille repassa par la France dans les derniers jours de novembre, en s'en retournant en Espagne, où il portoit le traité conclu. Il arriva à Paris, comme le traité du commerce s'y concluoit aussi. Il fit demander, le lendemain de son arrivée, la permission de saluer sa Majesté, à laquelle il se présenta, la joie et la satisfaction répandues sur le visage. Il lui fit un compliment très-étudié, et qui n'en étoit peut-être

(*) Ce traité n'est en rien différent d'un véritable traité de paix. Les rois d'Espagne et d'Angleterre y comprennent leurs alliés, c'est-à-dire, tous les princes et les Etats de la chrétienté, qui y sont nommés, excepté les seules Provinces-Unies. Il est rapporté en entier dans *le Septénaire, ann.* 1604; *Mathieu, ibid.* 650, etc.

que d'autant moins sincère. Il prit, pour son sujet, les deux accords fraîchement faits. Il s'efforça de persuader à ce prince, que les rois de France et d'Espagne étant les deux plus puissans potentats de la chrétienté, leur union étroite étoit un moyen nécessaire et infaillible pour venir à bout des entreprises qu'ils feroient de concert, sur quoi il fit valoir l'alliance qui avoit été de tout temps entre la France et la Castille. Il s'étendit sur les avantages de cette association, qui feroit aux deux couronnes les mêmes amis et les mêmes ennemis; et sur les moyens de la rendre inséparable, c'étoit, disoit-il, de n'avoir aucune partialité, de se défaire de toute jalousie, sur l'autorité et la prééminence; d'éclaircir et de vider à l'amiable leurs prétentions sur certains cantons et certaines villes de l'Europe. Il n'oublia pas d'insinuer à sa Majesté, que les protestans étoient des ennemis que la bonne politique demandoit qu'on abaissât. Il conclut son discours par représenter les avantages d'un double mariage des enfans des deux rois, qui sembloit, disoit-il, par la conjoncture du temps, être déjà arrêté dans le ciel. En bon politique, il assura au Roi qu'il n'avoit aucun aveu de son maître, pour tout ce qu'il venoit de lui dire. Il le pria de vouloir bien lui déclarer ce qu'il pensoit sur ces choses, parce que, quoique ce ne fussent que de simples ouvertures, s'il voyoit qu'elles eussent le bonheur d'être du goût de sa Majesté, il seroit plus hardi à les proposer ensuite au Roi son maître.

Je n'étois pas présent à ce discours, mais le Roi voulut bien venir à l'Arsenal uniquement pour m'en faire part. Il s'arrêta, après m'avoir rapporté les paroles de l'Espagnol, pour me dire qu'il vouloit savoir la réponse que j'y aurois faite, avant de me dire celle qu'il y avoit faite lui-même. Je répondis à Henri sur un ton aussi peu sérieux, que je la lui dirois bien sur l'heure, mais que j'attendrois au lendemain pour le satisfaire, afin d'y mieux penser encore, et qu'il ne m'accusât pas de précipitation, comme il faisoit souvent lorsque mes paroles avoient le malheur de ne pas lui plaire. Sa Majesté sourit, et y consentit, en me donnant un petit coup sur la joue, suivant sa coutume, lorsqu'elle étoit de bonne humeur.

J'allai le lendemain au Louvre dégager ma parole. Je trouvai le Roi qui se promenoit snr la terrasse des Capucins. Je lui dis que s'il se souvenoit encore d'un mot que j'avois dit sur les Espagnols, et qu'il avoit trouvé assez plaisant, *qu'ils préféroient les œuvres* (*) *à la foi*, il ne chercheroit pas long-temps ce que j'aurois répondu à l'ambassadeur de cette nation; qu'après tous les manques de foi et les parjures dont elle s'étoit déshonorée à la face de l'Europe, le discours du connétable de Castille ne m'auroit paru qu'un artifice nouveau du roi d'Espagne, pour mettre le divorce entre sa Majesté et les Provinces-Unies,

(*) Par allusion à un des dogmes de Calvin, réprouvé dans l'Eglise catholique.

et tous ses alliés protestans, afin de retrouver une occasion d'envahir ce royaume, plus favorable encore que ne l'avoit eue son père. Ce trait étant une de ces noirceurs, qu'on n'ose seulement entreprendre de colorer, je le rappelai à sa Majesté, en y ajoutant que sans l'Angleterre, la Hollande, les protestans français et étrangers, sans tous les travaux et les peines incroyables de sa propre personne, l'Espagne lui parleroit peut-être aujourd'hui en maître; que le conseil de Madrid, accoutumé à profaner ce qu'il y a de plus sacré dans la religion, abusoit du nom de mariage, dont le lien n'avoit rien de capable de le retenir; sur quoi je fis faire à Henri une remarque, qui, ce me semble, est juste.

Ce n'est pas un trait d'une aussi bonne politique qu'on le croit ordinairement, que de marier les enfans mâles de la maison de France, dans des maisons à peu près égales, comme celle d'Espagne (*). Outre qu'il n'y a point d'alliance, quelqu'étroite qu'elle soit, qui ne cède à la haine que l'ambition inspire pour un rival, l'avantage qu'on pourroit envisager dans ces unions, devient nul, par la raison même qu'il pourroit devenir trop considérable. Il n'en est pas de même de celles qu'on contracte dans des maisons inférieures; on peut du moins compter sûrement sur tous les services qu'elles sont en état de rendre. L'honneur d'une

(*) Cette politique a pourtant valu à la France la couronne d'Espagne dans la maison de Bourbon, après la mort de Charles II.

alliance avec la première maison du monde, fait qu'elles se trouvent trop heureuses de pouvoir contribuer à sa gloire et à sa grandeur. L'Espagne a trouvé dans cette méthode (1), le secret d'augmenter considérablement sa puissance d'une manière moins rapide, mais aussi moins hasardeuse que les armes.

Je ne pense pas, pour le dire ici par occasion, comme le commun, sur le fait de la loi Salique, cette loi si renommée, qui pourtant ne se trouve écrite nulle part, mais dont l'origine se démontre assez, par le nom qu'elle porte, comme son ancienneté se prouve par l'incertitude même de cette origine (2). On la regarde ordinairement comme

---

(1) « La maison d'Autriche, disoit Guy-Patin, acquit de grands » héritages, *per Lanceam carnis*, c'est-à-dire, par alliances et » mariages ».

(2) « Quant à la loi Salique, (c'est M. l'abbé du Bos qui parle ainsi, dans son *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, *tom*. 3, *liv*. 6, *pag*. 290, 291), « ce nom lui vient probablement, de ce qu'elle étoit déjà en usage » parmi les Francs Saliens, lorsque Clovis incorpora dans leur » tribu, à l'exception de la tribu des Ripuaires, toutes les tribus » qui le reconnurent pour Roi, en l'année 510. La plus ancienne » rédaction de cette loi que nous ayons aujourd'hui, est celle qui » fut faite par les soins du roi Clovis, et retouchée ensuite par les » soins de Childebert et de Clotaire, ses enfans.... En l'année 798, » Charlemagne en fit une nouvelle rédaction, dans laquelle il ajouta » beaucoup de sanctions, etc. ». Cet écrivain établit encore (*ibid.* 273), que la disposition qui statue, *que la couronne de France ne tombe point de lance en quenouille*, est véritablement contenue dans le soixante-deuxième titre des lois Saliques.

Mais l'opinion contraire a été soutenue, et paroît appuyée sur des raisons encore plus fortes, par un autre académicien, également ju-

le plus solide fondement du royaume et de la royauté; pour moi, tout ce que j'ai fait de réflexions sur ce sujet, m'a porté à croire que la situation seule de la France, et les autres avantages qu'elle a reçus de la nature, sont des causes suffisantes de la prééminence qu'elle a sur tous les autres Etats de l'Europe, et que la loi Salique, bien loin d'y contribuer, l'a fort souvent empêchée d'augmenter ces avantages, de ceux qu'on

---

dicieux et savant (M. de Foncemagne), dans l'excellent Memoire, sur cette matière, inséré dans le recueil des Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, *ann.* 1727, *pag.* 490 *et suiv.* Il y est prouvé, qu'il n'y a aucun article, dans tout le code Salique, qui exclue les filles de la succession à la couronne, et que le sixième paragraphe du titre soixante-deuxième de ce code, où il est dit, « que les mâles seuls pourront jouir de la terre Salique, et » que les femmes n'auront aucune part à l'héritage », ne doit s'entendre que des seules terres et héritages des particuliers; mais que c'étoit d'ailleurs une coutume établie de temps immémorial, chez les Germains mêmes, que les filles ne succédassent point à la couronne; qu'il en est fait mention dans Tacite, etc. M. de Foncemagne avoit déjà démontré dans un autre Mémoire, (*ibid. ann.* 1726, *pag.* 464 *et suiv.*), que le royaume de France a été successif héréditaire, et pour les mâles seuls, dans la première race de nos rois.

Le sentiment de ces deux écrivains, quoiqu'opposés entr'eux, se réunit contre le principe établi dans cet endroit de nos Mémoires: c'est une idée insoutenable de tout point. Outre qu'elle tend à détruire la prééminence de la nation, elle jetteroit ce royaume dans des guerres civiles et étrangères, presque continuelles, par les brigues pour le choix d'un successeur, dans la confusion de ses lois, qui ne seroient pas toujours respectées par des rois étrangers, et dans plusieurs autres inconvéniens, que l'auteur n'a sans doute pas aperçus, et je ne puis croire que cette imagination ne soit uniquement des compilateurs; on n'y reconnoit point les maximes du duc de Sully. Consultez, sur l'existence et la teneur de la loi Salique, Vendelin, Eccard, Baluze, etc. cités par les deux académiciens.

tende et de l'Ecluse, ce ne fut uniquement que par lassitude et par épuisement, et ce repos n'étoit pas pour durer long-temps; ainsi ce sujet de diversion, lorsque la France se porteroit à attaquer l'Espagne, lui demeuroit encore assuré pour long-temps.

J'ai touché quelque chose d'un différend entre l'Espagne et les Grisons (*), qui fit assez de bruit cette année, pour donner lieu à plusieurs Mémoires qui furent composés sur ce sujet. Je vais en donner l'explication.

Les Suisses ont pour voisins et pour alliés les trois ligues des Grisons, les treize communautés du haut et bas Valais, consistant en cinquante-quatre paroisses, dont l'évêque, nommé par eux, est seigneur; Saint-Gal, Genève, Neufchâtel, Bade et autres villes impériales et non impériales qui se sont données aux Suisses, à condition de leur conserver leurs priviléges : ces villes sont comprises sous neuf bailliages.

Les Grisons, dont il est seulement question ici, habitent les Alpes, et ce qu'on appelle la Valteline, qui est une vallée, ou, pour mieux dire, une espèce de large fossé entre le pied des Alpes, appartenantes à l'Italie, et les Alpes deçà l'Italie, puisque dans sa plus grande largeur, elle n'a pas plus d'une petite lieue française sur trente ou en-

---

(*) Voyez P. Mathieu, *tom.* 2, *liv.* 3; les autres historiens, et surtout Vittorio-Siri, qui traite fort au long ce point d'histoire. *Memor. Recond. tom.* 1, *pag.* 369 *et suiv.*



viron qu'elle a de longueur, depuis le Tirol jusqu'au lac de Côme. Tout le fond de cette vallée est arrosé par l'Adda qui la traverse entière, et qui, se grossissant de tous les torrens qu'il reçoit, n'est guères moindre que la Marne, quand il se décharge dans le lac de Côme. Elle renferme environ cent mille habitans, presque tous catholiques romains. Elle est très-fertile en blés, vins, arbres fruitiers et pâturages. Ses bornes sont, du côté de l'orient, le comté de Tirol auquel elle touche ; mais les passages en sont également étroits et difficiles : au midi, Bresse et Bergame, dépendances de la république de Venise; la chaîne des montagnes qui l'en sépare est pareillement si roide et d'un terrain si rude, qu'elle est inaccessible dans toute cette longueur, excepté par les deux passages de Tiron pour entrer dans le Bressan, et de Morben dans le Bergamasque. Une pareille chaîne des Alpes, habitées par les Grisons mêmes, fait le côté du septentrion. La disposition de toute cette plage est telle, que pour aborder en Italie des pays qu'elle a à son septentrion, il n'y a de passages que ceux qui aboutissent dans cette vallée, qui débouche à l'occident dans le duché de Milan, par une plaine où est le lac de Côme, entre le Milanais et la Valteline.

C'est cet endroit précisément dont il s'agit ici. A six cents pas du lac de Côme, l'Espagne venoit de faire construire un fort, appelé le fort de

Fuentes, du nom de celui qu'elle en avoit chargé; sur un rocher de deux cents pieds de haut, dominant sur tout ce terrain, qui sépare le Milanais d'avec la Valteline, et qui n'est déjà que trop embarrassé par des marais et des prairies fangeuses: sur le bord du lac, qui, en cet endroit, n'est large que de deux ou trois cents pas, elle avoit élevé un second fort vis-à-vis le premier, mais beaucoup plus petit. Pour achever de boucher entièrement ce passage, elle avoit fait faire de profondes tranchées dans l'intervalle, depuis le pied des montagnes jusqu'au lac. Les fortifications de ces deux châteaux étoient bien entendues, à pointes et angles, pour s'accommoder à la forme du rocher, qui d'ailleurs ne pouvoit être vu du canon, d'aucun endroit aux environs.

Il étoit impossible que les Grisons vissent de bon œil une pareille entreprise; car quoique les Espagnols témoignassent, ou feignissent de ne pas penser à eux, dans la construction de ce nouvel ouvrage, et même que pour montrer qu'ils n'avoient aucun dessein sur ce qui ne leur appartenoit point, ils eussent fait reculer quelques tranchées trop avancées, il n'étoit que trop visible que leur objet étoit de chercher à joindre un jour les Etats d'Italie et d'Allemagne, par l'invasion de la Valteline, et, en attendant, de barrer aux Ultramontains le passage en Italie, par cet endroit; d'ôter toute communication aux Suisses et Grisons, et aux Français leurs alliés, avec l'Etat de Venise; enfin, de réduire les Grisons à

capituler avec eux et à les reconnoître pour leurs maîtres.

L'Espagne avoit déjà donné aux Grisons des preuves de ce dernier dessein. Le parti protestant avoit été jusque-là dominant dans les trois ligues, parce qu'il s'étoit établi dans les cantons les plus considérables, et qu'il avoit été embrassé pas les plus riches particuliers. Ceux-ci étoient fort attachés à la France, et ennemis mortels de l'Espagne ; mais la différence de religion n'avoit encore mis aucun trouble parmi ces peuples, parce qu'ils voyoient que toute leur force résidoit dans cette union. Les Espagnols trouvèrent le moyen de la rompre, en envoyant dans ces cantons leurs émissaires ordinaires, les Jésuites et les Capucins, qui, par persuasions, par argent, par promesses, réussirent sans peine à commettre les deux partis ensemble, et dégoûtèrent les catholiques de la forme de gouvernement de leurs compatriotes, presque autant qu'ils leur firent haïr leur croyance.

L'aliénation des esprits commença à paroître, en ce que le résultat des délibérations de l'assemblée des catholiques, tenue à Bade, se trouva pour la première fois contradictoire à celui des protestans assemblés en même temps séparément à Arau. Les uns demandoient qu'on poursuivît ceux qui avoient manié l'argent de la république, et rendirent des arrêts contre eux ; les autres les soutenoient ouvertement. Les catholiques se virent à la fin les plus forts, et ils éclatèrent contre

les réformés, jusqu'à entreprendre de les chasser tout-à-fait de quelques petits cantons, sous prétexte qu'ils cherchoient à livrer le pays à la France: c'est à quoi la France ne pensoit guères; mais ce qui s'y passoit, ne pouvoit pourtant lui être indifférent, et cet intérêt lui étoit commun avec la république de Venise. Nous y avions eu longtemps pour ambassadeur le sieur Pascal, dont les Grisons s'étoient montrés si satisfaits, qu'ils en demandèrent un qui lui ressemblât; et comme dans leurs momens de bonnes intentions, ils demandoient aussi qu'il pût leur apprendre la guerre, on leur envoya de Vic, avec ordre à lui et à Canaye, qui exerçoit la même fonction à Venise, de n'agir que de concert.

Le meilleur et le plus court parti eût été de prêter main-forte aux ligues, pour empêcher la construction du fort de Fuentes, ou du moins de leur donner les moyens d'en construire un de leur côté qui l'eût rendu inutile. On le sentoit bien, et ce n'auroit pas été une chose nouvelle pour sa Majesté, que de répandre de l'argent dans ce pays-là; mais les Grisons avoient bien refroidi tous ceux qui prenoient leurs intérêts. Loin de savoir gré à sa Majesté de toutes les pensions qu'elle leur distribuoit, on ne recevoit que plaintes de leur part, de ce qu'elles étoient mal distribuées, et qu'on ne laissoit pas ce soin à leurs ministres. Les Vénitiens n'étoient pas plus contens d'eux, pour d'autres sujets que Canaye communiqua à de Vic; et il s'en falloit de beaucoup

France ; et en second lieu, qu'il jouit d'un double droit à cet égard, par rapport au Rhône, dont, en qualité de souverain, il possède seul le lit, l'ancien et le nouveau canal, avec tous les droits qui en dépendent. Des provinces que ce fleuve traverse, le Languedoc est celle sur laquelle ce droit est encore le plus incontestablement établi, parce qu'elle est un ancien fief de la couronne, qui n'en a jamais été démembré, et que les comtes de Toulouse ont toujours tenu en cette qualité ; elle a cela de différent du Dauphiné et de la Provence, qui sont des acquêts. Mais ni cette raison, ni celle que ces deux provinces peuvent être aliénées pour apanage ou pour dot, n'empêchent point que la Provence et le Dauphiné ne soient compris sous la même règle que le Rhône, par le droit de régale, que rien ne peut faire perdre à nos rois. Une infinité d'arrêts intervenus en leur faveur, contre les riverains du Rhône, le leur confirment encore, et le traité fait avec le duc de Savoie après la dernière guerre, l'établit formellement. Voici ce qui avoit pu rendre la chose douteuse pour le Pape, par rapport à Avignon.

Un fonds de quatre mille livres fut autrefois affecté par les rois de France pour les réparations de ce pont. Ce fonds fut ensuite délaissé à des religieux hospitaliers, qui se nommèrent *Frères desservans l'hôpital du pont d'Avignon*, parce qu'en effet cet hôpital joignoit le pont ; et on leur fieffa en même temps tous les droits qui en pouvoient revenir au Roi, moyennant la soumis-

sion qu'ils firent, de ne rien laisser manquer à l'entretien du pont. Ils jouirent fort long-temps de ces revenus et de ces droits, mais sans que les recteurs du pont satisfissent à l'obligation qu'ils avoient contractée. A la fin, ce fonds primitif se trouva dissipé et perdu, on ne sait pas trop comment; et pendant ce temps-là, les officiers de sa Sainteté firent différentes entreprises pour se mettre en possession du pont et des droits. Rien ne leur parut plus propre à cela, que de prendre volontairement la charge des réparations qu'il falloit y faire : ils voulurent y travailler de temps en temps; mais, quoique le conseil de sa Majesté ne fît pas, à beaucoup près, sur cette démarche d'usurpation tout ce qu'il devoit, les poursuivans furent pourtant toujours contredits et déboutés de leurs demandes; toutes preuves qui achevèrent de démontrer le bon droit de sa Majesté.

Je fis rendre un arrêt définitif, qui servit de solution à ce différend. Par cet arrêt, le Rhône et ses îles, ses ports, péages, droits et dépendances, notamment le pont d'Avignon, sont déclarés appartenir uniquement au Roi, par droit de régale, de domaine et de patrimoine de la couronne. Sa Majesté fit en conséquence commencer les réparations du pont, et des recherches pour recouvrer les premiers fonds perdus. Ainsi fut terminée cette affaire, qui importoit presqu'autant à cause du duc de Savoie, qu'à cause du Pape.

Sa Majesté fit aussi l'acquêt du comté de Saint-

Paul, l'un des apanages de M. le comte de Soissons. Ce prince se voyant abymé de dettes, se détermina à vendre ce comté, pour satisfaire ses créanciers, qui le pressoient vivement. Il crut sans doute, qu'après la naissance d'un fils, que sa femme venoit de lui donner, il ne lui convenoit plus de vivre dans le dérangement. Il reçut avec son air grave et stoïque, les complimens que lui fit sa Majesté sur cette naissance, et ensuite il envoya Guillouaire, lui faire offre de son comté de Saint-Paul. Henri, dans cette acquisition, envisagea, premièrement son goût, et ensuite l'inconvénient pour l'hommage, s'il passoit dans les mains de quelque prince étranger. Il reçut donc favorablement la proposition de M. le comte, et, en attendant qu'on convînt du prix avec lui, il lui fit toujours une avance considérable, pour le tirer d'affaire avec ses créanciers.

Depuis, y ayant fait une plus mûre réflexion, sa Majesté, qui jusque-là ne m'avoit point parlé de ce marché, écrivit à M. le comte de Soissons, qu'il vînt trouver Caumartin et moi, auxquels elle avoit attribué la connoissance de cette affaire, et elle m'écrivit aussi pour savoir ce que j'en pensois. Je ne désapprouvois pas tout-à-fait cet acquêt, que Villeroi me manda que sa Majesté avoit fort à cœur; au contraire, je servis M. le comte de tout mon pouvoir, mais je trouvois qu'il y avoit bien des choses à observer dans la forme. Cette affaire prenant un tour à ne pas se conclure si tôt, je partis pour mon voyage de Poitou, pen-

dant lequel Henri n'écoutant que son impatience, et persuadé qu'il ne pouvoit jamais y avoir de grands risques, fit reprendre l'affaire par MM. de Bellièvre, de Villeroi, de Sillery et de Maisse, qui consommèrent le marché avec M. le comte, par un contrat d'échange. A mon retour, le Roi me l'apprit, et me vit très-surpris de ce qu'on avoit été si vîte. Il en voulut savoir la cause; il me fit même une espèce de reproche de ce que je me déclarois contre l'acquisition d'une belle terre, qui avoit passé aux prédécesseurs de M. le comte, des mains de mes ancêtres. C'est pour cette raison que j'étois plus au fait que personne sur cette matière; et voici ce que j'en appris à sa Majesté.

Du temps que ce comté étoit encore possédé par les comtes de ce nom, il y avoit eu de grands débats, pour savoir s'il relevoit du comté de Boulogne, ou de celui d'Artois, c'est-à-dire, de la France ou de l'Espagne. Cette affaire étant de celles dont l'éclaircissement ne se fait pas facilement, il fut convenu dans les derniers traités, faits par François I et Henri II avec les rois d'Espagne, que jusqu'à ce qu'il eût été autrement décidé, il seroit libre aux seigneurs de Saint-Paul, de relever de celui des deux comtés qu'ils aimeroient le mieux. Les comtes de Saint-Paul suivans préférèrent l'hommage du comté d'Artois, et donnèrent à l'Espagne, par cette préférence, une espèce de droit, qui étoit capable de rallumer la guerre, d'abord que le roi de France, possesseur

de ce fief, déclareroit ne vouloir plus relever que du comté de Boulogne, qui étoit lui-même, et il ne pouvoit, sans une espèce de déshonneur, faire autrement. Il étoit triste de voir recommencer la guerre pour une bagatelle de cette nature, et honteux de l'éviter en se soumettant à rendre hommage à une couronne, qui le devoit elle-même à la France. Le Roi avoua que j'avois raison. Le remède qu'on trouva fut de rompre le premier contrat, et d'en passer un second sous le nom d'une tierce personne, remettant à se déclarer, lorsque les choses seroient au point de pouvoir le faire, sans se compromettre.

La discussion de cette affaire se fit à Fontainebleau, où Henri fit cette année un long séjour. Il y fit venir de Saint-Germain, le Dauphin et ses autres enfans. Sa première idée fut que M. le Dauphin ne passât point par Paris, en faisant ce voyage; mais je le fis changer d'avis. Les enfans de France vinrent coucher à Saint-Cloud, traversèrent Paris, avec madame de Monglat, leur gouvernante, et se rendirent à Fontainebleau par Savigny.

Sa Majesté fit recevoir dans l'ordre de Malthe, celui de ses enfans naturels, qu'on appeloit Alexandre Monsieur (*). Elle donnoit de Fontainebleau

(*) Cette cérémoine se fit dans l'église du Temple, en présence du légat et des ambassadeurs. Le petit prince ne pouvaut prononcer lui-même ses vœux, Henri IV, par un mouvement de vivacité, descendit de son trône, et vint les faire pour lui, entre les mains

ses ordres pour ses bâtimens. On y fit la même dépense cette année que les autres, et plus grande encore, parce qu'on y ajouta les bâtimens destinés aux nouvelles manufactures. C'étoit à moi à obéir. J'obéis à regret, et sans ouvrir la bouche. Je me souviens seulement, que comme dans le même temps, on voyoit aussi s'établir en France, par la mission du Pape, un grand nombre (*) d'ordres religieux, je citai à sa Majesté l'exemple de Charlemagne, pour les uns, et des Romains, pour les autres.

Mahomet III étant mort de la peste, Achmet son fils qui lui succéda, âgé seulement de quatorze

---

du grand-prieur. Il promit de les faire ratifier à cet enfant, lorsqu'il auroit atteint seize ans. *De Thou, liv.* 132.

(*) Tous les politiques se sont toujours fortement récriés contre la trop grande multiplication des ordres religieux, et le nombre excessif des moines dans ce royaume. Si nos rois et nos plus grands ministres n'ont pas suivi cette maxime, ce n'est pas qu'ils n'aient goûté la solidité de leurs raisons; mais ils ont cru devoir donner la préférence à la religion sur la politique, puisque s'il est vrai que les moines sont inutiles à l'Etat, il n'est pas moins incontestable, que la religion souffriroit de leur abolissement. « Ainsi, qu'il » faudroit être ou méchant, ou aveugle, dit le cardinal de Riche- » lieu, dont le témoignage sur cette matière est moins suspect que celui de M. de Sully, « pour ne voir et n'avouer pas que les re- » ligions sont non-seulement utiles, mais même nécessaires; aussi » faut-il être prévenu d'un zèle trop indiscret, pour ne connoître » pas que l'excès en est incommode, et qu'il pourroit venir à un » tel point, qu'il seroit ruineux; ce qui se fait pour l'Etat, se » faisant pour Dieu, qui en est la base et le fondement. Réfor- » mer les maisons déjà établies, et arrêter l'excès des nouveaux » établissemens, sont deux œuvres agréables à Dieu, qui veut la » règle en toutes choses ». *Testam. Polit.* 1re *part. chap.* 2, *sect.* 8.

